



Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires

Pour veiller à la santé et à la sécurité de nos actionnaires, de nos administrateurs et des membres de notre personnel, et compte tenu de l'accessibilité de la plateforme virtuelle, notre assemblée annuelle des porteurs d'actions ordinaires se tiendra en ligne et sera diffusée en direct sur le Web le mardi 25 avril 2023 à 10 h (heure avancée de l'Est) au www.virtualshareholdermeeting.com/CNI2023. Depuis ce site Web, les actionnaires seront en mesure d'assister à l'assemblée en direct, de soumettre leurs questions verbalement ou par écrit et d'exercer les droits de vote rattachés à leurs actions pendant la tenue de l'assemblée. Comme toujours, nous vous encourageons à exercer les droits de vote rattachés à vos actions à l'assemblée annuelle.

Pour:

- 1. recevoir les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et les rapports de l'auditeur s'y rapportant;
- 2. élire les administrateurs;
- 3. nommer l'auditeur;
- 4. étudier et approuver, à titre consultatif, une résolution non contraignante (dont le texte intégral figure à la page 11 de la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe) approuvant l'approche de la Compagnie en matière de rémunération de la haute direction divulguée dans la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe;
- 5. étudier et approuver, à titre consultatif, une résolution non contraignante (dont le texte intégral figure à la page 11 de la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe) approuvant le Plan d'action climatique de la Compagnie divulgué dans la circulaire de sollicitation de procurations ci-jointe;
- traiter toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée le jour de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

Le Conseil d'administration a choisi le 3 mars 2023 comme date de clôture des registres afin de déterminer les porteurs d'actions ordinaires habiles à recevoir l'avis de convocation et à voter à l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'administration

La vice-présidente, secrétaire générale et avocate générale,

Preserva Circle

Cristina Circelli

Le 7 mars 2023 Montréal (Québec)

Lettre aux actionnaires

Le 7 mars 2023

Chère actionnaire, cher actionnaire,

Au nom du Conseil d'administration (le « Conseil ») et de la direction de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (la « Compagnie » ou le « CN »), nous vous invitons cordialement à assister à l'assemblée annuelle des actionnaires (l'« assemblée »), qui se tiendra en ligne à 10 h (heure avancée de l'Est) le 25 avril 2023. Notre circulaire de sollicitation de procurations (la « circulaire ») décrit les questions qui seront soumises à l'assemblée et donne de l'information sur la rémunération des membres de la haute direction et les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance du CN. Outre ces questions, nous traiterons des faits saillants de notre performance de l'année 2022 et de nos projets d'avenir.

Le CN apprécie le soutien et les perspectives de ses actionnaires. Communiquer ouvertement avec tous nos actionnaires et les tenir informés de nos plans et de nos progrès constituent pour nous des priorités. Le CN est déterminé à créer de la valeur à long terme au moyen d'une performance financière solide, de distributions aux actionnaires, d'un solide bilan, de dépenses en immobilisations judicieuses et de son Engagement responsable. Notre stratégie commerciale, qui consiste à favoriser une croissance durable, repose sur notre pari en faveur du développement durable, sur le transport sécuritaire et efficace des marchandises de nos clients visant à réduire au minimum notre impact sur l'environnement, sur le fait d'attirer, d'engager et de retenir les meilleurs talents et de contribuer à bâtir des collectivités plus sûres et plus fortes, particulièrement avec nos voisins autochtones, tout en adhérant aux normes de gouvernance les plus rigoureuses. Pour obtenir plus de renseignements sur la stratégie de la Compagnie et sa performance financière et opérationnelle solide de 2022, veuillez consulter notre Rapport aux actionnaires de 2022 - ENSEMBLE. Pour obtenir plus de renseignements sur la performance en matière de développement durable de la Compagnie, notamment ses engagements, sa performance et ses communications en lien avec le changement climatique, veuillez consulter l'onglet Engagement responsable de notre site Web, qui comprend les derniers rapports du CDP et du GIFCC de la Compagnie.

Le CN considère que l'interaction avec ses actionnaires et une bonne gouvernance sont des éléments essentiels qui favorisent l'amélioration continue et la création de valeur à long terme, particulièrement dans notre environnement externe qui reste empreint de volatilité et dans lequel les risques se croisent et s'amplifient. Le travail de renouvellement de notre Conseil s'est poursuivi en 2022 avec la nomination au Conseil de M. Michel Letellier, président et chef de la direction d'Innergex énergie renouvelable inc., qui a pris effet le 1er octobre 2022. La vaste expérience commerciale et stratégique de M. Letellier, son leadership en développement durable et ses antécédents en matière d'entrepreneuriat, conjugués à son acuité financière et à ses réalisations commerciales, font de lui un ajout exceptionnel au Conseil du CN. En outre, nous sommes heureux d'accueillir notre nouveau candidat à un poste d'administrateur, M. Al Monaco, président et chef de la direction à la retraite d'Enbridge Inc. M. Monaco apporte au CN une expérience de plusieurs décennies dans la supervision d'une grande organisation complexe, sous réglementation fédérale et géographiquement diversifiée, y compris dans la gestion d'activités à haute intensité de capital, le développement d'importants projets d'infrastructures linéaires, le déploiement de technologies d'exploitation, ainsi que les activités internationales, le développement durable et la planification stratégique.

Votre participation aux affaires de la Compagnie compte beaucoup pour nous. À cet effet, nous sommes heureux d'utiliser la plus récente technologie de diffusion d'assemblées sur le Web pour faciliter l'accès à notre assemblée et la communication en direct entre les actionnaires et la Compagnie. Cette configuration élimine tout risque sanitaire associé aux grands rassemblements en favorisant aussi une plus grande participation de nos actionnaires, y compris les actionnaires non inscrits, peu importe où ils se trouvent dans le monde, et elle correspond également à notre vision et à nos pratiques en matière de développement durable. Comme l'an dernier, notre assemblée virtuelle vous donnera l'occasion d'échanger avec des membres du Conseil et de la haute direction de la Compagnie.

Afin de nous communiquer vos intentions, nous vous invitons à voter par Internet ou à remplir et à retourner le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint dans l'enveloppe prévue à cette fin. Même si vous prévoyez assister à l'assemblée virtuelle, vous pourriez trouver opportun d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions avant la tenue de l'assemblée par Internet ou en remplissant et en retournant le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas, ci-joint.

Veuillez consulter l'information qui se trouve à la page 6 de la circulaire pour savoir comment participer à l'assemblée en ligne et exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Nous espérons avoir le plaisir de vous compter parmi les participants à l'assemblée virtuelle.

Nous vous remercions de votre soutien continu, à mesure que nous poursuivons nos efforts pour créer le chemin de fer de demain.

Faites attention à vous et restez en bonne santé.

Cordialement,



La présidente du Conseil,

La présidente-directrice générale,

That I DOCK TRUDGE Shauneen Bruder

Tracy Robinson

Table des matières

1 Lettre aux actionnaires	4 Sommaire de la circulaire	6 Transmission des documents relatifs à l'assemblée et information relative au vote
10 Questions soumises à l'assemblée	12 Candidats aux postes d'administrateurs	24 Rémunération des membres du Conseil d'administration
28 Énoncé des pratiques en matière de gouvernance	42 Rapport sur le Plan d'action climatique	45 Déclaration de la rémunération de la haute direction
50 Analyse de la rémunération	80 Autres renseignements	81 Annexe A Mandat du Conseil
83 Annexe B Rapports des comités	88 Annexe C Information additionnelle sur le Comité d'audit, des finances et du risque	

La présente circulaire est fournie relativement à la sollicitation, par la direction de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, de procurations devant servir à son assemblée annuelle des actionnaires ainsi qu'à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report (« assemblée »). Dans le présent document, les expressions « vous », « votre » et « vos » se rapportent aux actionnaires du CN et les expressions « CN », « Compagnie » ou « nous », « notre » et « nos » se rapportent à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada. L'assemblée se tiendra le 25 avril 2023 à 10 h (heure avancée de l'Est) aux fins énoncées dans l'avis de convocation à l'assemblée qui précède. Sauf indication contraire, les renseignements que contient cette circulaire sont en date du 7 mars 2023.

Questions soumises aux actionnaires et recommandation de vote

QUESTION MISE AUX VOIX L'élection de 11 administrateurs	QUESTION MISE AUX VOIX La nomination de KPMG s.r.l./ S.E.N.C.R.L. comme auditeur
RECOMMANDATION DE VOTE DU CONSEIL POUR chaque candidat	RECOMMANDATION DE VOTE DU CONSEIL POUR
POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VOIR LA PAGE 12	POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VOIR LA PAGE 10
QUESTION MISE AUX VOIX	QUESTION MISE AUX VOIX
La résolution consultative sur la rémunération de la haute direction	La résolution consultative sur le Plan d'action climatique
RECOMMANDATION DE VOTE DU CONSEIL POUR	RECOMMANDATION DE VOTE DU CONSEIL POUR
POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VOIR LA PAGE 45	POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VOIR LA PAGE 42

Déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans la présente circulaire constituent des « déclarations prospectives » au sens donné au terme forward-looking statements dans la Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et selon les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, notamment les déclarations concernant notre exploitation, nos priorités et nos plans, nos dépenses en immobilisations prévues, nos programmes et nos stratégies. Cette information prospective comprend également, notamment, des déclarations fondées sur les évaluations et les hypothèses de la direction ainsi que sur les renseignements sur le CN qui sont accessibles au public. Ces déclarations, en raison de leur nature, impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses. Le CN met le lecteur en garde contre le fait que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Les déclarations prospectives portent notamment sur les occasions de croissance des produits d'exploitation, elles-mêmes tributaires de la conjoncture économique et commerciale en général, sur les stratégies et objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), y compris nos objectifs climatiques et nos engagements en matière de développement durable; sur la capacité de la Compagnie de rembourser ses dettes et d'honorer ses obligations futures dans un avenir prévisible, notamment sa capacité à payer ses impôts sur les bénéfices et à engager des dépenses en immobilisations, et sur les cotisations aux régimes de retraite. Les déclarations prospectives peuvent se reconnaître à l'emploi de termes comme « croit », « prévoir », « s'attendre à », « présumer », « planifier », « viser », « perspective », « plan », « cible » ou d'autres termes semblables.

Les déclarations prospectives ne sont pas une garantie de rendement futur et font intervenir des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient entraîner une différence considérable entre les résultats, le rendement ou les réalisations réels du CN et les perspectives ou les résultats, le rendement ou les réalisations futurs sous-entendus par ces déclarations. Par conséquent, il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Les facteurs de risque importants qui pourraient influer sur les déclarations prospectives comprennent, sans en exclure d'autres : les impacts de la conjoncture économique et commerciale en général, y compris les facteurs ayant des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales comme les pandémies et les conflits et tensions géopolitiques;

la concurrence dans le secteur; la variabilité des taux d'inflation, de change et d'intérêt; les variations de prix du carburant; les nouvelles dispositions législatives et (ou) réglementaires; la conformité aux lois et règlements sur l'environnement; les mesures prises par les organismes de réglementation; l'augmentation des charges relatives à l'entretien et à l'exploitation; les menaces à la sécurité; la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes; les restrictions au commerce ou les modifications aux ententes de commerce international; le transport de matières dangereuses; les différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les barrages illégaux sur les réseaux ferroviaires, et les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les incendies, les inondations et les tremblements de terre: les changements climatiques; les négociations syndicales et les interruptions de travail; les réclamations liées à l'environnement; les incertitudes liées aux enquêtes. aux poursuites ou aux autres types de réclamations et de litiges; les risques et obligations résultant de déraillements; l'échéancier et la réalisation des programmes de dépenses en immobilisations; la disponibilité des carburants renouvelables, la compétitivité de leurs coûts et l'élaboration d'une nouvelle technologie de propulsion des locomotives; de même que les autres risques décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis, dont sa notice annuelle et son formulaire 40-F. Voir la rubrique intitulée « Risques commerciaux » du rapport de gestion de la Compagnie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (le « rapport de gestion »), rubrique qui est intégrée par renvoi dans la présente circulaire, pour obtenir une description des principaux facteurs de risque liés au CN.

Les déclarations prospectives sont fondées sur l'information disponible à la date où elles sont faites. Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois sur les valeurs mobilières applicables. Si le CN décidait de mettre à jour une déclaration prospective, il ne faudrait pas en conclure qu'il fera d'autres mises à jour relatives à cette déclaration, à des questions connexes ou à toute autre déclaration de nature prospective. Sauf indication contraire expresse du CN, les renseignements qui figurent sur notre site Web ou qui sont accessibles par celui-ci ne font pas partie de la présente circulaire.

Mesures non conformes aux PCGR

La présente circulaire fait référence à des mesures non conformes aux PCGR, y compris le bénéfice d'exploitation rajusté, le bénéfice net rajusté, le bénéfice dilué par action rajusté, le ratio d'exploitation rajusté et les flux de trésorerie disponibles, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et qui peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures non conformes aux PCGR, y compris un rapprochement avec les mesures financières conformes aux PCGR les plus directement comparables, voir les rubriques « Mesures de la performance rajustées », « Devise constante » et « Liquidités et ressources en capitaux » dans le rapport de gestion, rubriques qui sont intégrées par renvoi dans la présente circulaire. Le rapport de gestion a été déposé le 31 janvier 2023 et peut être consulté sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com, sur le site Web de la SEC par l'intermédiaire du système EDGAR au www.sec.gov et sur le site Web de la Compagnie au www.cn.ca, sous l'onglet « Investisseurs ».

Nous vous recommandons de lire toute la circulaire avant de voter.

Points saillants concernant le Conseil d'administration

	V
.	X

Seuil d'actionnariat des administrateurs fixé à 5 fois la rémunération annuelle à titre d'administrateur, à atteindre dans un délai de 5 ans

100%

Pourcentage des candidats aux postes d'administrateurs qui sont indépendants, sauf notre PDG

14

Durée maximale du mandat des administrateurs fixée à 14 ans à compter de leur date d'élection ou de nomination initiale

0

Administrateur qui siège au Conseil d'une autre société ouverte dont fait également partie un autre administrateur **55%**

Pourcentage des candidats aux postes d'administrateurs qui sont des femmes

2,5

Moyenne de l'ancienneté des membres du Conseil actuels

Nos candidats aux postes d'administrateurs

	NOM ET ÂGE	QUATRE PRINCIPAUX CHAMPS DE COMPÉTENCE ⁽¹⁾	DATE D'ENTRÉE EN POSTE	OCCUPATION	AUTRES CONSEILS DE SOCIÉTÉS OUVERTES	ACTIONNARIAT ⁽²⁾ (EN MULTIPLES DU SEUIL EXIGÉ)	% DES VOIX POUR 2022
	Shauneen Bruder (63)	 Expérience de chef de la direction/haut dirigeant Planification stratégique Gestion des risques/de la sécurité Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité 	2017	Administratrice de sociétés et présidente du Conseil, CN	1	2,1	98,34
	Jo-ann dePass Olsovsky (58)	Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité Expérience de chef de la direction/haut dirigeant Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/commerce mondial Gestion du capital humain et des talents/syndicalisme/diversité et inclusion	2021	Administratrice de sociétés	-	0,3	99,85
	David Freeman (68)	Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/ commerce mondial Gestion des risques/de la sécurité Expérience de chef de la direction/haut dirigeant Planification stratégique	2022	Administrateur de sociétés	-	0,2	99,78
	Denise Gray (60)	Expérience de chef de la direction/haut dirigeant Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité ESG	2021	Directrice, Affaires externes et relations gouvernementales, Amérique du Nord, LG Energy Solution Michigan Inc., ÉU.	-	0,4	98,14
9	Justin M. Howell (52)	Expérience et perspectives internationales/globales ESG Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes Finances/comptabilité/relations avec les investisseurs	2021	Gestionnaire d'investissements senior, Cascade Asset Management Co.	1	0,4	99,29
B	Susan C. Jones (53)	Expérience de chef de la direction/haut dirigeant Gouvernement/réglementation/politique publique/ affaires juridiques Gestion du capital humain et des talents/syndicalisme/ diversité et inclusion Expérience client/vente/marketing	2022	Administratrice de sociétés	2	0,4	98,99
	Robert Knight (65)	Finances/comptabilité/relations avec les investisseurs Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/commerce mondial Planification stratégique Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes	2022	Administrateur de sociétés	2	0,1	99,81
9	Michel Letellier (58)	Expérience de chef de la direction/haut dirigeant Planification stratégique Finances/comptabilité/relations avec les investisseurs ESG	2022	Président et chef de la direction d'Innergex énergie renouvelable inc.	1	0,1	_(3)
	Margaret A. McKenzie (61)	Finances/comptabilité/relations avec les investisseurs Gestion des risques/de la sécurité Planification stratégique ESG	2020	Administratrice de sociétés	1	1,4	98,96
3	Al Monaco (63)	Expérience de chef de la direction/haut dirigeant Gestion des risques/de la sécurité Planification stratégique ESG	Nouveau candidat à un poste d'administrateur	Administrateur de sociétés	1	-	-
	Tracy Robinson (59)	Expérience de chef de la direction/haut dirigeant Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/ commerce mondial Planification stratégique Expérience client/vente/marketing	2022	Présidente-directrice générale, CN	-	Note 4	99,85

- (1) Se reporter à la description des champs de compétence figurant à la page 35 de la présente circulaire.
- (2) Pour une explication des exigences relatives à l'actionnariat applicables à la présidente du Conseil et aux administrateurs qui ne sont pas membres de la direction, voir la rubrique « Actionnariat » à la page 26 de la présente circulaire.
- (3) M. Letellier a été nommé administrateur avec prise d'effet le 1er octobre 2022.
- (4) Pour une explication des exigences relatives à l'actionnariat applicables à Tracy Robinson, voir la rubrique « Actionnariat » à la page 60 de la présente circulaire. M^{me} Robinson participe aussi au RAP. Voir la rubrique « Régime d'actionnariat du personnel » à la page 60 de la présente circulaire.

23 971

Membres du personnel à la fin de l'exercice

17,1 G\$

Produits d'exploitation

4,3 G\$⁽¹⁾

Flux de trésorerie disponibles

6.8 G\$

Revenus d'exploitation

7,44\$

Bénéfice dilué par action

7,46 \$(1)

Bénéfice dilué par action rajusté

60 %

Ratio d'exploitation 59,9 %⁽¹⁾ | 4,7 G\$

rajusté

Rachats d'actions

Points saillants concernant l'environnement, la responsabilité sociale et la gouvernance

Transparence

Notre rapport sur le développement durable intitulé « Engagement responsable » fait partie de notre engagement à être transparents à propos de nos activités et à communiquer nos progrès avec cohérence, clarté et comparabilité.

Le 14 septembre 2022, nous avons publié notre supplément de données sur le développement durable de 2021 qui est fondé sur notre rapport complet sur le développement durable de 2020 intitulé « Engagement responsable ».

Accord Catalyst

Signataire de l'accord Catalyst 2022 qui appuie la diversité de genre au sein des conseils d'administration et de la haute direction

Chef de file en matière de gouvernance

En 2022, le Conseil d'administration du CN s'est classé au deuxième rang au Canada en ce qui concerne la gouvernance lors de l'examen annuel complet des 226 membres de l'indice composé S&P/TSX réalisé par la section Report on Business du Globe and Mail.

Chef de file en matière de changements climatiques

Depuis 1993, le CN a réduit l'intensité des émissions provenant de ses locomotives de 43 %, tout en enregistrant une croissance importante du volume de marchandises transportées.

En 2022, nous avons atteint un record de 0,867 gallon américain de carburant de locomotive consommé par 1 000 TMB, soit une amélioration de 2 % par rapport à l'année précédente.

Nous continuons de maintenir une position de chef de file parmi les chemins de fer de classe I, grâce à notre consommation de carburant de locomotive par tonne-mille brute, inférieure d'environ 15 % à la moyenne des sociétés qui nous sont comparables

En 2020, le CN a apporté officiellement son soutien au Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC ») et a publié son premier rapport du GIFCC.

Le CN s'est également acquis une place sur la Liste A du CDP* en 2022.

Nos derniers rapports du CDP et du GIFCC sont accessibles sur notre site Web.

Le CDP est un organisme sans but lucratif qui s'occupe du système de divulgation mondiale pour les investisseurs, les sociétés, les villes, les États et les régions afin que ceux-ci gèrent leurs impacts environnementaux

Chef de file du développement durable

Vote consultatif annuel sur le Plan d'action climatique du CN, qui a reçu un taux d'approbation de 98,54 % à l'assemblée annuelle de 2022

Création du Conseil consultatif autochtone du CN.

Inclusion dans le DJSI World Index et le DJSI North America Index en 2022, pour la 11e et la 14e année consécutive, respectivement.

En novembre 2022, le CN a adhéré au Pacte mondial des Nations Unies, une plateforme de leadership volontaire pour le développement, la mise en œuvre et la divulgation de pratiques commerciales responsables.

Nommé parmi les 5 % des champions mondiaux du développement durable dans l'industrie du transport figurant dans le bilan mondial 2023 de S&P (Sustainability Yearbook).

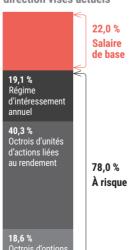
Rémunération de la haute direction

Rémunération de la haute direction

Notre objectif, qui consiste à encourager les membres de la haute direction à créer et offrir des rendements durables et solides aux actionnaires, continue à sous-tendre l'approche du CN en matière de rémunération de la haute direction. Le CN fait preuve de rigueur dans son approche en veillant à ce que les régimes d'intéressement à court terme et à long terme soient structurés de façon à lier la rémunération réalisée au rendement pour les actionnaires. En règle générale, l'approche du CN en matière de rémunération de la haute direction veille à faire en sorte que la rémunération cible permette d'attirer et de retenir des membres de la haute direction de talent, tout en respectant le cadre de notre politique de rémunération de la haute direction.

Les programmes de rémunération sont concus pour encourager l'adoption de bons comportements et incluent des mécanismes appropriés d'atténuation des risques. La politique en matière de rémunération de la haute direction, qui a reçu un taux d'approbation de 96,75 % à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2022, vise à positionner notre rémunération directe totale cible entre la médiane et le 60e centile du groupe de comparaison respectif des membres de la haute direction.

Rémunération à risque cible en 2022 des membres de la haute direction visés actuels



d'achat d'action

Pratiques exemplaires adoptées par le CN

- · Le régime d'intéressement annuel (le « RIA ») pour les membres de la haute direction est fondé sur trois facteurs : le volet lié au rendement financier de l'entreprise (70 %), le volet lié à la stratégie d'entreprise (20 %), et le volet lié à la sécurité de l'entreprise (10 %), lesquels sont tous fondés sur le rendement par rapport aux objectifs établis
- Environ 78 % de la rémunération directe totale cible des membres de la haute direction visés est à risque et liée au rendement du CN
- Vote consultatif annuel des actionnaires sur la rémunération
- · Appariement de la rémunération par rapport à un groupe de comparaison raisonnable/de taille appropriée
- · Plafonnement des paiements incitatifs et absence de garantie de paiement minimal
- · Pondération accrue du rendement total pour les actionnaires relatif en lien avec les unités d'actions liées au rendement depuis 2020
- · Lignes directrices strictes en matière d'actionnariat
- Exigences relatives à l'actionnariat de la PDG après la cessation de son emploi
- · Politique de récupération de la rémunération versée aux membres de la haute direction élargie afin de permettre la récupération des primes ou de la rémunération incitative octroyées après le 7 mars 2017 en cas de négligence grossière, d'inconduite délibérée, de fraude, de vol ou de détournement de fonds même en l'absence de redressement des états financiers
- · Dispositions de changement de contrôle à double condition
- · Les membres du personnel ne peuvent effectuer d'opérations de couverture ou toute forme d'opérations sur des options inscrites à la cote d'une bourse visant des titres du CN
- · Aucune protection de majoration pour impôts en cas de changement de contrôle

⁽¹⁾ Ces mesures non conformes aux PCGR ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour le bénéfice dilué par action rajusté et le ratio d'exploitation rajusté, voir la rubrique « Mesures de la performance rajustées » et, pour les flux de trésorerie disponibles, voir la rubrique « Liquidités et ressources en capitaux - Flux de trésorerie disponibles » dans le rapport de gestion au 31 décembre 2022 déposé le 31 janvier 2023, rubriques qui sont intégrées par renvoi dans la présente circulaire. On peut trouver ce rapport sur le site Web de SEDAR au www.sedar.com, sur le site Web de la SEC par l'intermédiaire du système EDGAR au www.sec.gov.et sur le site Web de la Compagnie au www.cn.ca, sous l'onglet « Investisseurs »

Transmission des documents relatifs à l'assemblée et information relative au vote

Votre vote est important

À titre d'actionnaire, il importe que vous lisiez attentivement la présente circulaire et que vous exerciez ensuite les droits de vote rattachés à vos actions, avant ou pendant l'assemblée, conformément aux instructions de vote indiquées dans la présente circulaire. La section qui suit donne de l'information sur la façon de voter.

Procédures de notification et d'accès

Comme par les années passées, nous utilisons les « procédures de notification et d'accès » pour la transmission de cette circulaire aux actionnaires inscrits ainsi qu'aux actionnaires non inscrits. Plutôt que de recevoir un exemplaire imprimé de la circulaire par la poste, les actionnaires qui détiennent des actions ordinaires du CN le 3 mars 2023 (la « date de clôture des registres ») y ont accès en ligne. Les actionnaires recevront un jeu de documents par la poste accompagné d'une notification (« notification ») leur expliquant comment avoir accès à la circulaire en ligne et comment en demander un exemplaire imprimé. Un formulaire de procuration pour les actionnaires inscrits ou un formulaire d'instructions de vote pour les actionnaires non inscrits ou les actions détenues par des membres du personnel sera joint à la notification et donnera des instructions sur la façon d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. L'utilisation des procédures de notification et d'accès permet d'avoir accès à la circulaire plus rapidement, contribue à la protection de l'environnement, est conforme à notre stratégie en matière de développement durable et aide à réduire les frais d'impression et d'envoi.

Comment avoir accès à la circulaire en ligne

La circulaire est disponible sur notre site Web (www.cn.ca/fr/investisseurs), sur le site Web de notre agent des transferts, Société de fiducie Computershare du Canada (Computershare) (www.envisionreports.com/CNR2023), sur SEDAR (www.sedar.com) et sur le site Web de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (« SEC ») (www.sec.gov) par l'intermédiaire du système EDGAR.

Comment demander un exemplaire imprimé de la circulaire et des états financiers

Vous pouvez demander sans frais un exemplaire imprimé de la circulaire, des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport des auditeurs s'y rapportant (les « états financiers ») ainsi que du rapport de gestion connexe pendant une période allant jusqu'à un an après la date de dépôt de la circulaire sur SEDAR (vers le 22 mars 2023). Votre demande doit être reçue au moins dix (10) jours ouvrables avant la date de l'assemblée (avant le 11 avril 2023) afin que vous receviez la circulaire avant l'assemblée.

Vous pouvez demander un exemplaire imprimé de la circulaire, des états financiers et du rapport de gestion connexe à www.proxyvote.com ou en téléphonant au 1 877 907-7643 et en saisissant le numéro de contrôle à 16 chiffres indiqué sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, puis en suivant les instructions qui y sont données. Un exemplaire des documents relatifs à l'assemblée vous sera envoyé dans les trois (3) jours ouvrables suivant la réception de votre demande.

Veuillez prendre note que si vous demandez un exemplaire imprimé de la circulaire, vous ne recevrez pas d'autre formulaire de procuration ou d'instructions de vote. Par conséquent, veuillez conserver le formulaire original qui vous a été envoyé pour voter.

Ouestions?

Pour toute question sur les procédures de notification et d'accès ou pour demander sans frais un exemplaire imprimé de la circulaire après l'assemblée, prière de communiquer avec Broadridge au 1 844 973-0593 (en français) et au 1 844 916-0609 (en anglais) ou avec Computershare par téléphone au 1 866 962-0498 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou au 1 514 982-8716 (de l'extérieur de l'Amérique du Nord).

Information importante au sujet de l'assemblée

L'assemblée se tiendra en ligne uniquement et sera diffusée en direct sur le Web. Les actionnaires ne pourront pas y assister en personne. Vous pourrez assister, participer et voter à l'assemblée en ligne pendant sa diffusion sur le Web. Des membres du Conseil et de la haute direction participeront à l'assemblée et pourront répondre à vos questions.

Assister à l'assemblée en ligne

Pour participer à l'assemblée, les actionnaires (inscrits, non inscrits et les porteurs d'actions détenues par des membres du personnel (définis ci-après)) devront visiter le www.virtualshareholdermeeting.com/CNI2023 et s'inscrire à l'aide du numéro de contrôle à 16 chiffres qui se trouve sur leur formulaire de procuration ou leur formulaire d'instructions de vote, selon le cas. La plateforme de l'assemblée est entièrement prise en charge par les navigateurs et les appareils fonctionnant avec la version la plus à jour des plugiciels pertinents. Assurez- vous d'avoir une connexion Internet puissante, de préférence à haute vitesse, peu importe l'endroit d'où vous avez l'intention de participer à l'assemblée. L'assemblée commencera à 10 h précises (heure avancée de l'Est) le 25 avril 2023. L'inscription en ligne commencera 15 minutes avant le début de l'assemblée, soit à 9 h 45 (heure avancée de l'Est). Prévoyez suffisamment de temps pour l'inscription en ligne. En cas de difficulté technique pendant l'inscription ou l'assemblée, vous devrez composer le numéro du soutien technique qui s'affichera sur la page de connexion à l'assemblée virtuelle des actionnaires. La diffusion sur le Web vous permet d'assister à l'assemblée virtuellement en direct, de soumettre vos questions et d'exercer vos droits de vote pendant son déroulement si vous ne l'avez pas fait avant la tenue de l'assemblée.

Le CN organisera en outre une conférence téléphonique sans frais pour les actionnaires qui n'ont pas d'accès Internet ou qui préfèrent cette méthode, soit pour poser une question de vive voix à l'assemblée, soit pour écouter l'assemblée au lieu de la visionner en direct sur le Web. À l'aide du numéro de contrôle à 16 chiffres qui se trouve sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas, vous pourrez écouter l'assemblée et soumettre vos questions de vive voix pendant son déroulement. Toutefois, vous ne pourrez pas exercer les droits de vote rattachés à vos actions par téléphone pendant l'assemblée et devrez utiliser la webdiffusion à cette fin si vous ne l'avez pas fait avant la tenue de l'assemblée. Pour vous joindre à la conférence téléphonique, vous devrez composer le 1888 440-2098 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou le 1438 803-0561 (international).

Les invités pourront assister à l'assemblée diffusée en direct uniquement sur le Web en se joignant à la webdiffusion à titre d'invité au www.virtualshareholdermeeting.com/CNI2023. Ils ne pourront pas soumettre de questions ni voter. Ils ne seront pas autorisés à se joindre à la conférence téléphonique.

Soumettre des questions

Après l'assemblée, nous tiendrons une séance de guestions et réponses en direct, au cours de laquelle nous essaierons de répondre à toutes les questions écrites qui nous auront été soumises avant et pendant l'assemblée. Seuls les actionnaires peuvent soumettre des questions à l'assemblée, avant ou pendant celle-ci. Pour poser une question avant l'assemblée, vous devez vous rendre à www.proxyvote.com et vous connecter à l'aide du numéro de contrôle à 16 chiffres qui se trouve sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas. Après avoir accédé à l'écran de connexion, cliquez sur « Soumettre vos questions », remplissez le formulaire prévu à cette fin et cliquez sur « Soumettre ». Vous pouvez poser une question pendant l'assemblée de deux façons : (1) par écrit pendant la diffusion en direct sur le Web au www.virtualshareholdermeeting.com/ CNI2023, en vous inscrivant, en tapant votre guestion dans le champ « Poser une question » et en cliquant ensuite sur « Soumettre »; ou (2) oralement par conférence téléphonique, en composant le 1 888 440-2098 (sans frais au Canada et aux États-Unis) ou le 1 438 803-0561 (international) et en utilisant votre numéro de contrôle à 16 chiffres. Dans le cas d'une conférence téléphonique, un préposé vous placera dans la file d'attente et répondra au moment opportun. Les invités ne pourront pas soumettre de questions ni avant ni pendant l'assemblée.

La présidente de l'assemblée se réserve le droit de modifier ou de refuser les questions qu'elle considère comme irrespectueuses ou par ailleurs inappropriées, conformément aux règles de conduite de l'assemblée qui se trouvent au www.cn.ca/fr/investisseurs et qui suivent la page Web de l'assemblée. Les guestions pertinentes à l'assemblée auxquelles il ne sera pas possible de répondre pendant l'assemblée en raison de contraintes de temps seront affichées en ligne et les réponses se trouveront au www.cn.ca/fr/investisseurs. Les guestions et les réponses seront disponibles aussitôt que possible après l'assemblée et resteront affichées pendant une semaine. La présidente de l'assemblée a de vastes pouvoirs pour veiller au bon déroulement de l'assemblée. Pour s'assurer que l'assemblée se déroule d'une manière équitable pour tous les actionnaires, la présidente de l'assemblée se réserve le droit d'établir l'ordre dans lequel on répondra aux questions et le temps qui sera consacré à chacune. Tout comme dans nos assemblées annuelles antérieures, toutes les questions soumises conformément à nos règles de conduite d'une assemblée des actionnaires sont généralement traitées selon leur ordre de réception.

Personnes habiles à voter

Les porteurs d'actions ordinaires du CN à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres (le 3 mars 2023) ont le droit de voter à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, soit virtuellement en direct ou par procuration. Il y avait 667 553 397 actions ordinaires sans valeur nominale en circulation de la Compagnie à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres. Sous réserve des restrictions relatives au vote énoncées dans la présente section, chaque action ordinaire donne droit à une voix.

Comment voter

Si vous êtes habile à voter et que vos actions ordinaires sont immatriculées à votre nom ou qu'elles sont détenues par l'intermédiaire d'un fondé de pouvoir (actionnaire non inscrit ou actions détenues par des membres du personnel (définies ci-après)), vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à celles-ci virtuellement à l'assemblée ou par procuration avant l'assemblée, comme il est expliqué ci-après. Voter par procuration avant l'assemblée est la façon la plus simple d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Les mêmes procédures s'appliquent aux actionnaires inscrits, aux actionnaires non inscrits ou aux porteurs d'actions détenues par des membres du personnel.

Vous êtes un actionnaire inscrit si votre nom figure sur votre certificat d'actions ou votre confirmation produite par le système d'inscription directe (SID). Si vous êtes un actionnaire inscrit, vous recevrez un formulaire de procuration dans lequel vous trouverez l'information pertinente concernant les points soumis à l'assemblée, ainsi qu'un numéro de contrôle à 16 chiffres qui est nécessaire : (1) pour voter par procuration avant l'assemblée; (2) pour vous joindre à la webdiffusion en direct et/ou à la conférence téléphonique le jour de l'assemblée afin d'y assister virtuellement en direct; (3) pour soumettre vos questions ainsi que vos votes pendant le déroulement de l'assemblée

Si vos actions ordinaires ne sont pas immatriculées à votre nom, mais détenues par un prête-nom, comme un fiduciaire, une institution financière ou un courtier en valeurs mobilières, vous êtes un actionnaire non inscrit. Si vos actions ordinaires figurent dans un relevé de compte qui vous a été transmis par votre courtier, il est fort probable que ces actions ne sont pas immatriculées à votre nom, mais vraisemblablement au nom de votre courtier ou d'un mandataire ou d'un prête-nom de ce courtier. En l'absence d'instructions précises, il est interdit aux courtiers et à leurs mandataires ou prête-noms d'exercer les droits de vote rattachés aux actions des clients des courtiers. Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous recevrez un formulaire d'instructions de vote dans leguel vous trouverez l'information pertinente concernant les points soumis à l'assemblée, ainsi qu'un numéro de contrôle à 16 chiffres qui est nécessaire : (1) pour voter par procuration avant l'assemblée; (2) pour vous joindre à la webdiffusion en direct et/ou à la conférence téléphonique le jour de l'assemblée afin d'y assister virtuellement en direct; (3) pour soumettre vos questions ainsi que vos votes pendant le déroulement de l'assemblée.

Les actions ordinaires acquises par des membres du personnel de la Compagnie en vertu de ses régimes d'actionnariat du personnel canadien et américain et de son régime d'épargne applicable aux activités américaines (collectivement, les « Régimes »), appelées actions détenues par des membres du personnel, demeurent immatriculées au nom du dépositaire des Régimes (actuellement la Société de fiducie Computershare du Canada ou Fidelity Institutional Retirement Services Company, selon le cas), à moins que les membres du personnel n'aient retiré leurs actions ordinaires de ces Régimes conformément aux dispositions applicables de ceux-ci. Si vous êtes un porteur d'actions détenues par des membres du personnel, vous recevrez un formulaire d'instructions de vote dans lequel vous trouverez l'information pertinente concernant les points soumis à l'assemblée, ainsi qu'un numéro de contrôle à 16 chiffres qui est nécessaire : (1) pour voter par procuration avant l'assemblée; (2) pour vous joindre à la webdiffusion en direct et/ou à la conférence téléphonique le jour de l'assemblée afin d'y assister virtuellement en direct; (3) pour soumettre vos questions ainsi que vos votes pendant le déroulement de l'assemblée.

Voter avant l'assemblée - Vote par procuration

Les différents modes de transmission possibles de vos instructions de vote figurent ci-dessous. Plus de détails à ce sujet se trouvent également dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas, joint à la présente circulaire.



INTERNET: Rendez-vous au **www.proxyvote.com** et suivez les instructions. Vous devrez entrer votre numéro de contrôle à 16 chiffres qui se trouve sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas.



POSTE: Remplissez et retournez le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote, selon le cas, dans l'**enveloppe affranchie** fournie à cet effet.



TÉLÉPHONE: Composez le numéro sans frais 1 800 474-7501 (en français) ou 1 800 474-7493 (en anglais). Vous devrez entrer le numéro de contrôle à 16 chiffres qui se trouve sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas.

Si vous utilisez le service postal, vous devez faire parvenir votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas, dûment rempli à notre compilateur de procurations suffisamment à l'avance pour que votre vote soit traité, et dans tous les cas, au plus tard à 17 h (heure avancée de l'Est) le 21 avril 2023, ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au plus tard à 17 h le jour ouvrable précédant le jour de la reprise de l'assemblée. Pour tous les autres modes, vous devez avoir voté avant 17 h (heure avancée de l'Est) le 24 avril 2023 ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au plus tard à 17 h le jour ouvrable précédant le jour de la reprise de l'assemblée. Les procurations produites tardivement peuvent être acceptées ou rejetées par la présidente de l'assemblée comme bon lui semble, sans qu'elle soit tenue d'accepter ou de rejeter une procuration particulière déposée tardivement. La présidente de l'assemblée peut annuler ou prolonger l'échéance fixée pour la remise des procurations, sans préavis.

Vote à l'assemblée



Si vous souhaitez voter à l'assemblée, vous n'avez pas à remplir et à retourner votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas. Le jour de l'assemblée, les actionnaires inscrits ou non inscrits ou les porteurs d'actions détenues par des membres du personnel pourront voter pendant la webdiffusion en direct

de l'assemblée en remplissant alors un bulletin de vote en ligne. Pour ce faire, vous devrez vous rendre au www.virtualshareholdermeeting.com/CNI2023 et vous inscrire à l'aide du numéro de contrôle à 16 chiffres qui se trouve sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas, comme il est décrit en détail à la rubrique « Assister à l'assemblée en ligne » de la présente circulaire.

Si vous souhaitez nommer un fondé de pouvoir pour exercer les droits de vote rattachés à vos actions pendant la webdiffusion en direct de l'assemblée, veuillez suivre les instructions qui se trouvent sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas, ou au www.proxyvote.com. Vous devrez créer un numéro d'identification unique à huit caractères qui permettra à votre fondé de pouvoir de se joindre à l'assemblée et d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions en votre nom.

Facon dont vos droits de vote seront exercés

Vous pouvez choisir de voter POUR, de vous ABSTENIR de voter ou de voter CONTRE selon les questions faisant l'objet d'un vote. Lorsque vous votez par procuration, vous pouvez nommer les personnes désignées comme fondés de pouvoir dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote (c'est-à-dire la présidente du Conseil et la présidente-directrice générale de la Compagnie ou, dans le cas des actions détenues par des membres du personnel, la Société de fiducie Computershare du Canada ou Fidelity Institutional Retirement Services Company) ou vous pouvez désigner une autre personne pour exercer vos droits de vote à titre de fondé de pouvoir au moyen du formulaire de procuration ou du formulaire d'instructions de vote ci-joint. Vous avez le droit de désigner une autre personne ou société (qui n'est pas tenue d'être actionnaire) pour assister à l'assemblée et y agir en votre nom. Pour exercer ce droit, il suffit d'inscrire le nom de cette personne ou société dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote et en suivant les instructions qui s'y trouvent ou de remplir un autre formulaire de procuration en bonne et due forme. Veuillez vous assurer que la personne que vous désignez comme fondé de pouvoir est au courant de cette désignation et qu'elle se connecte à l'assemblée en ligne à l'aide des identifiants que vous avez créés pour

Les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires seront exercés, ou feront l'objet d'une abstention, conformément aux instructions que vous avez données sur votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote. En l'absence d'instructions, les droits de vote rattachés à vos actions ordinaires représentées par des procurations données à la présidente du Conseil ou à la présidente-directrice générale (ou dans le cas d'actions détenues par des membres du personnel, à la Société de fiducie Computershare du Canada ou à Fidelity Institutional Retirement Services Company) seront exercés de la façon suivante:

- (i) POUR l'élection des candidats de la direction à titre d'administrateurs;
- (ii) POUR la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. comme auditeur;
- (iii) POUR, à titre consultatif et non contraignant, l'approche en matière de rémunération de la haute direction divulguée à la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de la présente circulaire;
- (iv) POUR, à titre consultatif et non contraignant, le Plan d'action climatique de la Compagnie divulgué dans la présente circulaire,

et à la discrétion du fondé de pouvoir en ce qui a trait à toute modification à l'une de ces questions ou à toute autre question qui pourrait être soumise régulièrement à l'assemblée. À la date de la présente circulaire, la direction du CN n'a connaissance d'aucune modification ni d'aucune autre question susceptible d'être soumise à l'assemblée. Toutefois, si une telle modification ou autre question était dûment soumise à l'assemblée, les droits de vote visés par les procurations seront exercés au gré de la ou des personnes nommées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote. Les personnes nommées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote voteront sur ces questions selon leur bon jugement.

Si l'un des candidats à l'élection à un poste d'administrateur dont le nom figure dans les présentes était dans l'incapacité d'accepter d'être mis en candidature à l'élection, il est prévu que le porteur de la procuration donnée à la direction votera pour le candidat recommandé à sa place par la direction de la Compagnie. La direction n'a aucune raison de croire que l'un des candidats à l'élection aux postes d'administrateur sera dans l'incapacité d'accomplir son mandat s'il est élu à un poste d'administrateur.

Le Conseil d'administration et la direction recommandent aux actionnaires de voter POUR les points (i), (ii), (iii) et (iv).

Pour être approuvée, chacune des questions devra recueillir la majorité simple (50 % plus un) des voix exprimées.

Changer votre vote

Vous pouvez révoquer votre procuration en tout temps de l'une des façons suivantes :

- en votant de nouveau par Internet ou par téléphone avant 17 h (heure avancée de l'Est) le 24 avril 2023;
- en produisant un acte écrit (ce qui comprend un autre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, selon le cas, portant une date ultérieure à celle de votre vote initial) signé par vous ou par votre mandataire (dûment autorisé par écrit) et (1) en le déposant auprès de la secrétaire générale de la Compagnie, au siège social de la Compagnie (935, rue de La Gauchetière Ouest, 16° étage, Montréal (Québec) H3B 2M9, Canada), au plus tard à 17 h (heure avancée de l'Est) le 24 avril 2023 (ou, si l'assemblée est ajournée ou reportée, au plus tard à 17 h le jour ouvrable précédant le jour de la reprise de l'assemblée), ou (2) en le remettant par voie électronique au président de l'assemblée (au CN_Chair@cn.ca) avant le début de l'assemblée le jour même de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report;
- · de toute autre manière autorisée par la loi.

Les procurations produites après 17 h (heure avancée de l'Est) le 24 avril 2023 peuvent être acceptées ou rejetées par le président de l'assemblée comme bon lui semble, sans qu'il soit tenu d'accepter ou de rejeter une procuration particulière déposée tardivement. Le président de l'assemblée peut annuler ou prolonger l'échéance fixée pour la remise des procurations, sans préavis.

Restrictions relatives au vote applicables au CN

Nos clauses de prorogation, en leur version modifiée, stipulent qu'aucune personne, avec les personnes qui lui sont liées, ne peut être porteur ou véritable propriétaire ou avoir le contrôle, directement ou indirectement, d'un nombre d'actions avec droit de vote conférant plus de 25 % du total des droits de vote rattachés à la totalité de nos actions avec droit de vote pouvant normalement être exercés pour élire les administrateurs de la Compagnie. De plus, lorsqu'une personne, avec les personnes qui lui sont liées, est porteur ou véritable propriétaire ou a le contrôle, directement ou indirectement, d'un nombre total d'actions avec droit de vote excédant ce plafond de 25 %, nul ne peut exercer, personnellement ou par procuration, les droits de vote rattachés aux actions avec droit de vote dont cette personne ou les personnes qui lui sont liées sont porteurs ou ont la propriété véritable ou le contrôle, directement ou indirectement.

À la connaissance des administrateurs et des membres de la haute direction de la Compagnie, selon la plus récente information accessible au public, aucune personne n'a la propriété véritable ou le contrôle, direct ou indirect, d'actions comportant 10 % ou plus des droits de vote rattachés à une catégorie d'actions de la Compagnie.

Information supplémentaire

Sollicitation de procurations

La direction de la Compagnie sollicite votre procuration. La sollicitation est essentiellement faite par la poste, mais nos administrateurs, dirigeants et membres du personnel peuvent aussi solliciter des procurations à peu de frais pour la Compagnie. La Compagnie a retenu les services de Morrow Sodali (Canada) Ltd. à qui elle versera des honoraires pour la sollicitation de procurations au Canada et aux États-Unis; les frais de ces services devraient s'élever à environ 40 000 \$ CA, plus des frais additionnels associés aux menues dépenses.

Questions

Si vous avez des questions au sujet de l'information contenue dans cette circulaire ou que vous avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote, selon le cas, veuillez communiquer par téléphone avec l'agent de sollicitation de procurations de la Compagnie, aux numéros sans frais suivants : 1888 999-0818 en Amérique du Nord ou au 1289 695-3075 à l'extérieur de l'Amérique du Nord, ou encore par courriel à assistance@morrowsodali.com.

Agent des transferts

Vous pouvez communiquer avec l'agent des transferts par la poste à l'adresse suivante :

Société de fiducie Computershare du Canada 100, avenue University, 8° étage Toronto (Ontario) M5J 2Y1

par téléphone au 1 800 564-6253 ou encore par Internet au www.centredesinvestisseurs.com/service (en français) ou au www.investorcentre.com/service (en anglais).

Honoraires des intermédiaires

Les actionnaires non inscrits sont soit des propriétaires véritables opposés, qui s'opposent à ce que les intermédiaires divulguent des renseignements sur les titres de la Compagnie qu'ils détiennent, soit des propriétaires véritables non opposés, qui ne s'opposent pas à une telle divulgation. La Compagnie paie les intermédiaires pour qu'ils envoient les documents reliés aux procurations aux propriétaires véritables opposés et non opposés.

États financiers

Nos états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que les rapports de l'auditeur s'y rapportant sont inclus dans le rapport annuel 2022 de la Compagnie, qui se trouve sur notre site Web au www.cn.ca et sur SEDAR au www.sedar.com, ainsi que dans le rapport annuel de la Compagnie sur formulaire 40-F, qui est disponible sur le site Web de la SEC au www.sec.gov par l'intermédiaire du système EDGAR et peuvent être obtenus, sous forme imprimée, sans frais, par tout actionnaire qui en fait la demande à notre secrétaire générale, au 514 399-7091, ou à Relations avec les investisseurs, au 514 399-0052

Élection des administrateurs

Selon nos clauses de prorogation, en leur version modifiée, notre Conseil d'administration doit être composé d'au moins sept membres et d'au plus 21 membres. Conformément à une résolution du Conseil d'administration, pour l'exercice courant, 11 administrateurs doivent être élus et demeurer en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à l'élection ou la nomination de leur successeur.

Le mandat de chacun des membres actuels du Conseil expire à la clôture de l'assemblée. La direction présentera la candidature des personnes indiquées à la rubrique « Candidats aux postes d'administrateurs — Description des candidats » à des fins d'élection à l'assemblée. Tous les candidats proposés comme administrateurs siègent actuellement au Conseil d'administration de la Compagnie, sauf M. Al Monaco, dont la candidature est proposée en vue de l'élection à l'assemblée. Toutes les candidatures proposées ont été recommandées au Conseil d'administration par le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité. M. Robert Phillips, qui est actuellement administrateur de la Compagnie, ne sollicitera pas de nouveau mandat à l'assemblée. M. Kevin Lynch a pris sa retraite du Conseil d'administration le 31 décembre 2022.

Sauf indication contraire, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint ont l'intention de voter POUR l'élection des personnes indiquées à la rubrique « Candidats aux postes d'administrateurs — Description des candidats ». Les personnes dont la candidature est proposée possèdent, de l'avis du Conseil d'administration et de la direction, les compétences nécessaires pour agir à titre d'administrateur de la Compagnie au cours de la prochaine année et ont confirmé qu'elles étaient disposées à siéger au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration et la direction ne prévoient pas que l'un ou l'autre des candidats sera incapable d'exercer la fonction d'administrateur, mais si le cas se présentait pour une raison

ou une autre avant l'assemblée, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint se réservent le droit de voter pour le candidat recommandé à sa place par la Compagnie.

Politique en matière de vote à la majorité

L'élection des administrateurs à l'assemblée est régie par les nouvelles obligations portant sur le vote majoritaire prévues par la Loi canadienne sur les sociétés par actions (la « LCSA ») qui sont entrées en vigueur le 31 août 2022. Aux termes de ces obligations, dans le cadre d'une élection non contestée d'administrateurs, un candidat doit obtenir 50 % ou plus de voix favorables sur le total des voix exprimées « pour » ou « contre » son élection par les actionnaires afin d'être élu administrateur de la Compagnie. Si le candidat n'obtient pas la majorité des voix exprimées par les actionnaires en faveur de son élection, sauf dans des circonstances limitées, il ne sera pas élu et le poste au Conseil restera vacant; toutefois, si ce candidat est un administrateur en fonction, il sera autorisé à demeurer en fonction jusqu'au premier en date des jours suivants : a) le 90° jour suivant la date de l'élection; b) le jour de la nomination ou de l'élection de son remplaçant.

Ces obligations liées au vote majoritaire ne s'appliquent qu'en cas d'« élection non contestée d'administrateurs », à savoir des élections où le nombre de candidats aux postes d'administrateurs est égal au nombre d'administrateurs devant être élus au Conseil et où il n'y a pas de document de sollicitation de procurations en circulation qui appuie d'autres candidatures que celles qui sont présentées par le Conseil d'administration.

Étant donné que la politique en matière de vote à la majorité de la Compagnie avait généralement le même effet que les nouvelles obligations portant sur le vote majoritaire prévues par la LCSA, le Conseil a résolu de révoquer cette politique (qui faisait auparavant partie du Manuel de gouvernance de la Compagnie).

Nomination de l'auditeur

Le Comité d'audit, des finances et du risque est chargé de recommander la nomination de l'auditeur externe, d'évaluer et de contrôler ses compétences, sa performance et son indépendance, ainsi que de déterminer le caractère adéquat des honoraires d'audit. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. agit à titre d'auditeur indépendant de la Compagnie depuis 1992. Le Comité d'audit, des finances et du risque évalue en continu l'auditeur externe de la Compagnie et revoit chaque année les honoraires d'audit et les honoraires pour services non liés à l'audit, la qualité de l'audit, l'indépendance et le mandat de notre auditeur, y compris les avantages et les risques d'un mandat de longue date avec un auditeur, ainsi que les contrôles et les processus en place pour assurer l'indépendance de KPMG.

En 2022, le Comité d'audit, des finances et du risque a effectué une évaluation complète de l'auditeur externe de la Compagnie afin d'évaluer la qualité et les normes d'indépendance de l'audit comme il est exigé par le mandat du Comité. L'évaluation complète a été effectuée en conformité avec les directives publiées par les Comptables professionnels agréés du Canada, l'Institut des administrateurs de sociétés et le Conseil canadien sur la reddition de comptes. L'évaluation complète a été plus vaste et plus approfondie que l'évaluation annuelle de l'auditeur effectuée par le Comité d'audit, des finances et du risque et axée sur les facteurs clés suivants qui ont une incidence sur la qualité d'un audit : (i) l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique de l'auditeur externe; (iii) la qualité des communications et des interactions entre le Comité d'audit, des finances et du risque et l'auditeur externe.

Le Comité d'audit, des finances et du risque a établi que le principal facteur à examiner dans le cadre de l'évaluation complète était le risque possible de familiarité institutionnelle qui découle du fait que KPMG exerce les fonctions d'auditeur externe du CN depuis 1992. Le Comité d'audit, des finances et du risque a examiné cet élément à la lumière des thèmes suivants :

Obligations et tendances réglementaires — Au Canada et aux États-Unis, la réglementation continue d'imposer l'obligation de rotation de l'associé responsable de l'audit tous les sept et cinq ans, respectivement, et une période de restriction de cinq ans. Des publications et des recherches

- récentes dans les deux pays continuent à appuyer cette pratique, ainsi que l'évaluation complète périodique de l'auditeur externe plutôt que l'élargissement de la portée des lois en vue d'exiger la rotation périodique du cabinet d'audit.
- Analyse comparative de la durée des fonctions de l'auditeur Selon les données réunies dans le cadre de l'évaluation complète, la durée des fonctions de l'auditeur dans les 25 principales sociétés inscrites à la cote de la TSX et dans les sociétés de chemins de fer de classe I en Amérique du Nord a été examinée. Dans les deux cas, la durée moyenne des fonctions de l'auditeur était supérieure à 25 ans.
- Analyse de la rotation de l'associé responsable de l'audit Le Comité d'audit, des finances et du risque a passé en revue une analyse détaillée du calendrier de rotation de l'associé, y compris les périodes de rotation et de restriction de chacun des associés responsables de la mission, ainsi que des autres associés responsables de l'audit affectés à l'audit du CN afin de confirmer que les calendriers de rotation obligatoires étaient suivis

L'évaluation complète a été menée à bien en juillet 2022 et, compte tenu des résultats, le Comité d'audit, des finances et du risque a établi qu'il était satisfait de la qualité de l'audit réalisé par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et que, compte tenu des obligations réglementaires de rotation des associés et d'autres mesures d'indépendance, le fait de retenir les services de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. constituait le meilleur choix pour le CN. Le comité a proposé certaines autres améliorations au processus afin de renforcer davantage la qualité de l'audit, notamment l'obligation de limiter le montant des services non liés à l'audit dont la prestation est confiée à KPMG. De plus amples renseignements sur l'évaluation complète, y compris sur les améliorations proposées et sur l'indépendance de l'auditeur se trouvent à l'« Annexe C — Information additionnelle sur le Comité d'audit, des finances et du risque » de la présente circulaire

Compte tenu des résultats de l'évaluation complète, le Comité d'audit, des finances et du risque et le Conseil croient que KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. constitue le meilleur choix dans l'intérêt de la Compagnie et de ses actionnaires, et ils

recommandent la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. comme auditeur de la Compagnie pour qu'il exerce son mandat jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

De plus amples renseignements sur le Comité d'audit, des finances et du risque de la Compagnie se trouvent dans la notice annuelle 2022 de la Compagnie, disponible sur SEDAR au www.sedar.com, sur le site Web de la SEC au www.sec.gov par l'intermédiaire du système EDGAR et sur le site Web du CN au www.cn.ca. Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, les honoraires d'audit, les honoraires pour services liés à l'audit, les honoraires pour services fiscaux et les honoraires pour tous les autres services fournis à la Compagnie par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. se détaillaient comme suit :

HONORAIRES (EN MILLIERS)	2022 (\$ CA)	2021 (\$ CA)
Honoraires d'audit	2 969	2 838
Honoraires pour services liés à l'audit	1 203	1 357
Honoraires pour services fiscaux	905	1 394
Autres honoraires	-	33
Total	5 077	5 622

Conformément à sa charte, le Comité d'audit, des finances et du risque approuve tous les services d'audit et tous les services liés à l'audit, tous les honoraires et toutes les modalités liés aux missions d'audit et toutes les missions de services non liés à l'audit accomplis par l'auditeur externe. Le Comité d'audit, des finances et du risque a approuvé au préalable la totalité des services fournis par l'auditeur pour des services d'audit, des services liés à l'audit et des services non liés à l'audit pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

La nature des services fournis par catégorie est décrite ci-après.

Honoraires d'audit

Les honoraires d'audit sont les honoraires engagés pour les services rendus dans le cadre de l'audit des états financiers annuels consolidés et du contrôle interne à l'égard de la communication de l'information financière de la Compagnie, l'examen des rapports trimestriels et les audits des états financiers de certaines filiales de la Compagnie.

Honoraires pour services liés à l'audit

Les honoraires pour services liés à l'audit sont les honoraires engagés pour les services liés à l'audit des états financiers des régimes de retraite de la Compagnie, les services d'attestation se rapportant à des rapports exigés par la loi ou la réglementation, l'assurance et/ou les services-conseils portant sur les normes et les opérations comptables, et les services rendus dans le cadre de l'émission de titres de créance.

Honoraires pour services fiscaux

Les honoraires pour services fiscaux sont les honoraires engagés pour les services liés à la conformité fiscale, y compris l'aide à la production et à l'examen des déclarations de revenus des employés expatriés, les demandes de crédits d'impôt pour la recherche et le développement, les déclarations de revenus des sociétés et d'autres services de conformité fiscale liés aux prix de transfert et aux droits indirects.

Autres honoraires

Les autres honoraires sont versés pour les services-conseils liés aux projets non liés à l'audit.

À moins d'instruction contraire, les personnes désignées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ci-joint ont l'intention de voter POUR la nomination de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. comme auditeur de la Compagnie afin qu'il exerce son mandat jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Vote consultatif sur la rémunération de la haute direction

Cette année encore, la Compagnie offre la possibilité à ses actionnaires de se prononcer, à l'occasion d'un vote consultatif intervenant dans le cadre de l'assemblée, sur l'approche de la Compagnie en matière de rémunération de la haute direction communiquée à la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de présente circulaire. Cette rubrique décrit le rôle du Comité des ressources humaines et de la rémunération chargé de superviser la rémunération des membres de la haute direction et de veiller à ce qu'elle soit fondée sur une approche disciplinée, liée au rendement, de sorte qu'elle soit concurrentielle sur le marché. La rubrique décrit également les principes de la Compagnie en matière de rémunération de la haute direction, la structure des programmes de rémunération destinés aux membres de la haute direction et la corrélation entre ces programmes et les intérêts de nos actionnaires. Le Conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter POUR la résolution énoncée ci-contre et, à moins d'instruction contraire, les personnes nommées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ont l'intention de voter POUR la résolution suivante :

« IL EST RÉSOLU, à titre consultatif et sans que soient diminués le rôle et les responsabilités du Conseil d'administration, que les actionnaires acceptent l'approche en matière de rémunération de la haute direction communiquée à la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de la circulaire de sollicitation de procurations de la Compagnie datée du 7 mars 2023 ».

Le Conseil d'administration a adopté une politique prévoyant que si la majorité des voix se rattachant aux actions dont les porteurs sont présents ou représentés par un fondé de pouvoir à une assemblée sont exprimées contre la résolution consultative non contraignante ci-dessus, la présidente du Conseil ou la présidente du Comité des ressources humaines et de la rémunération veillera à trouver la façon d'interagir avec les actionnaires et à leur donner la possibilité d'exprimer leurs préoccupations. Le Conseil d'administration et le Comité des ressources humaines et de la rémunération se pencheront sur les résultats de ces interactions et reverront, au besoin, l'approche en matière de rémunération de la haute direction de la Compagnie compte tenu des préoccupations exprimées par les actionnaires.

Vote consultatif sur le Plan d'action climatique

La Compagnie offre à ses actionnaires la possibilité de se prononcer, dans le cadre d'un vote consultatif tenu à l'assemblée, à l'égard du Plan d'action climatique de la Compagnie, qui figure à la rubrique « Rapport sur le Plan d'action climatique » de la présente circulaire. Cette rubrique décrit le rôle du Conseil et du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité en ce qui a trait à la surveillance du plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (les « GES ») de la Compagnie et aux mesures prises pour s'assurer que ce plan est conforme au plan stratégique à long terme de la Compagnie. On y présente également les niveaux d'émission de GES de la Compagnie, décrits selon les recommandations du GIFCC, et la stratégie que la Conpagnie a adoptée ou adoptera pour réduire les émissions dans l'avenir. Le Conseil d'administration recommande aux actionnaires de voter POUR la résolution énoncée ci-contre et, à moins d'instruction contraire, les personnes nommées dans le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote ont l'intention de voter POUR la résolution suivante :

« IL EST RÉSOLU, à titre consultatif et sans que soient diminués le rôle et les responsabilités du Conseil d'administration, que les actionnaires acceptent le Plan d'action climatique de la Compagnie, qui communique les émissions de GES de la Compagnie et la stratégie que la Compagnie a adoptée ou adoptera conformément à son Plan d'action climatique pour réduire ses niveaux d'émission de GES dans l'avenir, le tout conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, présenté à la rubrique « Rapport sur le Plan d'action climatique » de la circulaire de la Compagnie datée du 7 mars 2023. »

Le Conseil d'administration a adopté une politique prévoyant que si la majorité des voix se rattachant aux actions dont les porteurs sont présents ou représentés par un fondé de pouvoir à une assemblée sont exprimées contre la résolution consultative non contraignante mentionnée ci-dessus, le président du Conseil ou le président du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité veillera à trouver la façon d'interagir avec les actionnaires et à leur donner la possibilité d'exprimer leurs préoccupations à l'égard du Plan d'action climatique de la Compagnie. Le Conseil d'administration et le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité se pencheront sur les résultats de ces interactions et reverront, au besoin, le Plan d'action climatique de la Compagnie compte tenu des préoccupations exprimées par les actionnaires.

Autres points à l'ordre du jour

Lorsque toutes les questions prévues à l'ordre du jour de l'assemblée auront été traitées :

- nous discuterons des faits saillants de notre performance pour l'année 2022 ainsi que de nos projets pour l'avenir;
- nous inviterons les actionnaires à poser leurs questions et à nous faire part de leurs commentaires.

En date de la présente circulaire, la direction n'a connaissance d'aucune modification à ces points et ne s'attend pas à ce que d'autres points soient soumis à l'assemblée. En cas de modification ou d'ajout de nouveaux points, votre fondé de pouvoir pourra exercer les droits de vote rattachés à vos actions selon son bon jugement.

Candidats aux postes d'administrateurs

Description des candidats

poste d'administrateur ainsi qu'une explication de son expérience et de ses connaissances, ses quatre principaux champs de compétence, sa participation aux réunions du Conseil et de ses comités, les titres du CN dont il est propriétaire ainsi que les autres sociétés ouvertes dont il est ou a été administrateur au cours des cinq dernières années. Une description détaillée des champs de compétence de nos administrateurs est donnée sous « Grille de compétences » à la rubrique «Énoncé des pratiques en matière de gouvernance». Chaque candidat, sauf M. Al Monaco, est actuellement administrateur de la Compagnie. Conformément à la politique du Conseil relative à l'âge du départ à la retraite, M. Robert Phillips, qui est actuellement administrateur de la Compagnie, ne sollicitera pas de nouveau mandat à l'assemblée et M. Kevin Lynch a pris sa retraite du Conseil d'administration le 31 décembre 2022.



63(1) Ontario, Canada ADMINISTRATRICE DEPUIS le 25 avril 2017

Indépendante

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES **Anglais**

Shauneen Bruder

Administratrice de sociétés et présidente du Conseil, CN

M^{me} Bruder a été, jusqu'au moment de son départ à la retraite le 31 octobre 2019, vice-présidente directrice. Exploitation à la Banque Royale du Canada (la « RBC »), où elle était responsable de la supervision des activités associées aux services aux particuliers et aux entreprises au Canada. Auparavant, elle a occupé d'autres postes de direction auprès de la RBC, notamment celui de viceprésidente directrice, Marchés des entreprises et Marchés commerciaux, celui de chef de l'exploitation de la division mondiale de Gestion de patrimoine et celui de présidente de RBC Centura Bank, Inc., en Caroline du Nord

Elle est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés et ancienne présidente du conseil d'administration de l'Université de Guelph. Auparavant, elle a été présidente du conseil de la Chambre de commerce du Canada et du Conseil des affaires canadiennesaméricaines. Elle est consule honoraire du Luxembourg à Toronto. En 2012, elle a recu la Médaille du jubilé de diamant de la Reine. Elle a été nommée présidente du Conseil du CN le 20 mai 2022.

M^{me} Bruder a été admise au temple de la renommée des 100 femmes les plus influentes au Canada du Réseau des femmes exécutives en 2016. Elle est titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Guelph et d'une maîtrise en administration des affaires (médaillée d'or) de l'Université Queen's.

Qualifications pour siéger au Conseil

L'expérience de Mme Bruder, qui s'échelonne sur plusieurs décennies, au sein de la haute direction, au Canada et aux États-Unis, d'une institution financière ayant une grande capitalisation boursière et ses fonctions de présidente du conseil d'administration d'une importante université canadienne ainsi que des conseils canadiens et américains des affaires lui donnent un point de vue inestimable sur le développement stratégique des affaires au Canada et aux États-Unis, l'expérience client, les questions financières et de risque ainsi que la technologie et l'innovation.

Compétences de Mme Bruder

L'expérience et les compétences suivantes qualifient Mme Bruder pour siéger au Conseil du CN :

Quatre principaux champs de compétences

- Expérience de chef de la direction/haut dirigeant : Compte plus de 20 années d'expérience dans des postes de haute direction au sein de la RBC, notamment ceux de vice-présidente directrice, Exploitation, de vice-présidente directrice, Marchés des entreprises et Marchés commerciaux, de chef de l'exploitation de la division mondiale de Gestion de patrimoine et de présidente de RBC Centura Bank, Inc., en Caroline du Nord, ainsi que dans des postes de haute direction en marketing et en planification stratégique.
- Planification stratégique: Vice-présidente directrice, Exploitation et divers autres postes au sein de la haute direction de la RBC de 1996 à 2019; membre du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité du CN; membre du conseil d'administration d'Andrew Peller Limitée depuis 2018.
- Gestion des risques/de la sécurité : Carrière de plusieurs décennies au sein de la RBC, y compris des postes de haute direction supervisant la conformité, la gestion du risque d'entreprise et le risque opérationnel.
- Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité: Ancienne vice-présidente directrice, Exploitation de la RBC jusqu'en 2019, responsable de la numérisation à grande échelle d'opérations de base, de programmes de gestion des données et d'apprentissage automatique/d'analytique avancée ainsi que de la gestion de la fraude en entreprise.

MEMBRE DU (2)	TAUX DE PRÉSENCE EN 2022
Conseil (présidente)	100 %
Comité d'audit, des finances et du risque	100 %
Comité de la gouvernance, du développement et de la sécurité	durable 100 %
Comité des ressources humaines et de la rém	unération 100 %
Comité de retraite et des investissements	100 %

98,34 % des voix en faveur de son élection en 2022.

AUTRES SIÈGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES

Andrew Peller Limitée	(2018 à ce jour)	
TITRES DÉTENUS		
Valeur à risque	3 271 302 \$ CA ⁽³⁾	
Actions ordinaires détenues en prop	riété ou contrôlée ⁽⁴⁾	
20 947	Février 2023	
19 410	Avril 2022	



AGE 58(1)
Texas, États-Unis
ADMINISTRATRICE DEPUIS
le 27 octobre 2021
Indépendante
COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Anglais

Jo-ann dePass Olsovsky

Administratrice de sociétés

M^{me} dePass Olsovsky a été plus récemment première vice-présidente et chef de l'information chez Salesforce.com, Inc., une société de logiciels infonuagiques de février 2018 jusqu'à sa retraite en août 2022. Chez Salesforce.com, elle était responsable de l'organisation mondiale des technologies de l'information de l'entreprise, de toutes les applications internes, de l'infrastructure et de la connectivité du réseau mondial, de la cybersécurité et de l'intégration des systèmes en cas de fusions et acquisitions et ce, afin d'assurer l'efficacité de l'automatisation et des opérations au soutien d'une main-d'œuvre mobile. M^{me} dePass Olsovsky a dirigé l'équipe responsable de nombreuses implantations réussies de systèmes à grande échelle, ce qui a permis à Salesforce de migrer la totalité de ses activités à distance au début de la pandémie de Covid-19, d'intégrer de nombreuses acquisitions et d'éliminer les systèmes et les infrastructures redondants.

Avant de rejoindre Salesforce.com, M^{me} dePass Olsovsky a fait partie de l'équipe de direction de BNSF Railway (« BNSF ») pendant environ 12 ans. En tant que vice-présidente principale et chef de l'information, elle a dirigé la fonction technologie de l'information de BNSF, qui appuie tous les systèmes de transport de marchandises, les systèmes administratifs, la technologie du réseau et la cybersécurité et qui permet le mouvement des trains et les activités internes en Amérique du Nord. Elle a conduit BNSF à une plus grande efficacité d'exploitation au moyen d'une migration des applications infonuagiques et de la modernisation des systèmes existants, a implanté le système de commande intégrale des trains (CIT), a lancé des opérations de drones aériens destinées à l'amélioration des applications de sécurité et a remis des analyses prédictives pour la maintenance proactive du matériel roulant au moyen de mégadonnées. Avant de se joindre à BNSF, M^{me} dePass Olsovsky a occupé des postes de direction en technologie au sein de GTE/Verizon et d'AT&T de 1984 à 2006.

M^{me} dePass Olsovsky est également membre du conseil d'administration de Reltio Corp., une société de gestion des données natives en nuage de haute technologie et elle siège également au comité des finances et d'audit de cette société. Elle est active dans les communautés locales et, au cours des 15 dernières années, elle a été membre du conseil d'administration de diverses entreprises mondiales (AT&T, Amazon, Google, Dell) et a déjà été membre du conseil consultatif de la TCU Neeley School of Business Information Technology et de la chambre de commerce hispanique de Fort Worth. M^{me} dePass Olsovsky est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires et d'une maîtrise en administration des affaires de la Nova Southeastern University, ainsi que d'une maîtrise en gestion de projets de la George Washington University.

Qualifications pour siéger au Conseil

La vaste expérience qui s'étend sur plusieurs décennies de M^{me} dePass Olsovsky et ses connaissances approfondies des technologies, de la cybersécurité et de l'exploitation des infrastructures ainsi que ses expériences antérieures dans des postes de haute direction pendant plus d'une décennie au sein d'un chemin de fer de classe I lui permettent de contribuer de façon significative à la vision du Conseil et au développement stratégique, au leadership et à la technologie et l'innovation du CN.

Compétences de Mme dePass Olsovsky

L'expérience et les compétences suivantes qualifient Mme dePass Olsovsky pour siéger au Conseil du CN :

Quatre principaux champs de compétences

- Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité: Ancienne première vice-présidente et chef de l'information chez Salesforce.com; plus de 30 années d'expérience approfondie dans l'architecture technologique, la mise en réseau, la cybersécurité, la mise en œuvre de systèmes à grande échelle, les intégrations de fusions et d'acquisitions, les nouveaux produits, la migration en nuage, les expériences numériques des clients, la gestion et l'analyse des données, les sciences prédictives, l'inspection aérienne, etc.
- Expérience de chef de la direction/haut dirigeant: Compte 16 années d'expérience dans des postes de haute direction; ancienne première vice-présidente et chef de l'information chez Salesforce.com; près de 12 années d'expérience chez BNSF, plus récemment en tant que vice-présidente principale et chef de l'information et initialement en tant que vice-présidente et chef de l'information depuis décembre 2007; actuellement membre du conseil d'administration de Reltio, elle siège à divers comités, dont celui des finances et de l'audit; 10 ans au conseil d'administration de Railinc, notamment à divers comités et en tant que présidente du conseil d'administration de 2014 à 2018.
- Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/commerce mondial: Près de 12 années d'expérience chez BNSF; 10 ans au conseil d'administration de Railinc, notamment à divers comités et en tant que présidente du conseil de 2014 à 2018.
- Gestion du capital humain et des talents/syndicalisme/diversité et inclusion: Ancienne première vice-présidente et chef de l'information chez Salesforce.com; auparavant, vice-présidente principale et chef de l'information chez BNSF; elle a dirigé des équipes mondiales de plus de 3 000 employés et assumé la responsabilité de programmes budgétaires d'exploitation de plus d'un milliard de dollars. M^{me} dePass Olsovsky possède une vaste expérience de tous les aspects des ressources humaines, tant pour les employés syndiqués que pour les cadres, et ce à l'échelle mondiale. Son expérience comprend le recrutement, le développement et la fidélisation des employés syndiqués et des employés salariés/cadres, tous les aspects des relations de travail syndiquées, la conception de la rémunération, la gestion des performances et la planification des talents/de la relève.

MEMBRE DU (2)	TAUX DE PRÉSENCE EN 2022	
Conseil	100 %	
Comité d'audit, des finances et du risque	100 %	
Comité des ressources humaines et de la rémunération (présidente)	100 %	

99,85 % des voix en faveur de son élection en 2022.

TITRES DÉTENUS	
Valeur à risque	450 438 \$ CA(3
Actions ordinaires détenues en pro	priété ou contrôlées (4)
2 882	Février 2023
2 841	Avril 2022



AGE 68(1)
Tennessee, États-Unis
ADMINISTRATEUR DEPUIS
le 20 mai 2022
Indépendant
COMPÉTENCES LINGUISTIQUES
Anglais

David Freeman

Administrateur de sociétés

M. Freeman a été vice-président directeur, Exploitation de BNSF. À ce titre, M. Freeman supervisait les domaines de l'ingénierie, de l'environnement, de la mécanique, du soutien aux opérations, du transport, de la sécurité, de la formation, de la conception des services et de la protection des ressources pour toute la compagnie de chemin de fer. Après une brillante carrière de 19 ans au cours de laquelle il a occupé divers postes de direction, M. Freeman a pris sa retraite au début de 2020. Avant de se joindre à BNSF, M. Freeman a travaillé de 1981 à 2001 dans l'industrie de l'aluminium au sein d'Alcoa Corporation et d'Imco Recycling Inc., où il a occupé divers postes, notamment dans les domaines de la fabrication et de la chaîne d'approvisionnement. De 1976 à 1981, il a occupé différents postes liés à l'ingénierie, à la mécanique et au transport auprès de Missouri Pacific Railroad (qui fait maintenant partie d'Union Pacific Corporation).

M. Freeman est membre du conseil d'administration de Loram Holdings, Inc., société fermée qui prend part à la conception, à la fabrication et à l'exploitation de divers équipements d'entretien des voies ainsi qu'à des activités dans le secteur ferroviaire. De 2008 à 2011, M. Freeman siégeait au conseil des gouverneurs de l'American Railway Engineering and Maintenance-of-Way Association.

M. Freeman est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie civil de l'Université Lehigh.

Qualifications pour siéger au Conseil

Fort de sa longue carrière dans le secteur ferroviaire et de son ancien poste de vice-président directeur de BNSF, M. Freeman apporte au Conseil une vaste expérience de leader dans le secteur des transports ainsi que dans les domaines de la logistique, de l'exploitation, de la gestion des risques et de la sécurité.

Compétences de M. Freeman

L'expérience et les compétences suivantes qualifient M. Freeman pour siéger au Conseil du CN:

Quatre principaux champs de compétences

- Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/commerce mondial: Compte des dizaines d'années d'expérience à titre de vice-président directeur, Exploitation de BNSF; membre du conseil de Loram Holdings, Inc.; membre du conseil des gouverneurs de l'American Railway Engineering and Maintenance-of-Way Association de 2008 à 2011; 20 ans d'expérience au sein d'Alcoa Corporation, notamment dans les domaines de la fabrication et de la chaîne d'approvisionnement.
- Gestion des risques/de la sécurité: Ancien vice-président directeur, Exploitation de BNSF.
- · Expérience de chef de la direction/haut dirigeant : Ancien vice-président directeur, Exploitation de BNSF.
- · Planification stratégique: Ancien vice-président directeur, Exploitation de BNSF; membre du conseil de Loram Holdings, Inc.

MEMBRE DU (2)	TAUX DE PRÉSENCE EN 2022
Conseil	100 %
Comité de la gouvernance, du développement et de la sécurité	durable 100 %
Comité de retraite et des investissements	100 %
99,78 % des voix en faveur de son élection en	2022.

-	
TITRES DÉTENUS	
Valeur à risque	383 381 \$ CA ⁽³
Actions ordinaires détenues en pro	priété ou contrôlées (4)
2 453	Février 2023
Aucune	Mai 2022

AUTRES SIÈCES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES



AGE
60⁽¹⁾
Michigan, États-Unis
ADMINISTRATRICE DEPUIS
le 27 avril 2021
Indépendante
COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Anglais

Denise Gray

Directrice, Affaires externes et relations gouvernementales, Amérique du Nord, LG Energy Solution Michigan Inc., É.-U. M^{me} Gray est directrice, Affaires externes et relations gouvernementales, Amérique du Nord, de LG Energy Solution Michigan Inc., É.-U., filiale de LG Energy Solution Ltd. De 2018 au 14 mars 2022, à titre de présidente, elle a supervisé LG Chem Michigan Inc. Tech Center, la filiale nord-américaine de l'entreprise sud-coréenne LG Energy Solution Ltd., un des plus grands fabricants de batteries au lithium-ion du monde. Auparavant, elle était présidente et chef de la direction de LG Chem Power, Inc., société axée sur des applications technologiques pour les batteries au lithium-ion polymère destinées aux marchés automobiles et commerciaux nord-américains. Avant septembre 2015, elle était vice-présidente, électrification du groupe motopropulseur chez AVL List GmbH, à Graz, en Autriche, et en Amérique du Nord. Pendant plus de 30 ans avant mars 2010, elle a occupé des postes à responsabilités croissantes chez General Motors, notamment à titre de chef de l'ingénierie mondiale des batteries, où elle a été une force dirigeante derrière la batterie de la voiture Chevrolet Volt.

M^{me} Gray a siégé au conseil de Tenneco, Inc., société ouverte américaine et fabricant de produits automobiles pour le marché mondial, notamment des véhicules légers, des camions à usage commercial, du secteur industriel et des pièces de rechange de 2019 à 2022 et elle a agi à titre de membre des comités d'audit et de rémunération du conseil. Elle siège en outre au conseil d'administration de l'Original Equipment Suppliers Association (ŒSA), une association commerciale sans but lucratif qui représente les fournisseurs d'équipement d'origine du secteur automobile en Amérique du Nord. Son appui aux disciplines universitaires que sont les sciences, la technologie, le génie et les mathématiques a été reconnu avec l'obtention du prix Women of Color Technologist of the Year en 2017.

M^{me} Gray est titulaire d'un baccalauréat en génie électrique de l'Université Kettering et d'une maîtrise en génie, gestion des technologies du Rensselaer Polytechnic Institute.

Qualifications pour siéger au Conseil

Sa vaste expérience en planification stratégique touchant le développement et la mise en œuvre de nouvelles technologies dans des secteurs d'activité conventionnels lui permettent d'apporter une contribution significative à la vision du Conseil et au plan stratégique du CN.

Compétences de Mme Gray

L'expérience et les compétences suivantes qualifient Mme Gray pour siéger au Conseil du CN :

Quatre principaux champs de compétences

- Expérience de chef de la direction/haut dirigeant: Directrice, Affaires externes et relations gouvernementales, Amérique du Nord, LG Energy Solution Michigan Inc., É.-U.; auparavant, présidente et chef de la direction de LG Chem Michigan Inc. Tech Center et de LG Chem Power, Inc., chef de file mondial de la fabrication de batteries au lithium-ion; plus de 30 ans d'expérience dans des postes de direction chez General Motors, une société multinationale de construction automobile de premier plan.
- Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes: Membre du conseil de Tenneco, Inc. de 2019 à 2022 et membre de ses comités d'audit et de rémunération; membre du conseil d'administration de l'ŒSA; membre du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité du CN.
- Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité: Expérience liée à l'application de technologies novatrices, notamment des batteries au lithium-ion dans des secteurs d'activité conventionnels.
- Responsabilité environnementale/sociale/d'entreprise: Ses décennies d'expérience de haute dirigeante, notamment de présidente et chef de la direction à l'avant-garde de l'innovation technologique dans le secteur du transport, lui permettent d'apporter des points de vue inestimables au Conseil sur l'innovation et le recours à de nouvelles technologies plus vertes pour les activités du CN.

MEMBRE DU (2) TA	UX DE PRÉSENCE EN 2022
Conseil	94 %
Comité d'audit, des finances et du risque	100 %
Comité de la gouvernance, du développement dura et de la sécurité	able 100 %
Comité des ressources humaines et de la rémunér	ration 90 %

98,14 % des voix en faveur de son élection en 2022.

AUTRES SIÈGES AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES DANS LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Tenneco, Inc.	(2019 à 2022)
TITRES DÉTENUS	
Valeur à risque	663 208 \$ CA(3)
Actions ordinaires détenues en pro	priété ou contrôlées (4)
4 244	Février 2023
4 183	Avril 2022



AGE 52(1)
Washington, États-Unis
ADMINISTRATEUR DEPUIS
le 27 avril 2021
Indépendant
COMPÉTENCES LINGUISTIQUES
Anglais, Français

Justin M. Howell

Gestionnaire d'investissements senior. Cascade Asset Management Co.

M. Howell est gestionnaire d'investissements senior au sein de Cascade Asset Management Co., le bureau de courtier de la famille Gates et de la Bill and Melinda Gates Foundation. Auparavant, M. Howell a été un banquier d'investissement auprès de Bank of America Merrill Lynch, à New York (New York) et avocat au sein du cabinet Cravath, Swaine & Moore LLP, à New York (New York).

M. Howell est président du comité des mises en candidature et de la rémunération et membre du conseil d'administration de Sika AG, une société multinationale du secteur des produits chimiques de spécialité inscrite à la cote de la SIX Swiss Exchange et dont le siège social se trouve à Baar, en Suisse.

M. Howell a étudié le droit à l'Université McGill, à Montréal (Canada), où il a obtenu un LL.B/B.C.L. et il est également titulaire d'un B.A. de l'UNBC. Il a quitté les Barreaux de New York et de l'État de Washington.

Qualifications pour siéger au Conseil

La connaissance approfondie des marchés financiers et des marchés des capitaux internationaux de M. Howell et sa vaste expérience internationale en financement d'entreprises, en services bancaires d'investissement et en fusions et acquisitions, conjuguées à son grand réseau dans divers secteurs d'activité lui donnent un précieux aperçu du développement stratégique international du CN. Son expérience de plus de 10 ans auprès d'un propriétaire d'actifs mondiaux fortement axé sur le développement durable et les investissements à long terme, jumelée à son expérience d'avocat, lui permet d'offrir au Conseil une vaste expertise dans les domaines du développement durable, de la responsabilité environnementale, sociale et d'entreprise ainsi que de la gouvernance et des affaires juridiques.

Compétences de M. Howell

L'expérience et les compétences suivantes qualifient M. Howell pour siéger au Conseil du CN :

Quatre principaux champs de compétences

- Expérience et perspectives internationales/globales : Gestionnaire d'investissements senior de Cascade Asset Management Co.; ancien banquier d'investissement de Bank of America Merrill Lynch (expérience en matière d'investissement dans des sociétés ouvertes et fermées pour un portefeuille mondial, de principes de gouvernance aux États-Unis, au Canada et en Europe et d'opérations complexes avec des entreprises multinationales).
- Responsabilité environnementale/sociale/d'entreprise: Gestionnaire d'investissements senior de Cascade Asset Management Co. (expérience en matière de développement durable et des principes d'investissement à long terme); membre du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité du CN.
- Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes: Président du comité des mises en candidatures et de la rémunération et membre du conseil de Sika AG (expérience des modèles de rémunération alignée sur la stratégie et des principes internationaux en matière de gouvernance auprès d'une société ouverte d'envergure); membre du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité du CN.
- Finances/comptabilité/relations avec les investisseurs: Gestionnaire d'investissements senior de Cascade Asset
 Management Co.; ancien banquier d'investissement de Bank of America Merrill Lynch (expérience en gestion des
 investissements, en supervision de fusions et acquisitions complexes et d'autres opérations financières et en financement
 des sociétés).

MEMBRE DU ⁽²⁾	TAUX DE PRÉSENCE EN 2022
Conseil	100 %
Comité de la gouvernance, du développemer et de la sécurité	at durable 100 %
Comité des ressources humaines et de la rér	munération 100 %
Comité de retraite et des investissements (p	résident) 75 %

99.29 % des voix en faveur de son élection en 2022.

(2018 à ce jour)
564 181 \$ CA ⁽³⁾
ou contrôlées (4)
Février 2023
Avril 2022

AUTRES SIÈGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES



ÂGE 53(1) Alberta, Canada ADMINISTRATRICE DEPUIS le 20 mai 2022 Indépendante

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Anglais, Français

Susan C. Jones

Administratrice de sociétés

M^{me} Jones est une administratrice de sociétés qui a siégé à de nombreux conseils de sociétés ouvertes et elle a occupé divers postes de haut niveau au sein de sociétés ouvertes tout au long de sa carrière, dans les secteurs de l'énergie, de la transition énergétique, de l'exploitation minière et de l'agriculture. Elle a également de l'expérience avec les chemins de fer de classe I, du point de vue de la clientèle, puisqu'elle a eu de tels chemins de fer comme clients tout au long de sa carrière. Elle siège actuellement au conseil des sociétés indiquées dans le tableau ci-dessous.

M^{me} Jones a été vice-présidente directrice et chef de la direction de l'unité de la potasse de Nutrien Ltd. (« Nutrien ») jusqu'à sa retraite en 2019. Elle a également occupé divers postes de direction au sein de Nutrien entre 2004 et 2017, notamment ceux de chef des affaires juridiques, de première vice-présidente de l'unité du phosphate, de directrice générale de l'entreprise du commerce européen de fertilisant, de vice-présidente du marketing et de la distribution et de première directrice du développement des affaires et de la stratégie. Dans ces fonctions, elle était responsable de l'exploitation et de la transformation des grandes entreprises, en mettant l'accent sur l'excellence opérationnelle, les personnes et la culture, notamment dans des postes de cadre en milieu syndiqué. Avant de commencer sa carrière au sein de Nutrien, M^{me} Jones a été associée chez Jones & Ruud Law Corp de 1996 à 2003

M^{me} Jones est titulaire d'un baccalauréat ès arts en sciences politiques et en études hispaniques de l'Université de Victoria, ainsi que d'un baccalauréat en droit de l'Université d'Ottawa. Elle a également obtenu un diplôme de leadership de l'Université d'Oxford et est titulaire d'un certificat d'administratrice de l'Université Harvard. En 2017, elle a été récipiendaire du prix Osler Purdy Crawford Deal Maker lors du gala des Prix des conseillers juridiques du Canada (*Canadian General Counsel Awards*) en reconnaissance du rôle qu'elle a joué dans le cadre de la fusion d'Agrium Inc. et de Potash Corporation of Saskatchewan Inc.

M^{me} Jones a également agi au sein de Centraide et de l'Association du Barreau canadien et elle a soutenu activement des groupes de leadership féminin ainsi que d'équité, de diversité et d'inclusion tout au long de sa carrière.

Qualifications pour siéger au Conseil

La vaste expérience de M^{me} Jones dans des postes de haute direction d'une grande société mondiale d'exploitation minière et d'agriculture, son expérience en tant que membre du conseil et de comités du conseil de diverses grandes sociétés ouvertes et ses antécédents prestigieux en droit lui permettent d'apporter des points de vue inestimables au Conseil sur le développement stratégique des affaires, sur les transformations de l'expérience client, ainsi que sur les questions d'ordre réglementaire et juridique.

Compétences de Mme Jones

L'expérience et les compétences suivantes qualifient M^{me} Jones pour siéger au Conseil du CN :

Quatre principaux champs de compétences

- Expérience de chef de la direction/haut dirigeant: Ancienne vice-présidente directrice et chef de la direction de l'unité de la potasse de Nutrien; ancienne chef des affaires juridiques d'Agrium Inc., société remplacée par Nutrien; ancienne viceprésidente principale et présidente de l'unité du phosphate de Nutrien; en général, divers postes de direction au sein de Nutrien pendant plus de 15 ans, de 2004 jusqu'à sa retraite en 2019.
- Gouvernement/réglementation/politique publique/affaires juridiques: Ancienne chef des affaires juridiques d'Agrium Inc., société qui a été remplacée par Nutrien, de mars 2015 à décembre 2017; coprésidente de la section des aliments et de l'agrœntreprise de l'Association du Barreau canadien en 2017; ancienne associée de Jones & Ruud Law Corp pendant près d'une décennie.
- Gestion du capital humain et des talents/syndicalisme/diversité et inclusion: Présidente du comité de leadership et de la rémunération de Piedmont Lithium Inc.; membre du comité des ressources humaines et de la rémunération de Corporation TC Énergie; ancienne membre du comité des ressources humaines et de la rémunération d'ARC Resources Ltd.; ancienne vice-présidente directrice et chef de la direction, Unité d'exploitation de la potasse de Nutrien, supervisant un environnement syndiqué d'environ 3000 personnes; et en général, vaste expérience à titre de membre de conseils, de cadre supérieur et de membre de la haute direction supervisant de grands groupes d'employés et priorisant le développement d'interactions et de liens de confiance solides avec les employés et la fidélisation des employés.
- Expérience client/vente/marketing: Divers postes de direction au sein de Nutrien Ltd, notamment ceux de vice-présidente directrice et chef de la direction, Unité d'exploitation de la potasse, présidente, Unité d'exploitation du phosphate, et vice-présidente, Marketing et distribution, où, dans chacun de ces rôles, la société était cliente de tous les chemins de fer nord-américains de classe I; et directrice générale de l'entreprise du commerce européen de fertilisant.

MEMBRE DU (2)	TAUX DE PRÉSENCE EN 2022
Conseil	100 %
Comité des ressources humaines et de la ré	munération 100 %
Comité de retraite et des investissements	100 %

98,99 % des voix en faveur de son élection en 2022.

AUTRES SIÈGES	ACTUELS AU	CONSEIL DE	SOCIÉTÉS	OUVERTES
----------------------	-------------------	-------------------	----------	-----------------

Corporation TC Énergie	(2020 à ce jour)
Piedmont Lithium Inc.	(2021 à ce jour)

AUTRES SIÈGES AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES Dans les cinq dernières années

Gibson Energy Inc.	(2018 à 2020)
ARC Resources Ltd	(2020 à 2023)*
ARC Resources Ltd.	(2020 à 2023)*

^{*} M^{me} Jones a siégé au conseil de Seven Generations Energy Ltd. à compter de 2020 et a continué à siéger au conseil d'ARC Resources Ltd. après sa fusion avec Seven Generations Energy Ltd. en 2021.

TITRES DÉTENUS

Valeur à risque	656 149 \$ CA ⁽³⁾	
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées (4)		
4 202	Février 2023	
Aucune	Mai 2022	



ÄGE
65⁽¹⁾
Floride, États-Unis
ADMINISTRATEUR DEPUIS
le 20 mai 2022
Indépendant
COMPÉTENCES LINGUISTIQUES
Anglais

Robert Knight

Administrateur de sociétés

M. Knight est administrateur de sociétés. Auparavant, il a été chef des finances d'Union Pacific Corporation, poste qu'il a occupé pendant 15 ans avant de prendre sa retraite en décembre 2019. Pendant sept années consécutives, M. Knight a été nommé meilleur chef des finances dans le secteur des transports par le All-America Executive Team du magazine Institutional Investor. Au cours de ses 40 années de service chez Union Pacific Corporation, M. Knight a également occupé divers postes de haute direction, notamment celui de directeur général des unités commerciales de l'énergie et de l'automobile de l'entreprise.

En tant que leader ayant fait ses preuves et doté d'une vaste expérience en matière de finances, de stratégie et de gouvernance, M. Knight est administrateur et membre du comité de la rémunération de Schneider National, Inc., administrateur et président du comité d'audit d'Hyliion Holdings Corp. et ancien administrateur de Carrix Corporation, société fermée de services de transport.

M. Knight est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de la Southern Illinois University et d'un baccalauréat de la Kansas State University.

Qualifications pour siéger au Conseil

Fort de son expérience de plusieurs décennies dans les secteurs des finances et de la gouvernance en tant qu'ancien chef des finances d'un chemin de fer de classe I, M. Knight apporte au Conseil un solide leadership commercial et stratégique, ainsi qu'une connaissance approfondie du secteur des transports. De plus, le Conseil bénéficie de l'expérience sur le terrain et de la vision globale de la stratégie commerciale de M. Knight.

Compétences de M. Knight

L'expérience et les compétences suivantes qualifient M. Knight pour siéger au Conseil du CN :

Quatre principaux champs de compétences

- Finances/comptabilité/relations avec les investisseurs : Président du comité d'audit d'Hyliion Holdings Corp. et chef des finances d'Union Pacific Corporation de 2004 à 2019.
- Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/commerce mondial: Ancien chef des finances d'Union Pacific
 Corporation; administrateur indépendant de Schneider National, Inc., société de transport et de logistique, depuis avril 2020,
 et administrateur de Carrix, Inc, société fermée de terminal portuaire et d'opérateur ferroviaire.
- Planification stratégique: Ancien chef des finances d'Union Pacific Corporation; membre du conseil d'administration de Schneider National, Inc. depuis avril 2020; membre du conseil d'administration d'Hyliion Holdings Corp. depuis octobre 2020.
- Gouvernance/expérience auprès de sociétés ouvertes: Membre du conseil d'administration de Schneider National, Inc. depuis avril 2020; membre du conseil d'administration d'Hyliion Holdings Corp. depuis octobre 2020.

MEMBRE DU ⁽²⁾	TAUX DE PRÉSENCE EN 2022
Conseil	100 %
Comité d'audit, des finances et du risque	100 %
Comité des ressources humaines et de la rém	unération 100 %

99.81 % des voix en faveur de son élection en 2022.

AUTRES SIÈGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES

TITRES DÉTENUS	
Hyliion Holdings Corp.	(2020 à ce jour)
Schneider National, Inc.	(2020 a ce jour)

Valeur à risque	227 099 \$ CA ⁽³⁾	
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées (4)		
1 453	Février 2023	
Aucune	Mai 2022	

(2002 à ce jour)



AGE 58(1)

Québec, Canada

ADMINISTRATEUR DEPUIS
Octobre 2022

Indépendant

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Français, Anglais

Michel Letellier

Président et chef de la direction, Innergex énergie renouvelable inc.

M. Letellier est président et chef de la direction d'Innergex énergie renouvelable inc. (« Innergex ») depuis le 25 octobre 2007. M. Letellier est responsable du leadership stratégique et de la surveillance de l'ensemble des activités commerciales d'Innergex, afin d'en assurer la saine gestion financière et la viabilité à long terme. Avant d'occuper son poste actuel, il a été vice-président exécutif et chef de la direction financière d'Innergex de 2003 jusqu'à sa nomination à titre de président et chef de la direction le 25 octobre 2007. De 1997 à 2003, M. Letellier a été vice-président et chef de la direction financière d'Innergex GP Inc. et il était responsable de la gestion financière des affaires d'Innergex GP Inc., d'Innergex, Société en commandite et d'Innergex Énergie, Fonds de revenu. Avant de se joindre à Innergex, M. Letellier a travaillé chez Boralex inc. de 1990 à 1997, où il a participé au développement et à l'exploitation de plusieurs projets hydroélectriques au fil de l'eau et occupé des postes de responsabilité croissante. Auparavant, il a passé deux ans au sein du groupe Finances d'entreprise de Brault Guy O'Brien Inc.

Il est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université de Sherbrooke et d'un baccalauréat en commerce (finances) de l'Université du Québec à Montréal.

Qualifications pour siéger au Conseil

M. Letellier possède une vaste expérience des affaires en Amérique du Nord, notamment dans l'industrie de l'énergie renouvelable au sein d'Innergex depuis 1997, dont il est devenu le président et chef de la direction en 2007. Auparavant, M. Letellier était responsable du développement et de l'exploitation de projets hydroélectriques auprès de Boralex inc. Il est un chef d'entreprise accompli de Montréal qui apporte au Conseil sa vaste expérience des affaires et de la stratégie, son leadership en développement durable et ses antécédents en matière d'entrepreneuriat, conjugués à son acuité financière.

Compétences de M. Letellier

L'expérience et les compétences suivantes qualifient M. Letellier pour siéger au Conseil du CN :

Quatre principaux champs de compétences

- Expérience de chef de la direction/haut dirigeant : Président et chef de la direction d'Innergex; ancien vice-président exécutif et chef de la direction financière d'Innergex; en général, divers postes de haute direction au sein d'Innergex et de Boralex pendant plus de 30 ans.
- Planification stratégique : Président et chef de la direction d'Innergex; ancien vice-président exécutif et chef de la direction financière d'Innergex et ancien membre du conseil de Papiers Tissu KP Inc.
- Finances/comptabilité/relations avec les investisseurs: Président et chef de la direction d'Innergex; ancien vice-président exécutif et chef de la direction financière d'Innergex.
- Responsabilité environnementale/sociale/d'entreprise : Président et chef de la direction d'Innergex; membre du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité du CN.

MEMBRE DU ⁽²⁾	TAUX DE PRESENCE EN 2022
Conseil	100 %
Comité d'audit, des finances et du risque	100 %
Comité de la gouvernance, du développement de la sécurité	ent durable 100 %

AUTRES SIÈGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES

Innergex énergie renouvelable inc.

AUTRES SIÈGES AU CONSEIL DE SOCIÉTÉ DANS LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES	S OUVERTES
Papiers Tissu KP Inc.	(2012 à 2023)
TITRES DÉTENUS	
Valeur à risque	205 329 \$ CA (3)
Actions ordinaires détenues en propri	été ou contrôlées (4)
1 315	Février 2023
Aucune	Octobre 2022



ÂGE 61⁽¹⁾ Alberta, Canada ADMINISTRATRICE DEPUIS le 6 octobre 2020 Indépendante

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES Anglais

Margaret A. McKenzie

Administratrice de sociétés

M^{me} McKenzie est une administratrice de sociétés qui compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de l'énergie, où elle a acquis des compétences poussées en communication de l'information financière, en trésorerie, en financement des sociétés et en gestion des risques. Elle siège actuellement au conseil de PrairieSky Royalty Ltd. et est présidente de son comité d'audit.

M^{me} McKenzie est fondatrice et a été chef de la direction financière de Range Royalty Management Ltd., poste qu'elle a occupé de 2006 à 2014. En plus d'être chef des finances de Profico Energy Management Ltd. de 2000 à 2006, M^{me} McKenzie siège au conseil d'administration de sociétés ouvertes et fermées depuis 2006. Elle a en outre siégé au conseil d'organismes sans but lucratif, y compris au comité d'audit de l'Université de Calgary de 2014 à 2017 ainsi qu'au comité de collecte de fonds de l'Alex Community Food Centre en 2016 et 2017.

M^{me} McKenzie est titulaire d'un baccalauréat en commerce (comptabilité) de l'Université de Saskatchewan et elle porte le titre IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle est également comptable professionnelle agréée (CPA CA) depuis 1985 et a été nommée *fellow CPA* en 2022.

Qualifications pour siéger au Conseil

L'expérience de M^{me} McKenzie, échelonnée sur des dizaines d'années en tant que membre de la haute direction de sociétés énergétiques canadiennes, et sa vaste expérience à titre de membre du conseil d'administration d'importantes sociétés ouvertes émettrices exerçant des activités dans le même secteur, de même que ses services et son expérience en entrepreneuriat à titre de fondatrice et d'administratrice de diverses sociétés fermées, lui permettent d'apporter au Conseil une perspective inestimable à l'égard d'enjeux financiers, environnementaux et sociaux et de questions de gouvernance ainsi que du développement stratégique des affaires.

Compétences de M^{me} McKenzie

L'expérience et les compétences suivantes qualifient M^{me} McKenzie pour siéger au Conseil du CN :

Quatre principaux champs de compétences

- Finances/comptabilité/relations avec les investisseurs: Chef des finances de Range Royalty Management Ltd. de 2006 à 2014; chef des finances de Profico Energy Management Ltd. de 2000 à 2006; membre du Comité d'audit, des finances et du risque du CN; membre du Comité de retraite et des investissements du CN; présidente du comité d'audit de PrairieSky Royalty Ltd.; ancienne membre du Comité des finances du CN; ancienne membre du comité d'audit d'Inter Pipeline Ltd.
- Gestion des risques/de la sécurité : Membre du comité d'examen des projets d'envergure d'Inter Pipeline Ltd.; ancienne membre du Comité de l'environnement, de la sûreté et de la sécurité du CN.
- Planification stratégique: Fondatrice de quatre sociétés fermées prospères dans le secteur de l'énergie, dont Range
 Royalty Management Ltd.; membre du conseil d'administration de PrairieSky Royalty Ltd. depuis 2014; membre du Comité
 de planification stratégique du CN; ancienne membre du conseil d'administration d'Ovintiv Corporation; ancienne membre
 du conseil d'administration d'Inter Pipeline Limited et présidente du comité spécial d'administrateurs indépendants d'Inter
 Pipeline Limited dans le cadre d'un processus d'examen stratégique exhaustif; ancienne membre du Comité de gouvernance
 et des candidatures du CN.
- Responsabilité environnementale/sociale/d'entreprise: Ancienne membre du Comité de gouvernance et des candidatures du CN; ancienne membre du Comité de l'environnement, de la sûreté et de la sécurité du CN; plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de l'énergie dans des rôles de supervision de la sécurité, de la gestion des risques et des questions environnementales, y compris la surveillance de la présentation de l'information ayant trait au développement durable.

MEMBRE DU (2)	TAUX DE PRÉSENCE EN 2022
Conseil	100 %
Comité d'audit, des finances et du risque (prés	idente) 100 %
Comité de la gouvernance, du développement et de la sécurité	durable 100 %
Comité de retraite et des investissements	100 %

98,96 % des voix en faveur de son élection en 2022.

AUTRES SIÈGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES

(2014 à ce jour)		
(2015 à 2021)		
(2015 à 2021)		
(2006 à 2018)		

TITRES DÉTENUS

Valeur à risque	2 270 592 \$ CA ⁽³⁾
Actions ordinaires détenues en propri	été ou contrôlées (4)
14 539	Février 2023
11 734	Avril 2022



63⁽¹⁾

Alberta, Canada

ADMINISTRATEUR DEPUIS Nouveau candidat à un poste d'administrateur

Indépendant

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES Anglais

Al Monaco

Administrateur de sociétés

M. Monaco était, jusqu'à son départ à la retraite le 1er janvier 2023, le président et chef de la direction d'Enbridge Inc. (« Enbridge »), une société d'infrastructure énergétique. Nommé président, chef de la direction et administrateur d'Enbridge en 2012, M. Monaco a mené Enbridge à travers une période de croissance transformationnelle combinée à une intensification de la sécurité, de la fiabilité et de la protection de l'environnement qui l'a positionnée comme la principale société de livraison d'énergie diversifiée en Amérique du Nord. Auparavant, il a occupé plusieurs postes de direction chez Enbridge, notamment ceux de président, Gazoducs, Énergie renouvelable et International, de président, Distribution et stockage de gaz, de vice-président directeur, Projets majeurs et Énergie renouvelable et de vice-président principal, Planification d'entreprise et Développement.

M. Monaco est administrateur de Weyerhaeuser Company, et ancien administrateur et membre du comité de direction, et président du comité des finances, de l'American Petroleum Institute; administrateur et membre du Business Council (US); du U.S. National Petroleum Council, du Conseil canadien des affaires, du Business Council of Alberta, et du conseil consultatif de Catalyst Canada. Il a reçu le prix des fondateurs de l'Institut Fraser (2019) et a été reconnu, parmi de nombreuses autres reconnaissances, comme « personnalité canadienne de l'année dans le domaine de l'énergie » (2017). Plus récemment, il a reçu le prix Honouring Integrity, Legacy and Leadership (HILL) de l'Université de Regina.

Il a obtenu sa maîtrise en administration des affaires à la Haskayne School of Business de l'Université de Calgary. Il est CPA et comptable en management accrédité. Il a également suivi le programme de gestion avancée de la Harvard Business School.

Qualifications pour siéger au Conseil

Fort de son expérience de plusieurs décennies dans la supervision d'une grande organisation complexe, sous réglementation fédérale et géographiquement diversifiée, y compris dans la gestion d'activités à haute intensité de capital, le développement d'importants projets d'infrastructures linéaires, le déploiement de technologies d'exploitation, ainsi que les activités internationales, le développement durable et la planification stratégique, M. Monaco apportera au CN des connaissances inestimables sur le leadership des hauts dirigeants, la sécurité et la fiabilité, l'expérience client, la gouvernance d'entreprise, les finances, les fusions et acquisitions, la planification stratégique, les relations avec les investisseurs, les questions ESG, la gestion du personnel et des talents et les politiques gouvernementales, réglementaires et publiques, ainsi qu'une expérience et une perspective mondiales.

Compétences de M. Monaco

L'expérience et les compétences suivantes qualifient M. Monaco pour siéger au Conseil du CN:

Quatre principaux champs de compétences

- Expérience de chef de la direction/haut dirigeant : Plus de 20 ans d'expérience en tant que haut dirigeant chez Enbridge; expérience de la direction de la plus grande société d'infrastructure énergétique d'Amérique du Nord, dont 11 ans au poste de président et chef de la direction.
- Gestion des risques/de la sécurité : Ancien président et chef de la direction d'Enbridge, dont les efforts ont été concentrés sur l'approche d'Enbridge en matière de sécurité, de fiabilité et de protection de l'environnement.
- Planification stratégique: Ancien président et chef de la direction d'Enbridge pendant 11 ans, responsable de l'établissement
 et de l'exécution des priorités d'Enbridge en matière de stratégie et d'affectation des capitaux; il a dirigé Enbridge pendant
 une période de croissance importante, y compris des acquisitions, des investissements et des désinvestissements à grande
 échelle, la croissance du BAIIA et des dividendes, ainsi que l'élaboration et l'exécution de la stratégie d'investissement
 dans les énergies renouvelables et à faible teneur en carbone de la société; ancien vice-président principal, Planification
 d'entreprise et Développement chez Enbridge.
- ESG: Dans son rôle de président et chef de la direction d'Enbridge, il a dirigé Enbridge dans l'établissement d'objectifs ESG; il a également dirigé Enbridge dans la réalisation de progrès significatifs vers l'atteinte de ses objectifs ESG (notamment en développant de manière significative les entreprises et les partenariats dans le domaine des énergies renouvelables et à faible émission de carbone; en établissant des objectifs en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, et en développant des relations économiques avec les communautés autochtones).

AUTRES SIEGES ACTUELS AU CONSEIL DE SOCIETES OU	/ERTES		
Weyerhaeuser Company	(2020 à ce jour)		
AUTRES SIÈGES AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES DANS LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES			
Enbridge Inc.	(2012 à 2023)		
TITRES DÉTENUS			
Valeur à risque	349 196 \$ CA(3		
Actions ordinaires détenues en propriété ou contrôle	ées ⁽⁴⁾		
2 236	Février 2023		



AGE 59(1) Alberta, Canada Québec, Canada ADMINISTRATRICE DEPUIS le 28 février 2022 Non indépendante

COMPÉTENCES LINGUISTIQUES Anglais

Tracy Robinson

Présidente-directrice générale, CN

M^{me} Robinson a été nommée présidente-directrice générale du CN le 25 janvier 2022, avec prise d'effet le 28 février 2022. Avant de se joindre au CN, elle a occupé divers postes de haute direction et de cadres supérieurs chez Corporation TC Énergie entre 2014 et 2022, plus récemment le poste de vice-présidente exécutive de Corporation TC Énergie et de présidente des gazoducs canadiens et présidente de Coastal GasLink de 2019 à 2022. Elle a également travaillé auparavant au Chemin de fer Canadien Pacifique pendant près de trois décennies.

Au cours de sa carrière, M^{me} Robinson a acquis une expérience significative au sein de conseils d'administration de sociétés fermées et de l'industrie. Elle a été présidente du conseil de l'Association canadienne de pipelines d'énergie ainsi que membre du conseil du Business Council of British Columbia et du Business Council of Alberta. Elle a également siégé au conseil du Shock Trauma Air Rescue Service (STARS), entité de bienfaisance sans but lucratif régie par un conseil d'administration bénévole, ainsi qu'au conseil de Smart Sand, Inc., société de services et fournisseur de sable de fracturation inscrite à la cote du Nasdaq. À l'heure actuelle, M^{me} Robinson est membre du comité de campagne de l'Université de la Saskatchewan et du conseil consultatif du doyen de la Edward's School of Business de cette université.

M^{me} Robinson est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Wharton School of Business de l'Université de Pennsylvanie et d'un baccalauréat en commerce de l'Université de la Saskatchewan. Elle est membre de l'Institut des administrateurs de sociétés en 2015.

Qualifications pour siéger au Conseil

Grâce à sa vaste expérience de direction et à ses 27 années passées au sein du Canadien Pacifique, M^{me} Robinson apporte au Conseil plus de 35 années d'expérience dans le domaine des chemins de fer, de la gestion de l'exploitation, de l'élaboration de stratégies et de l'exécution de projets, ce qui lui permettra de contribuer à stimuler la croissance et la rentabilité du CN et à offrir de la valeur à nos parties prenantes.

Compétences de M^{me} Robinson

L'expérience et les compétences suivantes qualifient M^{me} Robinson pour siéger au Conseil du CN:

Quatre principaux champs de compétences

- Expérience de chef de la direction/haut dirigeant: Vice-présidente exécutive, présidente et divers autres postes de direction chez Corporation TC Énergie depuis 2014; vaste expérience de direction dans les domaines du commerce, des opérations et des finances au Canadien Pacifique.
- Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/commerce mondial: Près de trois décennies d'expérience, y
 compris dans des postes de haute direction et de cadres supérieurs, dans les domaines du commerce, des opérations et
 des finances au Canadien Pacifique.
- Planification stratégique: Responsable de divers segments et projets de premier plan dans le cadre de ses fonctions de vice-présidente exécutive et de présidente de Corporation TC Énergie, notamment de la rentabilité et de la croissance de son entreprise canadienne de pipelines de gaz naturel et de tous les aspects de son projet Coastal GasLink; elle a passé près de trois décennies au Canadien Pacifique, où elle a notamment occupé des postes dans les domaines de l'exploitation, des finances et du marketing.
- Expérience client/vente/marketing: Divers postes de haute direction pendant 35 ans, notamment ceux de vice-présidente exécutive de Corporation TC Énergie, de présidente des gazoducs canadiens et de présidente de Coastal GasLink de 2019 à 2022, ainsi que les postes de directrice générale Services de transport et de vice-présidente Ventes et Marketing auprès de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique.

art Cand Inc

MEMBRE DU (2)	TAUX DE PRÉSENCE EN 2022			
Conseil	100 %			

99,85 % des voix en faveur de son élection en 2022.

AUTRES SIÈGES AU CONSEIL DE SOCIÉTÉS OUVERTES DANS LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

Smart Sand, Inc.	(2015 a 2019)
TITRES DÉTENUS (5)	
Valeur à risque	2 543 250 \$ CA ⁽³⁾
Actions ordinaires détenues en proj	priété ou contrôlées (4)
16 285	Février 2023
23	Avril 2022
Options d'achat d'actions détenues	(6)
222 700	Février 2023
117 000	Avril 2022

(201E à 2010)

- (1) Âge en date du 25 avril 2023, soit la date de l'assemblée.
- (2) Pour un compte rendu détaillé de la présence des administrateurs aux réunions du Conseil et des comités en 2022, se reporter au tableau de présence se trouvant à la rubrique « Énoncé des pratiques en matière de gouvernance » de la présente circulaire.
- (3) La valeur à risque pour les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction représente la valeur totale des actions ordinaires et des unités d'actions différées (« UAD ») aux termes du Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs qui ne sont pas membres de la direction (le « régime d'UAD ») établie selon le cours de clôture des actions ordinaires le 22 février 2023 à la TSX (156,17 \$ CA) ou, pour M™ dePass Olsovsky, M. Freeman, M™ Gray, M. Howell et M. Knight, le cours de clôture des actions ordinaires à la Bourse de New York (la « NYSE ») (115,32 \$ US) converti en dollars canadiens au taux de change de Bloomberg (1,00 \$ US = 1,3552 \$ CA) en vigueur à la même date. La valeur à risque pour M™ Tracy Robinson représente la valeur totale des actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées et des UAD dont les droits sont acquis aux termes du Régime d'intéressement volontairement différé de la Compagnie (« RIVD »), laquelle valeur totale est basée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 22 février 2023.
- (4) Les renseignements concernant les actions ordinaires détenues en propriété véritable ou contrôlées, directement ou indirectement, ont été fournis par les administrateurs respectifs de manière individuelle en date du 22 février 2023 et, pour 2022, en date du 1° avril 2022 et ils comprennent les UAD pour les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction. Pour de plus amples renseignements sur le régime d'UAD, voir la rubrique « Rémunération des membres du Conseil d'administration » de la présente circulaire. Dans le cas de M^{me} Tracy Robinson, les actions ordinaires détenues en propriété ou contrôlées comprennent les UAD dont les droits sont acquis aux termes du RIVD, mais ne comprennent pas les actions ordinaires visées par des options d'achat d'actions. Pour plus de renseignements sur le RIVD, voir la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de la présente circulaire.
- (5) Pour une explication des exigences relatives à l'actionnariat applicables à M^{me} Tracy Robinson, voir la rubrique « Actionnariat » à la page 60 de la présente circulaire. M^{me} Robinson participe également au régime d'actionnariat du personnel (« RAP »). Voir la rubrique « Régime d'actionnariat du personnel » à la page 60 de la présente circulaire.
- (6) Options d'achat d'actions attribuées à M^{me} Robinson aux termes du régime d'intéressement à long terme de la direction. Pour plus de détails sur ce régime, voir la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » de la présente circulaire.

Information additionnelle sur les administrateurs

À la date des présentes, à la connaissance de la Compagnie et selon les renseignements que les administrateurs lui ont fournis, aucun candidat à un poste d'administrateur n'exerce ou n'a exercé, au cours des 10 dernières années, les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances d'une société (y compris le CN) qui, pendant que la personne exerçait cette fonction, remplissait une des conditions suivantes : (i) elle a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance similaire ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs (chacune, une « ordonnance »); (ii) elle a, après la cessation des fonctions de la personne, fait l'objet d'une ordonnance en raison d'un événement survenu pendant que la personne exerçait cette fonction.

À l'exception de ce qui est indiqué dans la présente rubrique, en date des présentes, à la connaissance de la Compagnie et selon les renseignements que les administrateurs lui ont fournis, aucun candidat à un poste d'administrateur n'est ou n'a été, au cours des 10 dernières années, administrateur ou membre de la haute direction d'une société (y compris le CN) qui a, pendant que la personne exerçait cette fonction ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou vu un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens. Également en date des présentes, à la connaissance de la Compagnie et selon les renseignements que les administrateurs lui ont fournis, aucun candidat à un poste d'administrateur n'a, au cours des 10 dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou vu un séquestre-gérant ou un syndic de faillite être nommé pour détenir ses biens.

Le 31 mars 2016, M^{me} McKenzie, qui est actuellement membre du Conseil de la Compagnie, a démissionné de son poste d'administratrice d'Endurance Energy Ltd. (« Endurance »), une société fermée d'exploration de gaz naturel. Endurance a déposé une demande pour la protection contre les créanciers prévue par la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) en mai 2016 et a fait en faillite en novembre 2017.

À la connaissance de la Compagnie et selon l'information fournie par les administrateurs, aucun candidat à un poste d'administrateur ne s'est vu imposer : (i) d'amendes ou de sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ou n'a conclu un règlement amiable avec celle-ci; (ii) toute autre amende ou sanction par un tribunal ou un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un porteur de titres raisonnable ayant à décider s'il convient de voter ou non pour un candidat à un poste d'administrateur.

Rémunération des membres du Conseil d'administration

Le programme de rémunération du CN vise à recruter et à retenir les personnes les plus compétentes pour siéger au Conseil et aux comités du Conseil du CN et il tient compte des risques et des responsabilités associés au fait d'être un administrateur efficace. Compte tenu de l'envergure des activités de la Compagnie aux États-Unis et de la nécessité pour cette dernière de recruter et de retenir des administrateurs ayant l'expérience des affaires aux États-Unis, la rémunération des administrateurs qui ne sont pas membres de la direction de la Compagnie se veut comparable à celle versée par les grandes entreprises ayant leur siège social aux États-Unis.

Le Conseil établit la rémunération des administrateurs qui ne sont pas membres de la direction en fonction des recommandations du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité. Ce comité examine régulièrement la rémunération des administrateurs qui ne sont pas membres de la direction et recommande au Conseil les ajustements qu'il considère comme appropriés et nécessaires pour tenir compte du volume de travail, de l'engagement en temps et des responsabilités des membres du Conseil et des comités, et pour que cette rémunération demeure concurrentielle par rapport aux tendances canadiennes et américaines en matière de rémunération des administrateurs. Les administrateurs qui sont également des membres du personnel de la Compagnie ou d'une des sociétés faisant partie de son groupe ne touchent pas de rémunération à titre d'administrateurs.

Par suite d'un examen des mécanismes de rémunération applicables aux administrateurs qui ne sont pas membres de la direction avec l'aide de conseillers externes mené en 2015, le Conseil, suivant l'avis de l'ancien Comité de gouvernance et des candidatures, a approuvé des révisions touchant la rémunération des administrateurs qui ne sont pas membres de la direction. Ces révisions prennent la forme d'une structure de rémunération forfaitaire annuelle « tout compris », comprenant une tranche en espèces et une tranche en titres de capitaux propres. La structure de rémunération a par la suite été examinée chaque année par le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité et le Conseil et est demeurée inchangée, y compris en 2022. Le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité et le Conseil ont aussi examiné la structure de rémunération pour 2023 et ont convenu qu'elle demeurerait inchangée. Cette structure fixe continue de suivre la tendance en matière de rémunération des groupes de comparaison, permet de mieux prévoir le montant de la rémunération versée aux administrateurs qui ne sont pas membres de la direction et est plus simple à gérer.

Groupes de comparaison

La rémunération des administrateurs du CN qui ne sont pas membres de la direction est comparée à celle versée par les sociétés de trois groupes de comparaison distincts: (i) un groupe de chemins de fer de classe I choisis (voir le tableau ci-dessous) formé des mêmes entreprises que celles servant au positionnement de la rémunération des membres de la haute direction visés, puisque le CN est un chemin de fer de classe I; (ii) un groupe de sociétés homologues canadiennes (voir le tableau ci-dessous) de taille comparable à celle du CN pour ce qui est des revenus ou de la capitalisation boursière, puisque le CN est une société canadienne qui rivalise pour recruter et retenir

des administrateurs canadiens; (iii) les sociétés américaines composant l'indice Standard & Poor's 500, étant donné l'envergure du réseau du CN aux États-Unis et son besoin de recruter et de retenir des administrateurs établis aux États-Unis. Chaque année, nous effectuons un examen des pratiques du marché en matière de rémunération des administrateurs du CN qui ne sont pas membres de la direction avec l'aide d'une firme externe. À l'automne 2022, notre examen a confirmé que la rémunération demeurait bien alignée avec la tranche supérieure de chacun de ces groupes de comparaison.

Groupe de chemins de fer de classe I choisis

Union Pacific Corporation (É.-U.)

Norfolk Southern Corporation (É -U)

Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée (Canada)

CSX Corporation

(É.-U.)

Groupe de sociétés homologues canadiennes

Banque de Montréal

Banques

Société aurifère Barrick

Mines et métaux

BCE Inc

Télécommunications diversifiées

Banque Canadienne Impériale de Commerce

Banques

Canadian Natural Resources Ltd.

Pétrole, gaz et carburants

Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée

Transport routier et ferroviaire

Société Canadian Tire

Commerce de détail à rayons multiples

Cenovus Energy Inc.

Pétrole, gaz et carburants

CGI inc.

Services informatiques

Enbridge Inc.

Pétrole, gaz et carburants

Financière Manuvie

Assurances
Nutrien Ltd.

Produits chimiques

Rogers Communications Inc.

Télécommunications diversifiées

Financière Sun Life inc.

Assurances

Suncor Énergie Inc.

Pétrole, gaz et carburants

Ressources Teck Limitée

Mines et métaux

Société TELUS

Télécommunications diversifiées

Thomson Reuters Corporation

Médias

Corporation TC Énergie

Pétrole, gaz et carburants

Niveaux de la rémunération

Le tableau ci-contre présente les niveaux de la rémunération en 2022 des administrateurs du CN qui ne sont pas membres de la direction. En 2022, le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité a revu les niveaux de rémunération des administrateurs du CN qui ne sont pas membres de la direction et, en raison de la structure de rémunération fixe, a décidé que ces niveaux de rémunération demeureront inchangés pour 2022. La rémunération des administrateurs est donc demeurée aux mêmes niveaux depuis 2015.

TYPE DE RÉMUNÉRATION (1)	RÉMUNÉRATION (EN \$ US) 2022
Rémunération forfaitaire en espèces à titre de président du	Conseil ⁽²⁾ 175 000
Rémunération forfaitaire sous forme d'un octroi en actions président du Conseil $^{(2)}$	au 375 000
Rémunération forfaitaire en espèces à titre d'administrateur	35 000
Rémunération forfaitaire sous forme d'un octroi en actions administrateurs	aux 200 000
Rémunération forfaitaire en espèces à titre de président d'u	n comité (3)
Président du Comité d'audit, des finances et du risque et Comité des ressources humaines et de la rémunération	du 75 000
Président d'autres comités	65 000
Rémunération forfaitaire en espèces à titre de membre d'un	comité 55 000

- (1) Les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction, y compris le président du Conseil, peuvent choisir de toucher la totalité ou une partie de leur rémunération forfaitaire en espèces sous forme d'actions ordinaires ou d'UAD (voir les tableaux de la rémunération qui suivent pour plus de détails). Leur rémunération forfaitaire constituée d'un octroi en actions ordinaires peut également être touchée sous forme d'UAD. Les actions ordinaires sont achetées sur le marché libre.
- (2) Le président du Conseil ne touche aucune autre rémunération forfaitaire à titre d'administrateur ni de rémunération forfaitaire à titre de président ou de membre d'un comité
- (3) Les présidents des comités ne touchent aucune autre rémunération forfaitaire à titre de président ou de membre d'un comité

Tableau de la rémunération en dollars canadiens(1)

Le tableau suivant présente en détail la rémunération gagnée par les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction de la Compagnie, exprimée en dollars canadiens, au cours de la période de 12 mois close le 31 décembre 2022, conformément aux règles relatives à la communication de l'information publiées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). La rémunération des administrateurs est établie en dollars américains depuis 2002 et la fluctuation du taux de change affecte la comparabilité des données d'une année à l'autre. Il convient de se reporter à la note 1 du tableau ci-dessous qui donne des renseignements sur les taux de change et au tableau de la rémunération en dollars américains.

Rémunération gagnée (\$ CA)

NOM	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE EN ESPÈCES D'ADMINISTRATEUR ET DE PRÉSIDENT DU CONSEIL	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE EN ESPÈCES DE PRÉSIDENT D'UN COMITÉ ET DE MEMBRE D'UN COMITÉ	TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE EN ESPÈCES (2)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS (3)	AUTRE RÉMUNÉ- RATION	RÉMUNÉ- RATION TOTALE	POURCENTAGE DE LA RÉMUNÉRATION TOTALE TOUCHÉE SOUS FORME D'ACTIONS ORDINAIRES ET/OU D'UAD (5)
Current Directors							
Shauneen Bruder	154 660	31 889	185 549	392 808		579 357 ⁽⁷⁾	100
Jo-ann dePass Olsovsky	44 597	70 081	114 678	254 840		369 518	100
David Freeman (6)	27 594	43 361	70 955	157 678		228 633	100
Denise Gray	44 597	70 081	114 678	254 840		369 518	100
Justin M. Howell	45 071	78 754	123 825	254 840		378 665(7)	83
Susan C. Jones (6)	27 594	43 361	70 955	157 678		228 633	100
Robert Knight ⁽⁶⁾	27 594	43 361	70 955	157 678		228 633	100
Michel Letellier(6)	11 869	18 652	30 521	67 825		98 346	100
Margaret A. McKenzie	44 624	85 821	130 445	254 840		385 285(7)	100
Robert L. Phillips (8)	45 546	89 587	135 133	254 840		389 973 ⁽⁷⁾	65
Administrateurs retraités	/passés						
L'honorable Jean Charest	8 326	13 084	21 410	47 577		68 987	0
L'honorable Kevin G. Lynch	h ⁽⁹⁾ 44 597	95 565	140 162	254 840		395 002	100
James E. O'Connor (9)	17 631	45 336	62 967	96 596		159 563	61
Robert Pace (9)	84 854	-	84 854	181 829	522(4)	267 205	100
Laura Stein ⁽⁹⁾	44 597	82 823	127 420	254 840		382 260	100
Total	673 751	811 756	1 485 507	3 043 549		4 529 578	

- (1) Tous les administrateurs ont gagné leur rémunération en dollars américains. Les administrateurs et le président du Conseil peuvent choisir de toucher la totalité ou une partie de leur rémunération forfaitaire en espèces sous forme d'actions ordinaires ou d'UAD. Ils peuvent aussi choisir de toucher leur rémunération forfaitaire constituée d'un octroi en actions ordinaires sous forme d'UAD. Sauf indication contraire, la rémunération touchée en espèces a été convertie en dollars canadiens au taux de change moyen de la Banque du Canada en 2022 (1,00 \$ US = 1,2013 \$ CA). La rémunération qu'ils ont choisi de toucher sous forme d'actions ordinaires ou d'UAD a été convertie en dollars canadiens au taux de change de Bloomberg (1,00 \$ US = 1,2742 \$ CA) en vigueur le jour de l'achat ou à la date de référence (le 27 janvier 2022), ou le 28 juillet 2022 (1,00 \$ US = 1,2807 \$ CA) dans le cas de M™ Bruder pour sa rémunération supplémentaire au prorata lorsqu'elle est devenue présidente du Conseil le 20 mai 2022 et de M™ BMCARchazie pour sa rémunération supplémentaire au prorata lorsqu'elle est devenue présidente du Conseil el 20 mai 2022 et de M™ BMCARchazie pour sa rémunération au prorata en tangent présidente du Conseil et RFI, ou le 28 juillet 2022 (1,00 \$ US = 1,2807 \$ CA) dans le cas de M™ Jones et de MM. Freeman et Knight pour leur rémunération au prorata lorsqu'ils ont été élus au conseil le 20 mai 2022; ou le 24 mars 2022 (1,00 \$ US = 1,2526 \$ CA) dans le cas de M. Pace pour sa rémunération au prorata en tant que membre du Conseil pusqu'au 20 mai 2022; ou le 25 mars 2022 (1,00 \$ US = 1,2477 \$ CA) dans le cas de M. O'Connor pour sa rémunération au prorata en tant que membre du Conseil jusqu'au 20 mai 2022; ou le 27 octobre 2022 (1,00 \$ US = 1,3565 \$ CA) dans le cas de M. Letellier pour sa rémunération au prorata en tant que membre du Consié AFR depuis sa nomination le 1st octobre 2022 (1,00 \$ US = 1,3565 \$ CA) dans le cas de M. Letellier pour sa rémunération au prorata en tant que membre du Consié AFR depuis sa
- (2) Tous les administrateurs ont choisi de toucher leur rémunération forfaitaire en espèces sous forme d'actions ordinaires ou d'UAD à l'égard des montants indiqués après leur nom, à l'exception de M. Howell qui a choisi de recevoir en espèces 50 % de sa rémunération forfaitaire en espèces à titre d'administrateur, de membre de comité ét de président de comité (à compter du 20 mai 2022, date à laquelle il est devenu président du Comité de retraite et des investissements), de M. Phillips qui a choisi de recevoir en espèces 100 % de sa rémunération forfaitaire en espèces à titre d'administrateur et de président de comité, de M. Charest qui a reçu en espèces 100 % de sa rémunération; et de M. O'Connor qui a choisi de recevoir en espèces 100 % de sa rémunération forfaitaire en espèces à titre d'administrateur et de membre de comité.
- (3) Représente un octroi en actions ordinaires évalué à 200 000,00 \$ US calculé au prorata, s'il y a lieu, reçu par chaque administrateur qui n'est pas membre de la direction dans le cadre de sa rémunération forfaitaire à titre de président du Conseil. Se reporter à la note 1 pour l'information relative à la conversion en dollars canadiens.
- (4) Comprend la valeur des primes d'assurance pour 2022 jusqu'au 20 mai 2022, date à laquelle M. Pace a quitté le Conseil pour la couverture en Amérique du Nord en cas d'urgence à l'extérieur de la province de résidence de M. Pace. Le coût annuel de cet avantage pour la Compagnie pour 2022 s'élevait à 522 \$ CA.
- (5) Ce pourcentage est obtenu en divisant le montant global de la rémunération forfaitaire en espèces que les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction ont choisi de toucher sous forme d'actions ordinaires ou d'UAD comme il est indiqué aux notes 1 et 3 ci-dessus et la valeur indiquée sous la colonne « Attributions fondées sur des actions » par la valeur indiquée sous la colonne « Rémunération totale ».
- (6) M^{me} Jones et MM. Freeman et Knight se sont joints au Conseil d'administration le 20 mai 2022 et M. Letellier s'est joint au Conseil d'administration le 1^{er} octobre 2022; par conséquent, leur rémunération respective a été calculée au prorata.
- (7) Avec effet le 20 mai 2022, M^{me} Bruder est devenue présidente du Conseil et a quitté ses fonctions de présidente du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité; M. Phillips est devenu président du Comité de gouvernance et des candidatures et a quitté ses fonctions de président du Comité d'audit, des finances et du risque; M. Howell est devenu président du Comité de retraite et des investissements et M^{me} McKenzie est devenue présidente du Comité d'audit, des finances et du risque.
- (8) M. Phillips ne sollicitera pas de nouveau mandat à l'assemblée
- (9) M. O'Connor, M. Pace et M^{me} Stein ont quitté le Conseil d'administration le 20 mai 2022; M. Charest a démissionné de son poste au Conseil d'administration le 1^{er} avril 2022; et M. Lynch a quitté le Conseil d'administration le 31 décembre 2022; par conséquent, leur rémunération respective a été calculée au prorata.

Tableau de la rémunération en dollars américains

Le tableau suivant présente en détail la rémunération gagnée en dollars américains par les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction de la Compagnie au cours de la période de 12 mois close le 31 décembre 2022.

RÉMIINÉRATION

Rémunération gagnée (\$ US)

	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE EN ESPÈCES	FORFAITAIRE EN ESPÈCES DE PRÉSIDENT D'UN COMITÉ	TOTAL DE LA		
NOM	D'ADMINISTRATEUR ET DE PRÉSIDENT DU CONSEIL	ET DE MEMBRE D'UN COMITÉ	RÉMUNÉRATION FORFAITAIRE EN ESPÈCES	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS	TOTAL
Administrateurs actuels					
Shauneen Bruder	121 183	24 987	146 170	307 728	453 898(1)
Jo-ann dePass Olsovsky	35 000	55 000	90 000	200 000	290 000
David Freeman ⁽²⁾	21 546	33 858	55 404	123 118	178 522
Denise Gray	35 000	55 000	90 000	200 000	290 000
Justin M. Howell	35 000	61 156	96 156	200 000	296 156(1)
Susan C. Jones (2)	21 546	33 858	55 404	123 118	178 522
Robert Knight ⁽²⁾	21 546	33 858	55 404	123 118	178 522
Michel Letellier(2)	8 750	13 750	22 500	50 000	72 500
Margaret A. McKenzie	35 000	67 312	102 312	200 000	302 312(1)
Robert L. Phillips ⁽³⁾	35 000	68 844	103 844	200 000	303 844(1)
Administrateurs retraités/passés					
L'honorable Jean Charest (4)	6 492	10 202	16 694	37 097	53 791
L'honorable Kevin G. Lynch ⁽⁴⁾	35 000	75 000	110 000	200 000	310 000
James E. O'Connor ⁽⁴⁾	13 548	34 839	48 387	77 419	125 806
Robert Pace ⁽⁴⁾	67 742	-	67 742	145 161	212 903 (5)
Laura Stein (4)	35 000	65 000	100 000	200 000	300 000
Total	527 353	632 664	1 160 017	2 386 759	3 546 776

- (1) Avec effet le 20 mai 2022, M^{me} Bruder est devenue présidente du Conseil et a quitté ses fonctions de présidente du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité; M. Phillips est devenu président du Comité de gouvernance et des candidatures et a quitté ses fonctions de président du Comité d'audit, des finances et du risque; M. Howell est devenu président du Comité de retraite et des investissements et M^{me} McKenzie est devenue présidente du Comité d'audit, des finances et du risque.
- (2) M^{me} Jones, M. Freeman et M. Knight se sont joints au Conseil d'administration le 20 mai 2022 et M. Letellier s'est joint au Conseil d'administration le 1^{er} octobre 2022; par conséquent, leur rémunération respective a été calculée au prorata.
- (3) M. Phillips ne sollicitera pas de nouveau mandat à l'assemblée.
- (4) M. O'Connor, M. Pace et M^{me} Stein ont quitté le Conseil d'administration le 20 mai 2022; M. Charest a démissionné de son poste au Conseil d'administration le 1^{er} avril 2022; et M. Lynch a quitté le Conseil d'administration le 31 décembre 2022; par conséquent, leur rémunération respective a été calculée au prorata.
- (5) Ne comprend pas la valeur des primes d'assurance pour 2022 pour la couverture en Amérique du Nord en cas d'urgence à l'extérieur de la province de résidence de M. Pace. Le coût annuel de cet avantage pour la Compagnie pour 2022 (jusqu'au 20 mai 2022) s'élevait à 522 \$ CA.

Actionnariat

Les administrateurs de la Compagnie jouent un rôle central dans l'accroissement de la valeur de l'entreprise pour les actionnaires et chacun détient une participation substantielle dans la Compagnie. À l'automne 2018, le Conseil a revu les exigences en matière d'actionnariat applicables aux administrateurs qui ne sont pas membres de la direction. Avec prise d'effet

Dans un délai de cinq ans suivant le moment où ils se joignent au Conseil, les administrateurs doivent devenir propriétaires d'actions du CN représentant **cinq fois** leur rémunération forfaitaire annuelle. le 1er janvier 2019, chaque administrateur qui n'est pas membre de la direction doit, dans un délai de cinq ans suivant le moment où il se joint au Conseil, devenir propriétaire d'actions ordinaires, d'UAD ou d'équivalents similaires d'actions du CN (les « titres du CN »), s'il en est, dont la valeur représente l'équivalent en dollars canadiens de cinq fois le total de sa rémunération forfaitaire annuelle à titre d'administrateur (qui comprend la rémunération en espèces et la valeur de tout octroi de titres du CN et, dans le cas du président du Conseil, le total de la

rémunération forfaitaire en espèces annuelle à titre de président du Conseil et de la valeur de tout octroi de titres du CN) (le « seuil d'actionnariat »). Chaque administrateur qui n'est pas membre de la direction est tenu de maintenir une telle valeur pendant toute la durée de son mandat et de continuer de détenir 50 % du seuil d'actionnariat pendant une période de deux ans suivant son départ du Conseil. De plus, les titres du CN détenus afin de respecter le seuil d'actionnariat ne doivent pas, pendant la durée du mandat de l'administrateur, faire l'objet d'une procédure de monétisation particulière ni d'une autre opération de couverture en vue de réduire le risque associé à cet avoir

Chaque administrateur qui n'est pas membre de la direction est tenu de toucher au moins 50 % de sa rémunération forfaitaire en espèces annuelle à titre d'administrateur, de membre d'un comité, de président du Conseil et de président d'un comité sous forme de titres du CN et peut choisir de toucher jusqu'à concurrence de la totalité de cette rémunération forfaitaire

L'exigence en matière d'actionnariat applicable aux administrateurs pendant les **deux années** suivant leur départ s'inscrit dans une optique de gérance à plus long terme.

sous forme de titres du CN tant que le seuil d'actionnariat qui lui est propre n'est pas atteint. Lorsque le seuil d'actionnariat est atteint, les administrateurs peuvent choisir de continuer à toucher jusqu'à concurrence de la totalité de cette rémunération forfaitaire sous forme de titres du CN.

Environ 87 % de la rémunération annuelle totale des administrateurs qui n'étaient pas membres de la direction en 2022 a été versée sous la forme de titres du CN.

La valeur moyenne des titres du CN appartenant aux administrateurs actuels qui ne sont pas membres de la direction s'élève à environ 1 467 552 \$ CA (selon le cours de clôture des actions ordinaires de la Compagnie le 22 février 2023 à la TSX (156,17 \$ CA) ou à la NYSE (115,32 \$ US) dans le cas des administrateurs américains).

Tableau de l'actionnariat

Le tableau suivant présente des renseignements sur le nombre d'actions ordinaires et d'UAD détenues par chaque candidat au poste d'administrateur au sein du Conseil ainsi que par les administrateurs actuels de la Compagnie et la valeur de celles-ci au 22 février 2023 ainsi que la situation de chacun par rapport au seuil d'actionnariat.

Valeurs exprimées en	\$ CA		VALEUR			NOMBRE TOTAL			
NOM DE L'ADMINISTRATEUR	PÉRIODE ⁽¹⁾	NOMBRE D'ACTIONS ORDINAIRES DONT L'ADMINISTRATEUR A LA PROPRIÉTÉ OU LE CONTRÔLE	TOTALE DES ACTIONS ORDINAIRES (VALEUR À RISQUE) (\$ CA)(2)	NOMBRE D'UAD DÉTENUES(3)	VALEUR TOTALE DES UAD (VALEUR À RISQUE) (\$ CA)(2)	D'ACTIONS ORDINAIRES DONT L'ADMINISTRATEUR A LA PROPRIÉTÉ OU LE CONTRÔLE ET D'UAD(3)	VALEUR TOTALE DES ACTIONS ORDINAIRES ET DES UAD (VALEUR À RISQUE) (\$ CA)(2)	LIGNE DIRECTRICE RESPECTÉE/ INVESTISSEMENT NÉCESSAIRE (\$ CA)	VALEUR À RISQUE EXPRIMÉE EN MULTIPLE DU SEUIL D'ACTIONNARIAT
Shauneen Bruder	2023 2022 Variation	- - -	-	20 947 19 410 1 537	3 271 302	20 947 19 410 1 537	3 271 302	Respectée	2,1
Jo-Ann dePass Olsovsky	2023 2022 Variation	- - -	-	2 882 2 841 41	450 438	2 882 2 841 41	450 438	1 141 922	0,3
David Freeman	2023 2022 Variation	1 000 - 1 000	156 282	1 453 - 1 453	227 099	2 453 - 2 453	383 381	1 208 979	0,2
Denise Gray	2023 2022 Variation	- - -	_	4 244 4 183 61	663 208	4 244 4 183 61	663 208	929 152	0,4
lustin M. Howell	2023 2022 Variation	- - -	_	3 610 3 533 77	564 181	3 610 3 533 77	564 181	1 028 179	0,4
Susan C. Jones	2023 2022 Variation	2 748 - 2 748	429 155	1 454 - 1 454	226 994	4 202 - 4 202	656 149	936 211	0,4
Robert Knight	2023 2022 Variation	- - -	-	1 453 - 1 453	227 099	1 453 - 1 453	227 099	1 365 261	0,1
Michel Letellier	2023 2022 Variation	700 - 700	109 319	615 - 615	96 010	1 315 - 1 315	205 329	1 387 031	0,1
Margaret A. McKenzie	2023 2022 Variation	8 290 5 675 2 615	1 294 649	6 249 6 059 190	975 943	14 539 11 734 2 805	2 270 592	Respectée	1,4
Al Monaco nouveau candidat à ın poste d'administrateur)	2023	2 236	349 196	_	-	2 236	349 196	-	-
Robert L. Phillips	2023 2022 Variation	11 720 11 315 405	1 830 312	26 596 26 214 382	4 153 524	38 316 37 529 787	5 983 836	Respectée	3,8
Tracy Robinson	2023 2022 Variation	3 720 23 3 697	581 026	12 565 - 12 565	1 962 224	16 285 23 16 262	2 543 250	7 214 190	Note 4

- (1) Le nombre d'actions ordinaires et d'UAD que chaque administrateur détient a été établi en date du 22 février 2023 et, pour 2022, il a été établi en date du 1^{er} avril 2022. M. Letellier s'est joint au Conseil en date du 1^{er} octobre 2022 et ne détenait avant aucun titre du CN.
- (2) La valeur totale des actions ordinaires a été établie selon le cours de clôture des actions ordinaires le 22 février 2023 à la TSX (156,17 \$ CA) ou, pour M™ dePass Olsovsky, M. Freeman, M™ Gray, M. Howell et M. Knight, à la NYSE (115,32 \$ US) converti en dollars canadiens au taux de change de clôture (1,00 \$ US = 1,3552 \$ CA) à cette même date.
- (3) Depuis le 1er janvier 2023, aux termes du Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs, les attributions sont désormais effectuées trimestriellement à terme échu, payables le dernier jour de chaque trimestre. Par conséquent, les UAD pour la période de 2023 ne comprennent pas les UAD choisies dans le cadre de la rémunération des administrateurs qui ne sont pas membres de la direction pour 2023. Pour M^{me} Robinson, le nombre d'UAD indiqué comprend celles détenues dans le cadre du RIVD de la Compagnie.
- (4) Pour une explication des exigences relatives à l'actionnariat applicables à M^{me} Tracy Robinson, voir la rubrique « Actionnariat » à la page 60 de la présente circulaire. M^{me} Robinson participe également au RAP. Voir la rubrique « Régime d'actionnariat du personnel » à la page 60 de la présente circulaire.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs

Sous réserve du seuil d'actionnariat, les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction peuvent choisir de toucher la totalité ou une partie de leur rémunération forfaitaire en espèces à titre d'administrateur, de membre d'un comité, de président du Conseil et de président d'un comité sous forme d'espèces, d'actions ordinaires de la Compagnie achetées sur le marché libre ou d'UAD. Ils peuvent aussi choisir de toucher leur rémunération forfaitaire constituée d'un octroi en actions ordinaires sous forme d'UAD. Chaque UAD donne à son bénéficiaire le droit de recevoir une action ordinaire de la Compagnie achetée sur le marché libre, plus des UAD additionnelles au titre des équivalents de dividendes, au moment de sa démission, de son dépàrt à la retraite ou de son décès.

Chaque administrateur qui n'est pas membre de la direction détient un compte au crédit duquel des UAD théoriques sont portées et dans lequel les UAD sont détenues jusqu'à ce que l'administrateur quitte son siège d'administrateur. Le nombre d'UAD portées au crédit du compte de chaque administrateur qui n'est pas membre de la direction est calculé en divisant le montant que l'administrateur a choisi de toucher sous forme d'UAD par le cours de l'action

ordinaire le jour où les UAD sont portées à son crédit. Les attributions sont faites trimestriellement à terme échu et sont payables le dernier jour de chaque trimestre.

Les participants au régime d'UAD se voient créditer des UAD théoriques additionnelles d'une valeur équivalant aux dividendes déclarés sur les actions ordinaires de la Compagnie. Le nombre d'UAD est calculé selon la méthode décrite ci-dessus, en utilisant le montant total des dividendes théoriques et le cours de l'action à la date de versement des dividendes. Ces UAD additionnelles sont portées au crédit du compte de chaque administrateur qui n'est pas membre de la direction à chacune des dates de versement des dividendes.

Lorsqu'un administrateur qui n'est pas membre de la direction quitte son siège, la Compagnie est tenue de lui remettre un nombre d'actions ordinaires achetées sur le marché libre équivalant au nombre d'UAD qu'il détient dans le cadre du régime d'UAD, compte tenu des retenues fiscales applicables. Tous les frais d'administration ainsi que les frais de courtage associés à l'achat et à la livraison des actions ordinaires sont pris en charge par le CN.

Énoncé des pratiques en matière de gouvernance

Nous sommes déterminés à respecter les normes les plus rigoureuses de gouvernance, et nos pratiques à ce sujet sont conçues pour atteindre cet objectif. Le rôle, le mandat précis et les règles de fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités sont énoncés dans notre Manuel de gouvernance, qui est révisé régulièrement afin que nos pratiques soient continuellement améliorées au moyen de l'évaluation de leur efficacité et de la prise en compte de l'évolution des pratiques exemplaires, de la conjoncture et de nos besoins. Le Conseil a passé en revue ses pratiques de

Le Manuel de gouvernance du CN est révisé régulièrement afin que nos pratiques soient continuellement améliorées au moyen de l'évaluation de leur efficacité et de la prise en compte de l'évolution des pratiques exemplaires, de la conjoncture et de nos besoins.

gouvernance et mis à jour le Manuel de gouvernance et mis à jour le Manuel de gouvernance du CN dans le but de maintenir ses pratiques exemplaires en ce qui a trait à la taille du Conseil, à l'équité entre les genres, à la diversité des genres et à la durée du mandat des administrateurs. Ce manuel fait partie de la documentation qui est remise à toutes les personnes élues ou nommées au Conseil d'administration. On peut le consulter sur notre site Web au www.cn.ca, sous Engagement responsable/Gouvernance.

En tant qu'émetteur assujetti canadien dont les titres sont inscrits à la cote de la TSX et de la NYSE, nous respectons les règles applicables adoptées par les ACVM, les dispositions applicables de la loi américaine intitulée Sarbanes-

Oxley Act of 2002 (la « Loi Sarbanes- Oxley ») et les règles connexes de la SEC. À titre d'émetteur privé étranger en vertu des règles de la SEC, nous sommes dispensés de nous conformer à bon nombre des règles de la NYSE en matière de gouvernance, à la condition que nous respections les

exigences canadiennes en matière de gouvernance. Sauf comme il est résumé sur notre site Web au www.cn.ca, sous Engagement responsable/ Gouvernance, nos pratiques en matière de gouvernance respectent les règles de la NYSE en matière de gouvernance à tous égards importants.

Les ACVM ont adopté, en juin 2005, le Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance (en sa version modifiée de temps à autre, le « Règlement sur l'information en matière de gouvernance ») de même que l'Instruction générale 58-201 relative à la gouvernance (en sa version modifiée de temps à autre, l'« Instruction sur la gouvernance »). L'Instruction sur la gouvernance donne aux émetteurs canadiens des lignes directrices sur les pratiques en matière de gouvernance, tandis que le Règlement sur l'information en matière de gouvernance prescrit l'information que doivent fournir les émetteurs au sujet de leurs propres pratiques en matière de gouvernance. La Compagnie est d'avis que ses pratiques en matière de gouvernance respectent, et surpassent même, les exigences du Règlement sur l'information en matière de gouvernance et de l'Instruction sur la gouvernance. Le texte ci-après porte sur les rubriques du Règlement sur l'information en matière de gouvernance et les lignes directrices de l'Instruction sur la gouvernance applicables, lorsque cela est pertinent. La Compagnie traite aussi, lorsque cela est pertinent, des normes de la NYSE en matière de gouvernance (les « normes de la NYSE »).

Le Conseil d'administration estime que les pratiques de la Compagnie en matière de gouvernance aident celle-ci à refléter son adhésion aux meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance qui soient et soutiennent l'accroissement de la valeur pour les actionnaires. Le mandat du Conseil figure à l'annexe A de la présente circulaire. Le Conseil d'administration a approuvé l'information sur les pratiques de la Compagnie en matière de gouvernance présentée ci-dessous à la recommandation du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité.

Initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») du CN

Depuis que le CN est devenu une société cotée en bourse en 1995, notre Conseil a adopté de bonnes pratiques en matière de gouvernance, qui sont largement reconnues comme répondant aux normes les plus élevées et qui soutiennent la création de valeur pour les actionnaires. Devant la complexité croissante des enjeux mondiaux, le rôle des sociétés est de plus en plus considéré par les investisseurs et d'autres intervenants comme étant plus large. Le Conseil et l'équipe de haute direction du CN sont conscients que la responsabilité en matière d'ESG est une priorité d'importance pour nos intervenants. En conséquence, le Conseil a mis en place des mesures pour s'assurer que la Compagnie est en bonne posture pour relever ces défis complexes. En bref, le CN estime que la façon dont nous atteignons le succès est aussi importante que le succès en lui-même.

Nos mesures ESG comprennent le Conseil Consultatif Autochtone du CN (le « CCA »), un organisme indépendant composé de membres de communautés autochtones de partout au Canada. Dans le cadre de ses activités, le CN traverse ou longe presque 200 différentes terres de réserves de plus de 110 Premières Nations et territoires métis, répartis dans huit provinces. Il a pour mandat de conseiller le Conseil et la présidente-directrice générale sur des questions que le CN juge pertinentes. L'un des objectifs que le CN poursuit avec le soutien du CCA est de renforcer la diversité et l'inclusion, et de favoriser des relations significatives et durables entre la Compagnie et les peuples autochtones.

Un des autres éléments majeurs de l'engagement du CN en matière d'ESG est le vote consultatif annuel à l'égard du Plan d'action climatique de la Compagnie. Ce vote vient compléter les plans et divulgations robustes mis en place depuis longtemps par le CN en matière de changements climatiques, l'information communiquée par le CN sur ses émissions de GES, sa stratégie pour réduire ses émissions ainsi que les progrès réalisés d'année en année.

Le CN est également conscient que la diversité au sein du Conseil d'administration et parmi les cadres supérieurs de la Compagnie afin de refléter ses collectivités et ses clients est un élément essentiel pour maintenir la réussite du CN et garder la confiance de nos intervenants. En janvier 2022, nous avons annoncé la nomination de M^{me} Tracy Robinson à titre de première femme présidente-directrice générale. De plus, en 2021, le Conseil a fixé un objectif pour que, d'ici la fin de 2022, le CN atteigne, et maintienne par la suite, un Conseil dans lequel au moins cinquante pour cent (50 %) des membres indépendants proviennent de groupes sous-représentés, la parité des genres étant incluse. En date des présentes, six des 11 administrateurs (55 %) sont des femmes. Compte tenu des candidats aux postes d'administrateurs qui se présentent à l'assemblée, le CN s'attend à continuer à atteindre sa cible en matière de parité des genres en 2023.

En 2021, nous avons également procédé à une refonte de nos politiques de gouvernance du Conseil afin qu'elles s'harmonisent avec les pratiques exemplaires en évolution au Canada et aux États-Unis. Entre autres changements, la durée maximale du mandat des administrateurs a été fixée à 14 ans, supprimant la disposition antérieure relative au droit acquis. L'âge de la retraite des administrateurs a été réduit de 75 ans à 72 ans, sous réserve d'une prolongation possible par le Conseil dans des circonstances précises jugées au mieux des intérêts du CN et du Conseil. Par conséquent, M. Robert L. Phillips ne sollicitera pas de nouveau mandat à l'assemblée, conformément à notre politique sur l'âge de la retraite, et M. Kevin Lynch a quitté le Conseil le 31 décembre 2022.

Le Conseil a également passé en revue sa politique sur la participation à un nombre excessif de conseils d'administration, fixant le nombre maximum de conseils d'administration de sociétés ouvertes auxquels peuvent siéger les administrateurs, autres que le président-directeur général ou les hauts dirigeants à temps plein, à trois, dont celui du CN. Cette règle est assujettie à une période de transition d'une année, si nécessaire. Parmi les candidats aux postes d'administrateurs présentés à l'assemblée, aucun membre du Conseil ne siège actuellement à plus de deux conseils de sociétés ouvertes, autre que le Conseil du CN.

Le CN croît à l'importance d'interagir constamment avec tous les intervenants, y compris les actionnaires, et d'avoir des conversations constructives avec eux, et les initiatives susmentionnées ont toutes été alimentées par ces interactions.

Le Conseil estime que ses règles de gouvernance bonifiées aident à positionner le CN en tant que chef de file en matière de gouvernance et de diversité, en tirant parti des meilleures pratiques tout en maintenant le haut niveau d'expertise, les connaissances institutionnelles et les forces dynamiques solides au sein du Conseil qui ont si bien servi la Compagnie pendant plus de 25 ans.

Code de conduite

Notre Code de conduite s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et membres du personnel du CN. Nous nous attendons à ce que chaque personne travaillant pour le compte de notre Compagnie, dont les consultants, les agents, les fournisseurs et les partenaires d'affaires, respecte la loi et

adhère à des normes éthiques élevées. Le Code de conduite aborde de nombreuses questions importantes, dont les conflits d'intérêts, la protection et l'utilisation adéquate des actifs de l'entreprise et des occasions d'affaires, la confidentialité des renseignements relatifs à l'entreprise, l'équité des rapports commerciaux, la conformité aux lois et le signalement de tout comportement contraire à la loi ou à l'éthique. Le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité et le Conseil d'administration revoient et mettent à jour régulièrement le Code de conduite afin qu'il soit conforme aux tendances et normes ayant cours dans l'industrie, qu'il énonce clairement la mission, les valeurs et les principes du CN en tant qu'organisation et, par-dessus tout, qu'il constitue un outil de référence pour les

Le Code de conduite du CN énonce clairement la mission, les valeurs et les principes du CN en tant qu'organisation et, par-dessus tout, il constitue un outil de référence pour les membres du personnel dans leurs prises de décision quotidiennes.

membres du personnel dans leurs prises de décision quotidiennes. Bien qu'il soit possible d'accorder des dérogations au Code de conduite dans des circonstances exceptionnelles, aucune n'a jamais été accordée à un administrateur ou à un membre de la haute direction.

Le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité passe en revue et surveille l'information communiquée conformément au Code de conduite de la Compagnie. La direction rend compte à ce comité de la mise en œuvre du Code de conduite au sein de la Compagnie et de tout manquement important au Code de conduite par des membres du personnel de la Compagnie. Le bureau de l'ombudsman aide à résoudre équitablement les problèmes pouvant survenir au sein de la Compagnie de façon confidentielle, neutre et informelle. Chaque année, l'ombudsman du CN présente au Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité un rapport résumant tous les cas qui ont été signalés à son bureau et traités par celui-ci. La Compagnie est d'avis que l'éthique commerciale contribue de façon importante à son succès. Par conséquent, le mandat du Conseil figurant à l'annexe A de la présente circulaire indique qu'il incombe au Conseil de surveiller la direction et de s'assurer qu'elle fait preuve de compétence et d'éthique dans l'exploitation de la Compagnie.

Le Conseil d'administration et la direction sont résolus à instaurer et à maintenir une forte culture d'éthique au CN et ont, par conséquent, élaboré un rigoureux programme d'éthique fondé sur les valeurs fondamentales d'intégrité et de respect du CN. Le Code de conduite est revu régulièrement, ce qui permet de nous assurer qu'il traduit ces valeurs fondamentales et demeure conforme aux tendances et normes de l'industrie. Chaque administrateur, membre de la haute direction et cadre doit attester annuellement qu'il respecte le Code de conduite, et les membres du personnel sont tenus de suivre une formation en ligne portant sur le Code de conduite. Une séance de formation sur l'intégrité, qui porte sur nos valeurs fondamentales d'intégrité et de respect, et sur l'importance de protéger la réputation du CN, de bien comprendre ce que Faire les choses comme il se doit signifie et de savoir comment déceler et éviter les situations susceptibles de poser un conflit d'intérêts, fait également partie du programme d'intégration de tous les nouveaux membres du personnel. En outre, le programme d'intégration de chaque nouvel employé comprend une formation sur la cybersécurité qui lui apprend comment assurer la cybersécurité du CN.

Aux termes de ce programme d'éthique, les membres du personnel doivent éviter d'avoir des intérêts extérieurs qui pourraient nuire ou sembler nuire à l'exercice efficace de leurs responsabilités envers la Compagnie et faire preuve d'équité et d'impartialité dans leurs rapports avec les clients, les fournisseurs et les partenaires. Les membres du personnel ont l'obligation de signaler à leur supérieur immédiat un conflit d'intérêts réel ou potentiel et, tel qu'il est exigé, de communiquer ce conflit par écrit.

De même, le Conseil demande à chaque administrateur de divulguer tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans une organisation, une entreprise ou une association et qui pourrait le placer en situation de conflit d'intérêts. Un questionnaire est transmis annuellement à chaque administrateur afin qu'il n'y ait pas de conflit de ce genre qui n'ait pas été divulgué. En cas de discussion ou de décision portant sur une organisation, une entreprise ou une association dans laquelle un administrateur a un intérêt, le Conseil demandera à cet administrateur de ne pas participer à cette discussion ou décision ou de ne pas voter à cet égard.

Le Conseil d'administration a également adopté des procédures permettant aux parties intéressées (i) de déposer des plaintes auprès du CN ou de lui faire part de préoccupations sur des questions de comptabilité et d'audit; (ii) de communiquer directement avec le président du Conseil, qui préside toutes les réunions des administrateurs qui ne sont pas membres de la direction. Ces procédures sont décrites sur notre site Web au www.cn.ca, sous Engagement responsable/Gouvernance. Le Code de conduite prévoit que les membres du personnel peuvent exprimer leurs préoccupations relativement à toute faute réelle ou éventuelle liée aux questions de comptabilité ou d'audit en toute confidentialité en utilisant la ligne prioritaire du CN.

Le Code de conduite peut être consulté sur notre site Web au www.cn.ca, sous Engagement responsable/Gouvernance et les actionnaires peuvent en obtenir une copie en s'adressant à notre secrétaire générale. Le Code de conduite a aussi été déposé auprès des autorités en valeurs mobilières canadiennes et américaines.

Opérations entre apparentés

Aux termes du Code de conduite du CN, les administrateurs, les dirigeants et les membres du personnel sont tenus de déclarer toute opération entre apparentés ou tout conflit d'intérêts.

À cette fin, dans son Manuel de gouvernance, le CN définit une personne apparentée comme étant :

- · un administrateur ou un dirigeant du CN;
- un membre du groupe, y compris un membre de la famille immédiate, d'un administrateur ou d'un dirigeant; ou
- une personne qui détient en propriété véritable plus de 10 % des actions ordinaires du CN.

Tout administrateur ou dirigeant qui a un intérêt important dans une opération ou une entente visant le CN doit divulguer cet intérêt respectivement au président du Conseil ou au président-directeur général et ne prend part à aucune discussion ni à aucun vote sur le sujet. Conformément à notre Manuel de gouvernance, une opération entre apparentés ou une opération visant le CN dans laquelle une personne apparentée a un intérêt important est soumise au Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité ou, si le président du Conseil le juge approprié, au Conseil d'administration à des fins d'examen et de décision.

En 2022, aucune opération de ce type entre le CN et un apparenté n'a eu lieu, comme il est décrit à l'Item 404 du *Regulation S-K*.

Indépendance des administrateurs

Afin que les intérêts du Conseil d'administration correspondent davantage à ceux de nos actionnaires, tous les candidats à l'élection aux postes

Des 11 candidats aux postes d'administrateurs, 10 sont indépendants

d'administrateurs, à l'exception de notre présidente-directrice générale, sont indépendants. Pour déterminer si un administrateur est indépendant, le Conseil d'administration applique les critères élaborés par les ACVM et la NYSE ainsi que les critères additionnels

qu'il a lui-même adoptés. Ces critères sont énoncés dans le Manuel de gouvernance du CN, que l'on peut consulter sur notre site Web au www.cn.ca, sous Engagement responsable/Gouvernance. À l'automne 2022, le Conseil a également adopté le Protocole sur l'indépendance des administrateurs, qui présente des lignes directrices sur le processus et les paramètres permettant de déterminer le statut d'indépendance des administrateurs au moment de leur nomination et de manière continue. Le protocole est conforme aux normes énoncées dans le Manuel de gouvernance du CN et définit le processus de collecte et d'examen des renseignements pertinents sur une base continue.

Comme l'indique le tableau ci-dessous, 10 des 11 candidats à l'élection aux postes d'administrateurs sont indépendants.

Indépendance des candidats aux postes d'administrateurs

NON INDÉPENDANT (RAISON DE LA NON-INDÉPENDANCE)

Shauneen Bruder Jo-ann dePass Olsovsky

David Freeman Denise Gray Justin M. Howell Susan C. Jones

Robert Knight Michel Letellier Margaret A. McKenzie

Al Monaco

Tracy Robinson (PDG, CN)

Indépendance du président du Conseil

Depuis que le CN est devenu une société ouverte en 1995, le Conseil est dirigé par un président qui n'est pas membre de la direction. Nous croyons que la séparation des postes de président-directeur général et de président du Conseil est l'un des facteurs qui permettent au Conseil de fonctionner indépendamment de la direction. Notre Manuel de gouvernance prévoit que le président du Conseil doit être un administrateur indépendant désigné par le Conseil. Le Manuel de gouvernance décrit les responsabilités du président du Conseil. La principale fonction du président du Conseil est de prendre toutes les mesures raisonnables pour faire en sorte que le Conseil (i) soit doté de structures et de méthodes assurant son indépendance par rapport à la direction; (ii) s'acquitte de ses responsabilités efficacement; (iii) comprenne clairement et respecte la frontière entre les responsabilités du Conseil et celles de la direction. Le 20 mai 2022, Mme Shauneen Bruder, actuellement présidente indépendante du Conseil, est devenue présidente du Conseil.

Descriptions de poste

Notre Manuel de gouvernance comprend la description de poste du président du Conseil et de celui du président de chaque comité ainsi que la description de poste du président-directeur général de la Compagnie.

Comités du Conseil

Un résumé du mandat de chacun des comités du Conseil d'administration en date des présentes figure ci-après.

Comité d'audit, des finances et du risque

Le Comité d'audit, des finances et du risque est chargé de superviser la communication de l'information financière, de surveiller la gestion globale des risques d'entreprise, y compris les risques liés aux questions ESG et à la cybersécurité, de surveiller les contrôles internes de l'information financière ainsi que les auditeurs interne et externe, et de superviser les politiques et les procédures financières de la Compagnie, y compris les politiques et les procédures relatives à la communication de l'information financière et aux autres renseignements importants aux investisseurs ainsi que les processus visant à assurer que ces renseignements sont exacts, complets et conformes aux autres renseignements présentés par le CN. Le Comité d'audit, des finances et du risque est également chargé de passer en revue certaines activités financières du CN et de faire des recommandations au Conseil à ce sujet. Dans le cadre de ces fonctions, le Comité d'audit, des finances et du risque supervise les plans d'exploitation, les programmes de dépenses en immobilisations et les plans de répartition du capital du CN (notamment en ce qui concerne la structure du capital et les flux de trésorerie du CN) et le programme de rachat d'actions du CN, et examine les possibilités et les paramètres de financement par emprunt ou par actions, entre autres. Le comité supervise également le programme de gestion des risques d'entreprise du CN, en surveillant l'évaluation par la direction des principaux risques et leur incidence éventuelle sur la capacité de la Compagnie à atteindre ses objectifs commerciaux et financiers.

Le mandat du Comité d'audit, des finances et du risque est décrit plus amplement dans sa charte, qui se trouve dans notre Manuel de gouvernance et dans la notice annuelle 2022 du CN accessible sur SEDAR au www.sedar.com, sur le site Web de la SEC au www.sec.gov par l'intermédiaire du système EDGAR et sur le site Web du CN au www.cn.ca.

La charte du Comité d'audit, des finances et du risque prévoit qu'il doit être composé exclusivement d'administrateurs indépendants. En date de la présente circulaire, chaque membre du Comité d'audit, des finances et du risque est indépendant et a des compétences financières au sens de la législation et de la réglementation canadiennes sur les valeurs mobilières et des normes de la NYSE, et plusieurs membres du Comité remplissent tous les critères pour être désignés comme « expert financier du comité d'audit » (audit committee financial expert) selon les règles de la SEC. Le Conseil a fait cette détermination en se basant sur la formation et l'expérience de chaque membre du Comité.

Aucun membre du Comité d'audit, des finances et du risque ne reçoit, directement ou indirectement, d'honoraires de la Compagnie ou d'une filiale de celle-ci, sauf en sa capacité d'administrateur ou de membre d'un comité du Conseil, ni ne fait partie du groupe de la Compagnie ou d'une filiale de la Compagnie.

De plus amples renseignements sur le Comité d'audit, des finances et du risque se trouvent à l'annexe C de la présente circulaire, et dans la notice annuelle 2022 de la Compagnie, accessible sur SEDAR au www.sedar.com, sur le site Web de la SEC au www.sec.gov par l'intermédiaire du système EDGAR et sur le site Web du CN au www.cn.ca.

Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité

Le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité est chargé de surveiller la taille et la composition du Conseil d'administration et de ses comités et de superviser les questions de gouvernance. Dans le cadre de ses fonctions, le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité élabore, passe en revue et contrôle les critères de sélection des administrateurs, y compris en évaluant régulièrement les compétences et les aptitudes nécessaires ou souhaitables en vue d'améliorer le Conseil d'administration, et, en consultation avec le président du Conseil, il trouve des candidats possédant les compétences voulues pour occuper les postes d'administrateur.

Le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité supervise également l'élaboration et la mise en application des politiques et des pratiques ESG du CN, y compris ses objectifs en matière de durabilité à court et à long terme ainsi que les dons et les parrainages approuvés par la direction. Le comité est chargé de superviser l'élaboration et la mise en application des politiques en matière d'environnement, de sécurité et de sûreté, d'évaluer les pratiques en matière d'environnement, de sécurité et de sûreté, et d'examiner le plan d'affaires de la Compagnie pour vérifier si les questions en matière d'environnement, de sécurité et de sûreté sont adéquatement prises en compte. Le comité conseille également le Conseil sur le caractère adéquat des efforts déployés par la Compagnie pour s'assurer que ses activités sont menées de manière à respecter des normes élevées en matière d'éthique et de responsabilité sociale et environnementale. En outre, le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité supervise l'information présentée en matière d'ESG, y compris le Code de conduite et le Plan d'action climatique du CN, et surveille les progrès de la Compagnie par rapport aux objectifs fixés dans le cadre du Plan d'action climatique du CN.

Ce comité passe en revue les lignes directrices en matière de gouvernance applicables à la Compagnie, notamment la diversité et l'inclusion, fait des recommandations quant aux changements à y apporter et supervise la communication des pratiques de celle-ci. Les responsabilités, les pouvoirs et le fonctionnement du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité sont décrits plus amplement dans sa charte, qui se trouve dans notre Manuel de gouvernance.

La charte du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité prévoit qu'il doit être composé exclusivement d'administrateurs indépendants. En date de la présente circulaire, chaque membre du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité est indépendant.

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Le Comité des ressources humaines et de la rémunération est chargé de superviser l'évaluation du rendement, la rémunération et la planification de la relève des hauts dirigeants. Le comité a aussi le mandat, notamment, d'examiner les pratiques sur le plan des ressources humaines en veillant, entre autres, à ce que des pratiques et politiques adéquates en matière de ressources humaines soient en place afin que la Compagnie puisse recruter, motiver et retenir le personnel de qualité nécessaire pour atteindre ses objectifs d'affaires et s'assurer de la conformité avec son orientation stratégique. Les priorités du Comité des ressources humaines et de la rémunération comprennent la gestion des talents, le développement du leadership, la planification de la relève, la diversité, l'équité et l'inclusion et l'engagement du personnel. Le comité examine tous les ans les plans de relève à court, moyen et long terme pour l'équipe de haute direction, et il élabore et met en œuvre des plans personnalisés précis pour corriger les lacunes qui ont été trouvées. Le mandat du Comité des ressources humaines et de la rémunération est décrit plus amplement à la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction — Comité des ressources humaines et de la rémunération » à la page 49 de la présente circulaire et dans sa charte, qui se trouve dans notre Manuel de gouvernance. La charte du Comité des ressources humaines et de la rémunération prévoit qu'il doit être composé exclusivement d'administrateurs indépendants. En date de la présente circulaire, chaque membre du comité est indépendant.

Le Conseil a adopté une politique, intégrée à notre Manuel de gouvernance, selon laquelle pas plus d'un membre sur trois du Comité des ressources humaines et de la rémunération ne peut être chef de la direction en exercice d'une autre société, au moins un administrateur doit posséder de l'expérience en matière de rémunération de la haute direction et le président-directeur général de la Compagnie doit être exclu du processus de sélection des membres du comité. En date de la présente circulaire, la composition du comité est conforme à la politique.

Voir la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction — Comité des ressources humaines et de la rémunération — Conseillers indépendants » à la page 49 de présente circulaire, qui donne de l'information sur les consultants spécialisés en rémunération des membres de la haute direction.

Comité de retraite et des investissements

Le Comité de retraite et des investissements, qui est un comité mixte composé de membres du Conseil d'administration et de la direction, est chargé de passer en revue de façon générale les questions relatives aux régimes de retraite. Il doit notamment passer en revue les activités de la Division des investissements du CN (« DICN »), passer en revue et approuver le Régime d'intéressement de la DICN et les paiements aux termes de celui-ci, conseiller la DICN sur le placement des actifs des Caisses fiduciaires de retraite du CN, approuver certains investissements faits par les Caisses fiduciaires de retraite du CN et être informé de toutes les questions relatives au passif des caisses de retraite ou des questions par ailleurs pertinentes à l'élaboration d'une stratégie de gestion des risques liés aux régimes de retraite du CN et de la structure des régimes de retraite.

Les responsabilités, les pouvoirs et le fonctionnement du Comité de retraite et des investissements sont décrits en détail dans sa charte, qui se trouve dans notre Manuel de gouvernance.

Surveillance de la gestion des risques

Au CN, le Conseil a la responsabilité de veiller à ce que la direction cerne et évalue les risques commerciaux importants auxquels la Compagnie est exposée et à ce qu'elle mette en œuvre des processus et des programmes visant à gérer ces risques. Un risque important s'entend, en général, d'un risque pouvant avoir un effet défavorable important sur la capacité du CN à atteindre ou à appuyer ses objectifs d'affaires.

Le Conseil s'acquitte de ce mandat de surveillance des risques en procédant à des examens stratégiques des risques et questions d'importance et à des mises à jour d'affaires avec la présidente-directrice générale et les membres de la haute direction.

Ces examens peuvent porter, entre autres, sur des risques concernant :

- la conjoncture économique en général;
- · l'environnement, y compris les changements climatiques;
- · le capital humain;
- les taux de change et les taux d'intérêt;
- les dépenses en immobilisations;
- · la technologie de l'information et la cybersécurité;
- les activités courantes, comme les conflits de travail et les blocages des voies;
- l'évolution de la réglementation, comme la législation fiscale et les règlements en matière de sécurité et d'environnement.

En 2021, le Conseil a restructuré et rationalisé sa structure de comités et a délégué la responsabilité de la surveillance, de l'évaluation et de la gestion des risques à l'échelle de l'entreprise au Comité d'audit, des finances et du risque (le « Comité AFR »). Toutefois, le Conseil dans son ensemble conserve la responsabilité ultime en ce qui concerne la gestion des risques, et les autres comités continuent de jouer un rôle important en veillant à ce que le Conseil reste pleinement informé des principaux risques auxquels le CN est confronté et des mesures que prend la direction relativement à ces risques. La délégation de la surveillance des risques entre le Conseil et ses comités a été conçue de manière à ce que les comités appropriés soient mis à profit pour les risques individuels, tout en garantissant une vision globale du profil de risque de la Compagnie. Les informations sur les risques sont examinées par le Conseil et/ou les comités du Conseil tout au long de l'année. Les dirigeants de la Compagnie font des présentations et des mises à jour régulières au Conseil ou à l'un de ses comités sur la mise en œuvre des stratégies d'affaires, les occasions d'affaires, la gestion des risques et de la sécurité et la conduite éthique et présentent des rapports détaillés sur des risques particuliers.

La structure de gouvernance qui a été mise en place pour atteindre cet objectif est la suivante :

Surveillance de risques spécifiques — La surveillance de risques spécifiques qui relèvent naturellement du mandat de l'un des comités est déléguée à ce comité, ce qui signifie que ce comité, avec les membres de la direction avec lesquels il communique le plus régulièrement, qui a le mandat dans un domaine précis, est le premier responsable de l'examen des risques inhérents à ce domaine. Ce comité est le mieux placé pour superviser les analyses approfondies de la direction concernant l'examen, l'évaluation et la gestion des risques qui relèvent du mandat de ce comité, ce qui permet de s'assurer que les risques sont pris en compte de la manière la plus efficace possible. Par exemple, le risque lié aux changements climatiques est examiné par le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité, le risque lié à la cybersécurité par le Comité AFR et le risque lié aux talents par le Comité des ressources humaines et de la rémunération.

Gestion centralisée des risques d'entreprise - Le Comité AFR s'est vu déléguer la responsabilité de la surveillance globale de la gestion des risques d'entreprise (« GRE »). Il s'agit notamment de s'assurer que les risques importants sont correctement identifiés, examinés et évalués par la direction de façon continue, et que des processus adéquats ont été mis en place par la direction pour garantir que toutes les expositions potentielles à ces risques sont surveillées et que des mesures d'atténuation appropriées sont mises en place. Le Comité AFR évalue également l'efficacité du fonctionnement des procédures de contrôle interne du CN et examine les rapports des auditeurs internes et externes du CN. Le Comité AFR est mis au courant des travaux des autres comités par le biais de rapports réguliers, de sorte qu'il peut avoir une vue d'ensemble de tous les risques auxquels la Compagnie est confrontée. Le Comité AFR peut déléguer la surveillance de risques spécifiques à d'autres comités qui disposent de l'expertise adéquate pour les examiner. Cette structure de délégation permet au Comité AFR d'avoir une vue d'ensemble des risques d'entreprise, y compris leur interaction éventuelle et/ou leur effet cumulatif sur les activités et la stratégie du CN. Le Comité AFR examine l'évaluation des principaux risques de la Compagnie, y compris les politiques de surveillance et de gestion des risques, telles qu'elles ont été définies par la direction dans le cadre du processus/programme de la GRE.

Stratégie globale du Conseil — Il incombe au Conseil d'établir la direction stratégique de la Compagnie et de surveiller ses progrès vers la réalisation des objectifs qu'il a fixés. Des rapports réguliers permettent de s'assurer que tous les administrateurs sont correctement informés des principaux risques auxquels la Compagnie est confrontée et facilitent les discussions avec la direction sur la manière dont les occasions connexes peuvent être poursuivies tout en gérant efficacement ces risques. Le Conseil peut faire appel à des ressources externes, le cas échéant, pour évaluer les risques et les processus de gestion d'entreprise.

La GRE procure un cadre permettant de déceler, d'évaluer, de suivre et d'atténuer les principaux risques commerciaux. Au CN, la fonction du programme GRE relève du chef de la direction financière. La direction présente des mises à jour régulières sur la GRE au Comité AFR. Une cote est attribuée aux risques en fonction d'une évaluation du risque résiduel après avoir tenu compte des processus et des contrôles mis en place pour atténuer les risques. Chaque risque est confié à des cadres supérieurs qui conçoivent et mettent en œuvre des contrôles pour les atténuer. De plus, le Comité AFR demande qu'un examen indépendant des contrôles visant l'atténuation des risques qui auront été décelés soit fait pour chaque risque à tour de rôle.

Une description détaillée des risques importants auxquels le CN et les sociétés de son groupe sont exposés figure à la rubrique « Risques commerciaux » du rapport de gestion du CN faisant partie du rapport annuel 2022 du CN, déposé le 31 janvier 2023 et disponible sur SEDAR au www.sedar.com, sur le site Web de la SEC au www.sec.gov par l'intermédiaire du système EDGAR et sur le site Web du CN au www.cn.ca.

Réunions du Conseil et des comités

Processus

Le président du Conseil, en collaboration avec le secrétaire général, est chargé d'établir le calendrier des réunions du Conseil d'administration et de ses comités. Au cours de ce processus, le secrétaire général, en collaboration

avec le président du Conseil, les présidents des comités et les membres de la haute direction concernés, établit les plans de travail du Conseil et des comités pour l'exercice. Nous estimons que cette façon de faire permet la préparation de présentations détaillées menant à des séances d'information et à des discussions sérieuses tout en permettant à la direction d'effectuer une bonne planification. Si, au cours de l'exercice, les circonstances ou certains événements exigent que le Conseil ou un comité examine une question ou

Les administrateurs indépendants se rencontrent à **huis clos** pendant ou après chaque réunion du Conseil d'administration.

prenne une décision, des réunions supplémentaires sont convoquées. Le nombre total de réunions et le relevé des présences de chaque administrateur aux réunions du Conseil et des comités tenues en 2022 sont donnés à la rubrique « Énoncé des pratiques en matière de gouvernance — Présence aux réunions du Conseil et des comités » de la présente circulaire.

Le président du Conseil communique régulièrement avec les membres de la haute direction et, par l'intermédiaire du bureau de la secrétaire générale, les membres de la haute direction responsables de questions relevant d'un comité en particulier communiquent régulièrement avec le président de ce comité. Ces voies de communication ouverte visent à assurer que tous les renseignements importants concernant les affaires de la Compagnie et son évolution sont transmis aux membres du Conseil ou des comités ayant des responsabilités de surveillance spéciales.

Séances à huis clos

Les administrateurs indépendants se rencontrent à huis clos pendant ou immédiatement après chaque réunion du Conseil d'administration hors de la présence des membres de la direction et sous la présidence du président du Conseil. Le Conseil s'est réuni à huis clos à toutes les réunions tenues en 2022, y compris les réunions ordinaires et extraordinaires.

Présence aux réunions du Conseil et des comités

Le tableau ci-dessous présente le relevé de présence de chaque administrateur actuel aux réunions du Conseil et de ses comités dont il était membre au 31 décembre 2022 ainsi que le nombre de réunions du Conseil et des comités du Conseil tenues au cours de la période de 12 mois qui s'est close le 31 décembre 2022.

	RÉUNIONS AUXQUELLES IL OU ELLE A ASSISTÉ (NOMBRE ET %)							
NOM DE L'ADMINISTRATEUR	COMITÉ D'AUDIT, DES FINANCES ET DU RISQUE	COMITÉ DE LA GOUVERNANCE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA SÉCURITÉ	COMITÉ DES RESSOURCES LA RÉMUNÉRATION	COMITÉ DE Retraite et des Investissements	COMITÉ (TOTAL)	CONSEIL	TAUX DE PRÉSENCE GLOBAL/ NOMBRE TOTAL DE RÉUNIONS	
Shauneen Bruder ⁽¹⁾	7/7 100 %	13/13 100 %	10/10 100 %	2/2 100 %	32/32 100 %	16/16 100 % (présidente)	48/48 100 %	
Jo-ann dePass Olsovsky ⁽²⁾	4/4 ⁽⁷⁾ 100 %	-	6/6 ⁽⁷⁾ 100 % (présidente)	-	10/10 100 %	16/16 100 %	26/26 100 %	
David Freeman ⁽⁸⁾	_	6/6 ⁽⁷⁾ 100 %	_	2/2 ⁽⁷⁾ 100 %	8/8 100 %	9/9 100 %	17/17 100 %	
Denise Gray	3/3 ⁽⁹⁾ 100 %	13/13 100 %	9/10 90 %	_	25/26 96 %	15/16 94 %	40/42 95 %	
Justin M. Howell ⁽³⁾	_	13/13 100 %	10/10 100 %	3/4 75 % (président)	26/27 96 %	16/16 100 %	42/43 98 %	
Susan C. Jones ⁽⁸⁾	_	_	6/6 ⁽⁷⁾ 100 %	2/2 ⁽⁷⁾ 100 %	8/8 100 %	9/9 100 %	17/17 100 %	
Robert Knight ⁽⁸⁾	4/4 ⁽⁷⁾ 100 %	_	6/6 ⁽⁷⁾ 100 %	_	10/10 100 %	8/8 100 %	18/18 100 %	
Michel Letellier ⁽⁴⁾	2/2 100 %	2/2 100 %	_	_	4/4 100 %	3/3 100 %	7/7 100 %	
Margaret A. McKenzie ⁽⁵⁾	7/7 100 % (présidente)	6/6 ⁽⁷⁾ 100 %	-	4/4 100 %	17/17 100 %	16/16 100 %	33/33 100 %	
Robert L. Phillips ⁽⁶⁾	7/7 100 %	6/6 ⁽⁷⁾ 100 % (président)	4/4 ⁽⁹⁾ 100 %	-	17/17 100 %	16/16 100 %	33/33 100 %	
Tracy Robinson	-	-	-	_	_	10/10 ⁽¹⁰⁾ 100 %	10/10 100 %	
Nombre de réunions tenues	7	13	10	4	34	16	50	

- (1) M^{me} Bruder est devenue présidente du Conseil le 20 mai 2022.
- (2) M^{me} Olsovsky est devenue présidente du Comité des ressources humaines et de la rémunération le 1^{er} janvier 2023
- (3) M. Howell est devenu président du Comité de retraite et des investissements le 20 mai 2022
- (4) M. Letellier s'est joint au Conseil en date du 1er octobre 2022.
- (5) M^{me} McKenzie est devenue présidente du Comité d'audit, des finances et du risque le 20 mai 2022.
- (6) M. Phillips est devenu président du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité le 20 mai 2022.
- (7) Membre du Comité depuis le 20 mai 2022.
- 8) Membre du Conseil depuis le 20 mai 2022.
- (9) A cessé de siéger au Comité le 20 mai 2022.
- (10) M^{me} Robinson a été nommée présidente-directrice générale du CN et membre du Conseil avec prise d'effet le 28 février 2022.

Sélection des administrateurs

Étude des références

En consultation avec le président du Conseil, le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité examine annuellement les critères de sélection des candidats qui seront recommandés au Conseil et les références des candidats proposés à l'élection ou à la réélection comme membres du Conseil d'administration. Il tient compte de leurs compétences, de la validité des références qui sous-tendent chaque candidature et, en ce qui concerne les candidats qui sont déjà administrateurs de la Compagnie, d'une évaluation de leur efficacité et de leur rendement en tant que membres du Conseil d'administration, y compris leur assiduité aux réunions du Conseil et des comités. Les membres du Conseil et des comités du Conseil se doivent d'assister à toutes les réunions. Comme il est indiqué dans notre Manuel de gouvernance, la candidature des administrateurs qui, au cours de plus de deux années consécutives, n'auront pas assisté à 75 % des réunions du Conseil ou des comités auxquels ils siègent sans raison valable ne sera pas proposée de nouveau.

Grille de compétences

Le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité, avec le président du Conseil d'administration, est chargé de déterminer les besoins à long terme du Conseil et de trouver de nouveaux candidats qui se présenteront à l'élection ou à la nomination comme administrateurs. Au

cours des dernières années, l'ancien Comité de gouvernance et des candidatures et le président du Conseil se sont concentrés sur le renouvellement du Conseil et sur la relève étant donné les prochains départs à la retraite d'administrateurs, ainsi que sur l'accroissement et le perfectionnement de l'expertise d'ensemble du Conseil dans certains domaines et sur la diversité, de facon à s'assurer que le Conseil continue de tirer parti d'un large éventail de perspectives et d'expériences différentes. Le président du Conseil et le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité prennent part à un processus approfondi et continu de planification de la relève. La question du renouvellement du Conseil et de la relève a été à l'ordre du jour de la plupart des réunions du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité.

La grille de compétences du CN est fondée sur les domaines de connaissances, l'expertise, la diversité, l'âge, le genre et la représentation géographique et détermine les besoins à combler au moyen du processus de mise en candidature.

Lorsqu'il propose sa liste de candidats, notamment Michel Letellier et Al Monaco, qui se présenteront en vue de l'élection à l'assemblée, le Conseil d'administration suit le processus décrit dans notre Manuel de gouvernance. Dans le cadre de ce processus, le président du Conseil, en consultation avec le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité, élabore une grille de compétences fondée sur les domaines de connaissances, les types d'expertise, le genre, l'âge et la représentation géographique. Le Conseil s'assure que l'ensemble des compétences acquises par les administrateurs grâce à leur expérience et à leur expertise en affaires répond aux besoins du Conseil. Le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité passe régulièrement en revue sa grille de compétences afin d'évaluer l'ensemble des forces ainsi que la diversité des compétences et de l'expérience au sein du Conseil, notamment au moment de recruter de nouveaux administrateurs. Le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité et le Conseil ont approuvé la grille présentée à la page suivante.

Le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité, en collaboration avec le président du Conseil, surveille régulièrement le profil actuel et futur du Conseil et, ainsi, examine aussi attentivement des facteurs comme l'âge, la diversité (dont le genre et les autres groupes sous-représentés), la représentation géographique, les champs de compétence et l'expérience des administrateurs en poste, les aptitudes et le rendement des candidats aux postes d'administrateurs, de même que leur indépendance, leurs compétences, leur acuité financière et leur sens des affaires ainsi que les forces dynamiques au sein du Conseil.

Afin d'aider le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité et le président du Conseil à recommander des candidats pour siéger au Conseil du CN, le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité a dressé, avec le président du Conseil, une liste de candidats éventuels qu'il met à jour à l'occasion.

Avant de proposer la candidature d'un nouvel administrateur à l'élection ou à la nomination au Conseil, le président du Conseil, le président du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité et plusieurs autres administrateurs ainsi que le président-directeur général rencontre chaque candidat afin de s'informer de son intérêt et de sa volonté à siéger au Conseil du CN, de ses conflits d'intérêts possibles et de sa capacité à consacrer suffisamment de temps et d'énergie au Conseil d'administration. M. Michel Letellier, qui a été nommé au Conseil le 1er octobre 2022, se présente également à l'élection lors de l'assemblée. Le Conseil, suivant la recommandation du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité, propose aussi M. Al Monaco comme nouveau candidat pour l'élection à l'assemblée. Ces deux candidats ont été repérés et recommandés en raison de leurs compétences, de leurs aptitudes et de leur expérience, qui sont celles recherchées par le Conseil.

Le tableau suivant présente les quatre principaux champs de compétence de chaque candidat proposé à l'élection au Conseil ainsi que son genre, la tranche d'âge à laquelle il appartient et depuis combien d'années il est en poste au CN.

						COMPÉ	TENCES							TRA	NCHE D	ÂGE	DURÉ	E DU MA	ANDAT
NOM DU CANDIDAT AU POSTE D'ADMINISTRATEUR	FINANCES/COMPTABILITÉ/ RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS	EXPÉRIENCE DE CHEF DE LA Direction/Haut dirigeant	GOUVERNEMENT/RÉGLEMENTATION/ POLITIQUES PUBLIQUES/AFFAIRES JURIDIQUES	GESTION DU RISQUE/DE LA SÉCURITÉ	TECHNOLOGIE/INNOVATION/ INTELLIGENCE ARTIFICIELLE/ Cybersécurité	SECTEUR DU TRANSPORT/LOGISTIQUE/ CHÂÎNE D'APPROVISIONNEMENT/ COMMERCE MONDIAL	GESTION DU CAPITAL HUMAIN ET DES Talents/syndicalisme/diversité et Inclusion	PLANIFICATION STRATÉGIQUE	GOUVERNANCE/EXPÉRIENCE AUPRÈS DE SOCIÉTÉS OUVERTES	EXPÉRIENCE CLIENT/ VENTE/ MARKET ING	EXPÉRIENCE ET PERSPECTIVE Internationales/mondiales	ESG	GENRE	59 ANS ET MOINS	60 À 65 ANS	66 À 72 ANS	0 À 5 ANS	6 À10 ANS	11 ANS ET PLUS
Shauneen Bruder		√		√	√			√					F		√			√	
Jo-ann dePass Olsovsky		√			√	√	√						F	√			√		
David Freeman		√		√		√		√					Н			√	√		
Denise Gray		√			√				√			√	F		√		√		
Justin M. Howell	√								√		√	√	Н	√			√		
Susan C. Jones		√	√				√			√			F	-√			√		
Robert Knight	√					√		√	√				Н		√		√		
Michel Letellier	√	√						√				√	Н	√			√		
Margaret A. McKenzie	√			√				√				√	F		√		√		
Al Monaco		√		√				√				√	Н		√		√		
Tracy Robinson		√				√		√		√			F	√			√		

Description des champs de compétences

Finances/comptabilité/relations avec les investisseurs

Expérience en financement d'entreprise, supervision d'opérations financières complexes, gestion des investissements, fusions et acquisitions, relations avec les investisseurs; expérience en comptabilité financière et en présentation de l'information, en audit et en contrôles internes.

Expérience de chef de la direction/ haut dirigeant

Expérience à titre de chef de la direction ou de haut dirigeant d'une grande société cotée en bourse.

Gouvernement/réglementation/politiques publiques/affaires juridiques

Expérience du fonctionnement du gouvernement et des politiques publiques au Canada et aux États-Unis ou solide compréhension de ceux-ci ou expérience à titre d'avocat d'expérience au sein d'un cabinet privé ou du service juridique d'une importante société cotée en bourse.

Gestion des risques/de la sécurité

Grande compréhension de la détermination, de l'évaluation et de l'atténuation des risques et supervision des programmes et des pratiques en matière de gestion des risques d'entreprise. Connaissance et expérience en lien avec les programmes et les enjeux de santé et de sécurité, en particulier dans le secteur des transports.

Technologie/innovation/intelligence artificielle/cybersécurité

Leadership affirmé et solide expérience du déploiement de plateformes technologiques, novatrices et numériques, y compris en technologies perturbatrices, en gestion des données et en cybersécurité. Expertise et/ou expérience en gestion et en atténuation des risques en matière de cybersécurité.

Secteur du transport/logistique/chaîne d'approvisionnement/commerce mondial

Connaissance et expérience approfondies du secteur du transport, dont le contexte stratégique et les activités du secteur du transport. Expérience en conception, en élaboration ou en gestion de solutions logistiques et de chaînes d'approvisionnement très complexes.

Gestion du capital humain et des talents/ syndicalisme/diversité et inclusion

Expérience en supervision de programmes de rémunération de membres de la direction et de programmes de rémunération incitatifs. Expérience en recrutement et en gestion de talents, culture en milieu de travail, diversité et inclusion, planification de la relève, développement du leadership, recrutement de dirigeants, gestion du syndicalisme au sein d'une grande société en exploitation.

Planification stratégique

Expérience en planification stratégique et en direction d'initiatives de croissance pour une grande société cotée en bourse.

Gouvernance/expérience auprès d'une société ouverte

Expérience à titre de haut dirigeant et/ou d'administrateur d'une société cotée en bourse qui comporte une solide compréhension des exigences en matière de bonnes pratiques de gouvernance.

Expérience client/vente/marketing

Expérience de haut dirigeant dans une société de produits ou de services axés sur le client; solide connaissance des marchés du CN et des tendances du marché, des clients et de la stratégie connexes.

Expérience et perspective internationales/mondiales

Compréhension, expérience et expertise en affaires internationales, y compris en ce qui a trait au commerce international et aux perspectives mondiales globales.

Responsabilité environnementale/ sociale/d'entreprise (ESG)

Expérience en gestion et en supervision de la décarbonisation/des changements climatiques, de la responsabilité environnementale, de la responsabilité sociale de l'entreprise et du développement durable et des risques et possibilités ainsi que de l'incidence et de la performance en rapport avec les activités et la stratégie de l'entreprise. Expérience en matière de compréhension et d'évaluation d'exigences réglementaires complexes, d'initiatives menées par des intervenants et des obligations générales de la Compagnie en matière de conformité à l'ESG.

Diversité au sein du CN

Au CN, nous croyons que notre capital humain est notre plus grand actif, et nous reconnaissons l'importance de créer un milieu de travail propice à la contribution et au caractère unique de chacun. Nous sommes résolus à développer un effectif de gens parmi les plus talentueux, qui reflète la diversité de la population et des parties prenantes que nous servons.

Dans un marché de plus en plus complexe, la capacité de profiter d'un vaste éventail de points de vue, de vécus, de compétences et d'expériences est capitale pour la réussite de la Compagnie. En termes simples, le CN croit que la diversité, l'équité et l'inclusion créeront de la valeur pour la Compagnie et nos membres du personnel. La diversité accroît l'efficacité de nos processus décisionnels et favorise l'innovation en incluant un plus large éventail de perspectives. Le fait de disposer d'une main-d'œuvre qui reflète réellement les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités nous aide également à attirer et à maintenir en poste un ensemble de personnes qualifiées et à mieux comprendre et répondre aux besoins de nos parties prenantes.

Notre plan en matière de diversité et d'inclusion (le « plan sur la diversité »), qui porte sur l'augmentation de la représentation des groupes sous-représentés comme les femmes, les minorités visibles, les Autochtones, les personnes handicapées et les vétérans et sur la création d'un milieu de travail plus inclusif, est le point d'ancrage de l'engagement du CN. Ce plan s'applique à tous les échelons au sein de l'organisation et comprend des stratégies de dotation (notamment de dotation en personnel de début de carrière par l'entremise de stages, de programmes coopératifs et de programmes de nouveaux diplômés), la sélection, l'embauche, la formation et le perfectionnement de candidats issus de la diversité. La Compagnie a également intégré la diversité et l'inclusion dans ses politiques concernant la composition du Conseil et de la haute direction.

La stratégie de développement de la main-d'œuvre souhaitée nécessite une approche holistique et intégrée en matière de sensibilisation et de reconnaissance de la diversité et de l'inclusion en milieu de travail.

En 2021, nous avons fixé de nouveaux objectifs en matière de diversité des genres pour notre Conseil et les hauts dirigeants. Nous avons également créé des groupes de ressources pour les employés auxquels les employés et autres personnes ayant des antécédents ou des intérêts semblables peuvent se joindre pour échanger des idées. Ces groupes, dirigés par des employés et soutenus par des dirigeants, ont été mis sur pied dans le but de créer un environnement plus diversifié et inclusif afin d'atteindre des jalons clés dans l'atteinte de la diversité, de recueillir des idées et commentaires à cet égard et d'offrir des lieux de discussion et d'échange, permettant ainsi au CN de prendre le pouls des groupes d'employés qui sont sous-représentés.

Diversité au sein du Conseil

Le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité du Conseil, en consultation avec le président du Conseil, est responsable de recommander des personnes qualifiées pour siéger au Conseil. Le CN croit qu'un conseil représentant la diversité peut susciter des discussions et des débats de fond pouvant mener à une plus grande efficacité dans la prise de décisions et les fonctions de conseil.

Le 10 mars 2015, le Conseil du CN a approuvé une politique sur la diversité à l'intention du Conseil (la « politique sur la diversité »). Cette politique a été révisée de nouveau le 9 mars 2021 afin d'en élargir la portée et d'y ajouter de cibles plus ambitieuses. Cette politique est examinée régulièrement.

La politique sur la diversité révisée touchant les administrateurs prévoit qu'au moment d'examiner la composition du Conseil et de recommander des personnes pour y siéger, le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité tiendra compte de ce qui suit :

- (i) la taille du Conseil;
- (ii) les compétences, les aptitudes et l'expérience particulières recherchées actuellement par le Conseil, y compris les besoins pour pourvoir des postes au sein de certains comités du Conseil;
- (iii) les compétences, les aptitudes et l'expérience de chacun des administrateurs actuels;
- (iv) les caractéristiques personnelles et autres qualités de chaque administrateur, eu égard aux avantages qu'apportent tous les aspects de la diversité au Conseil.

Aux termes de la politique sur la diversité, et dans le cadre de son mandat, afin d'assurer la mise en œuvre efficace de la politique, le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité :

 a mis au point un processus de recherche de candidats qualifiés au Conseil provenant, entre autres, du bassin traditionnel formé d'administrateurs et de hauts dirigeants, de gouvernements, d'institutions

- d'enseignement, d'entreprises privées, d'organismes sans but lucratif, d'associations professionnelles et de domaines professionnels, comme la comptabilité, les ressources humaines et les services juridiques;
- tire parti du réseau d'organismes et de groupes de professionnels du CN susceptibles d'aider à trouver des candidats issus de la diversité;
- a, par le passé, et pourrait à nouveau faire appel à une société de recrutement de hauts dirigeants pour favoriser l'atteinte des objectifs en matière de diversité du Conseil;
- passe en revue périodiquement ses processus de recrutement et de sélection pour s'assurer que la diversité demeure un facteur dans la recherche d'administrateurs;
- favorise la prise en compte du niveau de représentation des groupes sous-représentés au sein du Conseil en identifiant et en proposant des candidats à l'élection ou à la réélection au Conseil.

Diversité de la haute direction

Le Comité des ressources humaines et de la rémunération est responsable d'examiner les candidatures à des postes de haute direction de personnes possédant les qualifications, les compétences, l'expérience, les aptitudes de leadership et le niveau d'engagement requis pour exercer ces fonctions.

La politique sur la diversité, qui s'applique également aux hauts dirigeants, précise que dans l'exercice de son rôle de surveillance, le Comité revoit régulièrement l'approche intégrée du CN en matière de gestion des dirigeants et des personnes démontrant de grandes aptitudes et de planification de la relève. Le comité se penche également sur les processus et les pratiques en place pour le développement du leadership et passe en revue la teneur des bassins de candidats à des postes de direction dans l'ensemble de la Compagnie et passe régulièrement en revue des talents externes afin de s'assurer que le CN possède une liste de candidats potentiels issus de la diversité aptes à pourvoir des postes de direction.

Les nominations sont fondées sur un ensemble de critères équilibrés, dont les aptitudes, le parcours, l'expérience et les compétences, et nous nous efforçons de revoir les nominations visant la haute direction en tenant compte de nos objectifs en matière de diversité et de talents.

Soutenir la diversité, l'équité et l'inclusion

Le CN s'engage dans diverses initiatives visant à promouvoir et à renforcer davantage la diversité, l'équité et l'inclusion. Par exemple, nous effectuons ce qui suit :

- concrétiser notre vision et nos ambitions en matière de diversité, d'équité et d'inclusion pour refléter les collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités;
- effectuer des révisions régulières de l'équité salariale et définir une feuille de route pour traiter les écarts relevés;
- faire correspondre davantage le budget des dons et des parrainages à notre vision stratégique en matière de diversité, d'équité et d'inclusion;
- évaluer les pratiques d'embauche pour tirer parti d'agences de recrutement axées sur les groupes sous-représentés et exiger des listes de candidats diversifiés pour tous les mandats de recrutement;
- former des leaders de l'inclusion au moyen de formations ciblées, y compris des formations sur les préjugés inconscients et sur le leadership inclusif, puisque les dirigeants sont un élément essentiel dans la création et le maintien d'un milieu inclusif;
- continuer à soutenir les huit groupes de ressources pour les employés afin de favoriser un milieu plus diversifié et plus inclusif, et continuer à miser sur ces groupes;
- se doter de ressources qui se consacreront à appuyer notre vision en matière de diversité, d'équité et d'inclusion; et en 2023, nous allouons des ressources supplémentaires à cet égard;
- continuer à mettre l'accent sur le maintien des objectifs en matière de diversité des genres fixés pour notre Conseil et notre haute direction.

Ces initiatives sont grandement soutenues par la participation active de la haute direction et du Conseil.

Statistiques et cibles en matière de diversité

Au début de 2021, le Conseil a fixé un nouvel objectif, plus ambitieux, pour que, d'ici la fin de 2022, le CN atteigne, et maintienne par la suite, un Conseil dans lequel au moins cinquante pour cent (50 %) des membres indépendants proviennent de groupes sous-représentés, la parité des genres étant incluse. L'objectif du Conseil est examiné de façon continue. À la date des présentes, parmi les 11 administrateurs actuellement en poste, six (55 %) sont des femmes,

soit M^{me} Shauneen Bruder, M^{me} Jo-ann dePass Olsovsky, M^{me} Denise Gray, M^{me} Susan C. Jones, M^{me} Margaret A. McKenzie et M^{me} Tracy Robinson, et deux (18 %) se définissent comme des minorités visibles. En outre, le Conseil du CN est présidé par une femme, soit M^{me} Shauneen Bruder, et deux des quatre présidents de comité sont des femmes, soit M^{me} Margaret A. McKenzie, qui est présidente du Comité d'audit, des finances et du risque, et M^{me} Jo-ann dePass Olsovsky, qui est présidente du Comité des ressources humaines et de la rémunération.

Le CN a également choisi de fixer un objectif en matière de diversité de genre pour les postes de hauts dirigeants (y compris tous les postes de vice- présidents et les postes de niveau supérieur) aux termes duquel d'ici la fin de 2022, au moins 30 % de ces postes seraient occupés par des femmes. Cet objectif correspondait aux cibles fixées dans l'accord Catalyst 2022, dont le CN est signataire. Le CN a fait des progrès significatifs en ce qui concerne la représentation des femmes occupant des postes de direction, passant de 18 % à la fin de 2021, pour atteindre l'objectif de 30 % au début de décembre 2022. Un cadre détaillé portant sur la recherche de candidats de talent ainsi que leur évaluation et leur perfectionnement vise à fournir à la Compagnie une bonne réserve de successeurs issus de la diversité pouvant occuper des postes de haute direction et des postes de cadres. À l'heure actuelle, sur les 30 membres de la haute direction, huit (27 %) sont occupés par des femmes. Étant donné que notre personnel de haute direction est censé faire l'objet d'un renouvellement au cours des prochaines années en raison de départs naturels, nous continuerons de mettre l'accent sur l'augmentation de la diversité par l'entremise de nos stratégies de planification de la relève.

Pour le moment, nous n'avons pas adopté de cibles précises en matière de diversité autre que la représentation des genres pour les postes de hauts dirigeants. Toutefois, nous continuerons d'utiliser les chiffres établis sur la disponibilité sur le marché du travail dans chaque province ou État comme la base de notre ambition pour évaluer nos progrès. Nous définissons la disponibilité sur le marché du travail comme la part des membres des groupes désignés sur le marché du travail que les employeurs peuvent embaucher.

La représentation actuelle de la diversité au Conseil et parmi les membres de la haute direction est présentée dans le tableau ci-dessous. L'information suivante est tirée des renseignements fournis par les administrateurs et la haute direction. Conformément à la législation en matière de protection des renseignements personnels, ces renseignements ont été recueillis sur une base volontaire, et si une personne a choisi de ne pas répondre, le CN n'a pas émis d'hypothèses et n'a pas, par ailleurs, attribué de données à cette personne. Les membres de la haute direction, qui sont un sous-ensemble de l'équipe des hauts dirigeants, occupent 12 postes.

Au 7 mars 2023	ADMINIS- TRATEURS ACTUELS	CANDIDATS AUX POSTES D'ADMINIS- TRATEURS	HAUTS DIRIGEANTS	MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION
Femmes	6 (55 %)	6 (55 %)	3 (25 %)	8 (27 %)
Minorités visibles	2 (18 %)	2 (18 %)	_	2 (7 %)
Autochtones	_	_	-	-
Personnes handicapées	-	_	_	2 (7 %)
Total	11	11	12	30

Tous les ans, le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité et le Comité des ressources humaines et de la rémunération évaluent l'efficacité du processus de mise en candidature/de nomination pour l'atteinte des objectifs du CN en matière de diversité et mesurent la progression annuelle et cumulative vers l'atteinte de ces cibles. Au début de 2023, le CN a renouvelé son objectif en matière de diversité de genre pour la haute direction, aux termes duquel il aspire à ce qu'à compter de la fin de l'année 2023, au moins 30 % des membres de ce groupe soient des femmes.

Il est possible de consulter la politique sur la diversité sur notre site Web au www.cn.ca, sous Engagement responsable/Gouvernance.

Renouvellement du Conseil et autres pratiques

Départ obligatoire du Conseil

En date du 27 avril 2021, le Conseil a mis à jour sa politique sur l'âge de la retraite obligatoire des administrateurs prévoyant que la réélection d'un administrateur ne serait pas proposée à l'assemblée annuelle des actionnaires qui suit son 72° anniversaire, sous réserve de la capacité du Conseil d'approuver une prolongation possible dans des circonstances précises jugées au mieux des intérêts du CN. Aux termes de cette politique révisée, M. Phillips a annoncé sa retraite et ne sollicitera pas de nouveau mandat à l'assemblée et M. Lynch a quitté le Conseil le 31 décembre 2022.

Durée du mandat des administrateurs

Depuis le 27 avril 2021, la durée des mandats du président du Conseil, des présidents des comités et de chaque administrateur est assujettie aux limites suivantes :

- La durée du mandat du président du Conseil du CN est de cinq ans, mandat qui peut être renouvelé pour une période additionnelle de trois ans de plus, sous réserve du pouvoir discrétionnaire du Conseil de proroger davantage cette période s'il le juge approprié et aux mieux des intérêts de la Compagnie et du Conseil. À la fin de son ou de ses mandats, le président du Conseil sortant
 - ne se représentera pas au poste d'administrateur du CN à l'assemblée annuelle des actionnaires suivante.
- La durée du mandat des présidents des comités est de trois ans, mandat qui peut être renouvelé pour une période additionnelle de deux ans, sous réserve du pouvoir discrétionnaire du Conseil de proroger davantage cette période s'il le juge approprié et aux mieux des intérêts de la Compagnie et du Conseil.

Avec prise d'effet le 27 avril 2021, les membres du Conseil peuvent siéger au Conseil pendant un mandat d'une **durée maximale** de 14 ans.

 Tout membre actuel ou futur du Conseil d'administration qui a été élu ou nommé au Conseil siégera pour une durée maximale de 14 ans.

L'élection ou la nomination respective du président du Conseil ou des présidents des comités est revue annuellement et assujettie à une élection ou une nomination annuelle. De plus, les administrateurs doivent informer le président du Conseil de tout changement important dans leur occupation principale pour que le Conseil puisse décider s'il convient qu'ils continuent de siéger au Conseil ou à un comité du Conseil.

Appartenance commune à d'autres conseils d'administration

Dans le but de renforcer l'indépendance des administrateurs, le Conseil a adopté une politique selon laquelle un administrateur ne doit pas accepter l'invitation à siéger à un conseil d'administration externe dont un autre administrateur du CN est déjà membre sans obtenir au préalable l'approbation du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité. La Compagnie a pour pratique de ne pas autoriser l'appartenance commune à d'autres conseils d'administration parmi les membres de son Conseil. Le Conseil a aussi adopté une politique, qui se trouve dans notre Manuel de gouvernance, prévoyant qu'en général, un maximum de deux administrateurs de la Compagnie devraient siéger au même conseil d'administration ou comité d'un conseil d'administration externe.

Au 7 mars 2023, aucun membre de notre Conseil d'administration ne siégeait au conseil d'une autre société ouverte auquel siégeait aussi un autre de nos administrateurs.

Nombre de conseils d'administration

Le CN reconnaît qu'un administrateur doit consacrer beaucoup de temps à ses fonctions. Ainsi, le nombre de conseils auxquels peut siéger une personne est nécessairement limité. Le Conseil, soucieux de prendre les mesures raisonnables pour que chaque candidat puisse consacrer suffisamment de temps à ses tâches d'administrateur du CN, applique les principes directeurs suivants qui sont entrés en vigueur en date du 27 avril 2021 lorsqu'il étudiera la candidature d'administrateurs éventuels du CN :

- pour ce qui est des candidats occupant un poste de chef de la direction ou un autre poste de haute direction auprès d'une société ouverte, ceux-ci ne doivent pas siéger à plus de deux (2) conseils d'administration de sociétés ouvertes (y compris le Conseil du CN et le conseil de la société employant ce candidat);
- pour ce qui est des autres candidats, ils ne doivent pas siéger à plus de trois (3) conseils d'administration de sociétés ouvertes (y compris le Conseil du CN).

De plus, en raison du rôle et des responsabilités exigeants du Comité d'audit, des finances et du risque, le président du Conseil, de concert avec le président du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité, passe en revue toute invitation faite aux membres du Comité d'audit, des finances et du risque à se joindre au comité d'audit d'une autre entité. Lorsqu'un membre du Comité d'audit, des finances et du risque siège simultanément au comité d'audit de plus de trois sociétés ouvertes,

y compris le CN, le Conseil détermine si ces engagements simultanés nuisent à la capacité de ce membre de siéger efficacement au Comité d'audit, des finances et du risque.

Le Conseil peut, à son gré, autoriser une dérogation aux lignes directrices ci-dessus s'il le juge dans l'intérêt de la Compagnie et uniquement pour une période de transition maximale d'un an afin de permettre au candidat concerné de réduire ses participations au conseil d'administration d'autres sociétés pour satisfaire aux lignes directrices de la Compagnie. Aucun des candidats aux postes d'administrateurs présentés à l'assemblée n'est actuellement membre du conseil de plus de deux autres sociétés ouvertes.

Les administrateurs sont tenus d'informer le président du Conseil de tous les postes d'administrateur qu'ils occupent ou qui leur ont été proposés pour que le Conseil puisse décider s'il est approprié qu'ils continuent de siéger au Conseil ou à un comité du Conseil. Avant de recommander la réélection des administrateurs pour un autre mandat, le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité et le président du Conseil appliqueront des critères de sélection des candidats aux postes d'administrateurs, notamment l'apport antérieur des administrateurs au Conseil et la possibilité pour eux de consacrer suffisamment de temps à l'exécution de leurs responsabilités.

Les autres émetteurs assujettis, sur le conseil desquels chaque administrateur en poste du CN siège, sont indiqués dans les notices biographiques aux pages 12 à 23 de la présente circulaire.

Administrateurs honoraires

Le Conseil d'administrateur confère, à l'occasion, le titre d'administrateur honoraire à un administrateur sortant ou à un ancien administrateur qui, par ses longues années de service remarquable et ses réalisations, a contribué de façon significative au Conseil. Le titre d'administrateur honoraire perpétuel a été conféré à Raymond Cyr, à James Gray, à Michael Armellino, à Charles Baillie, à Edward Lumley, à Donald Carty, à Gordon Giffin, à Edith Holiday, à Maureen Kempston Darkes, à Denis Losier, à James E. O'Connor, à Laura Stein, à Kevin Lynch, à Robert Phillips, et à David McLean et Robert Pace, présidents honoraires, de même qu'à feu Hugh Bolton, à feu Purdy Crawford et à feu Cedric Ritchie

Les administrateurs honoraires sont invités à assister à l'assemblée annuelle des actionnaires et à participer à certains événements organisés par la Compagnie ou le Conseil ayant lieu dans la région où ils résident, et leurs frais de déplacement et autres dépenses ayant trait à leur participation leur sont remboursés dans une mesure raisonnable.

Évaluation du rendement du Conseil

Marche à suivre

Le Conseil d'administration a mis sur pied et examine à l'occasion une marche à suivre complète en vue de l'évaluation annuelle de son efficacité ainsi que de l'efficacité de ses comités, du président du Conseil, des présidents des comités et de chaque administrateur. Cette marche à suivre, placée sous la supervision du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité et du président du Conseil, comporte les étapes suivantes :

- Les questionnaires suivants sont préparés par le bureau de la secrétaire générale et approuvés par le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité et le président du Conseil, en tenant compte des questions courantes, des conclusions tirées des années antérieures et des renseignements fournis par le Conseil d'administration :
 - des questionnaires d'évaluation du rendement du Conseil et des comités, y compris une autoévaluation par chaque administrateur;
 - · un questionnaire d'évaluation du président du Conseil;
 - · des questionnaires d'évaluation des présidents des comités.
- Chaque questionnaire est ensuite envoyé à chaque administrateur, et toutes les réponses sont transmises au président du Conseil, à l'exception des réponses au questionnaire d'évaluation du président du Conseil, qui sont transmises directement au président du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité et au président du Comité des ressources humaines et de la rémunération.
- Après avoir reçu les questionnaires remplis, le président du Conseil communique avec chaque administrateur et les rencontres individuellement pour discuter librement et confidentiellement des réponses reçues de chaque administrateur et à son sujet, pour prendre en considération les commentaires que l'administrateur pourrait avoir et pour passer en revue son autoévaluation. Le président du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité ou celui du Comité des ressources humaines et de la rémunération discute aussi individuellement avec chaque administrateur des réponses reçues de celui-ci au questionnaire d'évaluation du président du Conseil et des commentaires que l'administrateur pourrait avoir à l'égard de ce questionnaire.

- Des rapports sont ensuite présentés par le président du Conseil et les présidents du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité et du Comité des ressources humaines et de la rémunération au Conseil d'administration, accompagnés de suggestions pour améliorer l'efficacité du Conseil d'administration, des comités du Conseil, du président du Conseil et des présidents des comités, et à chaque administrateur individuellement eu égard à son rendement personnel.
- Le président du Conseil et les présidents des comités tiennent compte de l'ensemble des résultats et des suggestions qui ressortent de l'évaluation annuelle du rendement du Conseil afin d'améliorer le fonctionnement et le déroulement des travaux du Conseil et des comités du Conseil.
- Au moins une fois par année, le Conseil et chacun des comités du Conseil examinent et évaluent leurs mandats respectifs.

Évaluation par les pairs et conseiller indépendant

Le président du Conseil mène chaque année un processus d'examen par les pairs en rencontrant individuellement chacun des administrateurs. De plus,

L'ensemble des résultats et des suggestions qui ressortent de l'évaluation annuelle du **rendement du Conseil** est pris en compte en vue d'améliorer le fonctionnement et le déroulement des travaux du Conseil et de ses comités.

le Conseil peut, à l'occasion, retenir les services d'un conseiller indépendant pour l'aider à effectuer une évaluation indépendante du rendement du Conseil, des comités du Conseil, du président du Conseil, des présidents des comités et de chaque administrateur. Le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité évalue également chaque année la pertinence de procéder, par l'intermédiaire d'un conseiller indépendant, à une évaluation par les pairs.

La procédure d'évaluation du rendement du Conseil est décrite plus amplement dans le Manuel de

gouvernance du CN, que l'on peut consulter sur notre site Web au www.cn.ca, sous Engagement responsable/Gouvernance.

Orientation et formation continue des administrateurs

Orientation

Notre programme d'orientation comprend des exposés faits par les membres de la direction de la Compagnie sur la structure organisationnelle du CN ainsi que sur la nature et le fonctionnement de son activité, un examen, effectué de concert avec le président du Conseil, du mode de fonctionnement et des rôles du Conseil et de ses comités, une discussion sur la contribution attendue de la part de chaque administrateur et l'accès, au besoin, à d'autres renseignements pertinents ou à des ressources externes. Les nouveaux administrateurs reçoivent ce qui suit : un guide de l'administrateur contenant, entre autres, de l'information générale sur l'entreprise qui leur permet de

mieux connaître la Compagnie, sa structure et ses activités, de même que les principaux documents d'information continue et documents traitant de la gouvernance du CN, comme le Manuel de gouvernance du CN et les chartes du Conseil et des comités, de l'information sur le processus d'examen applicable au Conseil, à ses comités et à leurs présidents ainsi qu'à chaque administrateur, les politiques et procédures importantes du CN, comme le Code de conduite du CN, des organigrammes et d'autres documents sur l'orientation de l'entreprise, comme le Guide de l'investisseur du CN, des brochures sur le développement durable et la sécurité, les états financiers et de l'information réglementaire.

De plus, des réunions sont organisées entre les nouveaux administrateurs et les membres du Conseil, les présidents des comités ainsi que les membres de l'équipe des hauts dirigeants afin de donner aux nouveaux administrateurs un aperçu de leurs domaines de responsabilité et de leur fonction/service. Ces domaines comprennent les finances, les services généraux, le marketing, l'exploitation, la technologie, les ressources humaines et les relations avec les investisseurs.

Les nouveaux administrateurs assistent également à des exposés de dirigeants de la Compagnie portant, entre autres, sur les activités et l'exploitation du CN, la sûreté, la sécurité, le développement durable, les mesures prises en matière d'engagement auprès des collectivités et le perfectionnement professionnel.

En outre, les nouveaux administrateurs sont encouragés à visiter des installations du réseau du CN en lien avec les activités de la Compagnie. Ces installations comprennent des ateliers de mécanique et de réparation de wagons, des groupes reliés au transport intermodal et à l'ingénierie, des centres de données et de formation, des triages et des ports ainsi que des terminaux ferroviaires.

Formation continue

Le Conseil reconnaît l'importance de la formation continue des administrateurs et la nécessité que chaque administrateur assume une responsabilité personnelle à cet égard. Pour faciliter la formation continue, la Compagnie :

- fait en sorte que chaque administrateur soit membre d'un organisme qui se consacre à la gouvernance et à la formation continue des administrateurs:
- encourage chaque administrateur à participer à des séminaires ou à des conférences sur des questions d'intérêt et en assume les coûts;
- encourage les présentations au Conseil ou aux comités par des experts externes sur des questions d'importance particulière ou nouvelle, comme l'ESG:
- à l'occasion, selon le cas, le Conseil tient des réunions à une installation en exploitation ou autre installation de la Compagnie, d'un client ou d'un fournisseur important ou d'une société membre du même groupe ou à proximité d'une telle installation.

Le président du Conseil veille à ce que les membres du Conseil aient régulièrement accès à de la formation et à de l'information sur l'efficacité du Conseil et les pratiques exemplaires que suivent les conseils d'administration efficaces, les facteurs ou les nouvelles tendances susceptibles d'influer sur la stratégie d'affaires de la Compagnie ou tout autre sujet que le président du Conseil juge approprié. La Compagnie offre aussi, à ses frais, quantité

de programmes de formation dispensés par des établissements de premier ordre. Nous encourageons les administrateurs à suivre des séminaires ou d'autres programmes de formation et à faire rapport au Conseil sur la qualité de ces programmes. Des documents d'information portant, entre autres, sur la gouvernance font aussi partie du jeu de documents remis aux membres du Conseil avant les réunions.

En 2022, du matériel didactique écrit a été remis et des présentations ont été faites aux membres du Conseil sur divers sujets, dont la sécurité, les technologies, le développement durable, ESG, les changements climatiques et la gouvernance. Le Conseil a reçu régulièrement des mises à jour et des rapports des conseillers juridiques internes du CN sur des questions réglementaires et de nouveaux enjeux d'importance pour le CN et le secteur ferroviaire, comme la diversité, l'inclusion, la sécurité, la technologie et l'atténuation des risques. Des membres du Conseil ont en outre assisté à des conférences sectorielles.

Les administrateurs ont aussi échangé avec la haute direction et les cadres supérieurs à chacune des réunions du Conseil et on leur a présenté de façon régulière et détaillée les sujets d'importance stratégique pour l'activité de la Compagnie, notamment ses initiatives en matière d'interaction avec les clients, de sécurité et d'engagement auprès des intervenants et des collectivités, sa stratégie de croissance des activités, ses plans d'exploitation, sa stratégie en matière de chaîne d'approvisionnement, sa gestion des wagons, les initiatives en matière de développement durable du CN, le Plan d'action climatique, la cybersécurité et certaines questions de réglementation touchant les activités de la Compagnie.

De plus, les administrateurs ont eu, de temps à autre, l'occasion de visiter certaines des installations où le CN a procédé à d'importants investissements. Ils ont visité notre Centre de commande de la technologie de l'information, certains des principaux triages du CN, comme le triage Kirk, les ateliers du CN de Woodcrest et les propriétés d'Elgin, Joliet et Eastern Railway aux États-Unis. Le Conseil a également visité deux centres de formation ultramodernes de Winnipeg, au Manitoba, et près de Chicago, en Illinois, et a fait un tour à bord d'une voiture de contrôle de l'état géométrique de la voie. Depuis mars 2020, bon nombre d'activités en personne du Conseil qui avaient cessé en raison de la pandémie ont repris en 2022. Plus récemment, le Conseil a notamment effectué les visites et/ou a participé aux activités suivantes :

- Visite complète des installations portuaires et du Port Innovation Engagement and Research Centre du port de Halifax.
- Visite du centre de réparation de locomotives de Woodcrest à Homewood, en Illinois, et du centre de formation ultramoderne de Homewood, en Illinois.

Le tableau qui suit indique certains séminaires et les cours donnés par des fournisseurs externes ainsi que certaines séances d'information et les présentations internes sur des questions clés touchant le CN auxquels les administrateurs de la Compagnie ont assisté en 2022 et au début de 2023.

THÈME	SUJET PRÉSENTÉ	PRÉSENTATEUR/ORGANISATEUR	PARTICIPANTS
Développement durable	Développement durable comme outil stratégique	Développement durable du CN	Tous les administrateurs
	Changement climatique et stratégie d'affaires	Présentateur externe	Membres du Comité GDDS
	Gouvernance climatique du Conseil	Présentateur externe	Membres du Comité GDDS
	Approvisionnement responsable	Approvisionnement du CN	Membres du Comité GDDS
Гесhnologie	Mises à jour sur la cybersécurité	Technologie de l'information du CN	Membres du Comité AFR
	La technologie comme outil stratégique	Technologie de l'information du CN	Tous les administrateurs
	Mise à jour sur les principaux projets TI	Technologie de l'information du CN	Membres du Comité AFR
Économie	Flux commerciaux	Présentateur externe	Tous les administrateurs
	Examen des scénarios économiques	Présentateur externe	Tous les administrateurs
	Évolution des flux commerciaux sur la côte Est	Présentateur externe	Tous les administrateurs
	Contexte économique et modèles commerciaux	Stratégie et marketing du CN	Tous les administrateurs
Sécurité	Mises à jour sur la performance en matière de sécurité	Sécurité du CN	Membres du Comité GDDS
	Piliers en matière de sécurité du CN	Sécurité du CN	Membres du Comité GDDS
Relations avec les clients	Mise à jour sur le rendement	Exploitation et marketing du CN	Tous les administrateurs
	Excellence opérationnelle	Exploitation et marketing du CN	Tous les administrateurs
	Opérations prévues	Exploitation du CN	Tous les administrateurs
Capital humain	Mises à jour sur la diversité, l'équité et l'inclusion	Ressources humaines du CN	Membres des Comités RHR et GDDS
	Gestion des talents	Ressources humaines du CN	Membres du Comité RHR
	Mobilisation des employés et culture	Ressources humaines du CN	Membres du Comité RHR

Engagement auprès des intervenants

Le CN est reconnu comme une société responsable, une pièce maîtresse de la solution pour les clients et un élément essentiel pour l'économie, ses clients et les collectivités qu'il sert. Au cours de l'année, nous avons continué d'approfondir le programme de la Compagnie en matière de développement durable, c'est-à-dire assurer le transport sécuritaire et efficace des marchandises des clients, voir à la gestion de l'environnement, attirer et former la meilleure équipe de cheminots issus de la diversité, et participer à l'établissement de collectivités plus fortes et plus sécuritaires, dans chaque cas, tout en adhérant aux plus hautes normes éthiques. Le CN interagit fréquemment avec tous nos intervenants, dont nos actionnaires, nos membres du personnel ainsi que les groupes autochtones et communautaires.

Interaction avec les actionnaires

Le CN reconnaît l'importance d'interagir de façon constante avec ses actionnaires et nous nous réjouissons de le faire puisque nous estimons qu'il est important que les interactions soient directes et fréquentes afin de permettre et de favoriser un dialogue franc et l'échange d'idées. Notre service Relations avec les investisseurs est responsable de la communication avec les milieux financiers pour le compte du CN et interagit activement avec les actionnaires, les analystes rattachés à un courtier, les investisseurs éventuels et périodiquement avec les groupes de défense des droits des actionnaires. Au cours des 12 derniers mois, la nouvelle présidente de notre Conseil ainsi que d'autres membres de la haute direction du CN et notre équipe de relations avec les investisseurs se sont entretenus avec tous nos principaux actionnaires institutionnels dans le cadre des initiatives suivantes :

- Conférences téléphoniques sur les résultats: interaction des membres de la haute direction du CN avec les milieux financiers sur une base trimestrielle pour passer en revue les résultats et perspectives financiers et opérationnels trimestriels du CN;
- Tournée générique: tout au long de l'année, interactions multiples des membres de la direction du CN et du vice-président, Relations avec les investisseurs, avec des investisseurs institutionnels afin de fournir de l'information publique sur notre programme stratégique, nos affaires et nos activités ainsi que notre performance en matière d'ESG;
- Conférences commanditées par des maisons de courtage: tout au long de l'année, présentations par les membres de la haute direction du CN d'allocutions dans le cadre de conférences sectorielles pour les investisseurs concernant les affaires et les activités du CN, y compris notre performance en matière d'ESG, et réunions de ces membres de la haute direction avec des investisseurs;
- Réunions avec des investisseurs : dans le cadre des interactions régulières avec les actionnaires, l'équipe des relations avec les investisseurs est disponible pour des rencontres et des appels afin de répondre aux questions ou préoccupations des investisseurs et pour fournir de l'information publique sur la Compagnie en temps opportun et de manière réactive.
- Réunions de la présidente-directrice générale et de la présidente du Conseil avec les investisseurs: Tout au long de 2022, la nouvelle présidente-directrice générale et la nouvelle présidente du Conseil du CN ont tenu des conférences de présentation téléphoniques avec nos principaux actionnaires.

Au cours de la dernière année, nous avons tenu des réunions en présentiel avec des investisseurs ainsi que par vidéoconférence ou par téléphone. Les conférences téléphoniques sur les résultats trimestriels et les présentations aux investisseurs sont diffusées sur le Web et peuvent être écoutées en direct sur le site Web du CN au www.cn.ca/investisseurs.

Les 2 et 3 mai, le CN sera l'hôte d'une journée des investisseurs à Chicago, en Illinois, afin d'informer la communauté financière de sa vision du futur.

Nous disposons de divers modes de communication nous permettant de recevoir les commentaires des parties intéressées, comme une ligne téléphonique sans frais pour les demandes de renseignements généraux (1 888 888-5909). Les actionnaires peuvent aussi communiquer avec notre équipe de relations avec les investisseurs et d'autres intervenants conformément aux procédures décrites sur notre site Web au www.cn.ca, sous Investisseurs/Personnes-ressources.

Les actionnaires et autres parties intéressées peuvent aussi communiquer avec le Conseil et la présidente du Conseil en téléphonant au 1 514 399-6544. Le Conseil a également des procédures permettant aux parties intéressées de (i) nous transmettre des plaintes ou préoccupations relatives à la comptabilité et à l'audit et (ii) communiquer directement avec la présidente du Conseil, qui préside toutes les réunions d'administrateurs qui ne sont pas membres de la direction. Ces procédures sont décrites sur notre site Web au www.cn.ca, sous Engagement responsable/Gouvernance.

De plus, la Compagnie a poursuivi ses activités auprès de ses intervenants comme suit :

- en participant à des conseils consultatifs, des comités d'examen et des démarches réglementaires afin d'interagir avec tous les paliers de gouvernement;
- · en organisant des événements communautaires;
- · en collaborant avec des partenaires de la chaîne d'approvisionnement;
- en participant à des associations de l'industrie (Association des chemins de fer du Canada; Association of American Railroads);
- en interagissant avec les fournisseurs à l'occasion de notre réunion annuelle des fournisseurs et par l'intermédiaire de notre programme d'excellence en approvisionnement durable;
- en renforçant nos relations et en améliorant nos communications avec les clients;
- en s'assurant d'avoir des occasions de dialogue avec les membres du personnel;
- en participant à des programmes d'engagement structuré auprès des collectivités.

Pour l'année 2022, le CN a reçu de nombreux prix et distinctions dont :

- Inclusion dans le Dow Jones Sustainability World Index pour la 11^e année consécutive et dans le DJSI North American Index pour la 14^e année consécutive
- Inclusion dans la prestigieuse Liste A du CDP en 2022
- Classement au palmarès des 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada de Corporate Knights pour la 14^e année de suite
- Le Conseil d'administration du CN a obtenu la 2^e place au Canada en matière de gouvernance d'entreprise dans l'évaluation annuelle complète de 226 membres de l'indice composé S&P/TSX réalisée par le Globe and Mail dans son Report on Business
- Inclusion dans le FTSE4Good Index
- · Inclusion dans le Jantzi Social Index
- · Inclusion dans les indices MSCI
- Inclusion dans les 5 % des champions mondiaux du développement durable dans l'industrie du transport figurant dans le bilan mondial 2023 de S&P (Sustainability Yearbook)

Engagement auprès des Autochtones

En outre, la Compagnie a poursuivi ses activités auprès des parties prenantes comme suit :

- en engageant de façon proactive les collectivités autochtones et en maintenant le dialogue ouvert avec celles-ci;
- en faisant la promotion auprès des Autochtones des possibilités de travailler au sein de la Compagnie;
- en appuyant des initiatives communautaires autochtones et en participant à des organisations autochtones;
- en repérant et en favorisant les occasions d'affaires avec les Autochtones et d'approvisionnement auprès de ceux-ci.

En 2015, la Commission de vérité et réconciliation du Canada a appelé les sociétés à jouer un rôle de réconciliation auprès des Autochtones du Canada en donnant notamment aux cadres supérieurs et aux membres du personnel de l'information sur l'histoire des peuples autochtones. Dans le cadre de sa vision autochtone, la Compagnie mise activement sur la conscientisation des membres du personnel aux questions autochtones et offre, depuis 2015. une formation en classe portant sur la sensibilisation culturelle. Une version de cette formation a été lancée en ligne au début de l'année 2017 pour qu'un plus grand nombre de membres du personnel y aient accès. En 2018, cette formation a recu le prix du président dans la catégorie Valeurs du CN, ce qui démontre son importance pour le CN. En 2019, cette formation était obligatoire pour tous les membres du personnel au Canada. Le CN a été la première société de transport à obtenir la certification dans le cadre du programme Relations Progressives Autochtones du Conseil canadien pour le commerce autochtone (le « CCCA ») et l'une des premières entreprises à devenir champion de l'approvisionnement dans le cadre du programme du CCCA.

En 2018, le service des Affaires juridiques du CN a reçu un prix Innovation décerné par Thomson Reuters dans la catégorie Diversité, en reconnaissance de l'ensemble de ses initiatives au chapitre des relations avec les Autochtones. Pour plus de détails, rendez-vous à l'adresse www.cn.ca/visionautochtone.

Le 24 février 2021, le Conseil a annoncé la création du Conseil Consultatif Autochtone du CN (le « CCA »), un organisme indépendant composé de membres de communautés autochtones de partout au pays. Il a pour mandat de conseiller le Conseil et la présidente-directrice générale sur des questions que le CN juge pertinentes et qui portent sur les relations du CN avec plus de 200 communautés autochtones où il exerce ses activités au Canada. Avec le soutien du CCA, le CN vise à renforcer la diversité et l'inclusion, et à favoriser des relations significatives et durables entre le CN et les peuples autochtones.

Le CCA se compose de représentants accomplis et respectés des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis du Canada, soit :

- M^{me} Roberta Louise Jamieson, OC, Kanven'kehà:ka, coprésidente
- L'honorable Murray Sinclair, C.C., M.S.M., Mizhana Geezhik, coprésident
- Mark Podlasly Nation Nlaka'pamux (Colombie-Britannique)
- Marie Delorme Métis (Alberta)
- · Leanne Bellegarde Nation crie Peepeekisis (Saskatchewan)
- · Phil Fontaine Première Nation Sagkeeng (Manitoba)
- Stephen Augustine Nation Mi'kmaw [Grand conseil Mi'kmaq] (Nouveau-Brunswick)
- Denise Pothier Nation Mi'kmaw (Nouvelle-Écosse)
- Kateri Coade Première Nation Abegweit [Mi'kmaq] (Île-du-Prince-Édouard)
- Udlu (Udloriak) Hanson Inuit (Nunavut)
- · Tabatha Bull Première Nation Nipissing (Ontario)
- Ricky G.L. Fontaine Première Nation innue Uashat mak Mani-utenam (Québec)

Engagement auprès des collectivités

Le CN est pleinement intégré aux collectivités qu'il dessert. Notre réputation est notre atout le plus précieux, et nous nous efforçons constamment d'être de bons voisins. Ainsi, nous nous engageons dans les collectivités par l'entremise d'un large éventail d'initiatives dans le but de favoriser une communication bidirectionnelle avec les membres de nos collectivités, ce qui assure des échanges respectueux et bénéfiques. Nous travaillons également de façon proactive pour maintenir des lignes de communication ouvertes entre nous et nos collectivités en ce qui concerne les questions et les préoccupations et, chaque année, nous publions notre rapport *Le CN dans votre collectivité*, qui souligne la présence du CN dans nos collectivités. Nous mesurons notre engagement au moyen d'un logiciel d'engagement des intervenants et de sondages annuels sur la réputation.

Le personnel des Affaires publiques et gouvernementales du CN joue un rôle essentiel pour garder le CN au fait des enjeux régionaux et s'assurer que nous participons à des programmes de partenariats communautaires qui correspondent aux besoins locaux et apportent de réels avantages aux collectivités. Le principal mandat de l'équipe est de tendre la main aux gens pour soutenir leurs initiatives dans des centaines de collectivités chaque année. Le personnel des Affaires publiques représente le CN à divers évinements et conférences d'affaires, comme le congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités, où il s'entretient directement avec les principaux intervenants.

Dans le cadre des efforts déployés tout au long de l'année pour sauver des vies, la Police du CN continue de promouvoir un comportement sécuritaire à proximité des infrastructures ferroviaires dans les collectivités d'un bout à l'autre du réseau. Elle mène notamment des opérations conjointes d'application de la loi avec des organismes externes aux endroits propices aux incidents et présente des exposés sur la sécurité à des groupes à haut risque comme les jeunes et les conducteurs de véhicules commerciaux. Nous transmettons régulièrement aux fonctionnaires municipaux et aux intervenants d'urgence de l'information sur la sécurité aux passages à niveau, l'évaluation des risques dans les corridors et le transport des marchandises dangereuses.

De plus, afin de renforcer la culture du CN en matière d'engagement des intervenants et de faciliter les consultations continues avec divers membres de l'industrie agricole, le CN a créé le Comité consultatif agricole en 2019. Le Comité consultatif agricole, dont les membres habitent les collectivités desservies par notre réseau, est l'un de nos principaux organismes consultatifs et fournit de l'information et des conseils. Il sert également de forun pour discuter des questions politiques qui ont un effet sur l'industrie agricole et pour améliorer la capacité du CN à servir ce secteur canadien essentiel

Le CN soutient également le secteur agricole en appuyant des organismes et des événements comme Agribition et l'Association canadienne de sécurité agricole.

Pour le CN, donner au suivant n'est pas un slogan, c'est notre façon de faire des affaires. C'est également notre façon d'être, un esprit d'entraide partagé par tous et toutes au CN. Créé pour financer nos activités et celles de nos partenaires dans les collectivités, le Fonds CN pour des collectivités plus fortes est un levier qui contribue à l'établissement de collectivités plus sûres, plus fortes, plus durables et plus prospères. Le CN a créé des conseils communautaires dirigés par des bénévoles afin de guider les décisions du Fonds CN pour des collectivités plus fortes et de renforcer ses partenariats communautaires. Par l'entremise des conseils communautaires, le CN confie les décisions de financement aux dirigeants et aux chefs d'entreprise locaux, qui connaissent le mieux leur collectivité.

Nous nous engageons également à faire une différence dans les collectivités situées le long de notre réseau en cas de besoin. Au cours des dernières années, le CN a contribué considérablement aux efforts de secours et d'aide humanitaire déployés pour venir en aide aux collectivités en crise, notamment au village de Lytton, en Colombie-Britannique, et à la Première nation de Lytton à la suite d'importants incendies dans la région, ainsi qu'au peuple ukrainien et aux membres de leurs familles au Canada et aux États-Unis touchés par la guerre en Ukraine.

Le CN encourage ses employés à s'impliquer dans leur collectivité au moyen de diverses initiatives. Par exemple, *Le Jour du CN dans la collectivité* qui a lieu le 6 juin chaque année, est une initiative créée lors du 100° anniversaire du CN pour inciter le personnel à redonner à la collectivité. Dans le cadre du programme *Les cheminots du CN dans la collectivité*, le CN verse des subventions aux organismes sans but lucratif que les employés et les retraités choisissent d'appuyer par leurs efforts bénévoles. En s'engageant à contribuer à l'édification de collectivités plus sûres et plus fortes, le CN aide à faire des collectivités dans lesquelles il exerce ses activités des endroits où il fait bon vivre et travailler.

Rapport sur le Plan d'action climatique

Nos engagements en matière de développement durable

L'engagement responsable est au cœur même de la manière dont le CN bâtit un avenir durable. Au CN, notre objectif est d'être le chemin de fer nord-américain le plus sécuritaire, le plus efficace en matière d'exploitation et d'émissions de carbone et le plus axé sur les clients. Notre engagement en matière de développement durable s'articule autour de cinq principes :

Environnement

Exercer nos activités de manière à réduire au minimum l'impact sur l'environnement, tout en fournissant des services de transport plus propres et plus durables à nos clients.

Capital humain

Offrir un milieu de travail sécuritaire, stimulant et diversifié, où les membres de notre personnel peuvent exploiter leur plein potentiel et être reconnus pour leur contribution à notre réussite.

Sécurité

Être le chemin de fer le plus sécuritaire en Amérique du Nord en établissant une culture axée sur la sécurité sans compromis et en implantant un système de gestion conçu pour atténuer les risques et favoriser l'amélioration continue.

Collectivités

Bâtir des collectivités plus sécuritaires et plus fortes en investissant dans le développement communautaire, en créant des avantages socio-économiques positifs et en nous assurant d'ouvrir des voies de communication.

Gouvernance

Améliorer sans cesse notre culture d'intégrité et d'éthique commerciale, établissant ainsi un lien de confiance avec tous nos intervenants.

Notre approche en matière de développement durable

Notre approche en matière de communication d'information relative au développement durable s'aligne sur des normes internationales, notamment la Global Reporting Initiative (« GRI »), le Sustainability Accounting Standards Board (« SASB »), les objectifs liés à la mobilité de la Banque mondiale, le Greenhouse Gas Protocol et le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC »). La transparence relativement aux risques et aux possibilités liés aux changements climatiques est essentielle pour conserver la confiance de nos intervenants et permet à nos investisseurs de mieux comprendre les incidences des changements climatiques sur nos activités. Notre rapport détaillé se trouve sur le site Web du CN au www.cn.ca sous Engagement responsable.

Notre approche en matière de développement durable est conforme aux objectifs de développement durable des Nations Unies (les « ODD »). Bien que nous contribuions directement et indirectement à chacun des 17 ODD, un examen détaillé des indicateurs et des mesures qui composent le cadre des ODD nous a permis de repérer huit ODD, sur lesquels nous pensons que nous pouvons avoir le plus d'impact et qui correspondent à nos engagements en matière de développement durable. Le choix de ces ODD repose également sur les principes de l'importance relative et d'inclusion des intervenants, afin de donner la priorité aux sujets qui comptent le plus pour notre entreprise et nos intervenants. En 2022, le CN a adhéré au Pacte mondial des Nations Unies et s'est engagé à ce que ses principes constituent un élément essentiel de sa stratégie, de sa culture et de ses activités courantes.

Nous reconnaissons que le climat est en train de changer et que les entreprises doivent non seulement s'adapter, mais également faire partie de la solution. En tant que moteur de l'économie, le CN est décidé à jouer un rôle déterminant dans la transition vers une économie à faible émission de carbone.

Le CN contribue de façon positive à la lutte contre les changements climatiques en offrant des solutions de transport à faible bilan carbone à nos clients. Le transport de marchandises sur de longues distances par train plutôt que par camion peut réduire les émissions de GES jusqu'à 75 %. Comme 87 % de nos émissions directes de GES (domaine 1) proviennent de l'exploitation ferroviaire, nous croyons que le meilleur moyen de réduire notre empreinte carbonique est d'améliorer sans cesse l'efficacité de nos chemins de fer. Depuis 1993, nous avons réduit de 43 % l'intensité des émissions de GES de nos locomotives, évitant ainsi le rejet de plus de 50 millions de tonnes d'équivalent de $\rm CO_2$ dans l'atmosphère, et nous continuons d'être un chef de file dans le secteur ferroviaire nord-américain avec des économies de carburant par tonne-mille brute inférieures d'environ 15 % à la moyenne du secteur

Le graphique suivant illustre l'amélioration sur le plan de l'intensité des émissions GES des locomotives du CN depuis 1993 :

Dissociation entre la croissance et les émissions de carbone

Intensité des émissions de GES des locomotives par rapport aux tonnes-milles brutes (TMB)

(Tonnes CO₂e/million de TMB par rapport au trafic en milliards de TMB)



Depuis 1993:

↓43 %

Réduction de l'intensité des émissions de GES des locomotives

$\sqrt{50}$ millions

de tonnes de carbone évitées malgré la croissance continue du volume de marchandises transportées

Nous sommes d'avis que le transport ferroviaire possède un potentiel énorme pour réduire les impacts environnementaux du transport et nous travaillons activement avec nombre de nos clients pour les aider à réduire les émissions de GES liés à leur chaîne d'approvisionnement du transport en tirant parti du transport ferroviaire pour les longues distances et du camionnage pour les plus courtes distances. Le transport des marchandises par train peut réduire les émissions de GES jusqu'à 75 % comparativement au transport par camion. Une plus grande utilisation de modes de transport combinés permet de réduire les émissions liées au transport en utilisant chaque mode pour la partie du parcours auquel il convient le mieux. Il permet également de réduire la congestion routière, les accidents et le fardeau des infrastructures de transport. Notre stratégie visant à réduire davantage nos émissions des domaines 1 et 2 aidera la Compagnie à conserver sa position d'important catalyseur de la décarbonisation de la chaîne d'approvisionnement à long terme. En retour, ces activités contribueront à la réduction des émissions du domaine 3 de nos clients.

Nous souscrivons aux recommandations du GIFCC et, en 2020, le CN est devenu le premier chemin de fer nord-américain à apporter officiellement son soutien à ce cadre qui privilégie une information financière plus efficace en ce qui concerne les changements climatiques. Le CN a publié son troisième rapport du GIFCC, qui trace les grandes lignes de quatre éléments de base pour la divulgation des risques liés au climat : gouvernance, paramètres et cibles, stratégie et gestion des risques.

Notre approche quant à chacun de ces éléments est présentée ci-après :

Gouvernance

Le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité du Conseil a le plus haut niveau de responsabilités quant à la communication d'information en matière d'environnement et de développement durable de la Compagnie, y compris le Plan d'action climatique du CN, ainsi que de surveillance des progrès de la Compagnie par rapport aux objectifs fixés aux termes de ce plan, et tous les enjeux climatiques connexes. Le Conseil s'assure que l'ensemble des compétences acquises par les administrateurs grâce à leur savoir-faire et à leur expérience en affaires répond aux besoins du Conseil. Les membres du Conseil ont régulièrement accès à de la formation et à de l'information. Les compétences des membres du Conseil comprennent la prise en compte du savoir sur le changement climatique. Le vice-président exécutif et chef de la direction financière ainsi que le premier directeur principal, Développement durable du CN, qui assument la responsabilité globale et directe de la stratégie de développement durable du CN (y compris du Plan d'action climatique), en surveillent l'application par la haute direction.

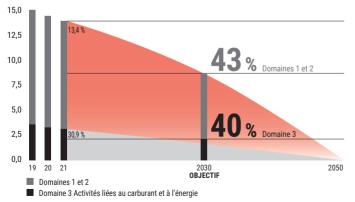
Mesures et objectifs (objectifs à long terme fondés sur la climatologie)

En vue de bâtir l'avenir, nous nous sommes engagés à réduire nos émissions de GES et notre intensité des émissions de GES pour contribuer à stabiliser les températures mondiales. En 2017, le CN a été le premier chemin de fer en Amérique du Nord à fixer un objectif approuvé fondé sur la climatologie. Notre objectif actuel pour 2030, qui a été fixé en 2021, reflète l'acquisition de TransX et se conforme à un scénario de réchauffement de beaucoup moins de 2 degrés, comparativement au scénario de réchauffement de 2 degrés qui été reflété dans notre objectif de 2017. L'initiative Science-Based Target (« SBTi ») a approuvé l'objectif actuel pour 2030 du CN, qui reflète son engagement à réduire ses émissions de GES des domaines 1 et 2 de 43 % par tonne-mille brute d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019 et à réduire les émissions de GES du domaine 3 provenant des activités lipes au carburant et à l'énergie de 40 % par tonne-mille brute d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019. Conformément aux lignes directrices du SBTi, l'objectif pour 2030 du CN doit être examiné et revalidé d'ici 2026.

En 2021, nous avons annoncé notre engagement à fixer un objectif de zéro émission nette de carbone pour 2050 conforme à un scénario de réchauffement de 1,5 degré. Le CN s'attend à présenter vers la fin de 2023 sa demande à SBTi en vue de l'approbation de notre objectif pour 2050.

Objectifs 2030 fondés sur la climatologie

Courbe des émissions selon un objectif de beaucoup moins de 2°C (Tonnes $CO_2e/millions$ de TMB)



Stratégie

Réduire notre bilan carbone lié aux activités ferroviaires

Comme 87 % de nos émissions de GES (domaine 1) proviennent de l'exploitation ferroviaire, nous croyons que la meilleure façon de réduire notre empreinte carbone est de continuer à améliorer notre efficacité. Ainsi, notre objectif guide notre plan de transition et notre stratégie d'affaires à faible bilan carbone. Pour atteindre notre objectif fondé sur la climatologie de réduire l'intensité de nos émissions de GES (domaine 1) de 43 % d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 2019, nous nous concentrons sur cinq principaux domaines stratégiques :

Renouvellement du parc: L'utilisation d'équipement plus écoénergétique nous permet de dissocier la croissance de nos activités des émissions de GES. Nous continuons d'acheter les locomotives les moins énergivores et les plus puissantes qui sont actuellement disponibles; nous avons acquis 69 unités en 2021 et 53 unités en 2022. En 2022, nous avons également reçu nos 10 premières unités dans le cadre d'un programme de modernisation pluriannuel aux termes duquel les locomotives existantes de la flotte du CN sont dotées de la plus récente technologie, ce qui prolonge leur durée de vie et améliore leur efficacité énergétique.

Technologies novatrices: Nous continuons d'explorer et d'investir dans des technologies novatrices. Nous équipons nos locomotives de systèmes de gestion de l'énergie et de télémesure ainsi que de systèmes assurant une traction répartie pour nous aider à maximiser l'efficacité et l'efficience de l'exploitation des locomotives. Ces technologies novatrices nous permettront de continuer à améliorer la conduite, le freinage et le rendement du carburant global des trains, améliorant du coup notre efficacité carbonique dans les années à venir.

Mégadonnées: Grâce à nos systèmes de télémesure pour locomotive, nous recueillons de grandes quantités de données en vue d'améliorer la performance et l'économie de carburant. De plus, notre analyseur de quotient de la puissance par tonne utilise les données des systèmes pour optimiser le rapport puissance/tonnage des locomotives, minimisant encore davantage la consommation de carburant. Les investissements en technologies de l'information nous permettent d'effectuer des analyses plus approfondies pour continuer à repérer, par l'analyse des mégadonnées, des possibilités additionnelles d'économie de carburant grâce auxquelles nous pourrons réduire encore davantage nos émissions au cours des années à venir.

Pratiques d'exploitation: Le CN a un modèle d'exploitation éprouvé qui offre des avantages sur le plan de la sécurité, de l'efficacité et du service à la clientèle. En 2022, l'engagement renouvelé du CN en faveur d'un plan d'exploitation à horaires fixes rigoureux axé sur la vitesse a contribué à augmenter la fluidité du réseau, à réduire les arrêts imprévus des trains sur l'ensemble du réseau et a conduit à des gains connexes en matière d'efficacité énergétique. Parallèlement, le CN continue de tirer parti de l'information en temps réel sur les activités ferroviaires, ce qui permet de donner des indications en milieu de travail sur les méthodes visant à promouvoir l'économie de carburant.

Carburants plus propres : À moyen terme, la Norme sur les combustibles propres du Canada et d'autres normes en matière de carburants renouvelables et de combustibles propres dans les territoires où le CN exerce ses activités continueront de nous permettre de réduire encore davantage nos émissions. Nous collaborons activement avec nos fournisseurs de carburant et les constructeurs de locomotives et nous testons et explorons l'utilisation accrue de mélanges de carburants renouvelables durables, au-delà des seuils prévus par règlement, dans nos locomotives afin d'atteindre notre cible. En 2021, nous avons annoncé un partenariat avec Progress Rail et Renewable Energy Group (REG) pour mettre à l'essai des mélanges de haut niveau de carburants renouvelables, contenant à la fois du biodiesel et du diesel renouvelable, afin d'appuyer nos objectifs de développement durable. Des essais et la qualification d'un carburant diesel entièrement biosourcé, qui constituent des étapes importantes dans la réduction des émissions de GES du parc de locomotives actuel du CN, ont continué de progresser en 2022. Ce programme permettra au CN et à Progress Rail de mieux comprendre la durabilité à long terme des carburants renouvelables et leur incidence opérationnelle sur les locomotives, surtout par temps froid, et de planifier les modifications nécessaires pour en tirer parti au cours de la prochaine décennie.

L'atteinte de notre cible reposera en partie sur le développement réussi continu et la disponibilité de technologies novatrices et la disponibilité de volumes suffisants de carburants renouvelables durables à des prix concurrentiels au cours des années à venir. Pour pouvoir procéder au déploiement et à la mise en œuvre complète de nouvelles technologies et obtenir et utiliser des volumes suffisants de carburants renouvelables durables, la collaboration entre les constructeurs de locomotives et les producteurs de carburants sera nécessaire. Cette approche collaborative est une priorité clé et pose un risque éventuel.

Réduire notre bilan carbone lié aux activités non ferroviaires

L'exploitation d'un chemin de fer efficace vise nos activités non ferroviaires, ce qui permet de réduire davantage notre bilan carbone dans notre parc routier et notre flotte de navires, nos édifices et nos triages. Le bilan carbone lié à nos activités non ferroviaires comprend 16 % de nos émissions totales de GES (domaines 1 et 2). Nous continuons à mettre en œuvre des pratiques exemplaires, y compris de nouveaux équipements et de nouvelles technologies pour réduire encore davantage notre consommation d'énergie.

Mises à niveau de notre parc routier: Notre parc routier, qui comprend de l'équipement intermodal, des camions, des véhicules de service et des camions CNTL et TransX, représente 7 % de nos émissions des domaines 1 et 2. Au cours des dernières années, nous nous sommes concentrés sur l'amélioration du rendement du carburant de ce parc, tout en augmentant notre utilisation de carburants renouvelables.

Nous avons également acheté des véhicules électriques pour notre parc de véhicules de service et avons annoncé un partenariat avec La Compagnie Électrique Lion pour mettre à l'essai l'utilisation de camions électriques dans le cadre de nos activités. Nous continuons de former nos équipes aux pratiques d'économie de carburant, qu'il s'agisse de l'aérodynamisme des composantes des camions ou de projets innovants d'optimisation des trajets. Récemment, nous avons installé un nouveau système de gestion du parc axé sur le conducteur afin d'améliorer la gestion des heures de service, de permettre un flux de travail sans papier et de réaliser des gains supplémentaires en ce qui a trait à la prévention des accidents et le rendement du carburant.

Travaux d'amélioration des triages et des bâtiments : Annuellement, l'ÉcoFonds du CN, combiné aux incitatifs et aux subventions du gouvernement et des services publics nous ont permis d'avoir le financement nécessaire pour effectuer des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de nos bâtiments et de nos triages. Nous continuons d'investir dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des chaudières, des compresseurs d'air, des systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air et des appareils d'éclairage au LED, ce qui nous permet d'améliorer notre bilan carbone et de réduire nos frais. En 2022, nous avons piloté avec succès la mise en œuvre d'un modèle d'énergie en tant que service, soit une approche globale visant à réduire la consommation d'énergie sans investissements initiaux, dans l'un de nos triages et nous continuons d'explorer les occasions de déployer nos initiatives à grande échelle à l'avenir. Récemment, nous avons réduit notre consommation d'électricité de 30 % à nos principaux triages, retranchant ainsi l'émission de plus de 173 000 tonnes de carbone dans l'atmosphère.

Décarbonisation de notre flotte de navires : Nos services maritimes débutent où les voies ferrées et les camions s'arrêtent, avec des services de transport maritime dans des régions comme celle des Grands Lacs. Notre flotte offre des services de transport sûrs et très écoénergétiques et ils sont continuellement mis à niveau pour satisfaire aux exigences strictes en matière d'émissions. Les exploitants de navires sont également formés aux pratiques d'économie de carburant, qui comprennent des protocoles rigoureux sur la vitesse et des paramètres d'exploitation qui entraînent d'autres réductions des émissions de carbone. Récemment, nous avons installé de nouvelles pales d'hélice inclinées sur un de ces bateaux. Ces nouvelles pales réduisent les vibrations du moteur, ce qui prolongera leur durée de vie et le rendement énergétique du navire, contribuant ainsi à réduire les émissions de carbone résultant de leur utilisation. Dans l'ensemble, l'intensité de nos émissions marines a diminué en 2022 par rapport à 2020 en raison du déploiement de notre flotte de navires et de la mise en réserve de deux de nos navires moins économes en carburant.

Gestion des risques

Les changements climatiques font partie intégrante de nos processus d'évaluation des risques, qui tiennent compte des risques physiques, notamment la fréquence accrue des températures extrêmes, des inondations, de l'élévation du niveau de la mer, des incendies, des ouragans et des tornades,

ainsi que des risques liés à la transition, notamment des répercussions juridiques, politiques et commerciales. Le Comité d'audit, des finances et du risque du Conseil est responsable de la supervision de notre approche en matière de aestion des risques et de contrôles internes, qui comprend les risques climatiques. Plus précisément, le Comité d'audit, des finances et du risque passe en revue les politiques de gestion des risques et s'assure que nous respectons les exigences légales et réglementaires applicables. Avoir la responsabilité de surveiller les risques climatiques est une tâche importante du Comité d'audit, des finances et du risque, qui doit s'assurer que les processus de gestion des risques appropriés sont en place au sein de toute l'entreprise, y compris les politiques de surveillance des risques et de gestion des risques aux termes du programme GRE. En 2022, le Comité d'audit, des finances et du risque a passé en revue les résultats de notre GRE, y compris l'identification des risques nets de la Compagnie, ce qui comprend différents scénarios et l'identification de risques physiques et de transition liés aux changements climatiques. Plus précisément, le Comité a examiné et accepté nos initiatives et mesures de contrôle visant l'atténuation des risques climatiques pour intégrer des activités de gestion des risques climatiques à notre plan d'affaires. Voir notre rapport du GIFCC, qui est accessible sur notre site Web, pour obtenir de plus amples renseignements.

L'avenir : Regard vers 2030 et au-delà

Alors que nous nous tournons vers 2030 et au-delà, décarboniser le transport ferroviaire continuera de nécessiter l'apport de technologies écoénergétiques novatrices. l'utilisation accrue de carburants renouvelables durables et la conception de solutions de chaînes d'approvisionnement à faibles émissions innovantes par le biais d'investissements et de collaborations. Le CN reconnaît qu'une nouvelle technologie de propulsion des locomotives est nécessaire pour procéder à la décarbonisation requise afin d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Nous reconnaissons également l'importance de la collaboration avec les gouvernements, les partenaires des chaînes d'approvisionnement, les universités, les entreprises de technologies propres, les producteurs de carburant, les constructeurs de locomotives et les fabricants de moteurs afin d'effectuer une transition efficace vers un avenir à faibles émissions de carbone. Nous consultons activement d'autres compagnies ferroviaires, directement ou par l'intermédiaire d'associations comme l'Association of American Railroads (l'« AAR ») et l'Association des chemins de fer du Canada (« ACFC »), ainsi que divers constructeurs de locomotives, fournisseurs de carburant et clients.

Notre position dans la chaîne d'approvisionnement nous permettra d'être à la tête d'un changement progressif vers la décarbonisation du secteur du transport des marchandises en Amérique du Nord, en tirant profit des progrès réalisés en matière de développement de carburants et de technologies faibles en carbone et en les stimulant. Des discussions sur les possibilités de trains à batteries et de trains propulsés à l'hydrogène ont déjà cours. Par l'entremise de l'ACFC, nous travaillons activement avec le gouvernement du Canada depuis 1995 pour traiter des effets des activités ferroviaires sur l'environnement, dans le cadre d'un protocole d'entente. Le protocole d'entente 2018-2022 soutient les engagements du gouvernement du Canada aux termes du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques et sa vision pour des modes de transport verts et novateurs. Le rapport sur l'initiative « Rail Pathways », qui a été publié en 2022, présente une feuille de route sur la décarbonation ferroviaire fondée sur les technologies faibles en carbone en émergence comme solution de rechange aux carburants faibles en carbone et à la propulsion de remplacement.

En 2021, nous avons annoncé l'acquisition d'une locomotive électrique à batterie utilisant la technologie FLXdrive de Wabtec, la première locomotive remorquant de lourdes charges et entièrement électrique, qui appuie nos objectifs à long terme ambitieux. Les gains d'efficacité et les réductions d'émissions attendus de cette technologie seront importants, réduisant la consommation de carburant de locomotive et les émissions d'au plus 30 %, et contribueront à ouvrir la voie à de nouvelles solutions qui vont au-delà des locomotives diesel utilisées aujourd'hui. Cette nouvelle technologie et l'utilisation accrue de carburants renouvelables sont des éléments essentiels pour assurer une transition efficace vers un avenir à faible émission de carbone. Le transport ferroviaire en tant que mode de transport écologique, efficace et économique est particulièrement attrayant à mesure que nous nous dirigeons vers une économie propre et que nous apportons sur le marché des produits plus propres et plus écologiques.

Les actionnaires devraient se reporter à notre site Web, au www.cn.ca, sous Engagement responsable, pour obtenir plus de renseignements sur notre présentation d'information concernant le CDP et le GIFCC ainsi que sur notre Déclaration d'assurance pour les émissions de GES.

Déclaration de la rémunération de la haute direction

Chère actionnaire, cher actionnaire,

Au nom du Comité des ressources humaines et de la rémunération (le « Comité ») et du Conseil du CN, nous profitons de cette occasion pour partager avec vous nos principes en matière de rémunération de la haute direction.

Une fois de plus, en mai 2022, le vote consultatif annuel des actionnaires sur la rémunération tenu par la Compagnie a reçu un fort taux d'assentiment, 96,75 % des voix ayant été exprimées par les actionnaires en faveur de l'approche rigoureuse du CN en matière de rémunération de la haute direction. Il est à noter que CN a enregistré le plus haut résultat en faveur du vote consultatif sur la rémunération parmi les sociétés de chemin de fer de classe I dont les actions sont négociées en bourse pour la septième année de suite. Dans un souci de transparence, le CN demeure résolu à communiquer à ses actionnaires de l'information claire et complète sur ses pratiques en matière de rémunération des membres de la haute direction.

Après le départ à la retraite de Jean-Jacques Ruest en 2022, Tracy Robinson a été nommée présidente-directrice générale et membre du Conseil du CN, à compter du 28 février 2022. D'autres changements ont eu lieu au sein de la haute direction en 2022, dont les nominations de Doug MacDonald au poste de vice-président exécutif et chef du marketing et de Edmond Harris, au poste de vice-président exécutif et chef de l'exploitation après le départ de Robert Reilly en novembre 2022.

En 2022, une transition sans heurts a eu lieu au sein de la haute direction, qui continue d'être axée sur l'atteinte de solides résultats opérationnels et financiers.

Aperçu de 2022

Le CN a respecté ses engagements en 2022 au moyen de la mise en œuvre rigoureuse de son plan d'exploitation et de l'alignement des volumes sur la capacité disponible, ce qui a amélioré le service à la clientèle et stimulé la croissance des produits d'exploitation et lui a permis d'améliorer ses résultats nets. L'Engagement responsable, qui sous-tend la priorité accordée par le CN à l'excellence en matière d'exploitation et de service, repose sur le transport sécuritaire et efficace des marchandises des clients en vue de réduire au minimum l'impact du CN sur l'environnement, sur la volonté d'attirer, d'engager et de retenir les meilleurs talents, de contribuer à bâtir des collectivités plus sûres et plus fortes et d'adhérer aux normes de gouvernance les plus rigoureuses. En 2022, le CN a déclaré des produits d'exploitation de 17 107 millions de dollars canadiens et affiché une croissance des produits d'exploitation de 2 630 millions de dollars canadiens (18 %) et du bénéfice d'exploitation de 1 224 millions de dollars canadiens (22 %) par rapport à l'année dernière, ainsi qu'une hausse de 8 % du bénéfice par action (« BPA ») dilué et une hausse de 25 % du BPA dilué rajusté(1).

Le CN a pour objectif d'offrir des rendements aux actionnaires en s'efforçant d'atteindre une performance financière durable, notamment la croissance du bénéfice, la génération de solides flux de trésorerie disponibles et un rendement du capital investi supérieur à son coût du capital. Le CN a racheté 30,2 millions de ses actions ordinaires en 2022, a retourné 4,7 milliards de dollars canadiens à ses actionnaires dans le cadre de son plan de rachat d'actions dans le cours normal des activités et a augmenté de 19 % son dividende trimestriel par action au cours du premier trimestre de 2022. La performance de la Compagnie continue d'être reconnue par le marché, comme en témoigne l'augmentation du cours de l'action de 37 % à la TSX au cours des trois dernières années, comparativement à l'augmentation de 14 % de l'indice composé S&P/TSX au cours de la même période.

En 2022, le CN a continué de réinvestir dans son entreprise et a engagé des dépenses en immobilisations totales de 2,75 milliards de dollars canadiens -1.60 milliard de dollars canadiens afin de conserver un réseau sûr et fiable: 0,75 milliard de dollars canadiens en faveur d'initiatives stratégiques visant à accroître la capacité, à soutenir la croissance et à améliorer la résilience du réseau, notamment la mise à niveau de la capacité des voies et des initiatives liées à la technologie de l'information, et 0,40 milliard de dollars canadiens pour du matériel, dont l'acquisition de 500 nouveaux wagonstrémies à céréales.

Le CN a pris un engagement sans compromis en faveur de la santé et de la sécurité de ses employés, de ses clients et des collectivités et des milieux dans lesquels il exerce ses activités. La Compagnie s'efforce de devenir le chemin de fer le plus sécuritaire en Amérique du Nord et son amélioration de la sécurité à long terme est guidée par des investissements continus dans l'infrastructure, par des processus de sécurité rigoureux et par la priorité accordée à la culture de la sécurité au moyen de la formation, du leadership et de la technologie. Le Système de gestion de la sécurité du CN est le cadre qui sert à placer la sécurité au centre de ses activités quotidiennes afin d'atténuer les risques, de réduire le nombre et la gravité des blessures et des accidents en permanence et de mobiliser les employés à tous les niveaux de l'organisation. Par conséguent, le taux de fréquence des blessures⁽²⁾ d'une année à l'autre s'est amélioré en 2022. L'atteinte des cibles annuelles en matière d'accidents et de blessures constitue un élément du régime d'intéressement à court terme de la direction, qui vise à mobiliser les employés à tous les niveaux de l'organisation.

L'Engagement responsable est au cœur des décisions, des engagements et des investissements du CN qui visent à contribuer à bâtir un avenir durable. L'atteinte des objectifs en matière de rendement du carburant, d'engagement du personnel et d'orientation client est intégrée au régime d'intéressement à court terme des membres de la haute direction et des cadres supérieurs. En 2022, le CN a adhéré au Pacte mondial des Nations Unies, une plateforme de leadership volontaire pour le développement, la mise en œuvre et la divulgation de pratiques commerciales responsables. Le CN est également fier de la distinction qu'il a reçue pour ses réalisations dans le domaine du développement durable en 2022, notamment son inscription pour la septième fois sur la prestigieuse Liste A du CDP en reconnaissance du leadership dont il a fait preuve en faveur de la transparence et du rendement liés au changement climatique, sa nomination aux indices Dow Jones Sustainability World et North American pour les 11e et 14e années consécutives, respectivement, et son classement au palmarès des 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada de Corporate Knights pour la 14^e année consécutive.

⁽¹⁾ Le bénéfice dilué par action rajusté est une mesure non conforme aux PCGR qui n'est pas définie de façon normalisée en vertu des PCGR et peut, par conséquent, ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour obtenir une explication du bénéfice dilué par action rajusté, de la manière dont cette mesure non conforme aux PCGR offre de l'information utile aux investisseurs, pour connaître les autres fins auxquelles la direction utilise cette mesure non conforme aux PCGR et pour obtenir un rapprochement de cette mesure à la mesure conforme aux PCGR la plus directement comparable, voir la rubrique « Mesures de la performance rajustées » dans le rapport de gestion, qui est intégré par renvoi aux présentes Le rapport de gestion est accessible en ligne au www.sedar.com, sur le site Web de la SEC au www.sec.gov par l'intermédiaire du système EDGAR et sur le site Web de la Compagnie au www.cn.ca, sous l'onglet « Investisseurs »

Par 200 000 heures-personnes, selon les critères de divulgation de la Federal Railroad Administration (« FRA »)

Approche rigoureuse en matière de rémunération

L'engagement du CN à inciter les membres de la haute direction à créer et à offrir des rendements durables aux actionnaires continue de sous-tendre son approche en matière de rémunération de la haute direction. Le CN fait preuve de rigueur en veillant à ce que les régimes d'intéressement à court terme et à long terme soient structurés de façon à lier la rémunération réalisée au rendement pour les actionnaires à l'aide de divers indicateurs de rendement clés, notamment le rendement total pour les actionnaires relatif (le « RTA relatif »), lequel fait partie des indicateurs de rendement applicables aux unités d'actions liées au rendement (les « UALR »). En outre, la politique de rémunération de la haute direction de la Compagnie vise à contribuer à attirer et à maintenir en poste les meilleurs membres de la haute direction.

La croissance à long terme et la création de valeur demeurent au cœur de la stratégie de rémunération du CN, et les cibles sont fixées pour que sa politique de rémunération ne favorise pas la prise excessive de risques par les membres de la haute direction de la Compagnie. De plus, le programme de rémunération de la haute direction du CN incite également la direction à mettre l'accent sur l'exercice sûr et fiable des activités et l'atteinte des objectifs en matière d'engagement du personnel, d'orientation client et d'objectifs liés à l'environnement.

L'approche du CN en matière de rémunération continue de lui assurer une rémunération établie sur des bases réfléchies et axée sur le rendement, qui est revue chaque année par le Comité. Le Comité fait également appel, de façon indépendante, à Hugessen Consulting, Inc. (« Hugessen »), expert de l'industrie qui prodigue des conseils en matière de rémunération des membres de la haute direction à des conseils d'administration, pour lui fournir des avis sur les recommandations concernant la rémunération qui lui sont présentées à des fins d'approbation.

Décisions relatives à la rémunération en 2022

La rémunération de nos membres de la haute direction visés est versée en dollars américains afin que nous ayons un point de comparaison plus précis, plus pertinent et plus constant avec la rémunération versée en dollars américains des titulaires de postes équivalents au sein du groupe de comparaison. Le Comité est d'avis que le groupe de comparaison utilisé par la Compagnie et le fait de verser une rémunération en dollars américains aux membres de la haute direction visés sont pertinents et que jumelés à une approche rigoureuse générale, ils assurent une rémunération totale concurrentielle.

Salaire de base

Le CN continue d'avoir pour politique de positionner les salaires de base et les primes cibles à la médiane du groupe de comparaison. Le Comité suit étroitement la rémunération versée à tous les membres de la haute direction afin d'assurer une rémunération concurrentielle.

Régime d'intéressement annuel (« RIA »)

Le RIA est aligné sur la vision stratégique à long terme de la Compagnie et ses priorités ESG, et soutient l'engagement des employés en matière de sécurité et d'initiatives stratégiques. Le RIA de 2022 était entièrement fondé sur le rendement de la Compagnie par rapport à des objectifs préétablis pour trois volets de l'entreprise : le rendement financier, la stratégie et la sécurité.

Le volet lié au rendement financier de l'entreprise, qui comptait pour 70 % de la prime annuelle versée aux membres de la haute direction visés, évalue et récompense l'atteinte d'objectifs exigeants en lien avec les produits d'exploitation, le bénéfice d'exploitation rajuste et les flux de trésorerie disponibles. En 2022, le Conseil a approuvé un paiement correspondant à 154,6 % de la cible concernant le volet lié au rendement financier de l'entreprise pour les membres de la haute direction visés, reflétant des résultats supérieurs aux cibles établies.

Le volet lié à la stratégie d'entreprise, qui comptait pour 20 % de la prime annuelle, comprenait trois indicateurs stratégiques d'ordre quantitatif : le rendement du carburant, la mobilisation du personnel et l'orientation client. En 2022, même si les résultats de l'indicateur lié au rendement du carburant se sont améliorés, ils ont été légèrement inférieurs à la cible de la prime, mais ont atteint le seuil minimal; les résultats de l'indicateur lié à l'orientation client ont entraîné le paiement maximal, tandis que les résultats de l'indicateur lié à la mobilisation du personnel, même s'ils se sont améliorés, n'ont pas atteint le seuil requis. Par conséquent, le Conseil a confirmé un paiement à 95,8 % de la cible pour les membres de la haute direction visés en ce qui concerne le volet lié à la stratégie d'entreprise.

Le volet lié à la sécurité de l'entreprise, qui comptait pour 10 % de la prime annuelle, est lié à la performance de la Compagnie en matière de sécurité et est déterminé en fonction des cibles approuvées par le Conseil en matière de blessures et d'accidents. En 2022, le CN a atteint le taux de fréquence des blessures(¹) le plus bas dans l'histoire de la Compagnie, dépassant ainsi la cible, ce qui a donné lieu à un paiement maximum pour ce paramètre. La performance de la Compagnie à l'égard du taux d'accidents(²) n'a pas atteint le seuil requis, principalement en raison des conditions hivernales exceptionnellement mauvaises qui ont sévi au premier trimestre de 2022, ce qui a fait en sorte qu'aucun paiement n'a été versé pour ce paramètre. Après avoir comparé les résultats à la fois en matière de blessures et d'accidents avec les cibles établies en ce qui concerne la sécurité, le Conseil a confirmé un paiement établi à 100 % de la cible pour les membres de la haute direction visés pour le volet lié à la sécurité de l'entreprise du RIA.

En combinant les trois volets du RIA (financier, stratégie et sécurité), le paiement global pour le RIA de 2022 était à 137,4 % de la cible pour les membres de la haute direction visés, ce qui démontre le succès opérationnel et financier du CN en 2022 et confirme en outre que les programmes d'intéressement du CN sont liés au respect d'un cadre rigoureux de performance.

⁽¹⁾ Par 200 000 heures-personnes, selon les critères de divulgation de la Federal Railroad Administration (FRA).

⁽²⁾ Par million de trains-milles, selon les critères de divulgation de la FRA.

Régime d'intéressement à long terme

Aucun changement n'a été apporté au régime d'intéressement à long terme en 2022. Des changements avaient été apportés en 2020 afin de faire correspondre les facteurs de rendement avec le rendement pour les actionnaires en augmentant la pondération du RTA relatif en lien avec les UALR à 40 % et en prolongeant la période d'acquisition des droits afférents aux options d'achat d'actions de quatre à cinq ans.

Atténuation des risques liés à la rémunération

Les régimes de rémunération du CN visent à encourager les bons comportements et incluent des mécanismes appropriés d'atténuation des risques. En 2022, Willis Towers Watson a procédé à sa revue annuelle des pratiques de rémunération du CN et a confirmé que les programmes de rémunération du CN ne semblent pas comporter de risques majeurs pouvant avoir, d'un point de vue raisonnable, un effet préjudiciable important sur la Compagnie. À sa réunion de décembre 2022, le Comité a passé en revue le rapport de Willis Towers Watson sur l'évaluation des risques et a appuyé ses conclusions. Dans sa propre évaluation, le Comité a jugé que des éléments d'atténuation des risques appropriés étaient en place dans les programmes de rémunération de la Compagnie.

Conclusion

Le Comité et le Conseil sont d'avis que la rémunération versée est appropriée et respecte l'approche du CN en matière de rémunération de la haute direction et de création de valeur pour les actionnaires. Le Comité est également d'avis que son approche en matière de rémunération de la haute direction favorise l'exécution du plan stratégique de la Compagnie et il maintient son engagement envers des régimes de rémunération qui correspondent aux intérêts à long terme des actionnaires. Le Comité tient pleinement à s'assurer que la rémunération de la haute direction du CN reste fondée sur une approche rigoureuse et concurrentielle liée au rendement. Le président ainsi que d'autres membres du Comité assisteront à l'assemblée et pourront répondre à vos questions concernant la rémunération des membres de la haute direction du CN.



La présidente du Conseil d'administration,



La présidente du Comité des ressources humaines et de la rémunération,

Shauneen Bruder

Com de Pas Olsoway Jo-ann dePass Olsovsky

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Composition du Comité des ressources humaines et de la rémunération

Le Comité est formé de six membres indépendants.

Tous les membres possèdent tous une compréhension approfondie des politiques et des principes en matière de rémunération des membres de la haute direction ainsi que de l'expérience en matière de ressources humaines et de rémunération. Ils sont également membres d'autres comités du Conseil, ces chevauchements permettant d'établir un lien solide entre les responsabilités de surveillance des risques du Comité.

Le texte qui suit décrit, en date de la présente circulaire, la formation, les compétences et l'expérience de chaque membre du Comité qui sont pertinentes à l'exécution de ses fonctions à ce titre, y compris les compétences et l'expérience permettant au Comité de se prononcer sur le bien-fondé des politiques et pratiques de la Compagnie en matière de rémunération :

- M^{me} Jo-ann dePass Olsovsky, présidente du Comité, a été, jusqu'à tout récemment, première vice-présidente et chef de l'information chez Salesforce.com, Inc., une société de logiciels infonuagiques, de février 2018 jusqu'à sa retraite en août 2022. Elle a dirigé l'équipe de Salesforce.com responsable de nombreuses mises en œuvre réussies de systèmes à grande échelle et a participé à l'intégration de nombreuses acquisitions. Avant Salesforce.com, Mme dePass Olsovsky a fait partie de l'équipe de direction de BNSF Railway pendant environ 12 ans, dirigeant la fonction des technologies de l'information de l'entreprise. Elle a dirigé des équipes mondiales de plus de 3 000 employés, avec des responsabilités dépassant les budgets opérationnels et les budgets de programme d'un milliard de dollars. M^{me} dePass Olsovsky possède une vaste expérience de tous les aspects des ressources humaines, tant pour les employés syndiqués que pour les cadres, et ce à l'échelle mondiale. Son expérience comprend le recrutement, le développement et la fidélisation des employés syndiqués et des employés salariés/cadres, tous les aspects des relations de travail syndiquées, la conception de la rémunération, la gestion des performances et la planification des talents/de la relève.
- Mme Shauneen Bruder, qui est maintenant retraitée, a été vice-présidente directrice, Exploitation à la RBC. Elle était responsable des activités associées à tous les services aux particuliers et aux entreprises au Canada offerts par plus de 8 000 employés. Dans le cadre de ses fonctions de dirigeante et d'administratrice, elle a acquis une grande expérience en supervision de questions de ressources humaines, dont celles portant sur la structure de la rémunération, la gestion du rendement et la gestion des talents ainsi que la planification de la relève.
- M^{me} Denise Gray est directrice, Affaires externes et relations gouvernementales, Amérique du Nord, de LG Energy Solution Michigan Inc., É.-U. Elle supervisait auparavant la filiale nord-américaine de l'entreprise sud-coréenne LG Energy Solutions Michigan Inc. Tech Center, un des plus grands fabricants de batteries au lithium-ion du monde. Elle possède une vaste expérience en tant que dirigeante, notamment dans la supervision d'un grand nombre d'employés, la gestion du rendement et les questions de ressources humaines.
- M. Justin Howell est gestionnaire d'investissements senior chez Cascade Asset Management Co. Auparavant, M. Howell a été un banquier d'investissement et un avocat. M. Howell est président du comité des mises en candidature et de la rémunération et membre du conseil d'administration de Sika AG, une société multinationale du secteur des produits chimiques de spécialité inscrite à la cote de la SIX Swiss Exchange et dont le siège social se trouve à Baar, en Suisse. Dans le cadre de ses fonctions d'administrateur d'entreprise, il a acquis une grande expérience en supervision de questions de ressources humaines, dont celles portant sur la structure de la rémunération, la gestion du rendement et la gestion des talents ainsi que la planification de la relève.

- M^{me} Susan Jones est une administratrice de sociétés qui a siégé à de nombreux conseils de sociétés ouvertes et elle a occupé divers postes de haut niveau au sein de sociétés ouvertes tout au long de sa carrière, dans les secteurs de l'énergie, de la transition énergétique, de l'exploitation minière et de l'agriculture. M^{me} Jones a occupé divers postes de direction au sein de Nutrien Ltd., où elle était responsable de l'exploitation et de la transformation des grandes entreprises, en mettant l'accent sur l'excellence opérationnelle, les personnes et la culture, notamment dans des postes de cadre en milieu syndiqué. M^{me} Jones est présidente du comité de leadership et de la rémunération de Piedmont Lithium et membre du comité des ressources humaines de Corporation TC Énergie et a été membre du conseil et du comité des ressources humaines d'ARC Resources Ltd. Elle possède une vaste expérience à titre de membre de conseils, de cadre supérieur et de membre de la haute direction supervisant de grands groupes d'employés et priorisant le développement d'interactions et de liens de confiance solides avec les employés et la fidélisation des employés.
- M. Robert Knight est administrateur de sociétés. Auparavant, il a été chef des finances d'Union Pacific Corporation, poste qu'il a occupé pendant 15 ans avant de prendre sa retraite en décembre 2019. Au cours de ses 40 années de service chez Union Pacific Corporation, M. Knight a également occupé divers postes de haute direction, notamment celui de directeur général des unités commerciales de l'énergie et de l'automobile de l'entreprise. En tant que leader ayant fait ses preuves et doté d'une vaste expérience en matière de finances et de ressources humaines du fait qu'il a mené de grandes équipes de professionnels tout au long de sa carrière, M. Knight est administrateur et membre du comité de la rémunération de Schneider National, Inc., et administrateur et président du comité d'audit d'Hyliion Holdings Corp.

Le tableau ci-dessous résume l'expérience des membres du Comité en matière de ressources humaines et de rémunération :

CHAMP D'EXPÉRIENCE	DU COMI D'UNE GRAI	E MEMBRES TÉ DOTÉS NDE OU TRÈS XPÉRIENCE
Appartenance à des comités des ressources humaines	6/6	100 %
Exposition à la fonction Ressources humaines de l'organisation	6/6	100 %
Leadership et planification de la relève, développement des talents	6/6	100 %
Approbation de contrats d'emploi	6/6	100 %
Élaboration/surveillance de programmes d'intéressement	6/6	100 %
Surveillance des tests de simulation des paiements aux termes des programmes d'intéressement selon le rendement financier de l'entreprise/ les résultats d'exploitation	5/6	83 %
Administration/surveillance des régimes de retraite	4/6	67 %
Interprétation des exigences réglementaires et application de celles-ci aux politiques et pratiques en matière de rémunération	4/6	67 %
Interaction avec les investisseurs et leurs représentants sur des questions de rémunération	3/6	50 %
Surveillance de l'analyse financière se rapportant aux politiques et pratiques en matière de rémunération	3/6	50 %
Exposition aux analyses du marché portant sur les politiques et pratiques en matière de rémunération	5/6	83 %
Rédaction ou révision de contrats ou autres documents à caractère juridique se rapportant à des politiques et pratiques en matière de rémunération	4/6	67 %
Surveillance de questions de relations de travail	4/6	67 %

Mandat du Comité des ressources humaines et de la rémunération

Les responsabilités du Comité sont notamment les suivantes :

- s'assurer qu'il existe des mécanismes adéquats de planification de la relève aux postes de haute direction, y compris celui de présidentdirecteur général;
- superviser le processus de sélection des membres de la haute direction, recommander leur nomination et approuver les conditions de nomination et de cessation d'emploi ou de départ à la retraite du président-directeur général et des autres membres de la
- passer en revue les objectifs généraux qui relèvent du présidentdirecteur général et des autres membres de la haute direction, ainsi que leur développement et leur rendement en fonction de ces objectifs et d'autres facteurs, et recommander au Conseil leur rémunération en fonction de cette évaluation;
- identifier les risques liés aux pratiques et politiques en matière de rémunération du CN et évaluer si elles offrent un équilibre approprié entre le risque et la récompense par rapport à l'orientation stratégique globale de la Compagnie, et examiner la communication de l'information concernant : (i) le rôle du Comité à cet égard; (ii) toute pratique suivie par le CN pour déceler et atténuer ces risques; (iii) tout risque décelé découlant des politiques et pratiques de rémunération du CN raisonnablement susceptible d'avoir un effet défavorable important sur le CN:
- examiner tous les éléments de la rémunération de la haute direction et faire un rapport annuel sur les pratiques de rémunération, notamment en supervisant le choix de tout groupe de comparaison utilisé pour déterminer la rémunération ou tout élément de la rémunération et examiner la communication de l'information concernant ce groupe;
- superviser les conseillers externes, y compris les consultants en rémunération, les conseillers juridiques indépendants ou autres conseillers indépendants dont les services ont été retenus pour l'aider à s'acquitter de ses fonctions et responsabilités;
- évaluer l'indépendance des conseillers externes aux termes des normes en matière de gouvernance canadiennes et américaines, ou autres lois, règles ou règlements applicables;
- examiner les pratiques et politiques en ressources humaines en veillant notamment à ce que des systèmes de ressources humaines pertinents soient en place afin que la Compagnie puisse recruter, motiver et retenir le personnel diversifié et de qualité nécessaire pour atteindre ses objectifs d'affaires;
- effectuer régulièrement des sondages sur l'engagement des membres du personnel et surveiller les résultats de ces sondages et leurs répercussions sur la gestion efficace des talents au CN;
- surveiller régulièrement les relations syndicales du CN et la stratégie du CN en matière de relations de travail, ainsi que sa cohérence avec l'orientation stratégique du CN.

Le texte intégral de la charte du Comité se trouve dans le Manuel de gouvernance du CN au www.cn.ca, sous Engagement responsable/ Gouvernance. Enfin, le Comité s'est réuni à 10 reprises en 2022 et a tenu des séances à huis clos à chaque réunion.

Gestion des talents, diversité et planification de la relève

La gestion des talents, le développement du leadership, la planification de la relève, la diversité, équité et inclusion, et l'engagement du personnel sont prioritaires pour le Conseil et le Comité. Un cadre des talents intégré portant sur la recherche de leaders ainsi que leur évaluation et leur perfectionnement vise à fournir à la Compagnie une bonne réserve de successeurs issus de la diversité pouvant occuper des postes de haute direction et des postes

Le CN prépare les personnes de talent à des rôles plus étendus et plus complexes en adaptant les plans de perfectionnement aux besoins individuels, commerciaux et de leadership, tout en offrant des expériences significatives et, s'il y a lieu, transversales. Au besoin, la Compagnie a également recours au recrutement externe pour combler ses besoins en matière de talent et pour recruter des personnes dotées des compétences essentielles.

Le Comité examine, de façon régulière, les mises à jour sur la gestion des talents, la diversité et le développement du leadership propres à chaque fonction. En cours d'année, le Comité procède également à des analyses approfondies de la direction centrées sur la force, les lacunes et la diversité du bassin de candidats pouvant être appelés à occuper des postes de leadership de premier plan au sein du CN. La Compagnie adopte, en outre, une approche de perfectionnement plus ciblée pour les personnes de talent identifiées à ce titre dans le but de les préparer à assumer des fonctions plus étendues et plus complexes de manière accélérée tout en développant la souplesse et des aptitudes de leadership fondamentales. Le CN raffine également son programme de perfectionnement de carrière afin d'offrir de la formation ciblée et des expériences de travail pratiques qui viendront appuyer le développement des talents.

Une analyse complète des plans de relève de contingence et des plans de relève à court, moyen et long terme pour l'équipe de haute direction est effectuée chaque année et des plans adaptés précis pour combler les besoins sont élaborés et mis en œuvre.

En ce qui concerne le plan stratégique à long terme du CN, l'harmonisation du leadership et du développement des capacités constitue un élément clé de la réussite de la mise en œuvre de ce plan stratégique. Pour une harmonisation fructueuse avec les objectifs stratégiques de la Compagnie, les programmes de rémunération constituent un élément essentiel qui liera le rendement pour les actionnaires et le rendement de la direction.

Le Comité juge que des stratégies adéquates de gestion des talents et de planification de la relève sont en place pour assurer le succès durable de la Compagnie.

Conseillers indépendants

Le Comité retient les services de consultants en rémunération de la haute direction dont le mandat consiste à donner des avis sur les recommandations concernant la rémunération qui lui sont présentées à des fins d'approbation. À cette fin, depuis octobre 2007, le Comité retient les services de Hugessen. Le Comité a donné le mandat à Hugessen d'examiner les recommandations au sujet de la rémunération des membres de la haute direction et des questions connexes et de lui fournir directement des avis à cet égard. Les honoraires facturés par Hugessen en 2022 se sont élevés à environ 223 600 \$ CA. Les services fournis par Hugessen étaient liés à la rémunération et fournis directement au Comité. Le Comité a également passé en revue l'indépendance de Hugessen et évalué sa performance pour 2022. Le Comité est satisfait des avis donnés par Hugessen et juge qu'ils sont objectifs et impartiaux. Hugessen satisfait également aux critères d'indépendance énoncés dans les normes d'inscription de la NYSE et a confirmé que le montant des honoraires versés par le CN représentait moins de 5 % des honoraires annuels de la firme.

Depuis 2007, le Conseil a adopté une politique aux termes de laquelle tous les services non liés à des guestions de rémunération rendus à la Compagnie par le consultant dont les services ont été retenus par le Comité pour la prestation de services liés à des guestions de rémunération doivent être approuvés au préalable par le président du Comité. Aux termes d'une entente entre le Comité et Hugessen, cette dernière a convenu de ne pas fournir de services à la direction.

Rémunération des membres de la haute direction -Honoraires connexes

Hugessen	223 600		265 500	
	SERVICES FOURNI RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION - HONORAIRES CONNEXES	AUTRES HONORAIRES	SERVICES FOURNI RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION – HONORAIRES CONNEXES	S EN 2021 (\$ CA) AUTRES HONORAIRES

Analyse de la rémunération

Aperçu

Membres de la haute direction visés

La présente analyse de la rémunération porte sur la rémunération de la haute direction pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et porte sur les membres de la haute direction visés suivants figurant dans les tableaux sur la rémunération :

Tracy Robinson

Présidente-directrice générale

Jean-Jacques Ruest

Ancien président-directeur général

Ghislain Houle

Vice-président exécutif et chef de la direction financière (« chef de la direction financière »)

Edmond Harris

Vice-président exécutif et chef de l'exploitation (« chef de l'exploitation »)

Doug MacDonald

Vice-président exécutif et chef du marketing (« chef du marketing »)

Dominique Malenfant

Vice-président exécutif et chef des services informatiques et de la technologie (« chef informatique et technologie »)

Robert Reilly

Ancien vice-président exécutif et chef de l'exploitation (« chef de l'exploitation »)

Structure de la rémunération

La Compagnie suit un programme complet de rémunération à l'intention des membres de la haute direction visés qui comprend : (i) le salaire de base; (ii) une prime annuelle; (iii) des intéressements à long terme; (iv) des prestations de retraite; (v) des avantages indirects. Les trois premiers éléments déterminent la rémunération directe totale. L'objectif du programme de rémunération du CN est d'attirer les meilleurs candidats qui soient, de les retenir et de susciter leur engagement en veillant à ce qu'un lien évident existe entre la stratégie à long terme de la Compagnie, son plan d'affaires et la rétribution des membres de la haute direction.

Les décisions touchant le montant de la rémunération directe totale versée aux membres de la haute direction visés ainsi qu'à tous les autres membres de la haute direction sont prises en fonction de la politique de rémunération des membres de la haute direction de la Compagnie. Cette politique prévoit que la rémunération directe totale cible se situe entre la médiane et le 60e centile par rapport au groupe de comparaison pertinent. Le groupe de comparaison pour la PDG et les autres membres de la haute direction visés est composé des chemins de fer de classe I choisis (Union Pacific Corporation, CSX Corporation, Norfolk Southern Corporation et Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée). Pour tous les autres membres de la haute direction, le groupe de comparaison est formé d'un vaste échantillon de sociétés industrielles américaines dont les produits d'exploitation s'élèvent entre 6 et 15 milliards de dollars américains et qui font partie de la base de données de Willis Towers Watson. En 2022, le CN a généré des produits d'exploitation de 17.1 milliards de dollars canadiens. Pour les membres de la haute direction d'un groupe ou d'une division du CN, un échantillon complet de sociétés industrielles américaines est utilisé et la fourchette des produits d'exploitation est rajustée de manière à refléter l'envergure du rôle de chacun des hauts dirigeants du CN. De plus amples renseignements sur les groupes de comparaison se trouvent à la page 53.

En décembre 2022, dans le cadre du processus de révision annuelle de la rémunération, Willis Towers Watson a comparé la rémunération directe totale offerte à tous les membres de la haute direction au cours de l'exercice à celle qui était offerte par les sociétés du groupe de comparaison pertinent et a déclaré que la rémunération directe totale des membres de la haute direction correspond à celle offerte par les sociétés du groupe de comparaison du CN.

En janvier 2023, une analyse du ratio de rémunération vertical a été effectuée et présentée au Comité dans le cadre de l'examen des recommandations en matière de rémunération pour 2023. L'analyse du ratio de rémunération vertical consiste à comparer la rémunération directe totale de chaque membre de la haute direction visé par rapport à la rémunération directe totale annuelle médiane de tous les membres du personnel du CN. Cette analyse fournit au Comité davantage de contexte lorsque celui-ci procède à la révision des programmes de rémunération de la Compagnie.

Processus décisionnel

La PDG fait des recommandations concernant la rémunération des membres de la haute direction visés, sauf la rémunération de la PDG, et le Comité examine cette rémunération et la recommande à l'approbation du Conseil. Le Comité fait des recommandations concernant la rémunération de la PDG, laquelle est approuvée par les membres indépendants du Conseil. La durée du mandat de la PDG est à la discrétion du Conseil. Voir la rubrique « Conditions d'emploi » à la page 75 pour obtenir des détails sur les conditions d'emploi spécifiques de M^{me} Robinson.

Salaire de base en 2022

Le salaire de base de la PDG et des autres membres de la haute direction visés est versé en dollars américains, ce qui permet d'avoir un point de comparaison plus précis, plus pertinent et plus constant avec les salaires versés en dollars américains pour des postes équivalents au sein du groupe de comparaison. À l'occasion de la révision annuelle de la rémunération des membres de la haute direction visés, le salaire de base a été fixé en fonction de la rémunération médiane versée par les sociétés du groupe de comparaison applicable. Les augmentations salariales prennent en compte les pratiques de la concurrence, les compétences en matière de leadership, la capacité de retenir le personnel et les plans de relève. Pour plus de renseignements sur les salaires de base, se reporter à la page 53.

Résultats du Régime d'intéressement annuel (« RIA ») pour 2022

Le volet lié au rendement financier de l'entreprise comptait pour 70 % de la prime annuelle versée à tous les membres de la haute direction. Le CN a dépassé ses objectifs de rendement financier préétablis pour 2022, ce qui a donné lieu, au titre du rendement financier de l'entreprise, au paiement d'une prime à 154,6 % de la cible pour les membres de la haute direction visés. Le tableau présentant les objectifs de rendement financier de l'entreprise pour 2022, approuvés par le Conseil au début de 2022, et les résultats de 2022 se trouvent à la page 56.

Le volet lié au rendement stratégique de l'entreprise comptait pour 20 % et comprend trois indicateurs stratégiques d'ordre quantitatif : le rendement du carburant, l'engagement du personnel et l'orientation client. Pour 2022, les résultats de l'indicateur lié au rendement du carburant étaient inférieurs à la cible de la prime, les résultats de l'indicateur lié à l'orientation client ont donné lieu à une possibilité de paiement maximum et les résultats de l'indicateur lié à l'engagement du personnel, bien qu'ils se soient améliorés, n'ont pas atteint le seuil requis. Par conséquent, le Conseil a confirmé un paiement à 95,8 % de la cible pour les membres de la haute direction visés pour le volet lié à la stratégie d'entreprise. Le tableau présentant les objectifs de rendement de l'entreprise en matière de stratégie pour 2022, approuvés par le Conseil au début de 2022, et les résultats de 2022 se trouvent à la page 56.

La part restante de 10 % de la prime incitative annuelle était fondée sur le volet lié à la sécurité de l'entreprise, qui est lié à la performance de la Compagnie en matière de sécurité et est déterminé en fonction d'objectifs approuvés par le Conseil en matière de blessures et d'accidents. En 2022, le CN a atteint le taux de fréquence des blessures le plus bas dans l'histoire de la Compagnie, dépassant ainsi la cible, ce qui a donné lieu à un paiement maximum pour ce paramètre. La performance de la Compagnie à l'égard du taux d'accidents n'a pas atteint le seuil requis, principalement en raison des conditions hivernales exceptionnellement mauvaises qui ont sévi au premier trimestre de 2022, ce qui a fait en sorte qu'aucun paiement n'a été versé pour ce paramètre. Après avoir comparé les résultats à la fois en matière de blessures et d'accidents avec les cibles établies en ce qui concerne la sécurité, le Conseil a confirmé un paiement établi à 100 % de la cible pour les membres de la haute direction visés pour le volet lié à la sécurité de l'entreprise du RIA. Le tableau présentant les objectifs de rendement de l'entreprise en matière de sécurité pour 2022, approuvés par le Conseil au début de 2022, et les résultats de 2022 se trouvent à la page 57.

Les facteurs de prime au titre du rendement financier, de la stratégie de l'entreprise et de la sécurité ont servi de base pour le calcul des paiements aux termes du RIA indiqués dans le « Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens », à la page 67. Le paiement total des primes aux membres de la haute direction visés représentait 137,4 % de la prime cible en 2022

Le rendement individuel des membres de la haute direction visés continue d'être surveillé tout au long de l'année et constitue l'un des facteurs pris en compte pour la révision annuelle du salaire et l'attribution ILT, même si leur rendement individuel ne constitue plus un facteur dans l'établissement de leur paiement aux termes du RIA.

Intéressement à long terme (« ILT ») de 2022

Lorsqu'il détermine la juste valeur pertinente des ILT octroyés aux membres de la haute direction visés, le Comité tient compte de données externes du marché et d'autres facteurs, comme le rendement individuel, le risque de départ et les plans de relève, ainsi que de la politique de la Compagnie en matière de rémunération. La juste valeur des ILT octroyés aux membres de la haute direction visés est fixée en fonction du 60° centile du groupe de comparaison applicable.

Pour établir un lien entre le rendement à moyen terme et à long terme de l'entreprise et la création de valeur pour les actionnaires, les ILT se composent d'une combinaison d'unités d'actions liées au rendement (« UALR ») et d'options d'achat d'actions, représentant respectivement 55 % et 45 % de la juste valeur de l'ILT octroyé⁽¹⁾.

Le paiement des UALR octroyées en 2022 aux membres de la haute direction visés est assujetti à deux indicateurs de rendement distincts. Une tranche de soixante pour cent (60 %) des UALR attribuées est conditionnelle à l'atteinte des cibles liées au rendement sur le capital investi (« UALR assujetties au RCI ») moyen du CN pour la période close le 31 décembre 2024 et à l'atteinte d'un cours de clôture moyen minimal des actions déterminé au début du cycle. L'autre tranche de 40 % est assujettie au rendement total pour les actionnaires relatif (« UALR assujetties au RTA ») du CN mesuré par rapport à celui des sociétés de deux groupes de comparaison, soit (i) les chemins de fer de classe I choisis⁽²⁾ et (ii) les sociétés formant l'indice S&P/TSX 60, dans chaque cas, pour le cours moyen de l'action pour la période de 20 jours close le 31 décembre 2024.

Les options d'achat d'actions octroyées en 2022 sont des options d'achat d'actions traditionnelles dont les droits sont acquis sur cinq ans à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire. Les options d'achat d'actions ont une durée de 10 ans.

Le tableau résumant les objectifs liés au rendement et les conditions de paiement se rapportant aux UALR attribuées en 2022 se trouve à la page 58.

Paiement des unités d'actions liées au rendement attribuées en 2020

Le Comité a analysé l'acquisition des droits afférents aux UALR attribuées en 2020 par rapport aux cibles de rendement établies pour chaque critère : UALR assujetties au RCI et UALR assujetties au RTA relatif.

UALR assujetties au RCI: La Compagnie a affiché un RCI lié aux UALR moyen sur trois ans de 14,7 % au 31 décembre 2022. Conformément aux règles du régime et étant donné que le cours de clôture moyen minimal des actions a été atteint, un facteur d'acquisition lié au rendement de 120,0 % (sur un maximum de 200 %) a été appliqué à l'égard des UALR assujetties au RCI attribuées en 2020.

UALR assujetties au RTA relatif : La Compagnie a affiché un RTA de 49,3 $\%^{(3)}$ pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022, lequel a donné lieu à un facteur d'acquisition lié au rendement global de 162,3 % (sur un maximum de 200 %), ce qui correspond au facteur d'acquisition lié au rendement moyen pondéré des deux critères (150 % pour les chemins de fer de classe I et 174,5 % pour l'indice S&P/TSX 60).

Les UALR ont été réglées sous forme d'actions ordinaires du CN achetées sur le marché libre le 27 février 2023 afin d'inciter les participants à détenir des actions, sous réserve du respect des autres conditions des conventions d'octroi. Le tableau illustrant les objectifs de rendement et les résultats se rapportant aux UALR attribuées en 2020 se trouve à la page 59.

Clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de non-divulgation

Le secteur ferroviaire est un marché hautement concurrentiel. Au cours des dernières années, la Compagnie a poursuivi ses efforts en vue de protéger ses intérêts et ses renseignements confidentiels. C'est pourquoi les conventions d'octroi d'ILT de la Compagnie à l'intention de tous les membres de la haute direction de même que ses régimes de retraite non enregistrés contiennent des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de non-divulgation de renseignements confidentiels ainsi que d'autres clauses restrictives. Les paiements aux termes des régimes d'ILT ou des régimes de retraite non enregistrés sont conditionnels au maintien du respect de ces clauses restrictives par les membres de la haute direction, anciens et actuels, pendant des périodes déterminées suivant la cessation de leur emploi auprès de la Compagnie ou leur départ à la retraite. De plus amples détails sur les clauses de non-concurrence et de non-sollicitation du CN sont donnés à la page 61.

Mesures d'atténuation des risques de notre programme de rémunération

La politique de la Compagnie en matière de rémunération lui sert de guide pour l'élaboration du programme de rémunération et pour prendre des décisions à l'égard de celle-ci. De nombreuses caractéristiques propres au programme de rémunération à l'intention des membres de la haute direction de la Compagnie encouragent les comportements appropriés, ce qui permet d'atténuer les risques et de faire correspondre les résultats à long terme et les intérêts des actionnaires. Voici quelques exemples de ces caractéristiques :

- Équilibre adéquat entre la rémunération fixe et la rémunération variable ainsi qu'entre les intéressements à court terme et à long terme;
- Multiples indicateurs de rendement à respecter ou à dépasser dans le cadre du RIA:
- Inclusion d'un volet lié à la stratégie dans le RIA, qui comprend des paramètres liés à l'ESG;
- Inclusion d'un volet lié à la sécurité dans le RIA;
- Plafonnement des paiements d'intéressement possibles et absence de garantie de paiement minimal;
- Pondération accrue du RTA relatif en lien avec les UALR depuis 2020 afin d'aligner davantage la rémunération de la haute direction et le rendement pour les actionnaires;
- Interdiction d'effectuer des opérations de couverture ou toute forme d'opération sur des options inscrites à la cote d'une bourse visant des titres du CN:
- Existence d'une politique de récupération de la rémunération versée aux membres de la haute direction qui a été modifiée en 2017 afin que les primes ou la rémunération incitative octroyées après le 7 mars 2017 puissent être récupérées en cas de grossière négligence, d'inconduite délibérée, de fraude, de vol ou de détournement de fonds, qu'il y ait eu redressement des états financiers ou non;
- Application des lignes directrices relatives à l'actionnariat aux membres de la haute direction, y compris des contraintes postérieures à l'emploi pour la PDG;
- Recours par le Comité aux services d'un consultant indépendant pour les questions de rémunération des membres de la haute direction.

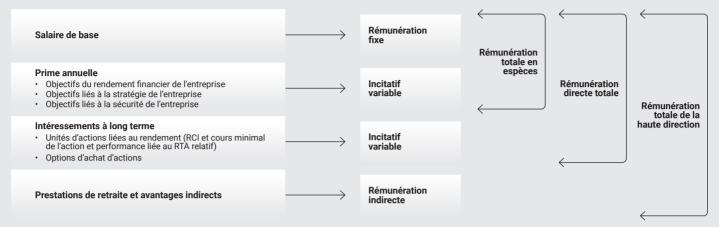
La liste et la description complètes des mesures d'atténuation des risques se trouvent aux pages 61 et 62.

En décembre 2022, après avoir effectué sa revue annuelle de la politique, des programmes et des pratiques en matière de rémunération de la Compagnie, Willis Towers Watson a de nouveau conclu que les programmes de rémunération du CN ne semblaient pas comporter de risques majeurs pouvant avoir, d'un point de vue raisonnable, un effet préjudiciable important sur la Compagnie. Le Comité appuie les conclusions du rapport de Willis Towers Watson sur l'évaluation des risques et a jugé, lorsqu'il a procédé à sa propre évaluation, que des éléments d'atténuation des risques appropriés étaient en place dans le programme de rémunération de la Compagnie.

- (1) La pondération de la valeur de l'octroi de l'intéressement à long terme de 2022 était différente pour la présidente-directrice générale (UALR, 71 % et options d'achat d'actions, 29 %) en raison des exigences de distribution des options d'achat d'actions qui limitent le nombre d'options d'achat d'actions aux termes du régime d'intéressement à long terme à l'intention de la direction (« RILTD ») pouvant être octroyées au cours d'une année civile à un seul participant à un maximum de 20 % du nombre d'options d'achat d'actions octroyées cette année-là.
- (2) Le groupe de comparaison des chemins de fer de classe I est composé d'Union Pacific Corporation, de CSX Corporation, de Norfolk Southern Corporation et de Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée.
- (3) La performance liée au RTA relatif est calculée en fonction de la moyenne du cours des actions du CNR pendant la période de 20 jours précédant le 1er janvier 2020 (y compris le réinvestissement des dividendes) et la moyenne du cours des actions du CNR pendant la période de 20 jours pour la période close le 31 décembre 2022 (y compris le réinvestissement des dividendes). Le même calcul s'applique pour chaque société formant le groupe de comparaison.

Objectifs de la politique de rémunération des membres de la haute direction

La politique et les programmes de rémunération à l'intention des membres de la haute direction de la Compagnie visent à créer un lien évident entre la stratégie à long terme de la Compagnie, son plan d'affaires et la rétribution des membres de la haute direction, ce qui incite à adopter les bons comportements. La rémunération incitative des membres de la haute direction est donc liée aux principaux objectifs de l'entreprise, lesquels jouent un rôle déterminant dans l'atteinte de la rentabilité à court et à long terme de l'entreprise et l'amélioration du rendement pour les actionnaires. Le programme de rémunération à l'intention des membres de la haute direction est aussi conçu pour être concurrentiel et permettre à la Compagnie de recruter, de retenir et de motiver des hauts dirigeants talentueux tout en comportant les éléments de contrôle des risques voulus.



Le programme de rémunération à l'intention des membres de la haute direction se compose de cinq éléments : (i) le salaire de base; (ii) une prime annuelle; (iii) des intéressements à long terme; (iv) des prestations de retraite; (v) des avantages indirects. Le salaire de base, la prime annuelle et les intéressements à long terme combinés déterminent la rémunération directe totale offerte. La rémunération directe totale est en grande partie composée d'une rémunération au rendement qui se présente sous la forme d'incitatifs variables.

Politique de rémunération

Politique de rémunération des membres de la haute direction de la Compagnie

La politique de rémunération des membres de la haute direction vise à inciter les membres de la haute direction à créer et à offrir des rendements durables aux actionnaires tout en ciblant une rémunération directe totale se situant entre la médiane et le 60° centile par rapport au groupe de comparaison pertinent. Le salaire de base et les primes annuelles cibles sont établis en fonction du niveau médian du groupe de comparaison pertinent, tandis que la juste valeur des ILT à la date d'octroi est établie en fonction du 60° centile. Le Comité est d'avis que la politique de rémunération et les principes qui en découlent permettent d'offrir des niveaux de rémunération concurrentiels et raisonnables.

Décisions et procédure en matière de rémunération

La rémunération est fixée dans le cadre d'un processus annuel suivi par le Comité et décrit dans le graphique ci-dessous :

Étape nº 1 — septembre à janvier

- Revue et approbation du plan d'affaires par le Conseil
- Définition des critères et des cibles de rendement en fonction du plan d'affaires

Étape n° 2 – décembre à janvier

- Revue annuelle des risques et évaluation des éléments d'atténuation des risques
- Évaluation du rendement individuel des membres de la haute direction visés
- · Revue du positionnement de la rémunération par rapport au marché
- Revue des primes annuelles et des paiements incitatifs à long terme de l'année précédente
- Revue des programmes de rémunération et rajustements de la rémunération annuelle
- Revue des nouvelles cibles annuelles, des attributions d'intéressement à long terme et des conditions d'acquisition basées sur le rendement
- · Simulations de paiement pour les octrois d'intéressement

Étape n° 3 – mars à octobre

 Suivi et évaluation de l'évolution et de la performance des programmes de rémunération

Le Comité passe en revue le positionnement de la rémunération par rapport au marché en décembre ou en janvier de chaque année et approuve les rajustements de rémunération de l'année suivante en tenant compte des pratiques au sein des groupes de comparaison, du rendement individuel, des compétences en matière de leadership, de la planification de la relève, des questions de rétention du personnel et des perspectives économiques.

Le Comité étudie et recommande au Conseil à des fins d'approbation les cibles de rendement applicables au RIA et aux UALR en janvier. Exception faite des cibles se rapportant au RTA relatif, les cibles financières sont tirées du plan d'affaires annuel du CN, qui est préparé par la direction et examiné et approuvé par le Conseil. La planification des affaires est une démarche exhaustive au cours de laquelle la direction examine, avec le Conseil, le contexte économique, commercial, réglementaire et concurrentiel qui influe ou est susceptible d'influer sur les activités du CN au cours des trois années à venir. Tout au long de l'année, les membres du Comité sont informés du rendement de la Compagnie par rapport aux cibles.

De plus, le Conseil et le Comité peuvent communiquer avec la haute direction tout au long de l'année s'ils souhaitent discuter de questions d'entreprise précises ou obtenir des clarifications. Le Conseil et le Comité sont, par conséquent, certains d'avoir une vision détaillée du rendement financier de la Compagnie et d'avoir en main les renseignements pertinents pour formuler des recommandations quant à la rémunération des membres de la haute direction. Enfin, tout au long de sa révision annuelle de la rémunération des membres de la haute direction, le Comité obtient également des avis de son consultant indépendant en rémunération, Hugessen, et en tient compte.

L'octroi annuel d'UALR et d'options d'achat d'actions aux membres de la haute direction visés et aux autres membres du personnel admissibles est examiné et approuvé par le Conseil en janvier pour l'année en cours. Afin de déterminer la juste valeur appropriée des ILT octroyés à chaque membre de la haute direction visé, le Comité a pris en compte des données externes du marché, tel qu'elles sont présentées à la rubrique « Appariement par rapport à des groupes de comparaison » qui figure ci-après, ainsi que d'autres facteurs comme le rendement individuel, le leadership et la capacité de retenir des talents.

Appariement par rapport à des groupes de comparaison

Les niveaux de rémunération à la médiane et au 60° centile sont fixés à l'aide des groupes de comparaison que le Comité, après des examens réguliers, a jugé appropriés compte tenu du niveau et de la nature des postes faisant l'objet du positionnement par rapport au marché. Lorsqu'elle fixe la rémunération de la PDG et des membres de la haute direction visés, la Compagnie se réfère à un groupe de comparaison de sociétés nord-américaines formé des chemins de fer de classe I suivants : Union Pacific Corporation, CSX Corporation, Norfolk Southern Corporation et Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée.

Ces sociétés sont similaires pour ce qui est du secteur d'activité et de la complexité, y compris la taille, les produits d'exploitation, le capital investi et la capitalisation boursière, et sont en compétition directe avec le CN pour le recrutement des meilleurs candidats. De plus, la moitié de l'indicateur de la performance liée au RTA relatif du CN applicable aux UALR est mesurée par rapport au même groupe de comparaison (voir la page 59 pour une description du régime).

Le tableau suivant indique le positionnement du CN par rapport au principal groupe de comparaison pour la PDG et les membres de la haute direction visés au 31 décembre 2022.

GROUPE DE COMPARAISON	PRODUITS D'EXPLOITATION (EN MILLIONS)	BÉNÉFICE NET (EN MILLIONS)	CAPITALISATION BOURSIÈRE (EN MILLIONS)	NOMBRE Moyen D'employés
Union Pacific Corporation	24 875 \$ US	6 998 \$ US	127 307 \$ US	30 717
CSX Corporation	14 853 \$ US	4 166 \$ US	65 133 \$ US	21 637
Norfolk Southern Corporation	12 745 \$ US	3 270 \$ US	57 050 \$ US	18 777
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée	8 814 \$ CA	3 517 \$ CA	93 896 \$ CA	12 570
MOYENNE ⁽¹⁾	19 274 \$ CA	5 575 \$ CA	108 014 \$ CA	20 925
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	17 107 \$ CA	5 118 \$ CA	108 728 \$ CA	23 396
RANG ⁽¹⁾	3	3	2	2

(1) Les valeurs au 31 décembre 2022 pour le groupe de comparaison ont été converties en dollars canadiens selon le taux de change moyen pour 2022 de 1,00 \$ US = 1,3013 \$ CA, sauf pour la capitalisation boursière pour laquelle le taux de change au 31 décembre 2022 de 1,00 \$ US = 1,3554 \$ CA a été utilisé. Le groupe de comparaison utilisé à des fins d'appariement de la rémunération pour tous les membres de la haute direction, à l'exception de la PDG et des membres de la haute direction visés, est formé d'un vaste échantillon de sociétés industrielles américaines de taille comparable dont les produits d'exploitation se chiffrent entre 6 et 15 milliards de dollars américains et qui participent à la base de données de Willis Towers Watson. Pour les membres de la haute direction d'un groupe ou d'une division du CN, un échantillon complet de sociétés industrielles américaines est utilisé et la fourchette des produits d'exploitation est rajustée de manière à refléter l'envergure du rôle du haut dirigeant du CN en question. Le Comité puise également dans les données de cet échantillon pour la PDG et les vice-présidents exécutifs afin de vérifier si la rémunération suit les tendances générales à ce sujet, et non à des fins d'appariement direct, puisque le groupe de chemins de fer de classe I susmentionné permet une comparaison directe.

Éléments du programme de rémunération des membres de la haute direction de 2022

Le tableau suivant expose en bref les éléments du programme de rémunération des membres de la haute direction de 2022 de la Compagnie découlant de la politique de rémunération des membres de la haute direction pondérés en fonction d'une rémunération au rendement qui se présente sous la forme d'incitatifs variables. Chaque élément est présenté en détail par la suite dans la présente rubrique.

ÉLÉMENT/FORME	CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES EN 2022	POSSIBILITÉ	MESURES D'ATTÉNUATION DES RISQUES	OBJECTIFS ET RAISONS D'ÊTRE	
Salaire de base	Taux fixe de rémunération	Établi en fonction de la médiane du groupe de	Offre une rémunération	Offrir une rémunération fixe concurrentielle	
En espèces	Recommandations quant au salaire individuel en fonction de l'évaluation des pratiques de la concurrence, des perspectives économiques, du leadership et des questions de rétention du	comparaison applicable	équilibrée répartie entre des éléments fixes et variables Recours à un consultant	Reconnaître le rendement individuel soutenu	
	personnel et de relève		externe et à une analyse du groupe de comparaison	Refléter les responsabilités et/ou l'évolution du rôle	
Prime annuelle Rémunération	Attributions annuelles en fonction de l'atteinte par la Compagnie de 100 % des trois objectifs de rendement financier de l'entreprise	ncier de l'entreprise 140 % du salaire de base de rendement		Rétribuer l'atteinte d'objectifs annuels	
au rendement en espèces	préétablis (70 %), des trois objectifs de performance en matière de stratégie de l'entreprise préétablis (20 %) et des deux objectifs de	pour les autres membres	Objectifs du régime revus et approuvés annuellement	préétablis de rendement financier de l'entreprise	
en especes	Visés ⁽¹⁾	de la haute direction visés (1). Paiement maximal limité à 2,0 fois la cible	en fonction d'un examen approfondi du plan d'affaires annuel	Rétribuer l'atteinte d'objectifs annuels préétablis de performance en matière de stratégie de l'entreprise	
			Paiement versé en fonction du rendement de l'entreprise		
			Diversification accrue grâce aux volets liés à la sécurité et à la stratégie	Rétribuer l'atteinte d'objectifs annuels préétablis de performance en matière de sécurité	
			Plafonnement des paiements	de l'entreprise	
			Absence de garantie de paiement minimal	Stimuler l'atteinte d'un rendement supérieur tant au niveau du rendement financier de l'entreprise et de la performance en matière de stratégie de l'entreprise qu'au niveau de la performance en matière de sécurité de l'entreprise	
			Paiements assujettis à une politique de récupération de la rémunération		
			Paiements aux membres de la haute direction assujettis à une période de préavis de trois mois au cours de l'année du départ à la retraite		

ÉLÉMENT/FORME	CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES EN 2022	POSSIBILITÉ	DES RISQUES	RAISONS D'ÊTRE		
Intéressements à long terme	UNITÉS D'ACTIONS LIÉES AU RENDEMENT (55 % des intéressements à long terme)	Juste valeur à la date d'octroi des intéressements	Importante pondération de la rémunération incitative	Faire correspondre les intérêts de la direction à		
Unités d'actions liées au rendement payables en	Une tranche de 60 % de la valeur des UALR est conditionnelle à l'atteinte d'un RCI liés aux UALR cible moyen sur trois ans et d'un cours de clôture moyen minimal des actions déterminé au début du cycle	Juste valeur à la date d'octroi des intéressements à long terme établie en fonction du 60° centile du groupe de comparaison applicable Facteur d'acquisition lié au rendement des UALR plafonné à 200 % Régimes non enregistrés réservés aux membres de la haute direction et les cadres supérieurs La plupart des prestations de retraite pour les membres de la haute direction et les cadres supérieurs sont fondées Juste valeur à la date de la rér à long te rendeme caux resumarché Plafonna ut titre de garar Paiemer clauses La PDG et techn à un rég détermi l'exposir isques du régim l'exposir isques direction et les cadres supérieurs sont fondées	à long terme Chevauchement des périodes de rendement sur plusieurs années	l'accroissement de la valeur pour les actionnaires et le rendement total par rapport à des groupes comparables		
titres de capitaux propres achetés sur le marché	Une tranche de 40 % de la valeur des UALR est assujettie au rendement relatif du CN par rapport à celui des chemins de fer de classe I choisis et à celui des sociétés formant l'indice S&P/TSX 60	au rendement des UALR	Combinaison d'indicateurs liés aux résultats financiers, au marché et au rendement relatif	Rétribuer l'atteinte de résultats financiers soutenus et la création de valeur pour les actionnaires		
	En cas de départ à la retraite, les employés doivent demeurer au service de la Compagnie, de façon active et continue, jusqu'au 31 mars de l'année suivant l'année de l'octroi pour être admissibles		Plafonnement des paiements au titre des UALR et absence de garantie de paiement minimal	Contribuer à la rétention du personnel de talent clé		
	au paiement Période de rendement : trois ans	-	Paiements assujettis à une politique de récupération de la rémunération	Reconnaître l'apport et le potentiel de chacun		
Options d'achat d'actions	OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS (45 % des intéressements à long terme) (2)	-	Paiements assujettis à des clauses de non-concurrence	Rapprochement accru avec le rendement total pour les actionnaires		
	Options d'achat d'actions traditionnelles dont les droits sont acquis sur cinq ans au taux de 20 % par année			,		
	En cas de départ à la retraite, les employés doivent demeurer au service de la Compagnie, de façon active et continue, jusqu'au dernier jour de l'année de l'octroi pour être admissibles au paiement					
	Période de rendement : Acquisition progressive, cinq ans, durée, 10 ans	-				
Prestations de	RÉGIMES DE RETRAITE CANADIENS	Régimes non enregistrés	La PDG et le chef informatique	Offrir un programme		
retraite Paiements en espèces	Régime à prestations déterminées ⁽³⁾ : Prestations payables correspondant à un pourcentage des gains moyens des cinq meilleures années multiplié par le nombre d'années de service	ions payables oyens des cinq innées de service aux membres de la haute direction et aux cadres supérieurs déterminées, ce qui limite l'exposition du CN aux risques d'insolvabilité	de rémunération de la haute direction efficace et attrayant			
après le départ à la retraite	validables		risques d'insolvabilité			
a la lettaile	Maximum de 35 ans de service validables pour la plupart des régimes à prestations déterminées	membres de la haute direction et les cadres	du régime de retraite Paiements assujettis à des			
	Régime à cotisations déterminées ^(a) : Prestations fondées sur les cotisations prescrites et facultatives du participant et les cotisations de contrepartie de la Compagnie	sur le salaire de base et la prime annuelle	clauses de non-concurrence pour les régimes non enregistrés			
	Régimes non enregistrés : Compléments aux régimes enregistrés offrant des prestations en excédent des limites prévues par la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada					
	RÉGIMES DE RETRAITE AMÉRICAINS	-				
	Régime à prestations déterminées ⁽³⁾ : Prestations payables correspondant à un pourcentage des gains moyens des cinq meilleures années (parmi les 10 dernières années) multiplié par le nombre d'années de service décomptées					
	Maximum de 35 ans de service décomptés pour la plupart des régimes à prestations déterminées					
	Régime d'épargne : Régime 401(k) en vertu duquel les prestations sont fondées sur les cotisations volontaires du participant et la cotisation de contrepartie de 50 % versée par la Compagnie, jusqu'à concurrence de 3 % du salaire de base					
	Volet à cotisations déterminées (4) : Prestations supplémentaires aux termes du régime d'épargne fondées sur les cotisations de 3,5 % du salaire de base versées par la Compagnie					
	Régimes non enregistrés : Compléments aux régimes enregistrés offrant des prestations en excédent des limites prévues par l'Internal Revenue Service et le Railroad Retirement Board					
Avantages	Couvertures d'assurance maladie et d'assurance-vie, examen	Concurrentiels				

MESURES D'ATTÉNUATION

OBJECTIFS ET

Avantages indirects

Avantages non pécuniaires Couvertures d'assurance maladie et d'assurance-vie, examen médical annuel, cotisations à des clubs, véhicule loué par la Compagnie, stationnement, conseils financiers et services fiscaux

- (1) La cible du RIA de 2022 pour Edmond Harris, vice-président exécutif et chef de l'exploitation, est fixée à 90 % du salaire de base, conformément à ses conditions d'embauche.
- (2) La pondération de la valeur de l'octroi de l'intéressement à long terme de 2022 était différente pour la présidente-directrice générale (UALR, 71 % et options d'achat d'actions, 29 %) en raison des exigences de distribution des options d'achat d'actions qui limitent le nombre d'options d'achat d'actions aux termes du RILTD pouvant être octroyées au cours d'une année civile à un seul participant à un maximum de 20 % du nombre d'options d'achat d'actions octroyées cette année-là.
- (3) S'applique aux membres du personnel embauchés avant 2006. À compter du 31 mars 2024, les régimes à prestations déterminées du CN seront gelés pour tous les cadres. L'accumulation de service validable et l'augmentation des gains ouvrant droit à pension ne seront pas prises en compte dans le calcul du régime à prestations déterminées après cette date.
- (4) S'applique aux membres du personnel embauchés après 2005 et à ceux qui ont choisi de convertir leur régime à prestations déterminées en régime à cotisations déterminées.

Salaire de base

Le Comité révise habituellement le salaire de base des membres de la haute direction en janvier de chaque année, en tenant compte de la rémunération médiane versée au sein des groupes de comparaison, des perspectives économiques, des compétences en matière de leadership, du rendement individuel, de la capacité de retenir le personnel et des plans de relève. Le salaire de base de la PDG et des membres de la haute direction visés est versé en dollars américains, ce qui permet d'avoir un point de comparaison plus précis, plus pertinent et plus constant avec les salaires versés en dollars américains des titulaires de postes équivalents au sein du groupe de comparaison.

Régime d'intéressement annuel (« RIA »)

En plus des membres de la haute direction visés, environ 4 400 cadres actifs sont admissibles à un régime de primes annuelles fondées sur le rendement. Aux termes du RIA de la Compagnie pour 2022, les paiements minimums, cible et maximum pour la PDG, les vice-présidents exécutifs, les premiers vice-présidents et les vice-présidents, exprimés en pourcentage (%) du salaire de base, sont les suivants :

POSTE	MINIMUM	CIBLE ⁽¹⁾	MAXIMUM ⁽¹⁾
PDG	0 %	140 %	280 %
Vice-présidents exécutifs	0 %	80 %(2)	160 %
Premiers vice-présidents	0 %	65 %	130 %
Vice-présidents	0 %	50/60 %	100/120 %

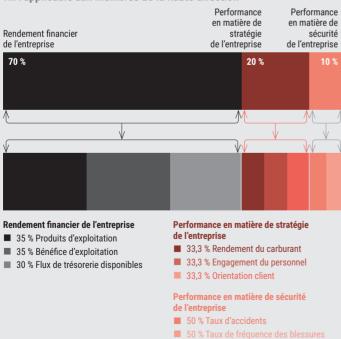
- (1) Exprimé en pourcentage du salaire de base au 31 décembre 2022.
- (2) La cible du RIA de 2022 pour Edmond Harris, vice-président exécutif et chef de l'exploitation, est fixée à 90 % du salaire de base, conformément à ses conditions d'embauche.

Le RIA est aligné sur la vision stratégique à long terme de la Compagnie et ses pratiques exemplaires en matière d'ESG. Il vise à soutenir l'engagement des employés ainsi que les initiatives stratégiques et les initiatives en matière de sécurité

La prime reçue aux termes du RIA par les membres de la haute direction en 2022 reposait sur l'atteinte d'objectifs liés au rendement financier de l'entreprise (70 %), à la performance en matière de stratégie de l'entreprise (20 %) et à la performance en matière de sécurité de l'entreprise (10 %) La Compagnie estime que toute prime à court terme doit être liée au rendement financier et opérationnel global de la Compagnie ainsi qu'aux indicateurs stratégiques de l'entreprise pertinents pour l'entreprise.

Le graphique suivant illustre le RIA de 2022 applicable aux membres de la haute direction :

RIA applicable aux membres de la haute direction



Aux termes des modalités du RIA, les facteurs de rendement pour les membres de la haute direction qui s'appliquent au paiement de la prime cible annuelle peuvent varier de 0 % à 200 %, selon les résultats comparés aux objectifs préétablis, comme il est illustré dans le tableau ci-dessous.

ÉLÉMENTS DU RIA	INFÉRIEUR AU SEUIL	SEUIL	CIBLE	MAXIMUM
Atteinte du volet lié au rendement financier de l'entreprise ⁽¹⁾	0 %	50 %	100 %	200 %
Atteinte du volet lié à la stratégie de l'entreprise ⁽¹⁾	0 %	50 %	100 %	200 %
Atteinte du volet lié à la sécurité de l'entreprise ⁽¹⁾	0 %	50 %	100 %	200 %

(1) Interpolation entre les points

Pour 2022, le RIA était composé des éléments suivants :

1. Rendement financier de l'entreprise :

Soixante-dix pour cent (70 %) de la prime était liée au rendement de la Compagnie par rapport à un ensemble d'indicateurs équilibré, composé de trois indicateurs qui contribuent directement à la croissance financière et à la rentabilité à long terme de la Compagnie. Le Comité veille à ce que les cibles de rendement et les conditions soient directement liées à l'atteinte des objectifs d'entreprise de la Compagnie décrits dans son plan d'affaires, que le Conseil revoit et approuve. Ces objectifs d'entreprise sont pris en compte pour établir les cibles de la Compagnie aux termes du RIA. En outre, lorsqu'elle fixe les cibles aux termes du RIA pour l'année à venir, la Compagnie exclut généralement les éléments de l'année précédente qui ne se sont pas produits dans le cadre des activités normales de la Compagnie et qui pourraient, de ce fait, affecter la comparabilité du rendement financier de la Compagnie d'une année à l'autre, ainsi que les cibles annuelles actuelles de la Compagnie par rapport aux résultats de l'année précédente.

En 2022, le Conseil a évalué le rendement financier de la Compagnie pour 2022 par rapport aux cibles fixées pour les produits d'exploitation, le bénéfice d'exploitation rajusté et les flux de trésorerie disponibles. Ces indicateurs ont été choisis parce qu'ils sont quantifiables et jouent un rôle important dans la rentabilité de l'entreprise et le rendement pour les actionnaires. De plus, le Conseil est d'avis que les objectifs d'entreprise retenus conviennent à une entreprise comme le CN, où des investissements en capital importants doivent être réalisés. Les objectifs de 2022 ont été approuvés par le Conseil au début de 2022 à partir des prévisions d'affaires et des prévisions financières de la Compagnie établies à cette date.

Objectifs de rendement et résultats — Régime d'intéressement annuel 2022

Au début de 2022, les cibles de rendement ont été fixées selon un taux de change présumé de 1,00 \$ US = 1,2535 \$ CA. Au cours de l'exercice, le taux de change moyen réel s'est établi à 1,00 \$ US = 1,3013 \$ CA. À la fin de 2022, les cibles relatives au RIA aux termes du volet lié au rendement financier de l'entreprise ont été rajustées, comme il est prévu au régime, pour tenir compte de la différence entre les taux de change réels et prévus pour les trois objectifs et, dans le cas des produits d'exploitation, l'objectif a également été rajusté pour tenir compte de la différence entre les prix réels et prévus du diesel quant aux surcharges de carburant de la Compagnie. Ces rajustements sont récurrents chaque année et sont effectués afin d'assurer la comparabilité des résultats financiers générés par les activités de la Compagnie. Des rajustements aux cibles pourraient avoir un impact, favorable ou défavorable, sur les facteurs de rendement.

Le tableau suivant présente les objectifs de rendement de 2022 qui ont été fixés au début de 2022, en plus des cibles de rendement rajustés de 2022, pour tenir compte des taux de change et des prix du diesel réels pour 2022.

Objectifs du rendement financier de l'entreprise et résultats - Régime d'intéressement annuel 2022

						OB.	IECTIFS D'ENT AU 1 ^{er} Janv		ОВ	JECTIFS D'	ENTREPRISE RAJUSTÉS (2) (3)		
EN MILLIONS	PONDÉRATION	RÉSULTATS 2021 (\$ CA)	SEUIL (\$ CA)	Δ VS 2021	CIBLE (\$ CA)	Δ VS 2021	MAXIMUM (\$ CA)	Δ VS 2021	SEUIL (\$ CA)	CIBLE (\$ CA)	MAXIMUM (\$ CA)	RÉSULTATS 2022 ⁽²⁾ (\$ CA)	FACTEUR DE RENDEMENT PONDÉRÉ
Produits d'exploitation	35 %	14 477	14 988	+4 %	15 366	+6 %	15 741	+9 %	16 391	16 769	17 144	17 107	190,1 %
Bénéfice d'exploitation rajusté ⁽⁴⁾	35 %	5 622	6 326	+13 %	6 551	+17 %	6 776	+21 %	6 493	6 718	6 943	6 862	164,0 %
Flux de trésorerie disponibles (4)	30 %	3 296	3 935	+19 %	4 067	+23 %	4 199	+27 %	4 124	4 256	4 388	4 259	102,3 %
Facteur de rendement global													154,6 %

- (1) Objectifs de l'entreprise en fonction d'un taux de change moyen présumé de 1,00 \$ US = 1,2535 \$ CA.
- (2) Objectifs et résultats de l'entreprise en fonction d'un taux de change moyen réel de 1,00 \$ US = 1,3013 \$ CA.
- (3) La cible des produits d'exploitation tient également compte des prix réels du diesel en 2022.
- (4) Ces mesures non conformes aux PCGR ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour le bénéfice d'exploitation rajusté, voir la rubrique « Mesures de la performance rajustées », et pour les flux de trésorerie disponibles, voir la rubrique « Liquidités et ressources en capitaux, Flux de trésorerie disponibles », du rapport de gestion du 31 décembre 2022 déposé le 31 janvier 2023, rubriques qui sont intégrées par renvoi aux présentes. Le rapport de gestion peut être consulté en ligne sur SEDAR au www.sedar.com, sur le site Web de la SEC, par l'intermédiaire du système EDGAR, au www.sec.gov et sur le site Web du CN à www.cn.ca, sous l'onglet « Investisseurs »

En 2022, la Compagnie a dépassé la cible de ses trois objectifs, ce qui a donné lieu à un paiement global à 154,6 % de la cible pour le volet lié au rendement financier de l'entreprise.

2. Performance en matière de stratégie de l'entreprise :

Les objectifs stratégiques de l'entreprise comptent pour 20 % de la prime des membres de la haute direction visés et sont alignés sur la vision stratégique à long terme de la Compagnie, ainsi que sur ses priorités ESG.

En 2022, les objectifs stratégiques de l'entreprise comprenaient trois indicateurs stratégiques d'ordre quantitatif : le rendement du carburant, l'engagement du personnel et l'orientation client, ayant chacun une pondération de 6,67 % de la cible de la prime totale. Un examen des résultats de 2022 à l'égard des trois indicateurs stratégiques de l'entreprise a été effectué par les auditeurs internes.

 Le leadership environnemental est mesuré par l'amélioration de l'économie de carburant des locomotives (le nombre de gallons américains de carburant de locomotive consommés par

- 1 000 tonnes-milles brutes (« TMB »)), qui est directement liée à l'intensité des émissions de gaz à effet de serre et qui contribue de façon importante à l'atteinte de l'objectif climatique 2030 du CN, fondé sur des données scientifiques.
- L'engagement du personnel est mesuré au moyen du sondage annuel sur l'engagement, qui est confié à une entreprise tierce qui gère le sondage à des fins de gouvernance et d'intégrité des données.
- L'orientation client est mesurée par le taux de recommandation net (Net Promoter Score), qui est fondé sur la moyenne de trois sondages envoyés aux clients du CN au cours de l'année.

	ОВ	JECTIFS LIÉS À LA	JANVIER 2022	Déalli Tara	FACTEUR DE	
	PONDÉRATION	SEUIL	CIBLE	MAXIMUM	RÉSULTATS 2022 ⁽²⁾	RENDEMENT PONDÉRÉ
Rendement du carburant (amélioration)	33,33 %	0,870	0,866	0,861	0,867	87,5 %
Engagement du personnel (amélioration) ⁽¹⁾	33,33 %	16,3 %	18,4 %	22,4 %	Inférieur à 16,3 %	0,0 %
Orientation client	33,33 %	-	-	-	_	200,0 %
Facteur de rendement global						95,8 %

- (1) Les objectifs en matière d'engagement du personnel sont présentés sous forme d'amélioration d'une année à l'autre par rapport aux résultats réels de 2021.
- (2) Les indicateurs stratégiques ne sont pas audités et sont basés sur des données estimatives disponibles au 31 décembre 2022 et sont susceptibles d'être modifiés à mesure que de l'information plus complète devient disponible. Un examen des résultats de 2022 des trois indicateurs stratégiques de l'entreprise a été effectué par l'audit interne.

La Compagnie ne fournit pas les objectifs et les résultats quantifiés concernant l'engagement du personnel (autres que les objectifs d'amélioration en pourcentage) et l'orientation client, puisque les objectifs et les résultats de ces indicateurs contiennent des renseignements confidentiels et sensibles sur le plan commercial. Les renseignements relatifs à l'orientation client sont de nature hautement sensible, car ils concernent la relation de la Compagnie avec ses clients. De ce fait, la divulgation de renseignements détaillés à propos de cet indicateur porterait gravement préjudice à la Compagnie sur le marché concurrentiel dans lequel elle exerce ses activités, puisqu'il s'agit de renseignements qui pourraient être précieux pour ses concurrents. De même, les renseignements relatifs à l'engagement du personnel sont tirés de renseignements confidentiels et la divulgation de l'objectif quantifié et de son résultat serait préjudiciable à l'entreprise de la Compagnie et aux relations avec ses employés. Les objectifs liés à ces deux indicateurs de rendement sont censés constituer un défi, sans toutefois être impossibles ou faciles à atteindre, conformément à l'approche disciplinée du CN en

matière de rémunération. Le pourcentage de la prime totale cible attribuable à l'engagement du personnel et à l'orientation client pour 2022 est de 13,34 %, tandis que le pourcentage de la rémunération totale lié à l'engagement du personnel et à l'orientation client du volet lié à la stratégie de l'entreprise du RIA pour 2022 est de 1,3 % pour M^{me} Robinson, de 5,4 % pour M. Ruest⁽¹⁾, de 1,9 % pour M. Houle, de 0,3 % pour M. Harris, de 1,5 % pour M. MacDonald, de 2,1 % pour M. Malenfant et de 1,3 % pour M. Reilly.

En 2022, les résultats en matière d'économie de carburant des locomotives, bien qu'ils se soient améliorés par rapport à l'année précédente, étaient inférieurs à la cible, les résultats de l'indicateur lié à l'orientation client ont donné lieu à une possibilité de paiement maximum et les résultats de l'indicateur lié à l'engagement du personnel n'ont pas atteint le seuil requis. En se fondant sur les résultats obtenus par rapport aux cibles fixées en matière de stratégie, le Conseil a confirmé un paiement à 95,8 % de la cible pour le volet lié à la stratégie de l'entreprise du RIA pour les membres de la haute direction visés.

⁽¹⁾ Le pourcentage de la cible totale de la prime attribuable à la mesure de l'engagement du personnel et à l'orientation client pour 2022 pour M. Ruest est plus élevé, étant donné qu'aucun ILT n'a été attribué en 2022 puisqu'il a pris sa retraite de la Compagnie.

3. Performance en matière de sécurité de l'entreprise :

Dix pour cent (10 %) de la prime annuelle était liée à la performance en matière de sécurité de la Compagnie. En 2022, le Conseil a évalué la performance de la Compagnie en matière de sécurité en fonction de deux indicateurs de sécurité ayant une pondération équivalente, soit le taux d'accidents et le taux de fréquence des blessures.

Objectifs de performance en matière de sécurité de l'entreprise et résultats - Régime d'intéressement annuel 2022

	OBJECTIFS LIÉS À LA SÉCURITÉ DE L'ENTREPRISE AU 1 ^{er} janvier 2022				péourtes	FACTEUR DE
	PONDÉRATION	SEUIL	CIBLE	MAXIMUM	RÉSULTATS 2022 (2)	RENDEMENT PONDÉRÉ
Taux d'accidents ⁽¹⁾ (par million de train-milles)	50 %	1,80	1,75	1,70	1,97	0,0 %
Taux de fréquence des blessures ⁽¹⁾ (par 200 000 heures-personnes)	50 %	1,30	1,25	1,20	1,10	200,0 %
Facteur de performance global						100,0 %

- (1) Selon les critères de divulgation de la Federal Railroad Administration (FRA)
- (2) Résultats au 31 décembre 2022. Les indicateurs de sécurité ne sont pas audités et sont basés sur des données estimées disponibles à ce moment et sont susceptibles d'être modifiés à mesure que de l'information plus complète devient disponible. Un examen des résultats de 2022 des deux indicateurs de sécurité a été effectué par les auditeurs internes.

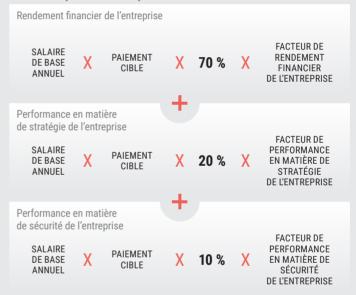
Le CN a pris un engagement sans compromis à l'égard de la santé et de la sécurité des membres de son personnel, des clients qu'il sert, ainsi que des collectivités et des milieux dans lesquels la Compagnie exerce ses activités. La culture et l'engagement du CN à l'égard de la sécurité reposent sur ses programmes, ses pratiques et ses efforts d'amélioration continue en matière de formation, de leadership et de technologie. Le CN demeure engagé à améliorer ses taux d'accidents et ses taux de fréquence des blessures (conformément aux critères de divulgation de la Federal Railroad Administration (FRA)). Le CN continuera de former les membres de son personnel, de bâtir son infrastructure et de renouveler sa technologie en vue d'atteindre son objectif d'être le chemin de fer le plus sécuritaire en Amérique du Nord. Les nouvelles technologies, comme les wagons d'inspection autonome de la voie et les portails d'inspection automatisée des trains, augmentent la fréquence et la qualité des inspections et jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la sécurité. Le CN renforce sa solide culture de la sécurité grâce à son programme d'engagement entre pairs Veiller les uns sur les autres, qui incite les membres de l'équipe à travailler ensemble, à faire preuve de vigilance en matière de sécurité et à signaler toute situation dangereuse, à suivre la formation sur le leadership en matière de sécurité et à adopter des engagements proactifs de réduction de l'exposition, ainsi qu'à assurer le respect rigoureux des Règles vitales, qui portent sur les activités quotidiennes susceptibles de causer des blessures graves ou même des décès. Les aspirations du CN en matière de performance de sécurité reposent sur la conviction fondamentale que toutes les blessures et tous les accidents sont évitables.

En 2022, le CN a atteint le taux de fréquence des blessures le plus bas dans l'histoire de la Compagnie, dépassant ainsi la cible, ce qui a donné lieu à un paiement maximum pour ce paramètre. La performance de la Compagnie à l'égard du taux d'accidents n'a pas atteint le seuil requis, principalement en raison des conditions hivernales exceptionnellement mauvaises qui ont sévi au premier trimestre de 2022, ce qui a fait en sorte qu'aucun paiement n'a été versé pour ce paramètre. Après avoir comparé les résultats à la fois en matière de blessures et d'accidents avec les cibles établies en ce qui concerne la sécurité, le Conseil a confirmé un paiement établi à 100 % de la cible pour le volet lié à la sécurité de l'entreprise du RIA.

Résumé

La formule qui suit démontre comment le salaire de base annuel (au 31 décembre 2022), le paiement cible (exprimé en pourcentage du salaire de base) et les facteurs de rendement financier de l'entreprise, de performance en matière de stratégie de l'entreprise et de sécurité de l'entreprise d'un membre de la haute direction admissible interagissent dans le calcul du paiement de la prime annuelle réellement versée :

Formule du paiement de la prime annuelle (1)



(1) La prime annuelle est calculée au prorata du temps à occuper le poste et du service actif durant l'année.

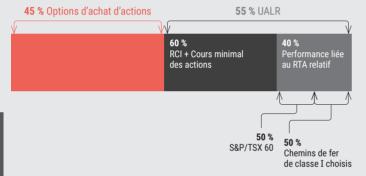
Le paiement moyen de la prime versée aux membres de la haute direction visés (comprenant le facteur de rendement financier de l'entreprise, le facteur de performance en matière de stratégie et le facteur de performance en matière de sécurité de l'entreprise) s'est établi à 137,4 % de la prime cible en 2022. Les paiements réels sont indiqués dans le « Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens », à la page 67, sous la colonne « Rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres — Plans incitatifs annuels ».

Intéressements à long terme

Le Conseil tient compte de plusieurs facteurs dans l'évaluation de la stratégie d'ILT de la Compagnie, dont l'équilibre entre la création de valeur à long terme et la protection de l'avoir des actionnaires, l'actionnariat des membres de la haute direction par rapport aux options d'achat d'actions détenues, le risque de départ des membres de la haute direction, de même que l'effet dilutif de différents véhicules d'ILT. Depuis 2005, le Conseil a choisi d'octroyer une combinaison d'options d'achat d'actions et d'UALR aux membres de la haute direction visés et aux cadres supérieurs.

La valeur des ILT indiquée dans le « Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens », à la page 67, a été calculée au moyen de la méthodologie de Willis Towers Watson fondée sur un arbre binomial. Cette méthodologie est utilisée aux fins du positionnement par rapport au marché et des octrois et assure l'uniformité. Elle fournit des renseignements précis et comparables sur la rémunération. La Compagnie utilise un facteur d'évaluation sur une période continue de trois ans afin de limiter la fluctuation, d'une année à l'autre, du facteur d'évaluation des options d'achat d'actions et des UALR.

Les UALR et les options d'achat d'actions représentent respectivement 55 % et 45 % de la valeur de l'attribution des intéressements à long terme, sauf pour M. Harris, vice-président exécutif et chef de l'exploitation, conformément à ses conditions d'embauche (seulement des UALR), et pour le poste de PDG. La pondération relative accordée à la valeur des options d'achat d'actions dans l'attribution d'intéressements à long terme de la PDG est moins élevée en raison de la limite de 20 % imposée au nombre d'options d'achat d'actions pouvant être octroyées à une même personne, au cours d'une année donnée, aux termes du RILTD (se reporter à la description du RILTD à la page 73).



L'octroi annuel d'UALR et d'options d'achat d'actions aux membres de la haute direction visés et aux autres membres du personnel admissibles est examiné et approuvé aux réunions du Comité et du Conseil tenues en janvier de chaque année. Pour établir chaque attribution d'ILT des membres de la haute direction visés, le Comité tient compte du rendement individuel, du risque de départ et des plans de relève. La politique de la Compagnie en matière de rémunération et la valeur des ILT octroyés par les sociétés du groupe de comparaison applicable sont aussi prises en considération par le Comité (voir la rubrique « Appariement par rapport à des groupes de comparaison » à la page 53). Le Comité ne prend pas en compte les octrois déjà consentis aux membres de la haute direction lorsqu'il détermine les attributions individuelles puisque les régimes d'ILT sont intrinsèquement fondés sur le rendement. Le Conseil peut aussi, à sa discrétion, approuver des octrois additionnels d'UALR et d'options d'achat d'actions à l'intention des membres de la haute direction visés en cours d'année.

Le prix d'exercice des options d'achat d'actions est égal au cours de clôture des actions ordinaires de la Compagnie à la TSX ou à la NYSE à la date d'octroi.

Les options d'achat d'actions et les UALR sont assorties d'une condition de service actif minimum, ce qui favorise le maintien au sein de la Compagnie des talents clés dont le départ à la retraite approche. Un membre du personnel doit demeurer en service actif jusqu'au 31 décembre de l'année de l'octroi pour les options d'achat d'actions et jusqu'au 31 mars de l'année suivant celle de l'octroi pour les UALR. Si un membre de la haute direction, y compris un membre de la haute direction visé, prenait sa retraite avant la fin de la période prévue aux termes de la condition de service minimum de la convention d'octroi, il perdrait les UALR et les options d'achat d'actions qui lui ont été attribuées aux termes de cette convention.

Unités d'actions liées au rendement : Attribution de 2022

Les UALR visent à permettre à la Compagnie de mieux attirer et retenir le personnel de talent et de faire correspondre les intérêts des membres du personnel et ceux des actionnaires de la Compagnie.

Les droits afférents aux UALR sont acquis après trois ans et la juste valeur à la date d'octroi des UALR attribuées à chacun des membres de la haute direction visés en 2022 est indiquée dans la colonne « Attributions fondées sur des actions » du « Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens » qui se trouve à la page 67. L'acquisition des droits afférents aux UALR est conditionnelle à l'atteinte d'indicateurs de rendement établis au début du cycle et le paiement peut varier entre 0 % et 200 %. À la fin du cycle de performance, le nombre d'UALR sera rajusté en fonction du degré d'atteinte des indicateurs de rendement décrits ci-dessous. Les UALR seront réglées sous forme d'actions ordinaires du CN achetées sur le marché libre.

Les UALR octroyées en 2022 seront assujetties aux deux indicateurs de rendement suivants :

1. UALR assujetties au RCI

Soixante pour cent (60 %) de la valeur de l'attribution d'UALR est assujettie à l'atteinte d'un RCI lié aux UALR cible moyen sur trois ans de la Compagnie sur la durée du régime et le paiement sera conditionnel à l'atteinte d'un cours de clôture moyen minimal des actions pendant le dernier trimestre de 2024. Le RCI lié aux UALR pour chaque année du régime applicable est généralement calculé comme étant le bénéfice net avant les intérêts débiteurs, divisé par le total de la dette nette moyenne de la Compagnie et de l'avoir moyen des actionnaires et peut, dans certains cas, être rajusté afin de tenir compte de certains éléments, tel que le détermine le Comité. Le RCI lié aux UALR permet de mesurer l'efficacité de la Compagnie pour ce qui est de l'utilisation de ses capitaux permanents et est considéré comme l'un des principaux indicateurs de création de valeur à long terme pour ses actionnaires. Les objectifs du RCI lié aux UALR sont fondés sur le plan d'affaires du CN.

2. UALR assujetties au RTA relatif

Une tranche de 40 % de la valeur de l'attribution d'UALR est assujettie au RTA relatif du CN par rapport à celui des sociétés des deux groupes de comparaison comptant chacun à parts égales, soit (i) les chemins de fer de classe I choisis et (ii) les sociétés formant l'indice S&P/TSX 60. La performance liée au RTA relatif permet de mesurer l'appréciation du cours de l'action du CN, dividendes compris, sur la période de trois ans prévue au régime par rapport à celle des titres des sociétés de chacun des groupes de comparaison.

Les UALR assujetties au RTA relatif attribuées aux membres de la haute direction visés et aux autres membres du personnel désignés en 2022 sont conditionnelles à l'atteinte des indicateurs de rendement.

La juste valeur à la date d'octroi des UALR attribuées à chacun des membres de la haute direction visés en 2022 est indiquée dans la colonne « Attributions fondées sur des actions » du « Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens » qui se trouve à la page 67.

Paiement des unités d'actions liées au rendement attribuées en 2020

Le Comité a analysé l'acquisition des droits afférents aux UALR attribuées en 2020 par rapport aux cibles de rendement établies pour chaque critère : UALR assujetties au RCI et UALR assujetties au RTA relatif.

UALR assujetties au RCI: La Compagnie a affiché un RCI lié aux UALR moyen sur trois ans de 14,7 % au 31 décembre 2022. Conformément aux règles du régime et étant donné que le cours de clôture moyen minimal des actions a été atteint, un facteur d'acquisition lié au rendement de 120,0 % a été appliqué à l'égard des UALR assujetties au RCI attribuées en 2020.

UALR assujetties au RTA relatif: La Compagnie a affiché un RTA de 49,3 % pour la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022, lequel a donné lieu à un facteur d'acquisition lié au rendement global de 162,3 %, ce qui correspond au facteur d'acquisition lié au rendement moyen pondéré des deux critères (150 % pour les chemins de fer de classe I et 174,5 % pour l'indice S&P/TSX 60).

Les UALR ont été réglées sous forme d'actions ordinaires du CN achetées sur le marché libre le 27 février 2023 afin d'inciter les participants à détenir des actions, sous réserve du respect des autres conditions des conventions d'octroi.

Objectifs de rendement et résultats — Unités d'actions liées au rendement — Attribution de 2020

UALR assujetties au RCI, représentant 60 % de la valeur de l'octroi :

	OBJECTIF	FACTEUR D'ACQUISITION LIÉ AU RENDEMENT ⁽¹⁾	RÉSULTATS
OBJECTIF DE RENDEMENT :	16,0 % et plus	200 %	14,7 %
RCI lié aux UALR moyen	15,5 %	150 %	donnant lieu à un facteur de
pour la période de trois ans close le 31 décembre 2022	15,0 %	125 %	paiement de 120.0 %
	13,5 %	100 %	120,0 %
	12,5 %	50 %	
	moins de 12,5 %	0 %	
CONDITION DE PAIEMENT :	110 E6 ¢ (CA à la TSX	162,49 \$ CA
Cours de clôture moyen minimal des actions (2) au	, .	ou	
dernier trimestre de 2022	90,06 \$ US	S à la NYSE	119,53 \$ US

- (1) L'interpolation s'applique entre les objectifs.
- (2) La condition relative au cours minimal de l'action pour l'attribution de 2020 a été établie comme le cours de clôture moyen de l'action pour la période de 20 jours close le 31 décembre 2019.

UALR assujetties au RTA relatif, représentant 40 % de la valeur de l'octroi :

RTA relatif par rapport à l'indice S&P/TSX 60 (représentant 20 % de la valeur de l'octroi)

CNR	PAIEMENT ⁽¹⁾	RÉSULTATS
75e centile et plus	200 %	DTA 1 40 0 0 (0)
50e centile	100 %	RTA de 49,3 % ⁽²⁾ plaçant le CN au 68,63° centile et donnant lieu à un facteur de
25e centile	50 %	et donnant lieu à un facteur de paiement de 174,5 %
Inférieur au 25e centile	0 %	palement de 174,5 %

- (1) L'interpolation s'applique entre les objectifs
- (2) Le RTA est calculé en fonction de la moyenne du cours des actions du CNR pendant la période de 20 jours précédant le 1^{er} janvier 2020 (y compris le réinvestissement des dividendes) et la moyenne du cours des actions du CNR pendant la période de 20 jours close le 31 décembre 2022 (y compris le réinvestissement des dividendes). Le même calcul s'applique pour chaque société formant le groupe de comparaison.

RTA relatif par rapport à celui des chemins de fer de classe I choisis (représentant 20 % de la valeur de l'octroi)

CNR	PAIEMENT	RÉSULTATS
1 ^{er}	200 %	
2 ^e	150 %	RTA de 49,3 % ⁽¹⁾
3 ^e	100 %	plaçant le CN au 2º rang et donnant lieu à un facteur de
4 ^e	50 %	paiement de 150 %
5 ^e	0 %	

(1) Le RTA est calculé en fonction de la moyenne du cours des actions du CNR pendant la période de 20 jours précédant le 1^{er} janvier 2020 (y compris le réinvestissement des dividendes) et la moyenne du cours des actions du CNR pendant la période de 20 jours close le 31 décembre 2022 (y compris le réinvestissement des dividendes). Le même calcul s'applique pour chaque société formant le groupe de comparaison.

La valeur acquise au cours de l'exercice par chacun des membres de la haute direction visés est indiquée dans la colonne « Attributions fondées sur des actions — Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice » du tableau « Attributions en vertu d'un plan incitatif — Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice » à la page 73.

Options d'achat d'actions

En 2022, des options d'achat d'actions ont été octroyées aux membres de la haute direction visés ainsi qu'à d'autres membres du personnel désignés aux termes du RILTD. Une description du RILTD est donnée à la page 73. Les options d'achat d'actions octroyées en 2022 sont des options dont les droits sont acquis sur cinq ans, à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire, et qui ont une durée de 10 ans. Les octrois ont été faits dans la monnaie du salaire du bénéficiaire.

Les options d'achat d'actions sont octroyées dans le but de rétribuer les membres de la haute direction visés et les autres membres du personnel désignés pour la création soutenue de valeur à long terme pour les actionnaires. Si le cours des actions augmente entre la date d'octroi et la date d'acquisition des droits, les options d'achat d'actions auront une valeur réalisable. Les gains sont réalisés à l'exercice des options d'achat d'actions. Le gain correspond à la différence entre le cours des actions à la date de l'exercice et le cours des actions à la date d'octroi, multiplié par le nombre d'options d'achat d'actions exercées.

La juste valeur à la date d'octroi des options d'achat d'actions attribuées aux membres de la haute direction visés en 2022 est indiquée dans la colonne « Attributions fondées sur des options » du « Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens » qui se trouve à la page 67.

Avantages indirects

Les membres de la haute direction visés et autres membres de la haute direction sont admissibles à des avantages indirects et personnels conformément à la politique de la Compagnie et aux pratiques ayant généralement cours sur le marché. Ces avantages se traduisent habituellement par l'utilisation d'un véhicule loué par la Compagnie, un stationnement, des conseils financiers et services fiscaux, des cotisations à des clubs, des couvertures d'assurance maladie et d'assurance-vie et un examen médical annuel pour les membres de la haute direction. Le type et la valeur des avantages indirects sont généralement dictés par le niveau du poste occupé par la personne.

Régime d'actionnariat du personnel

Le régime d'actionnariat du personnel (« RAP »), offert à tous les membres du personnel de la Compagnie, permet à ceux-ci de détenir une participation dans le CN par l'achat d'actions ordinaires du CN sur le marché libre au moyen de déductions à la source. Les membres du personnel peuvent cotiser au RAP entre 1 % et 10 % de leur salaire de base brut par période de paie. La Compagnie verse une cotisation de contrepartie de 35 % de la première tranche de 6 % des cotisations des membres du personnel. Les cotisations que la Compagnie verse au RAP sont assujetties à une

période d'acquisition de un an et sont perdues si certaines cotisations des participants sont vendues ou cédées avant l'acquisition des droits. Plus de 80 % des membres du personnel du CN sont actionnaires de la Compagnie du fait de leur participation au RAP et, en 2022, tous les membres de la haute direction visés participaient au RAP.

La valeur de la cotisation de la Compagnie reçue par les membres de la haute direction visés en 2022 aux termes du RAP est indiquée dans le tableau Détails des montants compris dans « Autre rémunération » à la page 70.

Autres programmes importants de la Compagnie relatifs à la rémunération

LIGNES DIRECTRICES

Actionnariat

Le Comité favorise grandement la détention d'actions de la Compagnie par les membres de la haute direction afin de renforcer l'alignement de leurs intérêts avec ceux des actionnaires à long terme. Les lignes directrices relatives à l'actionnariat prescrivent l'atteinte, au cours d'une période de cinq ans, d'un avoir minimal en actions calculé sous forme d'un multiple du salaire de base afin d'harmoniser les intérêts des membres de la haute direction avec ceux des actionnaires. Au 31 décembre 2022, 28 membres de la haute direction étaient assujettis à ces lignes directrices relatives à l'actionnariat. Après avoir atteint le niveau d'actionnariat initialement prévu, les membres de la haute direction doivent le maintenir. Le niveau d'actionnariat des membres de la haute direction est transmis annuellement au Comité. Il est possible de satisfaire aux lignes directrices relatives à l'actionnariat en détenant des actions ordinaires et des unités d'actions différées dont les droits sont acquis selon le Régime d'intéressement volontairement différé de la Compagnie (« RIVD »). Les options d'achat d'actions (dont les droits sont acquis ou non) et les octrois d'UALR dont les droits ne sont pas acquis ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'avoir minimal en actions

La Compagnie croit que ses cadres supérieurs ont une influence très importante sur les résultats financiers et opérationnels du CN ainsi que sur sa croissance à long terme.

	EIGHEG BIREGI RIGEG
PDG	8 fois le salaire de base
Vice-présidents exécutifs	5 fois le salaire de base
Premiers vice-présidents	4 fois le salaire de base
Vice-présidents	2 à 2,5 fois le salaire de base

Au 31 décembre 2022, MM. Houle et MacDonald respectaient les exigences relatives à l'actionnariat applicables dans leur cas. À cette même date, M^{me} Robinson et MM. Harris et Malenfant n'avaient pas encore atteint leur niveau d'actionnariat minimal puisqu'ils ont été embauchés respectivement en février 2022, en novembre 2022 et en septembre 2020 et qu'ils disposent d'une période de cinq ans à partir de leur date d'entrée en fonction pour atteindre leur niveau d'actionnariat minimal exigé respectif. La personne qui occupe le poste de PDG doit également maintenir le niveau d'actionnariat prévu par les lignes directrices pendant un an après la cessation de son emploi. L'ancien PDG, M. Ruest, respecte cette exigence.

Actionnariat au 31 décembre 2022

MEMBRE DE LA HAUTE DIRECTION VISÉ	NOMBRE D'ACTIONS DÉTENUES ⁽¹⁾	VALEUR DES AVOIRS ⁽²⁾ (\$ CA)	RESPONDANT AUX LIGNES DIRECTRICES (3) (\$ CA)	EXPRIMÉS EN MULTIPLE DU SALAIRE DE BASE ⁽³⁾
Tracy Robinson (4)	3 763	605 241	9 369 360	0,5 x
Ghislain Houle	167 408	26 925 903	4 229 225	31,8 x
Edmond Harris ⁽⁴⁾	-	-	4 164 160	0,0 x
Doug MacDonald	26 528	4 266 764	4 034 030	5,3 x
Dominique Malenfant ⁽⁴⁾	6 799	1 093 551	3 897 394	1,4 x

VALEUR COR

- Actions ordinaires et/ou unités d'actions différées dont les droits sont acquis en date du 31 décembre 2022.
- Valeur fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires le 31 décembre 2022 à la TSX (160.84 \$ CA).
- (3) Les salaires en dollars américains en date du 31 décembre 2022 ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change moyen pendant l'année (1,00 \$ US = 1,3013 \$ CA).
- (4) M^{me} Robinson et MM. Harris et Malenfant se sont joints à la Compagnie respectivement en février 2022, en novembre 2002 et en septembre 2020.

Politique interdisant les opérations de couverture

Aux termes de la politique sur les transactions d'initiés et les déclarations d'initiés de la Compagnie, les administrateurs, les membres de la direction ou les membres du personnel ne peuvent effectuer d'opérations de couverture ou toute forme d'opérations sur des options inscrites à la cote d'une bourse visant des titres du CN. Cette interdiction vise toutes les formes de dérivés comme les options de vente et d'achat.

Dispositions en cas de changement de contrôle

Le RILTD et le Régime d'unités d'actions comprennent des « dispositions à double condition ». Aux termes de ces dispositions, l'acquisition des droits afférents aux options d'achat d'actions non liées au rendement ou aux UALR qu'un participant détient ne sera pas devancée en cas de changement de contrôle, sauf si le participant fait l'objet d'une cessation d'emploi sans motif valable ou s'il remet sa démission pour une raison valide. Un « changement de contrôle » désigne l'une des situations suivantes :

- a) si les restrictions applicables à la propriété du capital contenues dans la Loi sur la commercialisation du CN sont supprimées, une offre publique officielle visant la majorité des actions ordinaires en circulation de la Compagnie;
- b) l'approbation, par les actionnaires de la Compagnie, d'une fusion ou d'un regroupement de la Compagnie avec une autre société, ou de son absorption par une autre société, sauf si la convention définitive se rapportant à une telle opération prévoit qu'au moins 51 % des administrateurs de la société qui subsiste après l'opération ou de la société issue de l'opération, selon le cas, immédiatement après l'opération, sont les mêmes personnes que celles qui formaient le Conseil au moment de l'opération et que, de fait, ces personnes continuent de représenter au moins 51 % du conseil d'administration de la société qui subsiste après l'opération ou de la société issue de l'opération, selon le cas, pendant deux années consécutives; ou
- c) l'approbation, par les actionnaires de la Compagnie, d'un plan de liquidation ou de dissolution de la Compagnie.

Les dispositions prévoient que l'acquisition des droits ne sera pas devancée si les options d'achat d'actions ou les UALR du participant sont remplacées par un équivalent adéquat. Si un équivalent est octroyé et que le participant fait l'objet d'une cessation d'emploi sans motif valable ou que le participant remet sa démission pour une raison valide dans les 24 mois civils suivant un changement de contrôle, tous les droits afférents aux options d'achat d'actions ou aux UALR équivalentes en cours qui ne peuvent pas alors être exercés deviennent acquis et pourront être exercés ou deviennent payables dans leur intégralité au moment d'une telle cessation d'emploi ou démission. Les options d'achat d'actions équivalentes dont les droits sont acquis et qui peuvent être exercées continuent de pouvoir être exercées pendant 24 mois civils suivant la date d'une telle cessation d'emploi ou démission et les UALR doivent être remises dans les 30 jours. Le Conseil dispose d'un pouvoir discrétionnaire lui permettant de tenir compte de circonstances exceptionnelles. Se reporter au tableau « Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle » pour la définition d'une démission pour une raison valide à la page 78.

Clauses de non-concurrence/non-sollicitation

Les conventions d'octroi d'UALR et d'options d'achat d'actions de tous les membres de la haute direction comportent des clauses de non-concurrence/ non-sollicitation. En 2010, le Conseil a approuvé l'inclusion des clauses de non-concurrence et de non-sollicitation dans certains régimes et arrangements de retraite supplémentaires. Ces clauses ont également été harmonisées en 2010 et en 2011 dans tous les régimes de retraite non enregistrés visant l'ensemble des membres de la haute direction, et elles ont été mises à jour de nouveau en 2023.

Les clauses de non-concurrence/non-sollicitation seront mises en œuvre si un bénéficiaire ne respecte pas, pendant une période d'un an et une période de deux ans, respectivement, suivant la cessation de son emploi, certains engagements aux termes desquels il est interdit, tel qu'il est indiqué dans les clauses, de faire ce qui suit :

- a) utiliser des renseignements confidentiels du CN à une autre fin que l'exécution de ses fonctions auprès du CN;
- b) se livrer à des activités qui entrent en concurrence avec celles qu'exerce le CN;
- solliciter un client, un fournisseur ou un distributeur du CN, faire affaire avec un client, un fournisseur ou un distributeur du CN et retenir les services de membres du personnel du CN;
- d) tirer profit ou avantage d'une occasion d'affaires dont il a eu connaissance alors qu'il était au service du CN;
- e) prendre une mesure qui aurait pour conséquence de nuire aux relations entre le CN et ses consultants, clients, fournisseurs, distributeurs, membres du personnel ou autres personnes ou qui pourrait porter préjudice aux intérêts commerciaux ou à la réputation du CN.

Récupération de la rémunération versée aux membres de la haute direction

La politique de récupération de la rémunération du CN s'applique à tous les membres de la haute direction du CN. Selon cette politique, le Conseil a l'entière discrétion, dans la mesure où les lois applicables le lui permettent et où il le juge dans l'intérêt de la Compagnie, d'exiger le remboursement total ou partiel de la rémunération ILT touchée par un membre de la haute direction. Le Conseil peut demander à un membre de la haute direction ou à un ancien membre de la haute direction de rembourser intégralement ou partiellement la rémunération touchée dans les cas suivants :

- a) le montant de la rémunération incitative reçue par le membre de la haute direction ou l'ancien membre de la haute direction a été établi en fonction, ou était tributaire, de l'atteinte de certains résultats financiers qui, par la suite, ont été visés par un redressement de la totalité ou d'une partie des états financiers de la Compagnie;
- b) le redressement a été causé, au moins en partie, par la grossière négligence, l'inconduite délibérée ou la fraude du membre de la haute direction;
- c) la rémunération incitative reçue aurait été moins élevée si les résultats financiers avaient été correctement déclarés.

De plus, en ce qui concerne les primes ou les ILT octroyés après le 7 mars 2017, si un membre de la haute direction se rend coupable de grossière négligence, d'inconduite délibérée, de fraude, de vol ou de détournement de fonds, peu importe qu'il y ait eu ou pas de redressement des états financiers, le Conseil a l'entière discrétion, dans la mesure où les lois applicables le lui permettent et où il le juge dans l'intérêt du CN, d'exiger le remboursement total ou partiel du montant après impôts de toute rémunération incitative déjà versée au cours des 24 mois précédents ou d'annuler les octrois de rémunération incitative dont les droits sont acquis ou non accordés au membre de la haute direction conformément aux dispositions des régimes.

Mesures d'atténuation des risques du programme de rémunération

La création de valeur durable pour les actionnaires est l'un des objectifs fondamentaux de la Compagnie. C'est pourquoi le Comité s'emploie à élaborer et à recommander un programme et une politique de rémunération à l'intention des membres de la haute direction qui sont conformes à la stratégie d'affaires de la Compagnie, qui mettent l'accent sur la rémunération au rendement et qui favorisent les comportements appropriés. Ainsi, de nombreuses caractéristiques du programme de rémunération à l'intention des membres de la haute direction de la Compagnie servent à atténuer les risques et mettent l'accent sur l'importance de créer de la valeur à long terme. Par conséquent, le Comité s'assure de ce qui suit :

Processus structuré

- Une révision des indicateurs de rendement employés dans le RIA et le Régime d'unités d'actions de la Compagnie est effectuée annuellement afin d'assurer leur pertinence continue.
- Une évaluation formelle du rendement chaque année et ensuite, utilisation du pouvoir discrétionnaire pour augmenter ou diminuer toute rémunération attribuée s'il le juge approprié en fonction de facteurs du marché ou d'autres circonstances particulières.
- Des simulations de paiement sont effectuées annuellement à l'égard des octrois d'ILT proposés et les résultats de ces simulations sont soumis au Comité pour qu'il les analyse avant que ces octrois soient approuvés par le Comité et le Conseil.

Programme équilibré

- Le programme de rémunération établit un équilibre approprié entre la rémunération fixe et variable ainsi que les intéressements à court terme et à long terme (globalement, environ 78 % de la rémunération directe totale cible des membres de la haute direction visés est directement liée au rendement de la Compagnie).
- Le volet lié au rendement financier de l'entreprise du RIA comprend des indicateurs de rendement convenablement pondérés, ce qui permet de diversifier les risques associés à l'utilisation d'un seul indicateur de rendement (voir la rubrique « Régime d'intéressement annuel » à la page 55 pour de plus amples renseignements).
- Les volets liés à la stratégie de l'entreprise et à la sécurité de l'entreprise du RIA comprennent trois indicateurs stratégiques et deux indicateurs de sécurité standard, respectivement, qui permettent d'augmenter davantage la diversification du régime, réduisant ainsi le risque pouvant lui être associé.
- Les périodes de rendement pluriannuelles des UALR et des options d'achat d'actions se chevauchent, ce qui favorise un comportement constant à long terme et atténue les risques.
- Les droits afférents aux attributions d'ILT, qui constituent une partie considérable de la rémunération des membres de la haute direction visés, sont acquis sur trois ou cinq ans, ce qui motive les membres de la haute direction à créer de la valeur à plus long terme.
- Les indicateurs de rendement utilisés pour le Régime d'unités d'actions représentent un bon équilibre entre les conditions fondées sur les résultats financiers et le cours de l'action.
- Le paiement des UALR assujetties au RCI est également conditionnel à l'atteinte d'un cours minimal des actions donnant lieu au paiement uniquement si le cours de l'action s'est apprécié au cours de la période de trois ans.
- La prépondérance accrue de la performance liée au RTA relatif soutient le lien entre la rémunération des membres de la haute direction et le rendement pour les actionnaires.

Limites fixes applicables à la rémunération variable

- Le RIA et le Régime d'unités d'actions ne garantissent aucun paiement minimum et sont assujettis à un plafond prédéterminé.
- La présidente-directrice générale et le chef informatique et technologie participent à un régime à cotisations déterminées, ce qui limite l'exposition du CN aux risques d'insolvabilité du régime de retraite.

Mécanismes de protection

- La politique de récupération de la rémunération versée aux membres de la haute direction de la Compagnie permet au Conseil de demander, dans certaines circonstances, le remboursement intégral ou partiel des attributions ILT que les membres de la haute direction ont reçues (voir la rubrique « Récupération de la rémunération versée aux membres de la haute direction » à la page 61 pour de plus amples renseignements).
- Les régimes d'ILT comprennent des « dispositions à double condition », de sorte que l'acquisition des droits afférents aux attributions d'ILT ne sera généralement pas devancée en cas de changement de contrôle.
- La politique sur les transactions d'initiés et les déclarations d'initiés de la Compagnie interdit aux administrateurs, aux membres de la direction et aux membres du personnel d'effectuer des opérations de couverture visant les titres du CN.

- Afin que leurs intérêts correspondent plus intimement à ceux des actionnaires, les membres de la haute direction doivent respecter des lignes directrices précises relatives à l'actionnariat. En outre, la personne qui occupe le poste de PDG doit maintenir son niveau d'actionnariat pendant un an après sa cessation d'emploi (voir la rubrique « Actionnariat » à la page 60 pour de plus amples renseignements).
- À compter de diverses dates, le paiement aux membres de la haute direction des attributions d'ILT et des prestations de retraite supplémentaires aux termes des régimes de retraite non enregistrés de la Compagnie est assujetti au respect des conditions de leurs régimes d'avantages sociaux, de leurs conventions d'octroi d'intéressement ou de leurs contrats d'emploi, y compris les clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de non-divulgation de renseignements confidentiels et autres clauses restrictives (voir la rubrique « Clauses de non-concurrence/non-sollicitation » qui se trouve à la page 61 pour de plus amples renseignements).

Conseiller indépendant

 La direction retient les services d'un consultant externe en rémunération de la haute direction afin de l'aider pour des questions touchant la rémunération des membres de la haute direction. Le Comité retient les services d'un consultant indépendant en rémunération de la haute direction afin qu'il lui fournisse des avis sur les recommandations concernant la rémunération qui lui sont présentées à des fins d'approbation.

En 2022, la direction a confié à Willis Towers Watson le mandat de revoir la politique, les programmes et les pratiques en matière de rémunération de la Compagnie et a évalué les conséquences éventuelles en ce qui a trait aux risques et a conclu que les programmes de rémunération du CN ne semblaient pas comporter de risques majeurs pouvant avoir, d'un point de vue raisonnable, un effet préjudiciable important sur la Compagnie. Le Comité a activement révisé le rapport d'évaluation des risques et évalué les conclusions de Willis Towers Watson.

Le Comité appuie les conclusions du rapport sur l'évaluation des risques de Willis Towers Watson. Lorsqu'il a procédé à sa propre évaluation, le Comité a jugé que les éléments d'atténuation des risques en place au sein des programmes de rémunération de la Compagnie étaient appropriés.

Pendant l'année, le Comité joue un rôle de surveillance important dans la recherche et la gestion des risques associés aux programmes et aux pratiques de rémunération du CN. Par exemple, des séances à huis clos auxquelles seuls les membres indépendants du Comité assistent sont tenues au début ou à la fin de chaque réunion périodique du Comité afin de discuter de questions touchant la rémunération ou les risques. Le Comité estime également judicieux d'avoir un certain chevauchement entre les membres du Comité d'audit, des finances et du risque et du Comité des ressources humaines et de la rémunération, en particulier pour la surveillance des risques. Ainsi, Jo-ann dePass Olsovsky, présidente du Comité des ressources humaines et de la rémunération, est également membre du Comité d'audit, des finances et du risque. Ce chevauchement permet effectivement d'établir un lien entre les responsabilités de surveillance des risques des comités.

Rémunération des membres de la haute direction visés

Tracy Robinson

Présidente-directrice générale

Le 25 janvier 2022, par suite de recherches menées à l'échelle internationale, le Conseil a nommé Tracy Robinson au poste de présidente-directrice générale du CN, à compter du 28 février 2022. Auparavant, M^{me} Robinson a œuvré chez Corporation TC Énergie, où elle a occupé le poste de vice-présidente directrice, de présidente, Gazoducs, Canada, et de présidente, Coastal GasLink. M^{me} Robinson compte aussi une grande expérience dans le secteur ferroviaire puisqu'elle a travaillé pendant 27 ans au sein du Canadien Pacifique, où elle a occupé des postes de direction dans les domaines de l'exploitation, des finances et du commerce. Elle est une dirigeante chevronnée et respectée qui apporte au CN plus de 35 ans d'expérience en gestion de l'exploitation, en élaboration de stratégies et en exécution de projets pour stimuler la croissance et la rentabilité.

Rémunération

La rémunération annuelle de la PDG tient compte de facteurs comme le positionnement concurrentiel par rapport au marché, les perspectives économiques et les compétences en leadership, et elle est recommandée par le Comité et approuvée par les membres indépendants du Conseil. La durée du mandat de la PDG est à la discrétion du Conseil.

Pour 2022, le salaire de base de M^{me} Robinson a été fixé à 900 000 \$ US (1 171 170 \$ CA), avec une prime annuelle cible fixée à 140 % du salaire de base aux termes du RIA. Des UALR et des options d'achat d'actions sont attribuées à la PDG aux termes du Régime d'unités d'actions et du RILTD. Les octrois à la PDG sont faits selon les mêmes critères et aux mêmes conditions qu'aux autres membres de la haute direction visés de la Compagnie, sous réserve de la limite imposée dans le cadre du RILTD⁽¹⁾. En 2022, M^{me} Robinson a reçu 59 252 UALR et 111 154 options d'achat d'actions aux termes de l'octroi annuel. Une prime compensatoire spéciale de 1 675 000 \$ CA a été accordée à M^{me} Robinson afin d'atténuer la perte de rémunération qu'elle a subie en quittant Corporation TC Énergie. L'attribution compensatoire spéciale a été établie en fonction d'un examen de ses primes de rémunération incitative en cours qui ont été perdues lorsqu'elle a accepté le poste au CN, tant sur le plan de la forme que du calendrier s'y rapportant. La prime spéciale comprend une combinaison d'espèces (500 000 \$ CA), d'unités d'actions liées au rendement du CN standard (1 050 000 \$ CA - 10 147 UALR) et d'options d'achat d'actions du CN d'une durée de cinq ans avec acquisition des droits sur deux ans (125 000 \$ CA - 5 846 options d'achat d'actions). Cette combinaison vise à remplacer de façon équivalente la rémunération à laquelle elle a renoncé, tout en offrant une valeur de rétention. Cette prime compensatoire est assujettie à une disposition de récupération de la rémunération d'une durée de 24 mois en cas de démission ou de congédiement pour motif valable et les UALR et les options d'achat d'actions sont assujetties à des clauses de non-concurrence. La juste valeur de ces attributions figure sous les colonnes « Attributions fondées sur des actions » et « Attributions fondées sur des options » du « Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens » qui se trouve à la page 67.

De plus, le CN a convenu à l'égard de M^{me} Robinson de certaines dispositions relatives à la cessation d'emploi, jugées appropriées dans les circonstances entourant son recrutement en tant que présidente-directrice générale. Aux termes de ses conditions d'emploi, M^{me} Robinson recevrait, en cas de cessation d'emploi involontaire, une indemnité de départ en espèces égale à deux fois son salaire de base annuel, plus deux fois sa prime annuelle cible aux termes du RIA, payable sur une période de 24 mois. Toutes les attributions d'UALR du CN et d'options d'achat d'actions du CN sont assujetties à des clauses de non-concurrence et de non-sollicitation et à d'autres clauses restrictives.

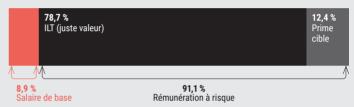
Sommaire de la rémunération directe totale cible de 2022

	(AU NIVEAU CIBLE)		
	\$ US	EN % DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE	
Salaire	900 000	8,9 %	
RÉMUNÉRATION À RISQUE			
Prime annuelle (cible)	1 260 000	12,4 %	
Unités d'actions liées au rendement	5 662 736	55,9 %	
Options d'achat d'actions	2 303 859	22,8 %	
Rémunération directe totale (cible)	10 126 595		

DÉMIINÉDATION DIDECTE TOTALE DE 2022

(1) Les montants annualisés ne tiennent pas compte de la prime exceptionnelle à l'embauche de 500 000 \$CA accordée à M™ Robinson. Cette prime exceptionnelle visait à atténuer la perte de revenus découlant de son départ de Corporation TC Énergie et a été fixée d'après un examen de sa rémunération à court et à long terme alors en cours, tant sur le plan de la forme que du moment du versement. Ce montant est indiqué dans le montant pour 2022 sous « Autre rémunération » et est assujetti à une disposition de récupération de la rémunération d'une durée de 24 mois en cas de démission ou de congédiement pour motif valable. Les deux autres éléments de sa prime compensatoire spéciale (les UALR et les options d'achat d'actions) sont inclus dans le tableau ci-dessus aux lignes « Unités d'actions liées au rendement » et « Options d'achat d'actions », respectivement.

Éléments de la rémunération cible en 2022



Jean-Jacques Ruest Ancien président-directeur général

M. Ruest a été nommé PDG le 24 juillet 2018, après avoir assumé les fonctions de président-directeur général par intérim à partir du 5 mars 2018. Il s'est joint au CN en 1996 et a occupé plusieurs postes au sein de l'équipe des ventes et marketing, dont celui de vice-président exécutif et chef du marketing de janvier 2010 à mars 2018.

Avec prise d'effet le 28 février 2022, après plus de 25 ans de loyaux services au sein du CN, M. Ruest a pris sa retraite de son poste de PDG et de membre du Conseil. M. Ruest est resté en poste au CN à titre consultatif jusqu'au 31 mars 2022 afin d'assurer une transition sans heurts.

Rémunération

En 2022, le salaire de base de M. Ruest est demeuré stable à 870 000 \$ US (1132 131 \$ CA). Aux termes du RIA, la prime cible de M. Ruest pour 2022 a été fixée à 140 % de son salaire de base, calculé au prorata du service actif avant son départ à la retraite. Comme il a pris sa retraite en 2022, M. Ruest n'a pas reçu d'attribution d'ILT en 2022.

⁽¹⁾ La pondération de la valeur de l'octroi de l'intéressement à long terme de 2022 était différente pour la présidente-directrice générale (UALR, 71 % et options d'achat d'actions, 29 %) en raison des exigences de distribution des options d'achat d'actions qui limitent le nombre d'options d'achat d'actions aux termes du RILTD pouvant être octroyées au cours d'une année civile à un seul participant à un maximum de 20 % du nombre d'options d'achat d'actions octroyées cette année-là.

Vice-président exécutif et chef de la direction financière

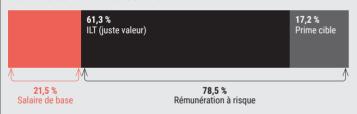
M. Houle a été nommé vice-président exécutif et chef de la direction financière le 1er juillet 2016. Il est chargé de la gestion financière, de la planification financière, des relations avec les investisseurs, de la gestion des achats et des approvisionnements, du développement durable et de la gestion des installations du CN. M. Houle est entré au service de la Compagnie en 1997 à titre d'auditeur interne en chef, et a occupé divers postes de direction, dont ceux de vice-président et contrôleur général et de vice-président, planification financière, avant d'être nommé à son poste actuel. Avant d'entrer au service du CN, M. Houle a occupé des postes dans les domaines de la fiscalité et de l'audit dans un grand cabinet comptable. M. Houle est comptable professionnel agréé (CPA) et est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Laval et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Il biversité McGill

En 2022, le salaire de base de M. Houle a été porté à 650 000 \$ US (845 845 \$ CA) afin de tenir compte de la concurrence et de son expérience. Tout comme en 2021, sa prime cible pour 2022 correspondait à 80 % du salaire de base aux termes du RIA. En outre, M. Houle a reçu 13 005 UALR et 43 765 options d'achat d'actions en 2022, conformément aux modalités respectives du Régime d'unités d'actions et du RILTD.

Sommaire de la rémunération directe totale cible de 2022

RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE DE 2022 (AU NIVEAU CIBLE) EN % DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE \$ US Salaire 650 000 215% RÉMUNÉRATION À RISOUE Prime annuelle (cible) 520 000 172% Unités d'actions liées au rendement 33,7 % 1 017 545 Options d'achat d'actions 832 410 27,6 % Rémunération directe totale (cible) 3 019 955

Éléments de la rémunération cible en 2022



Edmond Harris

Vice-président exécutif et chef de l'exploitation

M. Harris s'est joint au CN le 28 novembre 2022 à titre de vice-président exécutif et chef de l'exploitation. À titre de chef de l'exploitation, M. Harris s'occupe de l'exploitation du CN et supervise environ 18 800 cheminots actifs des groupes Transport, Ingénierie, Mécanique et Exploitation du réseau partout en Amérique du Nord. M. Harris est l'un des principaux hauts dirigeants du secteur ferroviaire, sa carrière dans le domaine de l'exploitation s'étendant sur 40 ans, dont plus de 30 ans passés auprès d'Illinois Central et du CN, notamment à titre de vice-président exécutif, Exploitation jusqu'à sa retraite en 2007. Il est l'un des pionniers de l'exploitation ferroviaire à horaires réguliers. Avant de se joindre de nouveau au CN, M. Harris a travaillé en étroite collaboration avec l'ensemble de l'équipe de direction de l'exploitation du CN à titre de consultant en 2022, se concentrant sur les initiatives d'excellence en matière d'exploitation et de service de la Compagnie.

En 2022, le salaire de base de M. Harris a été fixé à 640 000 \$ US (832 832 \$ CA) afin de tenir compte de la concurrence et de son expérience. La prime cible de M. Harris pour 2022 correspondait à 90 % du salaire de base aux termes du RIA, conformément à ses conditions d'embauche. En outre, M. Harris a reçu 21 704 UALR, conformément aux modalités du Régime d'unités d'actions et n'a pas reçu d'options d'achat d'actions en 2022.

Sommaire de la rémunération directe totale cible de 2022

	RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE DE 2022 (AU NIVEAU CIBLE)		
	\$ US	EN % DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE	
Salaire	640 000	21,2 %	
RÉMUNÉRATION À RISQUE			
Prime annuelle (cible)	576 000	19,1 %	
Options d'achat d'actions	1 800 050	59,7 %	
Rémunération directe totale (cible)	3 016 050		

(1) Les montants annualisés ne tiennent pas compte de la prime exceptionnelle à l'embauche de 200 000 \$ US (260 260 \$ CA) accordée à M. Harris. Cette prime exceptionnelle à l'embauche est incluse dans le montant pour 2022 sous « Autre rémunération » et est assujettie à une disposition de récupération de la rémunération d'une durée de 12 mois en cas de démission ou de congédiement pour motif valable.

Éléments de la rémunération cible en 2022



Doug MacDonald

Vice-président exécutif et chef du marketing

M. MacDonald a été nommé chef du marketing par intérim le 1er avril 2022 et a été confirmé au poste de vice-président exécutif et chef du marketing le 1er novembre 2022. Il est chargé de l'orientation stratégique et de la direction des groupes des ventes, marketing, solutions en matière de chaîne d'approvisionnement, intermodal et véhicules automobiles du CN, notamment la supervision des activités commerciales stratégiques de la Compagnie et le respect des engagements envers les clients.

M. MacDonald s'est joint au CN en 1989 dans le secteur de l'information et de la technologie avant de passer à l'organisation des ventes et du marketing, où il a occupé divers postes de vice-président d'unité commerciale avant d'être nommé premier vice-président, Expansion de la chaîne d'approvisionnement, Transport par rail en 2018. M. MacDonald a également occupé les postes de vice-président, Transport, région de l'Est, et de premier vice-président intérimaire, Information et technologie. Plus récemment, il a été premier vice-président, Projets spéciaux, Bureau du président-directeur général, travaillant sur des projets stratégiques clés pour la Compagnie. Son expérience dans les domaines du marketing, des ventes, des opérations et de la technologie de l'information lui confère une vaste connaissance de l'organisation, de nos clients et de l'industrie, ce qui le rend particulièrement qualifié pour son rôle actuel.

À titre de vice-président exécutif et chef du marketing, le salaire de base de M. MacDonald a été fixé à 620 000 \$ US (806 806 \$ CA) afin de tenir compte de la concurrence et de son expérience. Aux termes du RIA, sa prime cible pour 2022 correspondait à 65 % du salaire de base du 1er janvier 2022 au 31 octobre 2022, et à 80 % du salaire de base du 1er novembre 2022 au 31 décembre 2022. En outre, M. MacDonald a reçu 4 787 UALR et 16 107 options d'achat d'actions en 2022, conformément aux modalités respectives du Régime d'unités d'actions et du RILTD.

Sommaire de la rémunération directe totale cible de 2022

	RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE DE 2022 (AU NIVEAU CIBLE)		
	\$ US	EN % DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE	
Salaire	620 000	34,3 %	
RÉMUNÉRATION À RISQUE			
Prime annuelle (cible)	496 000	27,5 %	
Unités d'actions liées au rendement	379 611	21,0 %	
Options d'achat d'actions	310 578	17,2 %	
Rémunération directe totale (cible)	1 806 189		

(1) Le salaire et la prime annuelle indiqués sont annualisés et ont pris effet au moment où M. MacDonald a été nommé vice-président exécutif et chef du marketing le 1st novembre 2022. Le détail de la rémunération que touchait M. MacDonald avant sa promotion figure dans le « Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens ».

Éléments de la rémunération cible en 2022



Dominique Malenfant

Vice-président exécutif et chef des services informatiques et de la technologie

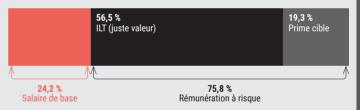
M. Malenfant s'est joint au CN en septembre 2020 à titre de vice-président exécutif et chef des services informatiques et de la technologie. Il est responsable d'élaborer la stratégie en matière de technologies informatiques et opérationnelles du CN, en mettant l'accent sur l'automatisation, l'innovation et la numérisation du réseau et des activités, ainsi que sur l'expérience client. Avant de se joindre au CN, M. Malenfant travaillait sur la prochaine génération des technologies d'exploitation ferroviaire précise à horaires fixes et de commande intégrale des trains et pilotait un important projet d'évolution industrielle numérique dans le secteur ferroviaire. M. Malenfant a occupé des postes de direction à l'échelle mondiale dans les secteurs du transport et des chemins de fer pendant près de 31 ans, soit auprès de Wabtec Corporation, GE Transportation et Bombardier Transport. Il est titulaire d'un baccalauréat en génie électrique de l'Université Laval, au Québec.

En 2022, le salaire de base annuel de M. Malenfant a été porté à 599 000 \$ US (779 479 \$ CA). La prime cible de M. Malenfant pour 2022 correspondait à 80 % du salaire de base aux termes du RIA. En outre, M. Malenfant a reçu 9 842 UALR et 33 119 options d'achat d'actions, conformément aux modalités respectives du Régime d'unités d'actions et du RILTD.

Sommaire de la rémunération directe totale cible de 2022

	RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE DE 2022 (AU NIVEAU CIBLE)		
	\$ US	EN % DE LA RÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE	
Salaire	599 000	24,2 %	
RÉMUNÉRATION À RISQUE			
Prime annuelle (cible)	479 200	19,3 %	
Unités d'actions liées au rendement	770 070	31,1 %	
Options d'achat d'actions	629 923	25,4 %	
Rémunération directe totale (cible)	2 478 193		

Éléments de la rémunération cible en 2022



Robert Reilly

Ancien vice-président exécutif et chef de l'exploitation

M. Reilly s'est joint au CN en juin 2019 à titre de vice-président exécutif, pour ensuite assumer les fonctions de chef de l'exploitation à compter du 1er juillet 2019. M. Reilly a quitté la Compagnie le 28 novembre 2022.

À titre d'ancien vice-président exécutif et chef de l'exploitation, M. Reilly s'occupait de l'exploitation des groupes Transport, Ingénierie, Mécanique, Exploitation du réseau et Développement durable partout en Amérique du Nord jusqu'à son départ du CN.

En 2022, le salaire de base annuel de M. Reilly a été porté à 650 000 \$ US (845 845 \$ CA) afin de tenir compte de la concurrence et de son expérience. La prime cible de M. Reilly pour 2022 correspondait à 80 % du salaire de base aux termes du RIA, calculé au prorata du service actif avant son départ. En outre, M. Reilly a reçu 13 005 UALR, qui ont été partiellement perdues au moment de son départ, et 43 765 options d'achat d'actions, qui ont été perdues au moment de son départ, conformément aux modalités respectives du Régime d'unités d'actions et du RILTD.

Conformément aux règles canadiennes relatives à la communication de l'information, la juste valeur de ces attributions perdues au moment de l'octroi est indiquée sous les colonnes « Attributions fondées sur des actions » et « Attributions fondées sur des options » du « Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens » qui se trouve à la page 67.

Par suite de son départ de la Compagnie et selon les modalités des régimes et de son entente de départ :

- M. Reilly a reçu une prime calculée au prorata pour 2022 en fonction du service actif.
- M. Reilly a touché une indemnité de départ de 1 170 000 \$ US.
- Les options d'achat d'actions dont les droits n'étaient pas acquis à la date de départ ont été perdues conformément aux conditions du RILTD.
- Les UALR attribuées en 2020, 2021 et 2022, en fonction du service actif au cours de la période de trois ans applicable aux UALR visées, ont été partiellement perdues conformément aux conditions du Régime d'unités d'actions.
- Les unités d'actions différées dont les droits n'étaient pas acquis au moment du départ, qui représentaient la tranche correspondante de 25 % versée par la Compagnie au RIVD, ont été perdues conformément aux conditions du régime.

Tableau rétrospectif de la rémunération de la personne occupant le poste de PDG et comparaison du RTA sur cing ans

Les régimes de rémunération du CN sont structurés afin d'établir un alignement entre la rémunération et la création de valeur pour les actionnaires. Par conséquent, une portion significative de la rémunération est à risque et les intéressements à long terme sont conçus de sorte à procurer de la valeur à la personne occupant le poste de PDG en cas de création de valeur pour les actionnaires. Dans un environnement où la performance de l'action est faible, la valeur offerte à la personne occupant le poste de PDG serait limitée.

Le tableau suivant compare la rémunération directe totale attribuée aux PDG du CN au cours des cinq derniers exercices, tel qu'il est indiqué dans le « Tableau sommaire de la rémunération », à la valeur actuelle (réalisée et réalisable) au 31 décembre 2022.

	RÍ	ÉMUNÉRATION DIRECTE TOTALE ATTRIBUÉE ⁽¹⁾ (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)	VALEUR ACTUELLE AU 31 DÉC. 2022 ⁽²⁾ (EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS)
Luc Jobin ⁽³⁾	2018	2 089	348(4)
Jean-Jacques Ruest (5)	2018	4 575	8 887
Jean-Jacques Ruest	2019	9 266	18 372
Jean-Jacques Ruest	2020	10 303	21 884
Jean-Jacques Ruest	2021	12 515	17 362
Jean-Jacques Ruest (3)	2022	841	841
Tracy Robinson ⁽⁶⁾	2022	13 070	14 149

- (1) Comprend le salaire et la rémunération variable attribuée au cours de l'exercice, tels qu'ils sont déclarés tous les ans dans le « Tableau sommaire de la rémunération ».
- 2) Pour chaque année donnée, la valeur actuelle comprend le salaire et la prime annuelle attribuée ainsi que la valeur (réalisée et réalisable) des intéressements à long terme. Les intéressements à long terme pour chaque année donnée comprennent la valeur des options d'achat d'actions exercées, la valeur des options d'achat d'actions dans le cours non exercées au 31 décembre 2022, la valeur attribuée aux UALR dont les droits ont été acquis et la valeur des UALR dont les droits ne sont pas acquis au 31 décembre 2022, compte tenu d'un facteur de rendement de 100 %.
- La rémunération attribuée à M. Jobin et à M. Ruest a été établie au prorata en fonction de la date de leur départ.
- (4) Les UALR et les options d'achat d'actions attribuées en 2018 ont été annulées au moment du départ de M. Jobin en mars 2018 et ne sont pas comprises dans la valeur au 31 décembre 2022.
- (5) La rémunération attribuée à M. Ruest a été établie au prorata en fonction de sa date de nomination du 24 juillet 2018 à titre de président-directeur général.
- (6) La rémunération attribuée à M^{me} Robinson a été établie au prorata en fonction de sa date d'embauche du 28 février 2022 à titre de présidente-directrice générale et comprend la prime compensatoire spéciale versée à son embauche.

La rémunération qui en découle est comparée avec le graphique sur le rendement ci-dessous, lequel illustre le rendement annuel total cumulatif pour les actionnaires d'un placement de 100 \$ dans les actions ordinaires du CN comparativement au rendement total cumulatif des indices S&P/ TSX et S&P 500 pour les exercices compris entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2022, en supposant le réinvestissement de tous les dividendes pendant la période visée. Le graphique démontre que les actions du CN ont surpassé l'indice composé S&P/TSX et l'indice S&P 500. De façon générale, la rémunération totale des membres de la haute direction visés au cours de cette période s'est alignée sur les résultats obtenus par nos actionnaires, puisqu'une partie importante de la rémunération totale des membres de la haute direction visés est à risque et est liée au cours de l'action du CN. Le Comité est d'avis que la politique de rémunération des membres de la haute direction de la Compagnie est efficace et favorise l'établissement d'un lien étroit entre la rémunération gagnée par ces derniers et le rendement du placement des actionnaires. La rémunération totale versée au cours des cinq (5) derniers exercices, telle qu'elle est déclarée dans le « Tableau sommaire de la rémunération », est présentée dans le tableau de la rubrique « Ratio du coût de la direction » ci-après.

Comparaison du RTA sur cinq ans



	DÉC. 17	DÉC. 18	DÉC. 19	DÉC. 20	DÉC. 21	DÉC. 22
CNR (\$ CA)	100	99	117	142	161	170
CNI (\$ US)	100	91	114	141	160	158
S&P/TSX (\$ CA)	100	91	112	118	144	131
S&P 500 (\$ US)	100	96	126	149	189	152
RDT (en milliers de \$ CA)	29 218	25 028	21 720	24 500	29 157	30 294

Ratio du coût de la direction

Le ratio du coût de la direction indique la rémunération totale déclarée pour les membres de la haute direction visés exprimée en pourcentage du bénéfice net rajusté de la Compagnie.

	2018	2019	2020	2021	2022
Rémunération totale déclarée pour les membres de la haute direction visés (M\$ CA) ⁽¹⁾	25,0	21,7	24,5	29,2	30,3
Bénéfice net rajusté (M\$ CA) (2)(3)	4 040	4 171	3 767	4 225	5 134
Bénéfice net (M\$ CA)(3)	4 312	4 198	3 545	4 899	5 118
RATIO DU COÛT DE LA DIRECTION avec le bénéfice net rajusté (2)	0,6 %	0,5 %	0,7 %	0,7 %	0,6 %
RATIO DU COÛT DE LA DIRECTION avec le bénéfice net	0,6 %	0,5 %	0,7 %	0,6 %	0,6 %

Depuis 2002, la rémunération des membres de la haute direction visés est versée en dollars américains, ce qui permet d'avoir un point de comparaison plus précis, plus pertinent et plus constant dans le cadre de la prise de décisions relatives à la rémunération avec la rémunération versée en dollars américains par les sociétés du groupe de comparaison des chemins de fer de classe I choisis. Le tableau « Rémunération totale des membres de la haute direction visés en dollars américains » à la page 69 présente la rémunération totale des membres de la haute direction visés versée en dollars américains.

- (1) Rémunération totale déclarée chaque année dans le « Tableau sommaire de la rémunération » (ne comprenant que les membres de la haute direction visés actifs au 31 décembre de toute année donnée).
- (2) Le bénéfice net rajusté est une mesure non conforme aux PCGR qui n'est pas définie de façon normalisée en vertu des PCGR et qui peut, par conséquent, ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Voir la rubrique « Mesures de la performance rajustées » du rapport de gestion du 31 décembre 2022 déposé le 31 janvier 2023 et la rubrique « Mesures de calcul non conformes aux PCGR » du document intitulé « Informations financières sélectionnées redressées pour le changement de convention comptable » déposé le 9 septembre 2022, qui sont intégrés par renvoi aux présentes. Ces documents déposés peuvent être consultés en ligne sur SEDAR au www.sedar.com, sur le site Web de la SEC, par l'intermédiaire du système EDGAR, au www.sec.gov et sur le site Web du CN à www.cn.ca, sous l'onglet « Investisseurs ».
- (3) Au premier trimestre de 2022, la Compagnie a changé sa méthode de calcul de la valeur axée sur la valeur marchande de l'actif des régimes pour ses régimes de retraite à prestations déterminées en appliquant une méthode rétrospective. Les données comparatives ont été retraitées afin de se conformer au changement de méthode. Voir la Note 2, « Changement de convention comptable », dans les états financiers au 31 décembre 2022 déposés le 31 janvier 2023 pour obtenir plus de renseignements.

Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens

Le tableau suivant présente la rémunération totale annuelle en dollars canadiens des membres de la haute direction visés, conformément aux règles canadiennes relatives à la communication de l'information publiées par les ACVM, pour les exercices clos les 31 décembre 2022, 2021 et 2020. Les fluctuations du taux de change nuisent à la comparabilité des données d'une année à l'autre.

RÉMUNÉRATION EN VERTU

Rémunération en dollars canadiens

NOM ET POSTE PRINCIPAL	EXERCICE	SALAIRE (\$ CA)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS ⁽¹⁾ (\$ CA)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS ⁽²⁾ (\$ CA)	D'UN PLAN INCITATIF NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES — PLANS INCITATIFS ANNUELS® (\$ CA)	VALEUR DU RÉGIME DE RETRAITE(4)(5)(6) (\$ CA)	AUTRE RÉMUNÉRATION (7) (\$ CA)	RÉMUNÉRATION TOTALE (\$ CA)
Tracy Robinson	2022	981 397 ⁽⁸⁾	7 181 298	2 921 622	1 985 230	142 405	518 527 ⁽⁹⁾	13 730 479
Présidente-directrice générale	2021	-	-	-	-	-	-	-
	2020	-	-	-	-	-	-	-
Jean-Jacques Ruest	2022	283 033(10)	-	-	558 375	129 000	7 775	978 183
Ancien président-directeur général	2021	1 090 545	6 159 399	2 941 900	2 323 649	1 005 000	27 724	13 548 217
	2020	1 140 275	6 118 773	2 730 880	313 334	490 000	19 973	10 813 235
Ghislain Houle	2022	845 845	1 297 378	1 061 301	968 265	599 000	22 397	4 794 186
Vice-président exécutif et chef de la direction financière	2021	795 973	1 302 143	1 065 398	969 140	(662 000)	26 361	3 497 015
	2020	831 730	1 341 885	1 098 175	140 661	(95 000)	16 351	3 333 802
Edmond Harris	2022	78 867(11)	2 430 131	-	103 128	1 011	526 205(12)	3 139 342
Vice-président exécutif et chef de l'exploitation	2021	-	-	-	-	-	-	-
	2020	-	-	-	-	-	-	
Doug MacDonald	2022	622 178(13)	492 260	402 653	779 711(14)	2 387 000(15)	16 284	4 700 086
Vice-président exécutif et chef du marketing	2021	490 000	264 049	215 958	480 827	(443 000)	15 468	1 023 302
	2020	480 000	272 087	222 607	167 915	(29 000)	9 790	1 123 399
Dominique Malenfant	2022	779 479	1 206 767(17)	803 136	892 294	231 870	16 039	3 929 585
Vice-président exécutif et chef des services informatiques et de la technologie	2021	733 298	985 454	806 239	892 831	111 819	15 466	3 545 107
	2020	261 593(16)	1 006 936	823 944	-	27 021	1 345 531 (18)	3 465 025
Robert Reilly	2022	768 950(19)	1 530 023(20)	1 061 301 (21)	878 887(22)	123 934	1 789 527(23)(24	6 152 622(25)
Ancien vice-président exécutif e chef de l'exploitation	2021	795 973	1 302 143 (20)	1 065 398 (21)	969 140	84 372	327 427(24)	4 544 453 (25)
	2020	804 900	1 269 390(20)	1 038 799(21)	133 691	67 151	274 913(24)	3 588 844(25)

⁽¹⁾ Divulgation de l'information relative à l'évaluation des attributions fondées sur des actions — La juste valeur des attributions fondées sur des actions à la date d'octroi, indiquée dans le « Tableau sommaire de la rémunération », représente le nombre d'UALR attribuées multiplié par la valeur calculée au moyen de la méthodologie de Willis Towers Watson fondée sur un arbre binomial. Cette méthodologie a été choisie parce qu'elle permet d'avoir une plus grande uniformité dans l'ensemble du processus de révision de la rémunération, la même méthodologie étant utilisée aux fins du positionnement par rapport au marché, des octrois et de la divulgation de l'information.

Un résumé des facteurs d'évaluation calculés au moyen de la méthodologie de Willis Towers Watson fondée sur un arbre binomial ainsi qu'aux termes de la méthodologie d'évaluation comptable est présenté dans le tableau suivant. Les hypothèses et les facteurs d'évaluation détaillés sont présentés dans le tableau suivant :

	MÉTHODOLOGIE DE WILLIS TOWER Watson fondée sur un arbre binomial		MÉTHODO	OLOGIE D'ÉVALUATION COMPTABLE	ÉCART
	FACTEUR D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR À la date d'octroi	FACTEUR D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR À la date d'octroi	ÉVALUATION DE WILLIS TOWER WATSON PAR RAPPORT À L'ÉVALUATION COMPTABLE
ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS - 2022					
RCI	60 %	27 janvier — 90,95 \$ CA 28 février — 94,34 \$ CA 28 avril — 93,04 \$ CA 1er novembre — 96,46 \$ CA 28 novembre — 102,08 \$ CA	51,5 % 52,2 % 54,8 % 57,2 % 66,5 %	27 janvier – 78,09 \$ CA 28 février – 82,08 \$ CA 28 avril – 85,05 \$ CA 1er novembre – 91,96 \$ CA 28 novembre – 113,16 \$ CA	27 janvier – 12,86 \$ CA 28 février – 12,26 \$ CA 28 avril – 7,99 \$ CA 1 ^{er} novembre – 4,50 \$ CA 28 novembre – (11,08 \$ CA)
RTA	77 %	27 janvier – 116,72 \$ CA 28 février – 121,07 \$ CA 28 avril – 119,40 \$ CA 1 ^{er} novembre – 123,79 \$ CA 28 novembre – 131,00 \$ CA	114,5 % 119,9 % 113,1 % 134,3 % 135,4 %	27 janvier – 173,59 \$ CA 28 février – 188,57 \$ CA 28 avril – 175,30 \$ CA 1 ^{er} novembre – 215,91 \$ CA 28 novembre – 230,29 \$ CA	27 janvier – (56,87 \$ CA) 28 février – (67,50 \$ CA) 28 avril – (55,90 \$ CA) 1" novembre – (92,12 \$ CA) 28 novembre – (99,29 \$ CA)
ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS – 2021					
RCI	60 %	79,87 \$ CA	48,5 %	64,50 \$ CA	15,37 \$ CA
RTA	77 %	102,49 \$ CA	111,2 %	148,02 \$ CA	(45,53 \$ CA)
ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS – 2020					
RCI	60 %	30 janvier — 75,28 \$ CA 1er septembre — 82,60 \$ CA	58,4 % 68,2 %	30 janvier — 73,23 \$ CA 1er septembre — 93,90 \$ CA	30 janvier — 2,05 \$ CA 1er septembre — (11,30 \$ CA)
RTA	77 %	30 janvier — 96,61 \$ CA 1er septembre — 106,00 \$ CA	120,7 % 142,8 %	30 janvier — 151,50 \$ CA 1er septembre — 196,62 \$ CA	30 janvier — (54,89 \$ CA) 1er septembre — (90,62 \$ CA)

(2) Divulgation de l'information relative à l'évaluation des attributions fondées sur des options — La juste valeur des attributions fondées sur des options à la date d'octroi, indiquée dans le « Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens » ci-dessus, représente le nombre d'options d'achat d'actions attribuées multiplié par la valeur calculée au moyen de la méthodologie de Willis Towers Watson fondée sur un arbre binomial. Cette méthodologie a été choisie, car elle permet d'avoir une plus grande uniformité dans l'ensemble du processus de révision de la rémunération puisque la même méthodologie est utilisée aux fins du positionnement par rapport au marché, des octrois et de la divulgation de l'information.

Un résumé des facteurs d'évaluation calculés au moyen de la méthodologie de Willis Towers Watson fondée sur un arbre binomial ainsi qu'aux termes de la méthodologie d'évaluation comptable est présenté dans le tableau suivant. Les hypothèses détaillées pour ces deux méthodologies sont présentées dans le tableau suivant :

	MÉTHODOLOGIE DE WILLIS TOWER Watson fondée sur un arbre binomial		MÉTHODO	DLOGIE D'ÉVALUATION COMPTABLE	ÉCART	
	FACTEUR D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR À LA DATE D'OCTROI	FACTEUR D'ÉVALUATION	JUSTE VALEUR À LA DATE D'OCTROI	ÉVALUATION DE WILLIS TOWER WATSON PAR RAPPORT À L'ÉVALUATION COMPTABLE	
ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS – 2022	16 %	27 janvier – 24,25 \$ CA	17,4 %	27 janvier – 26,44 \$ CA	27 janvier - (2,19 \$ CA)	
	16 %	28 février - 25,16 \$ CA	17,7 %	28 février - 27,84 \$ CA	28 février – (2,68 \$ CA)	
	13,6 %	28 février - 21,38 \$ CA	16,1 %	28 février - 25,30 \$ CA	28 février – (3,29 \$ CA)	
	16 %	28 avril – 24,81 \$ CA	20,2 %	28 avril - 31,28 \$ CA	28 avril - (6,47 \$ CA)	
	16 %	1er novembre – 25,72 \$ CA	22,4 %	1er novembre — 36,04 \$ CA	1er novembre — (10,32 \$ CA)	
ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS - 2021	17 %	22,63 \$ CA	15,3 %	20,35 \$ CA	2,28 \$ CA	
ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS – 2020	16 %	30 janvier - 20,08 \$ CA	15,1 %	30 janvier - 18,90 \$ CA	30 janvier - 1,18 \$ CA	
		1er septembre – 22,03 \$ CA	16,1 %	1er septembre — 22,14 \$ CA	1er septembre — (0,11 \$ CA)	

- (3) Représente l'attribution incitative gagnée aux termes du RIA à l'égard de l'exercice pertinent. Une description du RIA est donnée à la page 55
- (4) Représente la valeur rémunératoire des prestations de retraite, comme il est indiqué dans les tableaux des régimes de retraite à prestations déterminées et des régimes de retraite à cotisations déterminées à la rubrique « Prestations en vertu d'un régime de retraite » à la page 77.
- (5) La variation attribuable à des éléments rémunératoires pour MM. Houle et MacDonald est négative en 2020, étant donné que leurs gains ouvrant droit à pension pour cette année étaient inférieurs aux attentes et ont réduit les gains moyens de leurs meilleures années utilisés pour calculer leurs prestations de retraite projetées.
- (6) La variation attribuable à des éléments rémunératoires pour MM. Houle et MacDonald en 2021 reflète la transition des régimes de retraite à prestations déterminées vers des régimes de retraite à cotisations déterminées entrant en vigueur le 1^{er} avril 2024 (voir la page 76 pour plus de détails). Il n'y a pas d'incidence pour M. Ruest, car il atteint l'âge normal de la retraite de 65 ans avant le 31 mars 2024 et, selon les hypothèses de départ à la retraite, il devrait avoir pris sa retraite avant l'entrée en vigueur des changements.
- (7) Comprend la valeur des avantages indirects et personnels et de toute autre rémunération (le cas échéant), comme les avantages à la retraite ou les cotisations de l'employeur aux termes du RAP. Les avantages indirects et personnels dont la valeur totale s'élève à moins de 50 000 \$ CA ou représente moins de 10 % du total du salaire gagné par un membre de la haute direction visé ne sont pas déclarés dans cette colonne. Voir le tableau de la page 70 pour plus de renseignements.
- $(8) \quad M^{\text{me}} \, \text{Robinson a {\'e}t\'e} \, \text{embauch\'ee} \, \text{le 28 f\'evrier 2022}. \, \text{Son salaire pour 2022 ne représente donc que 10 mois.}$
- 9) Une prime exceptionnelle en espèces de 500 000 \$ CA a été accordée à M^{me} Robinson au moment de son embauche par le CN le 28 février 2022 afin d'atténuer la perte de revenus découlant de son départ de Corporation TC Énergie et a été établie d'après un examen de sa rémunération à court et à long terme alors en cours, tant sur le plan de la forme que du moment du versement. Ce montant est indiqué dans le montant pour 2022 sous « Autre rémunération » et assujetti à une disposition de récupération de la rémunération d'une durée de 24 mois en cas de démission ou de congédiement pour motif valable. Les deux autres éléments de sa prime compensatoire spéciale (les UALR et les options d'achat d'actions) sont inclus dans le tableau ci-dessus sous les colonnes « Attributions fondées sur des options », respectivement.
- (10) Le montant indiqué représente le salaire de base que M. Ruest a réellement gagné en 2022 jusqu'à sa retraite en mars 2022.
- (11) M. Harris a été embauché le 28 novembre 2022. Son salaire pour 2022 ne représente donc qu'un mois. Ce montant exclut les revenus gagnés à titre de consultant en 2022, avant qu'il ne se joigne au CN en qualité de vice-président exécutif et chef de l'exploitation le 28 novembre 2022 et exclut également les prestations de retraite mensuelles provenant des régimes de retraite à prestations déterminées américains du CN, constituées au cours de son emploi précédent auprès du CN, qu'il a quitté en 2007.
- (12) Comprend une prime exceptionnelle en espèces de 200 000 \$ US (260 260 \$ CA) accordée à M. Harris au moment de son embauche par le CN le 28 novembre 2022, sous réserve d'une disposition de récupération de la rémunération d'une durée de 12 mois en cas de démission ou de congédiement pour motif valable, ainsi que les revenus gagnés à titre de consultant en 2022, avant qu'il ne se joigne au CN en qualité de vice-président exécutif et chef de l'exploitation le 28 novembre 2022. Ces montants sont indiqués dans le montant pour 2022 sous « Autre rémunération ».
- (13) M. MacDonald a été nommé chef du marketing par intérim le 1er avril 2022 et vice-président exécutif et chef du marketing le 1er novembre 2022. Le salaire de 2022 de M. MacDonald représente ses trois mois au poste de premier vice-président, Projets spéciaux, Bureau du président et chef de la direction, ses sept mois au poste de chef du marketing par intérim et ses deux mois au poste de vice-président exécutif et chef du marketing.
- (14) La prime cible de M. MacDonald aux termes du RIA a représenté 65 % de son salaire de base du 1er janvier 2022 au 31 octobre 2022 et 80 % de son salaire de base du 1er novembre 2022 au 31 décembre 2022.
- (15) Représente une augmentation de valeur non récurrente résultant de la nomination de M. MacDonald au poste de vice-président exécutif et chef du marketing.
- (16) M. Malenfant a été embauché le 1^{er} septembre 2020. Son salaire pour 2020 ne représente donc que quatre mois.
- (17) L'attribution fondée sur des actions de M. Malenfant comprend 1 413 unités d'actions différées représentant la tranche correspondante de 25 % versée par la Compagnie aux termes du RIVD, dont les droits sont acquis sur quatre ans, au moment du report de sa prime de 2021 versée aux termes du RIA. La juste valeur de l'attribution à la date d'octroi est égale au nombre d'unités multiplié par 159,13 \$ CA, soit le cours de l'action le jour de l'attribution.
- (18) Une prime exceptionnelle en espèces de 1 000 000 \$ US (1 341 500 \$ CA) a été accordée à M. Malenfant au moment de son embauche par le CN le 1^{er} septembre 2020 afin d'atténuer la perte de revenus découlant de son départ de Wabtec Corporation et a été établie d'après un examen de sa rémunération à court et à long terme alors en cours, tant sur le plan de la forme que du moment du versement. Ce montant est inclus dans le montant pour 2020 sous « Autre rémunération » et était assujetti à une disposition de récupération de la rémunération d'une durée de 24 mois en cas de démission ou de congédiement pour motif valable.
- (19) Le montant indiqué représente le salaire de base réellement gagné en 2022 jusqu'au départ de M. Reilly en novembre 2022.
- (20) Les montants indiqués comprennent des attributions qui ont été perdues conformément aux modalités du régime. Conformément au Régime d'unités d'actions, les attributions fondées sur des actions accordées à M. Reilly pour 2020, 2021 et 2022 ont été calculées au prorata à son départ en novembre 2022, en fonction du temps travaillé au cours de la période de trois ans applicable aux UALR visées. L'attribution fondée sur des actions de M. Reilly pour 2022 comprend également 1 462 unités d'actions différées représentant la tranche correspondante de 25 % versée par la Compagnie au RIVD, dont les droits sont acquis sur quatre ans, au moment du report de sa prime de 2021 versée aux termes du RIA. La juste valeur de l'attribution à la date d'octroi est égale au nombre d'unités multiplié par 159,13 \$ CA, soit le cours de l'action le jour de l'attribution. Conformément aux modalités du régime, la totalité de ces unités d'actions différées a été perdue au moment de son départ en novembre 2022. Les attributions fondées sur des actions effectives après le calcul proportionnel s'élèvent à 192 358 \$ CA pour 2022, à 795 754 \$ CA pour 2021 et à 1 198 868 \$ CA pour 2020.

- (21) Les montants indiqués comprennent des attributions qui ont été perdues conformément aux modalités des régimes. Selon les modalités du RILTD, en ce qui concerne les attributions effectuées depuis janvier 2019, les options d'achat d'actions dont les droits n'étaient pas acquis au moment du départ sont perdues. L'attribution fondée sur des options de 2022 a été perdue au moment de son départ et les attributions fondées sur des options effectives s'élèvent à 213 080 \$ CA pour 2021 et à 1 007 759 \$ CA pour 2020.
- (22) Le versement de M. Reilly aux termes du RIA pour 2022 a été calculé proportionnellement au temps travaillé en 2022.
- (23) Comprend une indemnité de départ de 1 170 000 \$ US (1 522 521 \$ CA), accordée aux termes de l'entente de départ qu'il a conclue avec la Compagnie
- (24) M. Reilly a obtenu une prestation pour que sa rémunération après impôts soit maintenue à un niveau semblable à ce qu'il aurait touché s'il n'avait pas quitté les États-Unis pour être relocalisé au siège social du CN, au Canada. Le montant indiqué pour 2022 représente le montant connu à la date de référence de l'assemblée et est susceptible d'être modifié lors de la finalisation de sa déclaration de revenus de 2022. Le montant indiqué pour 2020 ne tient pas compte d'un remboursement effectué par M. Reilly au CN en novembre 2021 relativement au calcul du montant de la compensation fiscale pour 2020. Compte tenu de ce remboursement, le montant de la compensation fiscale pour 2020 aurait été de 200 598 \$ CA.
- (25) Les montants indiqués comprennent des attributions qui ont été perdues conformément aux modalités des régimes et à l'entente de départ de M. Reilly. Compte tenu de ces sommes perdues, la rémunération totale s'élève à 3 753 656 \$ CA pour 2022, à 3 185 746 \$ CA pour 2021 et à 3 487 283 \$ CA pour 2020. Se reporter aux notes (20) et (21) pour obtenir plus de renseignements.

Rémunération totale des membres de la haute direction visés en dollars américains

Le tableau suivant présente la rémunération totale annuelle en dollars américains des membres de la haute direction visés pour les exercices clos les 31 décembre 2022, 2021 et 2020. Depuis 2002, la rémunération des membres de la haute direction visés est versée en dollars américains, ce qui permet d'avoir un point de comparaison plus précis, plus pertinent et plus constant avec la rémunération versée en dollars américains par les sociétés du groupe de comparaison des chemins de fer de classe I choisis.

NOM ET POSTE PRINCIPAL	EXERCICE	SALAIRE (\$ US)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS (\$ US)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS (\$ US)	D'UN PLAN INCITATIF NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES — PLANS INCITATIFS ANNUELS (\$ US)	VALEUR DU RÉGIME DE RETRAITE (\$ US)	AUTRE RÉMUNÉRATION (\$ US)	RÉMUNÉRATION TOTALE (\$ US)
Tracy Robinson	2022	754 167	5 662 736	2 303 859	1 464 682	112 689	398 468	10 696 601
Présidente-directrice générale	2021	-	-	-	-	-	-	-
	2020	-	-	-	-	-	-	-
Jean-Jacques Ruest	2022	217 500	-	_	411 963	102 081	5 975	737 519
Ancien président-directeur général	2021	870 000	4 813 279	2 298 400	1 838 766	789 784	22 117	10 632 346
general	2020	850 000	4 639 646	2 069 920	246 235	377 213	14 889	8 197 903
Ghislain Houle	2022	650 000	1 017 545	832 410	714 376	474 005	17 211	3 705 547
Vice-président exécutif et chef de la direction financière	2021	635 000	1 017 563	832 357	766 907	(520 236)	21 030	2 752 621
cher de la direction illianciere	2020	620 000	1 017 503	832 382	110 539	(73 133)	12 189	2 519 480
Edmond Harris	2022	60 606	1 800 050	-	76 087	800	404 369	2 341 912
Vice-président exécutif et chef de l'exploitation	2021	-	-	-	-	-	-	-
	2020	-	-	-	-	-	-	_
Doug MacDonald	2022	478 120	379 611	310 578	575 263	1 888 898	12 514	3 644 984
Vice-président exécutif et chef du marketing	2021	390 905	206 342	168 720	380 491	(348 134)	12 340	810 664
cher du marketing	2020	357 808	206 313	168 729	131 957	(22 325)	7 298	849 780
Dominique Malenfant	2022	599 000	946 312	629 923	658 325	183 485	12 325	3 029 370
Vice-président exécutif et chef des services informatiques	2021	585 000	770 086	629 885	706 521	87 873	12 338	2 791 703
et de la technologie	2020	195 000	770 091	629 833	-	20 801	1 003 005	2 618 730
Robert Reilly	2022	590 909	1 199 839	832 410	648 434	98 072	1 375 184	4 744 848
Ancien vice-président exécutif et	t 2021	635 000	1 017 563	832 357	766 907	66 304	261 210	3 579 341
chef de l'exploitation	2020	600 000	962 533	787 376	105 062	51 694	204 930	2 711 595

Détails des notes (1) et (2) du Tableau sommaire de la rémunération concernant le calcul de la juste valeur des attributions à la date d'octroi.

La juste valeur des attributions d'ILT indique leur valeur prévue à la date d'octroi. Depuis 2014, cette valeur est calculée selon la méthodologie de Willis Towers Watson fondée sur un arbre binomial dans un effort d'uniformisation de la méthodologie d'évaluation utilisée dans l'ensemble du processus de révision de la rémunération aux fins du positionnement par rapport au marché, des octrois et de la divulgation de l'information. Les attributions fondées sur des actions représentent les UALR attribuées aux termes du Régime d'unités d'actions. Les attributions fondées sur des options représentent les upotions d'achat d'actions attribuées aux termes du Régime d'intéressement à long terme de la direction. La juste valeur à la date d'octroi des UALR et des options d'achat d'actions repose sur les hypothèses suivantes :

Attributions fondées sur des actions (UALR)

	2020 (JANVIER)	2020 (1 ^{ER} SEPTEMBRE)	2021 (JANVIER)	2022 (JANVIER)	2022 (28 FÉVRIER)	2022 (28 AVRIL)	2022 (1 ^{ER} NOVEMBRE)	2022 (28 NOVEMBRE)
Cours de clôture à la date d'octroi (\$ CA)	125,47	137,66	133,11	151,59	157,24	155,06	160,76	170,13
Taux d'intérêt sans risque pendant la durée de l'attribution (1)	2,50 % selon la courbe de rendement	2,50 % selon la courbe de rendement	1,75 % selon la courbe de rendement	0,25 % selon la courbe de rendement				
Volatilité prévue du cours des actions pendant la durée de l'attribution ⁽²⁾	17 %	17 %	21 %	22 %	22 %	22 %	22 %	22 %
Dividende annuel prévu par action (\$ CA)	2,15	2,15	2,30	2,46	2,46	2,46	2,46	2,46
Durée projetée (3)	3 années							
Juste valeur par unité qui en découle (\$ CA)	RCI - 75,28 RTA - 96,61	RCI - 82,60 RTA - 106,00	RCI - 79,87 RTA - 102,49	RCI - 90,95 RTA - 116,72	RCI - 94,34 RTA - 121,07	RCI - 93,04 RTA - 119,40	RCI - 96,46 RTA - 123,79	RCI - 102,08 RTA - 131,00

Attributions fondées sur des options

	2020 (JANVIER)	2020 (1 ^{ER} SEPTEMBRE)	2021 (JANVIER)	2022 (JANVIER)	2022 (28 FÉVRIER)	2022 (28 FÉVRIER)	2022 (28 AVRIL)	2022 (1 ^{ER} NOVEMBRE)
Cours de clôture à la date d'octroi (\$ CA)	125,47	137,66	133,11	151,59	157,24	157,24	155,06	160,76
Taux d'intérêt sans risque pendant la durée de l'attribution ⁽¹⁾	2,50 % à 2,75 % selon la courbe de rendement	2,50 % to 2,75 % selon la courbe de rendement	1,75 % à 2,00 % selon la courbe de rendement	0,25 % à 1,00 % selon la courbe de rendement	0,25 % à 1,00 % selon la courbe de rendement	0,25 % à 1,00 % selon la courbe de rendement	0,25 % à 1,00 % selon la courbe de rendement	0,25 % à 1,00 % selon la courbe de rendement
Volatilité prévue du cours des actions pendant la durée de l'attribution ⁽²⁾	18 %	18 %	20 %	21 %	21 %	22 %	21 %	21 %
Dividende annuel prévu par action (\$ CA)	2,15	2,15	2,30	2,46	2,46	2,46	2,46	2,46
Durée projetée (3)	6,5 années	6,5 années	6,5 années	6,5 années	6,5 années	3,25 années	6,5 années	6,5 années
Juste valeur par unité qui en découle (\$ CA)	20,08	22,03	22,63	24,25	25,16	21,38	24,81	25,72

- (1) Selon le taux de la courbe de rendement des obligations zéro coupon correspondant à la durée projetée d'une attribution donnée. La méthodologie de Willis Towers Watson fondée sur un arbre binomial utilise une courbe de rendement pour les taux d'intérêt sans risque (différents taux d'intérêt s'appliquant selon le modèle en treillis) plutôt qu'un taux donné.
- (2) Selon les cours quotidiens de l'action, les données sur les dividendes et la moyenne des volatilités des actions du CN inscrites à la cote de la NYSE et de la TSX sur une période correspondant à la durée projetée d'une attribution donnée.
- (3) Représente la durée de vie estimée des attributions. Dans le cas des attributions fondées sur des options, la Compagnie utilise la méthode de calcul « Safe Harbor » de la SEC.

Les attributions fondées sur des actions et les attributions fondées sur des options sont sensibles aux fluctuations touchant les hypothèses, en particulier le taux d'intérêt sans risque et la volatilité du cours des actions.

Détails des montants compris dans « Autre rémunération » pour 2022, 2021 et 2020 (1)

NOM	EXERCICE	AVANTAGES INDIRECTS ET AVANTAGES PERSONNELS (\$ CA)		AUTRE RÉMUNÉRATION (\$ CA)	AUTRE RÉMUNÉRATION TOTALE (SOMME DES DEUX COLONNES PRÉCÉDENTES) (\$ CA)
Tracy Robinson	2022	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	18 527 ⁽²⁾	518 527
	2022	Aucun	Prime exceptionnelle en espèces :	500 000(5)	310 327
Jean-Jacques Ruest	2022	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	6 775(2)	7 775
	2022	Aucuii	Avantages à la retraite :	1 000(3)	7775
	2021	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	23 324(2)	27 724
		Aucuii	Avantages à la retraite :	4 400(3)	27 724
	2020	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	15 973 ⁽²⁾	19 973
	2020	Aucuii	Avantages à la retraite :	4 000(3)	19975
Ghislain Houle	2022	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	17 697(2)	22 397
	2022	Aucuii	Avantages à la retraite :	4 700(3)	22 397
	2021	Augus	Cotisations de l'employeur au RAP :	21 161(2)	26 361
	2021	Aucun	Avantages à la retraite :	5 200(3)	20 30 1
	2020	Augus	Cotisations de l'employeur au RAP :	11 651(2)	16 351
	2020	Aucun	Avantages à la retraite :	4 700(3)	10 331
Edmond Harris			Cotisations de l'employeur au RAP :	729(2)	
2022	2022	Aucun	Prime exceptionnelle en espèces :	260 260(6)	526 205
			Services de conseils :	265 216(8)	
Doug MacDonald	2022	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	12 784(2)	16 284
	2022	nucuii	Avantages à la retraite :	3 500(3)	10 204
	2021	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	11 568(2)	15 468
	2021	Aucuii	Avantages à la retraite :	3 900(3)	13 400
	2020	Augus	Cotisations de l'employeur au RAP :	6 290(2)	9 790
	2020	Aucun	Avantages à la retraite :	3 500(3)	9 790
Dominique Malenfant	2022	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	16 039(2)	16 039
	2021	Aucun	Cotisations de l'employeur au RAP :	15 466 ⁽²⁾	15 466
	2020	Augus	Cotisations de l'employeur au RAP :	4 031(2)	1 345 531
	2020	Aucun	Prime exceptionnelle en espèces :	1 341 500(7)	1 343 331
Robert Reilly			Cotisations de l'employeur au RAP :	17 006(2)	
	2022	Aucun	Indemnité de départ :	1 522 521 (9)	1 789 527
			Montant de compensation fiscale :	250 000(4)	
	0001	Augus	Cotisations de l'employeur au RAP :	16 677 ⁽²⁾	207 407
	2021	Aucun	Montant de compensation fiscale :	310 750(4)	327 427
	0000	Augus	Cotisations de l'employeur au RAP :	8 356(2)	074.040
	2020	Aucun	Montant de compensation fiscale :	266 557(4)	274 913

- (1) Ce tableau présente les avantages indirects et toute autre rémunération reçus en 2022, 2021 et 2020 par les membres de la haute direction visés. Les montants sont calculés en fonction des coûts additionnels engagés par la Compagnie. Les avantages indirects et personnels comprennent l'utilisation d'un véhicule loué par la Compagnie, un stationnement, des cotisations à des clubs, un examen médical, des conseils financiers et services fiscaux et certaines covertures d'assurance maladie et d'assurance-vie. Les coûts additionnels engagés par la Compagnie (y compris l'essence et les frais d'entretien), du stationnement, des cotisations aux clubs, de l'examen médical annuel, des conseils financiers et services fiscaux ainsi que du coût de certaines couvertures d'assurance maladie et d'assurance-vie excédant celles qui sont offertes aux membres du personnel salarié. Voir la rubrique « Avantages indirects » à la page 60 pour plus de renseignements. Dans le cas des avantages indirects et personnels dont la valeur totale s'élève à moins de 50 000 \$ CA (sur une base combinée) ou représente moins de 10 % du total du salaire gagné par un membre de la haute direction visé, la mention « Aucun » est indiquée dans cette colonne.
- (2) Représente la valeur de la tranche correspondante versée par la Compagnie aux termes du RAP. Voir la rubrique « Régime d'actionnariat du personnel » à la page 60 pour plus de renseignements.
- (3) Représente le coût des services rendus rattaché aux avantages offerts à la retraite, le cas échéant.
- (4) M. Reilly a obtenu une prestation pour que sa rémunération après impôts soit maintenue à un niveau semblable à ce qu'il aurait touché s'il n'avait pas quitté les États-Unis pour être relocalisé au siège social du CN, au Canada. Le montant indiqué pour 2022 représente le montant connu à la date de référence de l'assemblée et est susceptible d'être modifié lors de la finalisation de sa déclaration de revenus de 2022. Le montant indiqué pour 2020 ne tient pas compte d'un remboursement effectué par M. Reilly au CN en novembre 2021 relativement au calcul du montant de la compensation fiscale pour 2020. Compte tenu de ce remboursement, le montant de la compensation fiscale pour 2020 aurait été de 200 598 \$ CA.
- (5) Représente une prime exceptionnelle en espèces de 500 000 \$ CA accordée à M^{me} Robinson au moment de son embauche le 28 février 2022 afin d'atténuer la perte de revenus découlant de son départ de Corporation TC Énergie et fixée d'après un examen de sa rémunération à court et à long terme alors en cours, tant sur le plan de la forme que du moment du versement. Cette prime exceptionnelle en espèces est assujettie à une disposition de récupération de la rémunération d'une durée de 24 mois en cas de démission ou de congédiement pour motif valable.
- (6) Représente une prime exceptionnelle en espèces de 200 000 \$ US (260 260 \$ CA) accordée à M. Harris au moment de son embauche le 28 novembre 2022. Cette prime exceptionnelle en espèces est assujettie à une disposition de récupération de la rémunération d'une durée de 12 mois en cas de démission ou de congédiement pour motif valable.
- (7) Représente une prime exceptionnelle en espèces de 1 000 000 \$ US (1 341 500 \$ CA) accordée à M. Malenfant au moment de son embauche en septembre 2020 afin d'atténuer la perte de revenus découlant de son départ de Wabtec Corporation. Cette prime exceptionnelle en espèces était assujettie à une disposition de récupération de la rémunération d'une durée de 24 mois en cas de démission ou de congédiement pour motif valable.
- (8) Représente le revenu qu'il a gagné à titre de consultant en 2022 avant de se joindre au CN en qualité de vice-président exécutif et chef de l'exploitation le 28 novembre 2022.
- (9) Représente une indemnité de départ de 1 170 000 \$ US (1 522 521 \$ CA) versée aux termes de son entente de départ avec la Compagnie.

Attributions en vertu d'un régime d'intéressement

Attributions fondées sur des actions et attributions fondées sur des options en 2022

Le tableau suivant présente des renseignements relatifs aux octrois d'UALR attribués aux membres de la haute direction visés aux termes du Régime d'unités d'actions, aux octrois d'options d'achat d'actions faits aux termes du RILTD et aux attributions d'unités d'actions différées provenant de la cotisation de contrepartie de la Compagnie aux termes du RIVD en 2022, le cas échéant. M. Ruest n'a reçu aucune attribution d'ILT en raison de sa retraite en 2022.

NOM	DATE D'OCTROI	TYPE D'ATTRIBUTION	TITRES, UNITÉS OU AUTRES DROITS (NBRE)	FIN DE LA PÉRIODE Visée par le régime Ou date d'échéance	COURS DES ACTIONS À LA DATE D'OCTROI (\$ CA)	JUSTE VALEUR DE L'ATTRIBUTION À LA DATE D'OCTROI ⁽¹⁾ (\$ CA)
Tracy Robinson	28 février 2022	UALR ⁽²⁾	59 252	31 décembre 2024	157,24	6 131 304
		Options ⁽³⁾	111 154	28 février 2032	157,24	2 796 635
	28 février 2022	UALR ⁽²⁾	10 147	31 décembre 2024	157,24	1 049 994
		Options ⁽³⁾	5 846	28 février 2027	157,24	124 987
Ghislain Houle	27 janvier 2022	UALR ⁽²⁾	13 005	31 décembre 2024	151,59	1 297 378
		Options ⁽³⁾	43 765	27 janvier 2032	151,59	1 061 301
Edmond Harris	28 novembre 2022	UALR ⁽²⁾	21 704	31 décembre 2024	170,13	2 430 131
Doug MacDonald	28 avril 2022	UALR ⁽²⁾	3 794	31 décembre 2024	155,06	387 183
		Options ⁽³⁾	12 768	28 avril 2032	155,06	316 774
	1er novembre 2022	UALR ⁽²⁾	993	31 décembre 2024	160,76	105 077
		Options ⁽³⁾	3 339	1er novembre 2032	160,76	85 879
Dominique Malenfant	27 janvier 2022	UALR ⁽²⁾	9 842	31 décembre 2024	151,59	981 846
		Options ⁽³⁾	33 119	27 janvier 2032	151,59	803 136
	18 février 2022	UAD (4)	1 413	Cessation d'emploi	159,13	224 921
Robert Reilly	27 janvier 2022	UALR ⁽²⁾⁽⁵⁾	13 005	31 décembre 2024	151,59	1 297 378
		Options(3)(6)	43 765	27 janvier 2032	151,59	1 061 301
	18 février 2022	UAD (4) (7)	1 462	Cessation d'emploi	159,13	232 645

- (1) Le calcul de la juste valeur à la date d'octroi indiquée pour les UALR et les options d'achat d'actions repose sur les mêmes hypothèses que celles qui sont décrites dans les détails des notes (1) et (2) du « Tableau sommaire de la rémunération en dollars canadiens » à la page 67.
- (2) Les UALR ont été octroyées en 2022 aux termes du Régime d'unités d'actions. Le paiement des UALR octroyées en 2022 aux membres de la haute direction visés est assujetti à deux indicateurs de rendement distincts. Une tranche de 60 % des UALR assujetties au RCI qui sont attribuées est conditionnelle à l'atteinte d'objectifs relatifs au RCI pour la période se terminant le 31 décembre 2024 et à l'atteinte d'un cours de clôture moyen minimal des actions déterminé au début du cycle. L'autre tranche de 40 % est assujettie au RTA du CN par rapport à celui des sociétés des deux groupes de comparaison, soit (i) les chemins de fer de classe I choisis et (ii) les sociétés formant l'indice S&P/TSX 60 pour la période se terminant le 31 décembre 2024. Des détails sont donnés à la rubrique « Unités d'actions liées au rendement : Attribution de 2022 » à la page 58.
- (3) Les options d'achat d'actions ont été octroyées en 2022 aux termes du RILTD et les droits afférents à ces options d'achat d'actions sont acquis sur cinq ans à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire de l'octroi. Les options d'achat d'actions octroyées à M™ Robinson aux termes de la prime compensatoire spéciale qui lui a été accordée au moment de son embauche comprennent des options d'achat d'actions d'une durée de cinq ans avec acquisition des droits sur deux ans. Une description du régime est donnée à la page 73 à la rubrique « Régime d'intéressement à long terme de la direction ».
- (4) Les UAD représentent la tranche correspondante de 25 % versée par la Compagnie qui lui a été attribuée au moment du report des versements aux termes du RIA. Les droits aux UAD correspondantes versées par la Compagnie deviennent acquis sur quatre ans, à raison de 25 % par année. Une description du régime est donnée à la page 75 à la rubrique « Régimes de rémunération différée ».
- (5) Conformément au Régime d'unités d'actions, l'attribution fondée sur des actions de 2022 de M. Reilly a été perdue partiellement au moment de son départ en novembre 2022 en fonction du temps travaillé au cours de la période de trois ans.
- (6) Conformément au RILTD, l'attribution fondée sur des options de 2022 de M. Reilly a été perdue au moment de son départ en novembre 2022.
- (7) Conformément aux modalités du régime, la totalité de la tranche correspondante de ces unités d'actions différées versée par la Compagnie a été perdue au moment de son départ en novembre 2022.

Attributions fondées sur des actions et attributions fondées sur des options en cours

Le tableau suivant présente toutes les attributions en cours pour les membres de la haute direction visés au 31 décembre 2022.

			ATTRIBU	JTIONS FONDÉES S	SUR DES OPTIONS(1)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS			
NOM	TITRES SOUS- JACENTS AUX OPTIONS NON EXERCÉES (NBRE)	MONNAIE D'OCTROI	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS ⁽²⁾ (\$ CA)	DATE D'EXPIRATION DES OPTIONS	VALEUR DES OPTIONS DANS LE COURS NON EXERCÉES (3) (\$ CA)	ACTIONS OU UNITÉS DONT LES DROITS N'ONT PAS ÉTÉ ACQUIS (4) (NBRE)	VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS DONT LES DROITS N'ONT PAS ÉTÉ ACQUIS (S (\$ CA)	VALEUR MARCHANDE OU DE PAJEMENT DES ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS DONT LES DROITS ONT ÉTÉ ACQUIS (NON PAYÉE OU DISTRIBUÉE) (6) (§ CA)	
Tracy Robinson	111 154	\$ US	168,06	28/02/2032	21 046	69 399	11 179 315	-	
	5 846	\$ CA	157,24	28/02/2027					
Jean-Jacques Ruest	t 130 000	\$US	140,99	28/01/2031	38 365 841	70 310	11 329 047	16 054 776	
	136 000	\$US	128,95	30/01/2030					
	157 000	\$US	113,20	31/01/2029					
	55 053	\$US	122,22	26/07/2028					
	65 387	\$US	106,40	25/01/2028					
	67 942	\$US	95,05	26/01/2027					
	77 407	\$US	71,54	28/01/2026					
	57 090	\$US	90,81	29/01/2025					
	30 060	\$US	71,74	03/02/2024					
Ghislain Houle	43 765	\$ US	161,14	27/01/2032	16 479 060	13 005	2 095 495	10 431 940	
	47 079	\$US	140,99	28/01/2031					
	54 690	\$US	128,95	30/01/2030					
	62 298	\$US	113,20	31/01/2029					
	60 908	\$US	106,40	25/01/2028					
	56 618	\$US	95,05	26/01/2027					
	18 047	\$US	86,27	27/07/2026					
	10 546	\$ CA	74,17	28/01/2026					
	7 892	\$ CA	84,55	29/01/2025					
	8 260	\$ CA	58,71	03/02/2024					

NOM	TITRES SOUS- JACENTS AUX OPTIONS NON EXERCÉES (NBRE)	MONNAIE D'OCTROI	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS(2) (\$ CA)	DATE D'EXPIRATION DES OPTIONS	VALEUR DES OPTIONS DANS LE COURS NON EXERCÉES (3) (\$ CA)	ACTIONS OU UNITÉS DONT LES DROITS N'ONT PAS ÉTÉ ACQUIS (4) (NBRE)	VALEUR MARCHANDE OU DE PAIEMENT DES ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS DONT LES DROITS N'ONT PAS ÉTÉ ACQUIS(5) (\$ CA)	VALEUR MARCHANDE OU DE PAJEMENT DES ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS DONT LES DROITS ONT ÉTÉ ACQUIS (NON PAYÉE OU DISTRIBUÉE) ⁽⁶⁾ (\$ CA)		
Edmond Harris	-	-	-	-	-	21 704	3 497 164	-		
Doug MacDonald	3 339	\$ US	159,86	01/11/2032	3 667 253	7 801	1 255 001	2 495 494		
	12 768	\$ CA	155,06	28/04/2032						
	9 543	\$ CA	133,11	28/01/2031						
	11 086	\$ CA	125,47	30/01/2030						
	12 292	\$ CA	109,65	31/01/2029						
	1 324	\$ CA	116,60	14/08/2028						
	8 062	\$ CA	97,02	25/01/2028						
	8 116	\$ CA	91,91	26/01/2027						
	8 302	\$ CA	74,17	28/01/2026						
	6 045	\$ CA	84,55	29/01/2025						
Dominique Malenfa	nt 33 119	\$ US	161,14	27/01/2032	1 407 001	22 504	3 625 730	3 338 945		
	35 627	\$ US	140,99	28/01/2031						
	37 401	\$US	142,70	01/09/2030						
Robert Reilly	9 416	\$ US	140,99	28/01/2031	189 650	14 159 ⁽⁷⁾	2 281 012(8)	4 440 549(8)		

- (1) Comprend toutes les options d'achat d'actions octroyées aux termes du RILTD et en cours au 31 décembre 2022.
- (2) S'il y a lieu, les prix d'exercice des options d'achat d'actions en dollars américains découlant des octrois d'options d'achat d'actions à des membres de la haute direction visés effectués en dollars américains ont été convertis en dollars canadiens selon le taux de change au 31 décembre 2022, soit 1,00 \$ US = 1,3554 \$ CA. La conversion des prix d'exercice des options entraîne des valeurs équivalentes en dollars canadiens différentes pour les octrois d'options d'achat d'actions effectués en dollars américains lorsqu'elles sont comparées aux valeurs indiquées dans le tableau « Attributions fondées sur des actions et attributions fondées sur des options en 2022 », à la page 71, dans la colonne « Cours des actions à la date d'octroi ». Le tableau suivant présente les prix d'exercice des options convertis en dollars canadiens selon le taux de change au 31 décembre 2022 :

DATE D'EXPIRATION DES OPTIONS	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS (\$ US)	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS (\$ CA)	DATE D'EXPIRATION DES OPTIONS	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS (\$ US)	PRIX D'EXERCICE DES OPTIONS (\$ CA)
01/11/2032	117,94	159,86	14/08/2028	89,24	120,96
28/04/2032	121,16	164,22	26/07/2028	90,17	122,22
28/02/2032	123,99	168,06	25/01/2028	78,50	106,40
27/01/2032	118,89	161,14	26/01/2027	70,13	95,05
28/01/2031	104,02	140,99	27/07/2026	63,65	86,27
01/09/2030	105,28	142,70	28/01/2026	52,78	71,54
30/01/2030	95,14	128,95	29/01/2025	67,00	90,81
31/01/2029	83,52	113,20	03/02/2024	52,93	71,74

- (3) La valeur des options d'achat d'actions dans le cours non exercées à la fin de l'exercice et qui ont été octroyées en dollars canadiens à des membres de la haute direction visés correspond à la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires le 31 décembre 2022 à la TSX (160,84 \$ CA) et le prix d'exercice. La valeur des options d'achat d'actions dans le cours non exercées à la fin de l'exercice et qui ont été octroyées en dollars américains à des membres de la haute direction visés correspond à la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires le 31 décembre 2022 à la NYSE (118,88 \$ US), converti en dollars canadiens selon le taux de change au 31 décembre 2022 de 1 \$ US = 1,3554 \$ CA (soit 118,88 \$ US x 1,3554 = 161,13 \$ CA), et le prix d'exercice converti en dollars canadiens en utilisant le même taux de change. Voir la note 2 du présent tableau pour de plus amples renseignements. Cette valeur n'a pas été réalisée et pourrait ne jamais l'être. Les gains réalisés, le cas échéant, dépendront de la valeur des actions ordinaires à la date d'exercice.
- (4) Comprend toutes les UALR dont les droits n'avaient pas été acquis aux termes du Régime d'unités d'actions au 31 décembre 2022. Les paiements au titre de ces unités sont conditionnels à la réalisation de certains indicateurs de rendement et à l'atteinte d'un cours minimal des actions, conditions qui pourraient ne pas se réaliser. Pour MM. Malenfant et Reilly, la valeur comprend aussi la tranche correspondante d'UAD attribuées par la Compagnie qui étaient en cours au 31 décembre 2022 (1 413 et 1 462 unités, respectivement) dont les droits n'avaient pas été acquis à cette date aux termes du RIVD. Aux termes du régime, les droits à la tranche correspondante d'UAD attribuées par la Compagnie sont acquis sur quatre ans à raison de 25 % par année.
- (5) La valeur des unités d'actions en cours octroyées aux termes du Régime d'unités d'actions en dollars canadiens est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2022 (160,84 \$ CA). La valeur des unités d'actions en cours octroyées aux termes du Régime d'unités d'actions en dollars américains est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la NYSE le 31 décembre 2022 (118,88 \$ US), converti en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur le 31 décembre 2022 de 1 \$ US = 1,3554 \$ CA (soit 118,88 \$ US x 1,3554 = 161,13 \$ CA). Les valeurs présument que les objectifs liés au RTA relatif et au RCI lié aux UALR moyens cibles (c.-à-d. 100 %) et le cours minimal des actions sont atteints. Conformément aux modalités du Régime d'unités d'actions, un facteur d'acquisition lié au rendement de 0 % à 200 % s'appliquera aux unités d'actions attribuées. Pour MM. Malenfant et Reilly, la valeur de la tranche correspondante d'UAD attribuées par la Compagnie aux termes du RIVD est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2022 et équivaut à 227 338 \$ CA et à 235 145 \$ CA, respectivement.
- Comprend la valeur au 31 décembre 2022 des attributions d'UALR octroyées en 2020 aux termes du Régime d'unités d'actions. La valeur est fondée sur le cours de clôture des actions ordinaires à la TSX le 31 décembre 2022 (160,84 \$ CA) pour les octrois effectués en dollars canadiens et sur le cours de clôture des actions ordinaires à la NYSE le 31 décembre 2022 (18,88 \$ US) converti en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur le 31 décembre 2022 de 19 US = 1,3554 \$ CA (soit 118,88 \$ US x 1,3554 = 161,13 \$ CA) pour les octrois effectués en dollars américains. Le paiement des UALR octroyées en 2020 était assujetti à deux indicateurs de rendement distincts. Une tranche de 60 % des UALR attribuées en 2020 était conditionnelle à l'atteinte d'objectifs relatifs au RCI lié aux UALR pour la période close le 31 décembre 2022 et à l'atteinte d'un cours de clôture moyen minimal des actions déterminé au début du cycle de 118,56 \$ CA ou 90,06 \$ US. Le RCI lié aux UALR moyen pour la période close le 31 décembre 2022 était de 14,7 %, ce qui était supérieur à la cible pour la période du régime, et le cours minimal des actions a été atteint. Le facteur d'acquisition lié aux UALR a, par conséquent, été établi à 120,0 %. La tranche restante de 40 % était assujettie au RTA du CN mesuré comparativement à celui des sociétés de deux groupes de comparaison, soit (i) les chemins de fer de classe I choisis et (ii) les sociétés formant l'indice S&P/TSX 60 pour la période close le 31 décembre 2022. La performance liée au RTA relatif du CN a donné lieu à un facteur d'acquisition de la performance liée au RTA relatif de 162,3 %. Les UALR attribuées en 2020 ont été réglées sous forme de titres de capitaux propres pour tous les membres de la haute direction visés le 27 février 2023.

Comprend aussi la valeur, au 31 décembre 2022, des UAD dont les droits ont été acquis aux termes du RIVD selon le cours de clôture des actions ordinaires de la Compagnie à la TSX de 160,84 \$ CA. Les unités détenues aux termes de ce régime de rémunération différée ne sont payables qu'à la cessation d'emploi (voir la description détaillée des « Régimes de rémunération différée » à la page 75). Le tableau suivant présente la répartition, pour chaque membre de la direction visé, de la valeur marchande des attributions fondées sur des actions dont les droits étaient acquis et qui n'avaient pas été payées ou distribuées au 31 décembre 2022 :

Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payée ou distribuée)

NOM	UALR DE 2020 (\$ CA)	UAD ACCUMULÉES (\$ CA)	TOTAL (\$ CA)
Tracy Robinson	-	-	-
Jean-Jacques Ruest	16 054 776	-	16 054 776
Ghislain Houle	3 520 913	6 911 027	10 431 940
Edmond Harris	-	-	-
Doug MacDonald	712 637	1 782 857	2 495 494
Dominique Malenfant	2 407 958	930 987	3 338 945
Robert Reilly	3 330 699 ⁽⁹⁾	1 109 850	4 440 549

- (7) Le nombre d'unités indiqué comprend les unités qui ont été annulées conformément aux modalités du régime. Aux termes du Régime d'unités d'actions, le nombre d'attributions fondées sur des actions octroyées en 2020, en 2021 et en 2022 à M. Reilly a été réduit, au moment de son départ en novembre 2022, au pro rata selon le temps travaillé au cours de la période de trois ans applicable aux UALR respectives.
- (8) Le montant indiqué comprend les unités qui ont été annulées conformément aux modalités du régime. Aux termes du Régime d'unités d'actions, le nombre d'attributions fondées sur des actions octroyées en 2020, en 2021 et en 2022 à M. Reilly a été réduit, au moment de son départ en novembre 2022, au pro rata selon le temps travaillé au cours de la période de trois ans applicable aux LIAI R respectives.
- (9) Le montant indiqué comprend les unités qui ont été annulées conformément aux modalités du régime. Aux termes du Régime d'unités d'actions, le nombre d'attributions fondées sur des actions octroyées en 2020 à M. Reilly a été réduit, au moment de son départ en novembre 2022, au pro rata selon le temps travaillé au cours de la période de trois ans applicable aux UALR respectives.

Attributions en vertu d'un plan incitatif — Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Le tableau suivant présente la valeur à l'acquisition des droits ou la valeur gagnée par les membres de la haute direction visés en vertu des régimes incitatifs de la Compagnie, y compris la prime annuelle, les UALR, les UAD et les options d'achat d'actions gagnées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

NAME	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES OPTIONS - VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS AU COURS DE L'EXERCICE(1) (\$ CA)	ATTRIBUTIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS – VALEUR À L'ACQUISITION DES DROITS AU COURS DE L'EXERCICE ⁽²⁾ (\$ CA)	RÉMUNÉRATION EN VERTU D'UN PLAN INCITATIF NON FONDÉ SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES — VALEUR GAGNÉE AU COURS DE L'EXERCICE ⁽³⁾ (\$ CA)
Tracy Robinson	-	_	1 985 230
Jean-Jacques Ruest	4 667 565	16 054 776	558 375
Ghislain Houle	2 136 381	3 520 913	968 265
Edmond Harris	-	-	103 128
Doug MacDonald	370 691	712 637	779 711
Dominique Malenfant	262 530	2 407 958	892 294
Robert Reilly	848 893	3 330 699(4)	878 887

- (1) Représente la valeur des gains qui auraient pu être réalisés sur les options d'achat d'actions octroyées en 2018, 2019, 2020 et 2021 aux termes du RILTD dont les droits ont été acquis au cours de l'exercice 2022. Les droits relatifs aux octrois faits avant 2020 s'acquièrent tous sur quatre ans, à raison de 25 % des options d'achat d'actions dont les droits sont acquis à chaque date d'anniversaire, tandis que les droits relatifs aux octrois faits en 2020 ou par la suite s'acquièrent sur cinq ans, à raison de 20 % des options d'achat d'actions dont les droits sont acquis à chaque date d'anniversaire (une description du régime est donnée à la rubrique « Régime d'intéressement à long terme de la direction » à la page 73). Les gains qui auraient pu être réalisés représentent la différence entre le cours de clôture des actions ordinaires à chaque date d'anniversaire des octrois d'options d'achat d'actions au 2022 et le prix d'exercice des options d'achat d'actions, converti en dollars canadiens au besoin selon le taux de change en vigueur à la date d'acquisition des droits en question (voir la rubrique « Renseignements sur les taux de change » à la page 79). Cette valeur n'a pas été réalisée et pourrait ne jamais l'être. Les gains réalisés, le cas échéant, dépendront de la valeur des actions ordinaires à la date d'exercice.
- (2) Comprend les UALR octroyées en 2020 dont les droits ont été acquis le 31 décembre 2022 aux termes du Régime d'unités d'actions et la tranche correspondante d'UAD attribuées par la Compagnie dont les droits ont été acquis au cours de l'exercice. Les valeurs des UALR indiquées dans le tableau ont été calculées en multipliant le nombre d'unités octroyées par le facteur d'acquisition lié au rendement applicable (120,0 % pour les unités assujetites au RCI et 162,3 % pour les unités assujetites au RTA) et par le cours de clôture des actions ordinaires à la NYSE le 31 décembre 2022 (118,88 \$ US), converti en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur le 31 décembre 2022 de 1 \$ US = 1,3554 \$ CA (soit 118,88 \$ US × 1,3554 = 161,13 \$ CA). Les UALR attribuées en 2020 ont été réglées sous forme de titres de capitaux propres pour tous les membres de la haute direction visés le 27 février 2023.
- (3) Représente le montant de la prime gagnée aux termes du RIA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- (4) Le montant indiqué comprend les unités qui ont été annulées conformément aux modalités du régime. Aux termes du Régime d'unités d'actions, le nombre d'attributions fondées sur des actions octroyées en 2020 à M. Reilly a été réduit, au moment de son départ en novembre 2022, au pro rata selon le temps travaillé au cours de la période de trois ans applicable aux UALR respectives.

Attributions en vertu d'un plan incitatif — Valeur des options d'achat d'actions exercées et des unités d'actions liées au rendement versées au cours de l'exercice

Le tableau suivant présente le nombre d'actions acquises et la valeur réalisée par suite de l'exercice d'options d'achat d'actions par les membres de la haute direction visés en 2022 ainsi que les UALR dont les droits ont été acquis le 31 décembre 2022. La valeur réalisée des options d'achat d'actions exercées est égale au produit du nombre d'actions acquises et de la différence entre le prix d'exercice et le cours des actions ordinaires du CN à la date d'exercice.

	ОРТІ	ONS D'ACHAT D'ACTIONS	UALR	
NOM	NOMBRE D'ACTIONS ACQUISES À L'EXERCICE	VALEUR RÉALISÉE À L'EXERCICE (\$ CA)	VALEUR RÉALISÉE AU 31 DÉCEMBRE 2022 (\$ CA)	VALEUR TOTALE RÉALISÉE (\$ CA)
Tracy Robinson	_	-	-	-
Jean-Jacques Ruest	30 060	2 841 247	16 054 776	18 896 023
Ghislain Houle	8 680	975 903	3 520 913	4 496 816
Edmond Harris	-	-	_	-
Doug MacDonald	-	-	712 637	712 637
Dominique Malenfant	-	-	2 407 958	2 407 958
Robert Reilly	55 307	2 657 556	3 330 699(1)	5 988 255

(1) Le montant indiqué comprend les unités qui ont été annulées conformément aux modalités du régime. Aux termes du Régime d'unités d'actions, le nombre d'attributions fondées sur des actions octroyées en 2020 à M. Reilly a été réduit, au moment de son départ en novembre 2022, au pro rata selon le temps travaillé au cours de la période de trois ans applicable aux UALR respectives.

Régime d'intéressement à long terme de la direction

Le RILTD a été approuvé par les actionnaires de la Compagnie le 7 mai 1996 et modifié le 28 avril 1998, le 21 avril 2005, le 24 avril 2007, le 4 mars 2008, le 27 janvier 2015, le 1er janvier 2019 et le 1er janvier 2020.

Les participants admissibles au RILTD sont les membres du personnel de la Compagnie ou des sociétés de son groupe choisis par le Conseil. Les administrateurs qui ne sont pas membres du personnel ne peuvent pas bénéficier d'octrois aux termes du RILTD. Le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises aux termes du RILTD est de 120 000 000. Le tableau suivant donne de l'information sur le nombre d'actions réservées à des fins d'émission ainsi que sur le nombre d'actions émises et pouvant être émises aux termes du RILTD en date du 28 février 2023.

Options d'achat d'actions en cours et pouvant être octroyées en date du 28 février 2023

	D'ACTIONS ORDINAIRES	ORDINAIRES EN CIRCULATION
Options d'achat d'actions octroyées et en cours	3 754 987	0,56 %
Options d'achat d'actions pouvant être émises aux termes du RILTD	12 794 349	1,91 %
Actions émises par suite de l'exercice d'options d'achat d'actions	103 450 664	15,48 %

Options d'achat d'actions octroyées aux termes du RILTD aux 31 décembre 2022, 2021 et 2020

Le tableau suivant donne de l'information sur les options d'achat d'actions octroyées aux termes du RILTD au 31 décembre des années indiquées.

	2022	2021	2020
Nombre d'options d'achat d'actions octroyées au cours de l'exercice	620 231	706 704	748 763
Nombre d'employés ayant reçu des options d'achat d'actions	174	203	201
Nombre d'options d'achat d'actions en cours à la fin de l'exercice	3 284 231	3 581 583	3 630 673
Prix d'exercice moyen pondéré des options d'achat d'actions en cours	119,08 \$ CA	105,32 \$ CA	97,15 \$ CA
Nombre d'options d'achat d'actions octroyées exprimé en % du nombre d'actions en circulation ⁽¹⁾	0,09 %	0,10 %	0,11 %
Nombre d'options d'achat d'actions exercées	648 267	628 323	798 591

(1) Taux d'épuisement annuel calculé conformément au paragraphe 613p) du Guide à l'intention des sociétés de la TSX

Selon les modalités du RILTD, le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises ou faire l'objet d'un octroi à un seul participant au cours d'une année donnée équivaut à 20 % des octrois consentis cette année-là. Le nombre maximal total d'actions ordinaires qui peuvent faire l'objet d'octrois à un participant aux termes du RILTD et aux termes de tout autre régime déjà ou éventuellement mis en place par la Compagnie ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires émises et en circulation. Le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises en tout temps à des initiés aux termes de tous les régimes de rémunération fondés sur des titres ne peut dépasser 10 % des actions ordinaires émises et en circulation. En outre, conformément à la modification du 8 mars 2005, le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent faire l'objet d'octrois au cours d'une année civile ne peut dépasser 1 % des actions ordinaires en circulation au début de l'année en question. Comme l'illustre le tableau précédent, le nombre d'options d'achat d'actions octroyées, exprimé en pourcentage du nombre d'actions en circulation, est bien inférieur à la restriction de 1 %. Les options d'achat d'actions sont incessibles sauf, dans certaines circonstances, en cas de décès du titulaire des options d'achat d'actions.

Caractéristiques des options d'achat d'actions

MONNAIE D'OCTROI

MÊME MONNAIE QUE LE SALAIRE DU BÉNÉFICIAIRE

Prix Au moins égal au cours de clôture des actions ordinaires à la TSX ou à la NYSE d'exercice (selon la monnaie d'octroi) à la date d'octroi.

Durée 10 ans

Critères d'acquisition des droits

Les options d'achat d'actions peuvent être exercées à la date d'anniversaire (« options d'achat d'actions traditionnelles ») de l'octroi ou à l'atteinte de cibles de rendement (« options liées au rendement ») établies à l'égard de chaque octroi.

Depuis 2005, les options d'achat d'actions octroyées sont des options d'achat d'actions traditionnelles dont les droits sont acquis sur quatre ans à raison de 25 % à chaque date d'anniversaire.

En date du 1^{er} janvier 2020, les droits afférents aux options d'achat d'actions octroyées sont acquis sur cinq ans, à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire.

Conditions en cas de cessation d'emploi Les options d'achat d'actions sont annulées s'il est mis fin à l'emploi du participant pour un motif valable ou si le participant met volontairement fin à son emploi.

Si la Compagnie met fin à l'emploi du participant sans motif valable, l'acquisition des droits afférents à toutes les options d'achat d'actions détenues par ce participant se poursuit et celles-ci sont annulées trois mois après la cessation d'emploi du participant. En ce qui concerne les attributions faites en 2019 et auparavant, toutes les options d'achat d'actions dont les droits sont acquis au moment de la cessation d'emploi qui sont détenues par ce participant sont annulées trois mois après la cessation d'emploi du participant, et toutes les options d'achat d'actions dont les droits ne sont pas acquis au moment de la cessation d'emploi sont annulées à la cessation d'emploi.

En cas de départ à la retraite, l'acquisition des droits afférents aux options d'achat d'actions se poursuit et celles-ci sont annulées quatre ans après la date du départ à la retraite. En ce qui concerne les attributions faites en 2019 et auparavant, l'acquisition des droits afférents aux options d'achat d'actions se poursuit et celles-ci sont annulées trois ans après la date du départ à la retraite.

Depuis le 1er janvier 2019, en cas de décès du participant, tous les droits afférents aux options d'achat d'actions disponibles sont immédiatement acquis et les options peuvent être exercées par la succession du participant pendant les 12 mois qui suivent la date du décès.

En cas de manquement aux clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité ou aux autres conditions de l'octroi, les options d'achat d'actions sont perdues et annulées.

Ces conditions sont assujetties au pouvoir discrétionnaire du Comité.

À l'assemblée annuelle de 2007, les actionnaires ont entériné par résolution ordinaire l'ajout de nouvelles dispositions dans le texte du RILTD. Ces dispositions autorisent le Conseil ou le Comité, conformément aux dispositions du RILTD ou à une délégation particulière de pouvoirs et conformément aux lois et règlements applicables, à modifier les dispositions du RILTD, à le suspendre, à l'abroger ou encore à modifier les modalités se rattachant aux octrois d'options d'achat d'actions alors en cours aux termes du RILTD (« options »). La Compagnie doit toutefois obtenir l'approbation des actionnaires dans les cas suivants :

- (i) la modification du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du RILTD, sauf les rajustements à celles-ci découlant d'une division, d'un regroupement, d'une conversion ou d'un reclassement par la Compagnie ou de toute autre mesure de nature semblable touchant ces actions prise par la Compagnie (« rajustement touchant les actions »);
- (ii) une modification qui permettrait aux administrateurs qui ne sont pas membres du personnel d'être admissibles à de nouveaux octrois aux termes du RILTD;
- (iii) une modification qui permettrait qu'une option octroyée aux termes du RILTD puisse être transférée ou cédée d'une autre manière que selon les dispositions d'un testament ou en vertu des lois sur les successions (liquidation des successions);
- (iv) l'ajout d'une caractéristique d'exercice sans décaissement, donnant droit à une somme en espèces ou à des actions ordinaires, qui ne prévoit pas que le nombre total des actions sous-jacentes sera déduit du nombre d'actions réservées à des fins d'émission pour l'application du RILTD;
- (v) l'ajout au RILTD de dispositions concernant des unités d'actions différées ou des unités d'actions liées au rendement ou de toute autre disposition permettant aux participants de recevoir des actions ordinaires sans que la Compagnie obtienne de contrepartie en espèces;
- (vi) la réduction du prix d'exercice d'une option après l'octroi de celle-ci à un participant ou l'annulation d'une option et son remplacement par une nouvelle option comportant un prix d'exercice inférieur octroyée au même participant, sauf en cas de rajustement touchant les actions:
- (vii) une prolongation de la durée d'une option en cours au-delà de sa date d'expiration initiale, sauf dans le cas d'une prolongation découlant d'une période de restriction de la négociation;
- (viii) l'augmentation du nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises :
 - a. aux termes du RILTD à un participant au cours d'une année civile; ou
 - b. aux termes du RILTD et de tout autre régime à un participant;
- (ix) l'ajout au RILTD de toute forme d'aide financière ou la modification d'une disposition à cet égard qui s'avère plus favorable aux participants.

Aucune modification, résiliation, suspension ou abrogation ne peut, sans le consentement écrit ou le consentement présumé des participants touchés, avoir une incidence sur les modalités des options octroyées antérieurement aux termes du RILTD, sauf si les droits des participants ont pris fin conformément aux dispositions du RILTD.

Le 4 mars 2008, le RILTD a été modifié de façon à inclure une « disposition à double condition ». Aux termes d'une telle disposition, à la condition qu'un équivalent adéquat soit octroyé, l'acquisition des droits afférents aux options d'achat d'actions non liées au rendement qu'un participant détient ne sera pas devancée en cas de changement de contrôle, sauf si le participant fait l'objet d'une cessation d'emploi sans motif valable ou si le participant remet sa démission pour une raison valide (ces modifications sont décrites plus amplement à la rubrique « Dispositions en cas de changement de contrôle » à la page 61).

Le 27 janvier 2015, le RILTD a été modifié afin que certains changements soient apportés à la définition de « retraite ». Avant le 27 janvier 2015, la définition de « retraite » du RILTD correspondait à celle des régimes de retraite. Tous les initiés de la Compagnie, qu'ils soient ou non des initiés assujettis, étaient assujettis à une définition de « retraite » fixant l'âge minimal de la retraite à 55 ans. Aux termes de la modification de la définition de « retraite », l'âge de la retraite est maintenu à 55 ans et une période de service continu minimale de cinq ans est ajoutée comme condition pour l'acquisition continue et l'exercice des options d'achat d'actions au moment du départ à la retraite.

À la fin de 2018, le Conseil a approuvé des changements visant le RILTD qui ont pris effet le 1er janvier 2019. La définition de « retraite » aux fins du RILTD a été modifiée pour les attributions faites en 2019 et par la suite ainsi : (i) 55 ans et 12 années de service continu ou (ii) 60 ans et sept années de service continu, selon la première de ces éventualités à survenir. Un autre changement visant à supprimer la disposition relative à l'acquisition continue des droits pendant trois mois en cas de cessation d'emploi involontaire sans motif valable pour les attributions faites en 2019 et par la suite a été apporté. Les options d'achat d'actions dont les droits ont été acquis au moment de la cessation d'emploi involontaire sans motif valable pourront encore être exercées pendant une période de trois mois à partir de la date de cessation d'emploi; toutefois, aucun droit afférent à une option d'achat d'actions ne pourra être acquis

durant cette période de trois mois. Enfin, le RILTD a été modifié de façon à prévoir l'acquisition immédiate de tous les droits afférents aux options d'achat d'actions dans le cas du décès du participant.

En juillet 2019, le Conseil a approuvé des changements au RILTD, qui sont entrés en vigueur le 1er janvier 2020. La période d'acquisition des droits afférents aux options d'achat d'actions en ce qui concerne les attributions faites en 2020 et par la suite est passée d'une période de quatre ans, à raison de 25 % à chaque date d'anniversaire au cours des quatre premières années suivant l'octroi, à une période de cinq ans, à raison de 20 % à chaque date d'anniversaire au cours des cinq premières années suivant l'octroi. Enfin, la période pour exercer les options d'achat d'actions au moment de la retraite pour les attributions faites en 2020 et par la suite est passée de trois à quatre ans après la date du départ à la retraite afin qu'elle soit alignée avec la nouvelle période d'acquisition modifiée.

Régimes de rémunération différée

Le RIVD a été instauré par la Compagnie en 2002. Ce régime permet aux membres de la haute direction visés et à d'autres membres de la haute direction de choisir de différer jusqu'à 100 % de leur prime annuelle sous forme d'UAD versées au moment de leur départ à la retraite ou à la cessation de leurs fonctions. Une UAD équivaut à une action ordinaire de la Compagnie et donne droit à des dividendes théoriques, qui sont réinvestis en UAD additionnelles lorsque des dividendes en espèces sont versés sur les actions ordinaires de la Compagnie. Le montant différé est converti en un certain nombre d'unités à la date du report, selon le cours de clôture des actions à cette même date. Les choix concernant le report d'un montant s'effectuent au moins six mois avant la fin de la période de rendement du régime d'intéressement.

Le montant total maximal que les participants peuvent différer sous forme d'UAD correspond à l'exigence prévue à leur endroit dans les lignes directrices relatives à l'actionnariat (voir la sous-rubrique « Actionnariat » à la page 60 à la rubrique « Autres programmes importants de la Compagnie relatifs à la rémunération » pour une description détaillée). La Compagnie crédite également l'employé d'une tranche correspondante d'UAD égale à 25 % du nombre d'UAD découlant d'un report admissible. Les droits à cette tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie s'acquièrent sur une période de quatre ans (à raison de 25 % par année à compter de la date du report).

En raison de ses avantages sur le plan fiscal et de la tranche correspondante additionnelle versée par la Compagnie, ce régime donne la possibilité aux membres de la haute direction d'augmenter leur participation dans le CN en liant leur revenu futur au cours de l'action.

En octobre 2014, le CN a modifié son RIVD afin que les versements futurs soient réglés en actions ordinaires du CN achetées sur le marché libre plutôt qu'en espèces. Ces changements touchent les UAD attribuées à compter de 2016. Par conséquent, tous les montants différés sous forme d'UAD après le 1er janvier 2016 sont réglés en actions au moment du départ à la retraite ou de la cessation d'emploi (y compris la tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie dont les droits ont été acquis, de même que les dividendes théoriques accumulés pendant la période de report et sous réserve, pour les contribuables américains admissibles, d'une période d'attente obligatoire ou de versements mensuels).

À la suite de la modification apportée au RIVD, les employés admissibles se sont vu offrir la possibilité de choisir, une seule fois, que les UAD attribuées antérieurement soient réglées en actions ordinaires du CN achetées sur le marché libre plutôt qu'en espèces et conformément aux modalités du régime.

Aucun changement touchant la nature des reports aux termes du RIA ne peut être apporté, sauf si le Conseil approuve une modification visant ce régime.

Conditions d'emploi

Présidente-directrice générale

La Compagnie a conclu une entente d'emploi écrite avec la PDG au moment de sa nomination, qui a pris effet le 28 février 2022. La PDG, en cette qualité, est admissible à la même rémunération, aux mêmes régimes d'avantages et aux mêmes programmes aux termes de son d'entente d'emploi que les autres membres de la haute direction, à l'exception de ce qui suit :

- Aux termes du RIA, le paiement cible à son égard pour 2022 a été fixé à 140 % du salaire de base et le paiement pourrait varier entre 0 % et 280 %.
- M^{me} Robinson est assujettie à des lignes directrices relatives à l'actionnariat correspondant à huit fois son salaire de base, qu'elle devra atteindre d'ici le cinquième anniversaire de sa date d'entrée en fonction
- Une prime compensatoire spéciale de 1 675 000 \$ CA a été accordée à M^{me} Robinson afin d'atténuer la perte de rémunération qu'elle a subie en quittant Corporation TC Énergie. La prime compensatoire a été établie en fonction d'un examen de ses primes de rémunération

incitative en cours qui ont été perdues lorsqu'elle a accepté le poste au CN, tant sur le plan de la forme que du calendrier s'y rapportant. La prime spéciale comprenait une combinaison d'espèces, d'UALR du CN standard et d'options d'achat d'actions du CN d'une durée de cinq ans avec acquisition des droits sur deux ans. Cette combinaison visait à remplacer de façon équivalente la rémunération à laquelle elle avait renoncé, tout en offrant une valeur de rétention. Cette prime compensatoire est assujettie à une disposition de récupération de la rémunération d'une durée de 24 mois en cas de démission ou de congédiement pour motif valable et les UALR et les options d'achat d'actions sont assujetties à des clauses de non-concurrence.

De plus, le CN a convenu à l'égard de M^{me} Robinson de certaines dispositions relatives à la cessation d'emploi, jugées appropriées dans les circonstances entourant son recrutement en tant que présidente-directrice générale. Aux termes de son entente d'emploi, ces dispositions comprennent une indemnité de départ en cas de cessation d'emploi involontaire sans motif valable égale à deux fois le salaire de base annuel, plus deux fois la prime annuelle cible aux termes du RIA.

Prestations en vertu d'un régime de retraite Régimes et autres arrangements de retraite

Régime de retraite du CN (« RRCN ») et régime de retraite des cadres supérieurs du CN (« RRCSCN »)

MM. Houle et Macdonald participent, et M. Ruest participait, au RRCN et au RRCSCN, qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés auprès du gouvernement fédéral visant à fournir des prestations de retraite calculées en fonction des annéess de service validables et des gains moyens des meilleures années. Les gains moyens des meilleures années correspondent au plus élevé des montants suivants : la moyenne des gains ouvrant droit à pension des 60 derniers mois de service rémunéré ou la moyenne des gains ouvrant droit à pension des cinq années civiles consécutives les mieux rémunérées.

À compter du 1er avril 2024, tous les employés non syndiqués qui participent au RRCN et au RRCSCN seront transférés aux régimes de retraite à cotisations déterminées du CN. L'accumulation de service validable et l'augmentation des gains ouvrant droit à pension après le 31 mars 2024 ne seront pas prises en compte dans le calcul des prestations du RRCN et du RRCSCN.

Aux termes du RRCN, les gains ouvrant droit à pension sont constitués du salaire de base et des heures supplémentaires. Aux termes du RRCSCN, les gains ouvrant droit à pension comprennent le salaire de base, les heures supplémentaires ainsi que les primes versées par la Compagnie aux termes du RIA, jusqu'à concurrence du niveau de prime cible applicable au membre du

personnel. En 2022, la prestation de retraite annuelle globale payable en vertu des deux régimes était assujettie à un plafond annuel de 3 420 \$ CA par année de service validable et était calculée comme suit :

 1,7 % des gains moyens des meilleures années jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (« MGAP »), au sens du Régime de pensions du Canada/Régime des rentes du Québec, multipliés par le nombre d'années de service validables (maximum de 35 années)

plus

 2,0 % de la portion des gains moyens des meilleures années qui excède le MGAP, multipliée par le nombre d'années de service validables (maximum de 35 années).

Aux termes du RRCN et du RRCSCN, si la somme de l'âge du participant et de ses années de service validables égale au moins 85 et que le participant a au moins 55 ans lorsqu'il prend sa retraite du service actif, ce dernier peut recevoir une rente immédiate non réduite, sous réserve du consentement de la Compagnie. Les droits aux prestations de retraite sont acquis dès le début de la participation.

Programme d'allocations de retraite spéciales

Les membres de la haute direction et les cadres supérieurs qui participent au RRCN participent également à un programme de retraite supplémentaire non enregistré à l'intention de la direction, appelé Programme d'allocations de retraite spéciales (« PARS »). Les participants au PARS concluent avec la Compagnie une entente à cet effet comportant des clauses de confidentialité, de non-concurrence et de non-sollicitation.

MM. Ruest, Houle et Macdonald ont chacun signé une entente relative au PARS.

Le montant annuel payable aux termes du PARS correspond à 2 % de la portion des gains moyens des meilleures années du membre du personnel qui excède les gains moyens donnant lieu à la rente maximale payable aux termes du RRCN et du RRCSCN (180 735 \$ CA en 2022), multipliée par le nombre d'années de service validables (maximum de 35 années).

À compter du 1er avril 2024, tous les participants au PARS seront transférés aux régimes de retraite à cotisations déterminées du CN. L'accumulation de service validable et l'augmentation des gains ouvrant droit à pension après le 31 mars 2024 ne seront pas prises en compte dans le calcul des prestations du PARS.

Les gains sont composés du salaire de base et des primes versées par la Compagnie aux termes du RIA, jusqu'à concurrence du niveau de prime cible applicable au membre du personnel.

Si la somme de l'âge du participant et de ses années de service validables égale au moins 85 et que le participant a au moins 55 ans lorsqu'il prend sa retraite, ce dernier peut recevoir, aux termes du PARS, une prestation immédiate non réduite, sous réserve des conditions énoncées dans l'entente relative au PARS.

Les droits aux prestations du PARS sont acquis après deux ans de service d'emploi dans le cas des membres du personnel ayant conclu une entente relative au PARS avant le 1^{er} juillet 2002. Dans le cas des membres du personnel ayant conclu une entente relative au PARS depuis le 1^{er} juillet 2002, les droits aux prestations du PARS leur sont acquis si ces membres demeurent en service actif pendant deux ans et jusqu'à l'âge de 55 ans. Dans tous les cas, les droits aux prestations du PARS deviennent acquis en cas de cessation d'emploi involontaire de l'employé sans motif valable.

Les prestations de retraite aux termes du PARS sont payées à partir des fonds d'exploitation.

La prestation annuelle payable à M. Ruest aux termes du PARS est plafonnée à $1\,000\,000\ \mbox{S}$ CA.

Régime de retraite à cotisations déterminées des cadres supérieurs du CN (« RRCD »)

M^{me} Robinson et M. Malenfant participent au RRCD. Le RRCD est un régime de retraite à cotisations déterminées enregistré auprès du gouvernement fédéral qui a été mis sur pied le 1^{er} janvier 2006 à l'intention des membres de la haute direction et des cadres supérieurs. Un régime de retraite à cotisations déterminées distinct a été instauré à la même date pour les membres du personnel non syndiqués autres que les membres de la haute direction et les cadres supérieurs. Les membres de la haute direction et les cadres supérieurs embauchés avant le 1^{er} janvier 2006 ont dû choisir d'adhérer au nouveau RRCD ou de continuer à participer au RRCN et au RRCSCN dont il a été question précédemment. MM. Ruest, Houle et Macdonald ont choisi de continuer à participer au RRCN et au RRCSCN. Les membres de la haute direction et les cadres supérieurs embauchés depuis le 1^{er} janvier 2006 participent automatiquement au RRCD. À compter du 1^{er} avril 2024, tous les employés non syndiqués qui participent au RRCN et au RRCSCN seront transférés au RRCD.

Les membres de la haute direction qui participent au RRCD versent un certain pourcentage de leurs gains ouvrant droit à pension dans leur compte individuel et la Compagnie y verse le même pourcentage, sous réserve du plafond des cotisations prévu par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (30 780 \$ CA en 2022).

Pour les membres de la haute direction, le pourcentage de la cotisation dépend de l'âge et des années de service, comme l'illustre le tableau suivant :

POINTS (ÂGE PLUS ANNÉES DE SERVICE)	% DES GAINS OUVRANT DROIT À PENSION
39 et moins	6 %
40 à 49	7 %
50 à 59	8 %
60 et plus	9 %

Les gains ouvrant droit à pension comprennent le salaire de base et les primes payables aux termes du RIA, jusqu'à concurrence du niveau cible applicable au membre du personnel. Les droits aux cotisations sont acquis immédiatement et les cotisations sont investies dans divers fonds de placement choisis par le participant. Aucun retrait ni aucune distribution ne sont autorisés avant la fin de l'emploi.

Régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées à l'intention de la haute direction du CN (« RSRHD CD »)

Mme Robinson et M. Malenfant participent au RSRHD CD.

Le RSRHD CD est un régime de retraite à cotisations déterminées non enregistré qui vise à offrir aux membres de la haute direction et aux cadres supérieurs des prestations de retraite en excédent du plafond prescrit par la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada applicable au RRCD décrit ci-dessus. Lorsque les cotisations versées dans le cadre du RRCD atteignent la limite fixée par la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada au cours d'une année donnée, un montant égal aux cotisations du participant et de l'employeur excédant le plafond est graduellement porté par la Compagnie au crédit d'un compte théorique tenu aux termes du RSRHD CD. Les droits à ces cotisations théoriques sont acquis après deux ans de service d'emploi. Les membres du personnel ne cotisent pas au RSRHD CD.

Par défaut, les cotisations théoriques accumulent des crédits d'investissement qui sont calculés en fonction de choix d'investissement faits par les participants dans le cadre du RRCD. Les participants peuvent toutefois faire un choix différent aux termes du RSRHD CD. Aucun retrait ni aucune distribution ne sont autorisés avant la fin de l'emploi.

Le versement des prestations du RSRHD CD qui se sont accumulées depuis le 1er janvier 2011 est visé par certaines clauses de confidentialité, de non-concurrence et de non-sollicitation ainsi que par certains autres engagements.

Régime d'épargne de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à l'égard des activités américaines (« régime 401(k) »)

M. Harris participe et M. Reilly a participé au régime 401(k), qui est un régime de retraite à cotisations déterminées agréé aux termes du paragraphe 401(a) de l'Internal Revenue Code offert aux membres du personnel du CN aux États-Unis.

Les membres du personnel non syndiqués qui participent au régime 401(k) peuvent choisir de cotiser jusqu'à 100 % de leurs gains ouvrant droit à pension dans le régime, et la Compagnie verse une cotisation correspondant à 50 % de la première tranche de 6 % des gains ouvrant droit à pension qu'un membre du personnel choisit de cotiser dans le régime 401(k) (« cotisation correspondante »). Les cotisations du membre du personnel et les cotisations correspondantes sont toutes deux assujetties à des limites annuelles imposées par l'Internal Revenue Code des États-Unis. Toutes les cotisations correspondantes sont immédiatement acquises.

Aux termes du volet à cotisations déterminées du régime 401(k), la Compagnie verse une cotisation additionnelle correspondant à 3,5 % des gains ouvrant droit à pension pour les membres du personnel non syndiqués (« cotisation à l'intention du personnel non syndiqué »). Les droits à ces cotisations à l'intention du personnel non syndiqué sont acquis après trois ans de service d'emploi. Aucune cotisation à l'intention du personnel non syndiqué n'est versée aux employés qui ont 35 ans de service validables ou plus.

Les gains ouvrant droit à pension comprennent le salaire de base et sont assujettis à une limite de cotisations annuelle imposée par l'Internal Revenue Code (305 000 \$ US en 2022). Le total de toutes les cotisations au régime 401(k) — membres du personnel, cotisations correspondantes et cotisations à l'intention du personnel non syndiqué pour tout membre du personnel au cours d'une année du régime est assujetti à une limite annuelle imposée par l'Internal Revenue Code (61 000 \$ US en 2022). Toutes les cotisations sont investies dans divers fonds de placement choisis par le participant.

Régime supplémentaire de retraite à cotisations déterminées à l'intention de la haute direction de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (« RSRHD CD US »)

M. Reilly a participé au RSRHD CD US.

Le RSRHD CD US est un régime de retraite à cotisations déterminées non agréé qui vise à fournir aux membres de la haute direction et aux cadres supérieurs du CN en poste aux États-Unis des prestations de retraite supplémentaires qui s'ajoutent au régime 401(k) décrit précédemment. La Compagnie porte les cotisations au crédit d'un compte théorique tenu aux termes du RSRHD CD US. Les membres du personnel ne cotisent pas au RSRHD CD US.

Le pourcentage de la cotisation annuelle que la Compagnie porte au crédit du compte des membres de la haute direction dépend de l'âge et des années de service, comme l'illustre le tableau ci-contre :

POINTS (ÂGE PLUS ANNÉES DE SERVICE)	% DES GAINS OUVRANT DROIT À PENSION
39 et moins	5 %
40 à 49	6 %
50 à 59	7 %
60 et plus	8 %

Les gains ouvrant droit à pension comprennent le salaire de base et les primes payables aux termes du RIA, jusqu'à concurrence du niveau cible applicable au membre du personnel. Les droits à ces cotisations théoriques sont acquis après deux ans de service d'emploi. Les cotisations théoriques d'un participant accumulent des crédits d'investissement comme s'ils étaient investis dans un choix d'investissement par défaut, sauf si le participant fait un choix d'investissement différent. Aucun retrait ni aucune distribution ne sont autorisés avant la fin de l'emploi. Les distributions après la fin de l'emploi sont faites selon le nombre de versements choisi par le participant.

Le versement des prestations du RSRHD CD US qui se sont accumulées depuis le 1er janvier 2011 est visé par certaines clauses de confidentialité, de non-concurrence et de non-sollicitation ainsi que par certains autres engagements.

Tableau des régimes de retraite à prestations déterminées

Les montants indiqués ci-dessous ont été calculés en utilisant les hypothèses actuarielles divulguées dans la Note 18 — « Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite » figurant dans le rapport annuel 2022 et dans la Note 17 — « Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite » figurant dans le rapport annuel 2021. Ces rapports annuels sont disponibles sur le site Web de la Compagnie au www.cn.ca et sur SEDAR au www.sedar.com. Les montants indiqués dans le tableau sont des montants estimatifs seulement et ont été calculés en utilisant des hypothèses qui peuvent ou non se réaliser. Les montants indiqués dans ce tableau comprennent les prestations de retraite provenant des régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés et des arrangements de retraite supplémentaires non enregistrés de la Compagnie pour 2022 et sont en dollars canadiens.

		PRESTATIONS ANNUELLES PAYABLES		VALEUR ACTUELLE DE L'OBLIGATION	VARIATION ATTRIBUABLE À DES ÉLÉMENTS RÉMUNÉRATOIRES (1) (\$ CA)					VALEUR ACTUELLE DE L'OBLIGATION
NOM	NOMBRE D'ANNÉES DE SERVICE DÉCOMPTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022	À LA FIN DE L'EXERCICE ⁽²⁾ (\$ CA)	À 65 ANS ⁽³⁾ (\$ CA)	AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES AU DÉBUT DE L'EXERCICE ⁽⁴⁾ (\$ CA)	COÛT DES SERVICES RENDUS	INCIDENCE DES SALAIRES/ PRIMES (5)	INCIDENCE DES MODIFICATIONS AU RÉGIME	TOTAL	VARIATION ATTRIBUABLE À DES ÉLÉMENTS NON RÉMUNÉRATOIRES (6) (\$ CA)	AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA FIN DE L'EXERCICE ⁽⁴⁾ (\$ CA)
Jean-Jacques Rues	t 25,92 ⁽⁷⁾	892 000(7)	892 000 ⁽⁷⁾	14 274 000	129 000	-	-	129 000	(2 387 000)	12 016 000
Ghislain Houle	25,32	642 000	696 000	10 034 000	390 000	209 000	-	599 000	(1 823 000)	8 810 000
Doug MacDonald	33,33	490 000	647 000	8 263 000	261 000	2 126 000(8)	-	2 387 000	(2 557 000)	8 093 000

- (1) La variation de la valeur actuelle attribuable à des éléments rémunératoires comprend le coût des services rendus, déduction faite des cotisations salariales, l'incidence de la différence entre les gains réels et présumés reliée aux augmentations salariales qui seront accordées dans le futur et l'incidence des modifications au régime. Le coût des services rendus, déduction faite des cotisations salariales, représente la valeur estimative de la part des prestations de retraite constituées pendant l'année civile qui est assumée par l'employeur.
- (2) Les prestations annuelles payables à la fin de l'exercice représentent les prestations accumulées au 31 décembre 2022 (selon les années de service et le salaire jusqu'au 31 décembre 2022), payables à 65 ans ou à la date de retraite sans réduction, si elle tombe plus tôt. Les prestations réelles payables à la fin de l'exercice auraient été réduites pour les membres du personnel qui ne sont pas encore admissibles aux prestations non réduites.
- (3) La prestation projetée tient compte des changements aux régimes de retraite qui entreront en vigueur le 1er avril 2024. Les gains ouvrant droit à pension et le service validable jusqu'au 31 mars 2024, le cas échéant, sont utilisés dans le calcul. La prestation projetée est fondée sur les niveaux de rémunération actuels et sur l'hypothèse que le membre de la haute direction touchera 80 % de sa prime cible pour les années 2023 à 2024. La prime de 2024, qui sera versée en 2025, ouvrira droit à une pension au taux de 3/12 pour tenir compte de la période antérieure aux changements apportés aux régimes de retraite à compter du 1er avril 2024, si l'employé est toujours actif le 31 décembre 2024.
- (4) La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées représente la valeur des prestations de retraite constituées pour toutes les années de service décomptées jusqu'au moment indiqué.
- (5) Les gains moyens des meilleures années correspondent au plus élevé des montants suivants : la moyenne des gains ouvrant droit à pension des 60 derniers mois de service rémunéré ou la moyenne des gains ouvrant droit à pension des cinq années civiles consécutives les mieux rémunérées. Les salaires/les primes n'ont pas d'incidence pour M. Ruest parce que l'incidence des gains moyens réels à sa retraite effective, le 31 mars 2022, n'est pas liée à un changement dans la rémunération, mais à un changement dans la date du départ à la retraite (auparavant présumée avoir été fixée au 31 décembre 2021); ils sont par conséquent considérés comme étant de l'expérience de retraite et sont inclus dans la variation attribuable à des éléments non rémunératoires.
- (6) La variation de la valeur actuelle attribuable à des éléments non rémunératoires comprend les modifications d'hypothèses, les fluctuations des taux de change, les intérêts débiteurs, les cotisations salariales, les versements de prestations et les gains et pertes actuariels (à l'exception de ceux découlant de la différence entre les gains réels et présumés). L'incidence sur la valeur actuelle à la fin de 2022 se rapportant aux éléments non rémunératoires était principalement attribuable à une augmentation du taux d'actualisation, à des versements de prestations pour M. Ruest et à des gains liés à l'expérience, le cas échéant, ce qui a été partiellement compensé par les intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées et par une augmentation du taux de change.
- (7) M. Ruest a pris sa retraite le 31 mars 2022 avec une prestation de retraite annuelle de 892 000 \$ CA (provenant des régimes enregistrés et du PARS). Ses années de service reflètent les services rendus jusqu'à la date effective de son départ à la retraite.
- (8) Représente une augmentation de valeur non récurrente résultant de la nomination de M. MacDonald au poste de vice-président exécutif et chef du marketing,

Tableau des régimes de retraite à cotisations déterminées

Le tableau suivant présente les montants provenant des régimes de retraite à cotisations déterminées enregistrés et non enregistrés de la Compagnie.

NOM	VALEUR ACCUMULÉE AU DÉBUT DE L'EXERCICE (\$ CA)	MONTANT RÉMUNÉRATOIRE ⁽¹⁾ (\$ CA)	MONTANT NON RÉMUNÉRATOIRE ⁽²⁾ (\$ CA)	VALEUR ACCUMULÉE À LA FIN DE L'EXERCICE (\$ CA)
Tracy Robinson	0	142 405	14 773	157 178
Edmond Harris	0	1 011	2 242	3 253
Dominique Malenfant	178 266	231 870	(13 255)	396 881
Robert Reilly	264 685	123 934	37 264	425 883 ⁽³⁾

- (1) Représente les cotisations patronales ainsi que les cotisations théoriques dans le régime de retraite à cotisations déterminées non enregistré
- (2) Représente les cotisations salariales ainsi que, le cas échéant, les gains et pertes au titre des placements et les crédits et les pertes théoriques au titre des placements
- (3) Représente la valeur accumulée pour M. Reilly au moment de son départ en novembre 2022.

Tableau des régimes de retraite non enregistrés

Le tableau ci-dessous présente la valeur actuelle totale des régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées non enregistrés du CN. Ces montants ont été calculés en utilisant les hypothèses actuarielles divulguées dans la Note 18 — « Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite » figurant dans le rapport annuel 2022 et dans la Note 17 — « Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite » figurant dans le rapport annuel 2021. Ces rapports annuels sont disponibles sur le site Web de la Compagnie au www.cn.ca ou sur SEDAR au www.sedar.com. Les montants comprennent la valeur en 2022 des prestations de retraite pour les participants de la haute direction et cadres supérieurs actifs et retraités et ceux dont le paiement de la rente est différé.

 RÉGIMES
 VALEUR ACTUELLE DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES AU DÉBUT DE L'EXERCICE (\$ CA)
 VALEUR ACTUELLE DE L'OBLIGATION AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA FIN DE L'EXERCICE (\$ CA)

 Régimes de retraite à prestations déterminées non enregistrés au Canada et aux États-Unis
 440 500 000(1)
 355 100 000(2)

 Régimes de retraite à cotisations déterminées non enregistrés au Canada et aux États-Unis
 8 424 000
 8 684 000

- (1) La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice du PARS a été augmentée de 400 000 \$ CA à la suite d'un rajustement ultérieur effectué aux versements de prestations.
- (2) La diminution de la valeur actuelle à la fin de 2022 pour les régimes de retraite à prestations déterminées était principalement attribuable à une augmentation du taux d'actualisation et à l'incidence des versements de prestations, ce qui a été partiellement compensé par les prestations acquises, les intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées, des pertes liées à l'expérience et une augmentation du taux de change.

Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle

La Compagnie n'a aucun contrat ou mécanisme contractuel applicable en cas de cessation des fonctions, de démission, de départ à la retraite, de changement de contrôle ou de changement de responsabilités d'un membre de la haute direction visé, à l'exception de ce qui est décrit ci-après pour la présidente-directrice générale et des conditions prévues dans les régimes de rémunération, qui sont résumées dans le tableau suivant :

	DÉMISSION	CESSATION INVOLONTA	IRE DES FONCTIONS	DÉPART À LA RETRAITE ⁽³⁾	CHANGEMENT DE CONTRÔLE	POUR MOTIF VALABLE
Régime d'intéressement annuel	Fin de l'admissibilité au régime	Droit à une prime en for financier de l'entreprise en matière de sécurité (la performance en mati l'entreprise, et au prora' pendant l'année du régi trois mois)	, de la performance de l'entreprise et de ère de stratégie de ta du temps travaillé	Droit à une prime en fonction du rendement financier de l'entreprise, de la performance en matière de sécurité et de la performance en matière de stratégie de l'entreprise, et au prorata du temps travaillé pendant l'année du régime (minimum de trois mois), à la condition d'avoir donné un préavis de trois mois du départ à la retraite	Aucune disposition particulière	Fin de l'admissibilité au régime
Options d'achat d'actions ⁽¹⁾	Annulation de toutes les options d'achat d'actions	Octrois antérieurs à janvier 2019 Acquisition des droits maintenue pendant trois mois Exercice des options d'achat d'actions dont les droits ont été acquis dans un délai de trois mois, sinon annulation des options d'achat d'actions Conditionnelles au respect des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité	Octrois depuis janvier 2019 Exercice des options d'achat d'actions dont les droits ont été acquis au moment de la cessation involontaire des fonctions dans un délai de trois mois, sinon annulation des options d'achat d'actions Conditionnelles au respect des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité	Pour les octrois faits avant janvier 2020 : acquisition des droits maintenue pendant trois ans si le membre de la haute direction demeure en service actif et continu jusqu'au dernier jour de l'année de l'octroi; exercice des options d'achat d'actions dont les droits ont été acquis dans un délai de trois ans, sinon annulation des options d'achat d'actions Pour les octrois faits depuis janvier 2020 : acquisition des droits maintenue pendant quatre ans si le membre de la haute direction demeure en service actif et continu jusqu'au dernier jour de l'année de l'octroi; exercice des options d'achat d'actions dont les droits ont été acquis dans un délai de quatre ans, sinon annulation des options d'achat d'actions Conditionnelles au respect des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité	Si un équivalent pertinent est octroyé, acquisition immédiate des droits seulement en cas de cessation des fonctions du participant sans motif valable ou de démission pour une raison valide ⁽²⁾ dans les deux ans suivant le changement de contrôle	Annulation de toutes les options d'achat d'actions
Unités d'actions liées au rendement ⁽¹⁾	Annulation de toutes les UALR	Octrois depuis janvier 2 Paiement partiel si les i rendement sont respec selon le nombre de moi pendant la durée du rég Conditionnelles au resp de non-concurrence, de et de confidentialité	indicateurs de tés et au prorata s travaillés pime pect des clauses	Paiement intégral si les indicateurs de rendement sont respectés et que le membre de la haute direction demeure en service actif et continu jusqu'au 31 mars de l'année suivant celle de l'octroi Conditionnelles au respect des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité	Si un équivalent pertinent est octroyé, acquisition immédiate des droits seulement en cas de cessation des fonctions du participant sans motif valable ou de démission pour une raison valide ⁽²⁾ dans les deux ans suivant le changement de contrôle	Annulation de toutes les UALR
Unités d'actions différées	Paiement de toutes les unités dont les droits ont été acquis, y compris la tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie	Paiement de toutes les les droits ont été acqui tranche correspondante par la Compagnie	s, y compris la	Paiement de toutes les unités dont les droits ont été acquis, y compris la tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie	Acquisition immédiate des droits afférents à toute tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie dont les droits n'ont pas été acquis	Paiement de toutes les unités dont les droits ont été acquis, y compris la tranche correspondante d'UAD versées par la Compagnie
Régimes de retraite enregistrés	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis	Paiement des prestatio ont été acquis	ns dont les droits	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis
Régimes et arrangements de retraite non enregistrés (1)	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis	Paiement des prestatio ont été acquis Conditionnel au respect de non-concurrence, de et de confidentialité	t des clauses	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis Conditionnel au respect des clauses de non-concurrence, de non-sollicitation et de confidentialité	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis	Paiement des prestations dont les droits ont été acquis, sauf celles du PARS, qui sont perdues

- (1) En cas de démission, de cessation involontaire des fonctions, de départ à la retraite ou de changement de contrôle, le versement des attributions ou des prestations dont les droits ont été acquis est conditionnel au respect de certaines clauses de non-concurrence, de non-sollicitation, de non-divulgation de l'information confidentielle et autres clauses restrictives selon les règles respectives des récimes et arrangements.
- (2) Une démission pour une raison valide peut survenir uniquement dans les 24 mois suivant un changement de contrôle (i) si le membre de la haute direction doit réinstaller son bureau ou déménager de son domicile à un endroit se situant à l'extérieur d'un rayon de 100 kilomètres de l'endroit où se trouvait son bureau ou son domicile immédiatement avant le changement de contrôle ou (ii) si le membre de la haute direction se voit confier un ensemble de responsabilités dont les modalités et conditions n'équivalent pas essentiellement aux responsabilités qu'il exerçait avant le changement de contrôle et/ou si les modalités et conditions de son emploi ou de l'emploi maintenu n'équivalent pas essentiellement à celles qui étaient en vigueur avant le changement de contrôle.
- 3) Pour les attributions faites en 2019 et par la suite, la définition de « retraite » (auparavant 55 ans et 5 années de service continu) aux fins des UALR et des options d'achat d'actions a été modifiée ainsi (i) 55 ans et 12 années de service continu, ou (ii) 60 ans et 7 années de service continu, selon la première de ces éventualités à survenir. La même définition s'applique également au RIA depuis le 1er janvier 2020.

Cessation involontaire des fonctions

Advenant la cessation involontaire de ses fonctions, un membre de la haute direction visé touchera une indemnité de départ généralement conforme aux exigences applicables prévues par la loi, à l'exception de M^{me} Robinson, dont les droits dans un tel cas sont décrits ci-après. Aucun montant additionnel ne sera payable. Les attributions fondées sur des actions, les attributions fondées sur des options et les autres avantages seront traités selon les modalités des régimes prévoyant leur octroi, comme il est décrit dans le tableau sommaire à la rubrique « Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle » à la page 78.

Présidente-directrice générale

Le CN a convenu à l'égard de M^{me} Robinson de certaines dispositions relatives à la cessation d'emploi, jugées appropriées dans les circonstances entourant son recrutement en tant que présidente-directrice générale. Aux termes de ses conditions d'emploi, M^{me} Robinson recevrait, en cas de cessation d'emploi involontaire sans motif valable, une indemnité de départ en espèces égale à deux fois son salaire de base annuel, plus deux fois sa prime annuelle cible aux termes du RIA, payable sur une période de 24 mois.

Départ à la retraite

Le 31 décembre 2022, conformément aux modalités du régime, M^{me} Robinson était admissible à la retraite aux termes du régime enregistré à cotisations déterminées, mais son RSRHD CD aurait été annulé si elle avait pris sa retraite le 31 décembre 2022. Si M. Harris avait pris sa retraite le 31 décembre 2022, il aurait été admissible à recevoir le solde accumulé de son compte 401(k). En outre, M. Harris continue de recevoir ses prestations de retraite mensuelles provenant des régimes de retraite à prestations déterminées américains du CN. Ses prestations de retraite ont été constituées au cours de son emploi précédent auprès du CN et elles ont commencé à lui être versées lorsqu'il a quitté le CN en 2007. MM. Houle et MacDonald étaient admissibles à la retraite, mais M. Houle ne comptait pas suffisamment d'années de service pour avoir droit à des prestations de retraite non réduites aux termes des régimes de retraite à prestations déterminées. Si M. Malenfant avait pris sa retraite le 31 décembre 2022, il aurait été admissible à recevoir le solde accumulé de son régime à cotisations déterminées enregistré et de son RSRHD CD. Si Mme Robinson et MM. Houle, Harris, Malenfant et MacDonald avaient

Si M^{me} Robinson et MM. Houle, Harris, Malenfant et MacDonald avaient pris leur retraite le 31 décembre 2022, aucun autre montant ni aucune autre prestation importants n'auraient été payables. Les attributions fondées sur des actions, les attributions fondées sur des options et les autres avantages sont traités selon les modalités des régimes prévoyant leur octroi, comme il est décrit dans le tableau sommaire à la rubrique « Prestations en cas de cessation des fonctions et de changement de contrôle » à la page 78.

Changement de contrôle

Le tableau suivant présente les avantages supplémentaires auxquels les membres de la haute direction visés auraient eu droit s'il y avait eu un changement de contrôle le 31 décembre 2022.

NOM	RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS ⁽¹⁾ (\$ CA)	OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS(1) (\$ CA)	UNITÉS D'ACTIONS DIFFÉRÉES (2) (\$ CA)	TOTAL (\$ CA)
Tracy Robinson	-	_	-	-
Jean-Jacques Ruest				
Ghislain Houle	-	-	-	-
Edmond Harris				
Doug MacDonald	-	-	-	-
Dominique Malenfant	-	-	227 338	-
Robert Reilly	_	_	235 145	_

- (1) Un membre de la haute direction visé aura droit à l'acquisition immédiate des droits uniquement si aucun équivalent adéquat n'est octroyé, s'îl est mis fin à ses fonctions sans motif valable ou s'îl démissionne pour une raison valide dans les deux ans suivant le changement de contrôle.
- (2) Un membre de la haute direction visé aura droit à l'acquisition immédiate de toute tranche correspondante d'unités d'actions différées versées par la Compagnie dont les droits n'ont pas été acquis attribuées à un membre de la haute direction par suite du report de sa rémunération au cours d'une année antérieure (une description du RIVD est donnée à la page 75 à la rubrique « Régimes de rémunération différée »). La valeur indiquée est égale au nombre d'unités d'actions différées dont les droits deviendraient acquis multiplié par le cours de clôture des actions ordinaires le 31 décembre 2022 (160.84 \$ CA).

Renseignements sur les taux de change

La rémunération présentée à la rubrique « Déclaration de la rémunération de la haute direction » qui est versée en dollars américains a été convertie en dollars canadiens selon les taux de change suivants :

	TAUX DE CHANGE UTILISÉ	TAUX DE CHANGE EFFECTIF 1 \$ US = X \$ CA	
Salaire	TAUX MOYEN AU COURS DE L'EXERCICE		
Toute autre rémunération	2022 :	1,3013	
	2021 :	1,2535	
	2020 :	1,3415	
Régime d'intéressement annuel	AU MOMENT OÙ LA PRIME EST GAGNÉE (31 DÉCEMBRE)		
	31 décembre 2022 :	1,3554	
	31 décembre 2021 :	1,2637	
	31 décembre 2020 :	1,2725	
Valeur des prestations de retraite, valeur des options d'achat	31 DÉCEMBRE (31 DÉCEMBRE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT POUR LA VALEUR DES PRESTATIONS DE RETRAITE)		
d'actions dans le cours non exercées, valeur marchande des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été	31 décembre 2022 :	1,3554	
acquis, rémunération aux termes de régimes incitatifs non fondés sur des titres de capitaux propres — valeur gagnée au cours de l'exercice, scénarios de cessation d'emploi — coût additionnel	31 décembre 2021 :	1,2637	
	31 décembre 2020 :	1,2725	
	31 décembre 2019 :	1,2990	
Attributions fondées sur des options – Valeur à l'acquisition	DATE D'ACQUISITION RÉELLE DES DROITS RATTACHÉS AUX ATTRIBUTIONS APPLICABLES		
des droits au cours de l'exercice	1 ^{er} septembre 2022 :	1,3155	
	14 août 2022 :	1,2782	
	26 juillet 2022 :	1,2887	
	25 juin 2022 :	1,2891	
	31 janvier 2022 :	1,2708	
	30 janvier 2022 :	1,2770	
	28 janvier 2022 :	1,2770	
	25 janvier 2022 :	1,2629	

Titres pouvant être émis en vertu de régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Le tableau ci-dessous présente, au 31 décembre 2022, certains renseignements concernant le Régime d'intéressement à long terme de la direction de la Compagnie.

TOTAL	3 284 231	119,08	13 323 695
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs de titres	Aucun	Aucun	Aucun
Régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs de titres	3 284 231	119,08	13 323 695
CATÉGORIE DE RÉGIME	NOMBRE DE TITRES DEVANT ÊTRE ÉMIS Lors de l'exercice des options, bons de souscription ou droits en circulation	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ DES OPTIONS, BONS DE SOUSCRIPTION ET DROITS EN CIRCULATION (\$ CA)	NUMBRE DE TITRES RESTANT A EMBELT RE EN VERTU DE RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉS SUR DES TITRES DE CAPITAUX PROPRES (À L'EXCLUSION DES TITRES INDIQUÉS DANS LA PREMIÈRE COLONNE)

Prêts aux administrateurs et aux membres de la haute direction

En date des présentes, les personnes qui agissent ou qui ont déjà agi à titre d'administrateur ou de membre de la haute direction de la Compagnie et de ses filiales n'avaient aucune dette en cours relativement à l'achat d'actions ordinaires de la Compagnie ou autrement.

Intérêt de personnes informées et d'autres personnes dans des opérations importantes

La direction de la Compagnie n'est au courant d'aucun intérêt important, direct ou indirect, que peut avoir toute « personne informée » (au sens donné à ce terme dans le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*) à l'égard de la Compagnie, tout candidat à un poste d'administrateur ou toute personne ayant des liens avec ceux-ci ou faisant partie du même groupe que ceux-ci dans toute opération réalisée depuis le début du dernier exercice de la Compagnie qui a eu une incidence importante sur celle-ci ou une de ses filiales, ou dans toute opération projetée qui aurait un tel effet.

Propositions d'actionnaires

Les propositions d'actionnaires devant être soumises pour délibération à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2024 doivent parvenir au siège social de la Compagnie entre le 27 novembre 2023 et le 25 janvier 2024 afin d'être incluses dans la circulaire de sollicitation de procurations se rapportant à cette assemblée annuelle.

Disponibilité des documents

La Compagnie est un émetteur assujetti au Canada et aux États-Unis et est tenue de déposer divers documents, dont une notice annuelle et des états financiers. L'information financière figure dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion du dernier exercice de la Compagnie. On peut obtenir des copies de ces documents et d'autres renseignements concernant la Compagnie sur SEDAR au www.sedar.com ou sur le site Web de la SEC au www.sec.gov par l'intermédiaire du système EDGAR ou encore sur demande en téléphonant à la secrétaire générale de la Compagnie au 514 399-7091 ou au service des relations avec les investisseurs au 514 399-0052.

Approbation

Le Conseil d'administration de la Compagnie a approuvé le contenu de la présente circulaire ainsi que son envoi aux actionnaires de la Compagnie.

La vice-présidente, secrétaire générale et avocate générale,

Cristina Circelli

Le 7 mars 2023

Pristeria Circelli

Annexe A | Mandat du Conseil

Le Conseil assume une responsabilité de surveillance à l'égard de la gérance du CN et de ses activités; il doit rendre compte aux actionnaires quant au rendement du CN. Le Conseil a clairement défini son rôle ainsi que le rôle de la direction. Le rôle du Conseil est de superviser la gestion des activités commerciales et des affaires internes du CN dans le but de créer de la valeur pour les actionnaires et de prendre en compte les intérêts d'autres intervenants. Le rôle de la direction est de diriger les activités quotidiennes de façon à remplir cet objectif.

Le Conseil, en consultation avec la direction, définit l'orientation stratégique et les politiques générales de la Compagnie et en assume la responsabilité. Ce faisant, le Conseil assure la gouvernance et la gérance au CN, qui consistent à examiner la stratégie d'entreprise, à conférer à la direction la responsabilité de la réalisation de cette stratégie, à établir des limites aux pouvoirs délégués à la direction et à surveiller le rendement par rapport aux objectifs approuvés. Le Conseil examine régulièrement le plan stratégique du CN afin que celui-ci demeure adapté au contexte commercial en constante évolution dans lequel le CN exerce ses activités.

Le Conseil assume une responsabilité décisionnelle; il approuve toutes les questions qui sont expressément de son ressort aux termes des présentes, de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et autres lois applicables et des clauses de prorogation et règlements administratifs du CN. Le Conseil peut déléguer aux comités du Conseil l'étude préalable des questions qui lui incombent et doit le faire quand les lois applicables l'exigent. Le Conseil peut déléguer l'approbation de questions à un comité ou obtenir une recommandation d'un comité avant l'approbation d'une question. Le Conseil a délégué à la direction l'approbation de certaines questions aux termes de sa résolution permanente sur la délégation de pouvoirs, en sa version modifiée à l'occasion.

Le Conseil se réunit au moins sept fois par année et au besoin.

Certaines des activités qui découlent de ses responsabilités de gérance et de son pouvoir décisionnel sont présentées ci-après :

A. Planification stratégique

- Planification stratégique. Le Conseil, en consultation avec la direction, définira et approuvera l'orientation stratégique et les objectifs du CN.
 À cet égard, le Conseil s'acquittera des responsabilités suivantes :
 - adopter un processus de planification stratégique et encadrer la formulation de l'orientation stratégique du CN;
 - passer en revue et approuver, au moins une fois l'an, le plan et le cadre stratégiques du CN prenant notamment en considération les occasions et les risques associés à l'entreprise, les nouvelles tendances et le cadre concurrentiel du secteur;
 - acquérir une connaissance approfondie des activités, comprendre et remettre en question les hypothèses sous-jacentes aux plans et au cadre stratégiques et d'affaires du CN et se former un jugement en toute indépendance sur les probabilités de réalisation du plan et du cadre stratégiques;
 - passer en revue et approuver toutes les initiatives, décisions générales et opérations d'envergure, de même que les opérations de financement applicables;
 - approuver les plans stratégiques et commerciaux ainsi que les politiques connexes sur lesquels la direction devra s'appuyer pour les questions touchant les dépenses en immobilisations, les acquisitions et les cessions;
 - surveiller la mise en œuvre des plans stratégiques et commerciaux et politiques connexes du CN ainsi que l'efficacité avec laquelle ils sont exécutés et réalisés.
- Évaluation de la performance de l'entreprise. En ce qui a trait aux objectifs stratégiques d'ensemble du CN, le Conseil passera en revue et, s'il le juge à propos, approuvera les objectifs et les indicateurs par rapport auxquels la performance de l'entreprise sera mesurée. À cet égard, le Conseil s'acquittera des responsabilités suivantes:
 - établir, de temps à autre, les critères, cibles et budgets qui serviront à évaluer la performance de l'entreprise et des membres de la haute direction;
 - surveiller et évaluer la performance par rapport à ces critères;
 - passer en revue et approuver les plans opérationnels de la direction en s'assurant qu'ils soient compatibles avec les objectifs à long terme du CN.

B. Supervision de la haute direction

- Planification de la relève. Le Conseil encadre les processus de planification de la relève du CN et choisit le président-directeur général (« PDG »), et il supervise le processus de sélection du PDG et de chacun des Membres de la haute direction ainsi que leur développement professionnel. Le Conseil surveille et examine le rendement du PDG et des Membres de la haute direction qui relèvent directement du PDG, en tenant compte des attentes du Conseil et des objectifs fixés, et est tenu informé du rendement de tous les autres Membres de la haute direction. Le Conseil approuve les objectifs stratégiques généraux que le PDG doit atteindre et approuve annuellement la rémunération du PDG et de chacun des Membres de la haute direction qui relèvent directement du PDG.
- Nomination des membres de la direction. Le Conseil nomme dirigeants de la Compagnie tous les Membres de la haute direction ainsi que, conformément aux règlements administratifs du CN, le trésorier et le secrétaire général et, de temps à autre, d'autres membres de la haute direction, selon ce qu'il juge approprié.
- Intéressements à l'intention de la haute direction. Le Conseil, par l'intermédiaire du Comité RHR, s'assure qu'une part appropriée de la rémunération du PDG et des membres de la haute direction est liée au rendement à court terme et à long terme du CN ainsi qu'aux objectifs stratégiques de la Compagnie.
- Formation et maintien en fonction. Le Conseil prend toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que des processus sont en place en vue du recrutement, de la formation, du développement des compétences et du maintien en fonction des membres de la direction qui démontrent le plus haut degré de compétence et d'intégrité.

C. Gouvernance

- Gouvernance. Le Conseil surveille et révise les politiques et pratiques du CN en matière de gouvernance. À cet égard, le Conseil s'acquittera des responsabilités suivantes :
 - · examiner et approuver annuellement son mandat;
 - surveiller la taille et la composition du Conseil pour favoriser l'efficacité du processus décisionnel;
 - veiller à ce qu'une majorité des administrateurs du CN n'aient aucun lien, direct ou indirect, important avec le CN et déterminer qui, de l'avis raisonnable du Conseil, est indépendant aux termes de la législation, de la réglementation et des exigences en matière d'inscription à la cote applicables;
 - établir les compétences et critères pertinents en vue de la sélection des membres du Conseil, y compris les critères permettant d'établir l'indépendance des administrateurs;
 - approuver la liste des candidats à un poste d'administrateur en vue de leur élection par les actionnaires et pourvoir les postes vacants, selon le cas:
 - adopter et revoir les programmes d'orientation et de formation continue à l'intention des administrateurs;
 - superviser l'établissement d'un mode de communication directe avec le président du Conseil ou les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction en tant que groupe pour les parties intéressées:
 - veiller à ce qu'un plan de relève et de renouvellement du Conseil soit en place;
 - prendre toutes les mesures raisonnables pour s'assurer de l'intégrité de la direction et pour s'assurer que la direction crée une culture d'intégrité au sein du CN;
 - surveiller et passer en revue, au besoin, la démarche suivie par le CN en matière de gouvernance et surveiller et passer en revue, au besoin, le Manuel de gouvernance du CN et les politiques et moyens mis en place pour recevoir les commentaires des actionnaires;
 - prendre toutes les mesures raisonnables pour assurer le plus haut degré d'éthique, y compris passer régulièrement en revue le Code de conduite applicable aux administrateurs du CN, à son PDG, aux membres de sa haute direction financière ainsi qu'à ses autres membres de la haute direction et membres du personnel, veiller à ce que ce Code soit suivi, approuver les situations où les administrateurs et les Membres de la haute direction sont dispensés de se conformer au Code et veiller à la communication adéquate de ces dérogations, y compris les opérations auxquelles le CN et les personnes apparentées prennent part.
- Comités. Le Conseil crée les comités qu'il juge nécessaire ou souhaitable de créer pour l'aider à s'acquitter de ses fonctions et responsabilités. À cet égard, le Conseil s'acquittera des responsabilités suivantes :
 - élaborer et passer en revue, au besoin, les mandats qu'il déterminera et déléguer, de temps à autre, aux comités ou à d'autres personnes des responsabilités qui lui incombent et que la loi lui permet de déléguer;
 - nommer, parmi les administrateurs indépendants, le président du Conseil:
 - nommer les membres de chaque comité du Conseil en consultation avec le président du comité concerné:
 - se pencher, à l'occasion, sur les recommandations du Comité GDDS portant sur la composition et les mandats des comités du Conseil.
- **Descriptions de poste.** Le Conseil élabore, adopte et revoit régulièrement les descriptions de poste du président du Conseil et du président de chaque comité.
- Évaluation des administrateurs. Le Conseil établit les compétences et critères pertinents en vue de l'évaluation régulière du rendement du Conseil, des comités du Conseil, du président du Conseil, des présidents de comité et de chacun des administrateurs et fixe leur rémunération.

D. Gestion des risques, questions financières, contrôles internes

- Gestion des risques. Le Conseil, par l'intermédiaire du Comité AFR, veille à ce qu'un processus approprié d'évaluation des risques soit en place aux fins de la détermination, de l'évaluation et de la gestion des principaux risques associés à l'entreprise du CN et à sa stratégie, y compris les risques liés aux changements climatiques ainsi qu'aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Le Conseil s'assure de la surveillance efficace de la gestion de chacun des risques en recevant des rapports périodiques du président du Comité AFR et des présidents des autres comités du Conseil auxquels des responsabilités ont été déléguées relativement à certains risques.
- Communication de l'information financière et contrôles internes. Le Conseil, par l'intermédiaire du Comité AFR, vérifie la qualité et l'intégrité des systèmes comptables et des systèmes de communication de l'information financière, des contrôles et des procédures de communication de l'information et des systèmes de contrôles internes et d'information de gestion du CN, il supervise notamment:
 - l'intégrité et la qualité des états financiers et autres informations financières du CN et le caractère adéquat de leur communication;
 - l'examen par le Comité AFR de l'indépendance et des qualifications de l'auditeur externe:
 - le rendement de la fonction d'audit interne du CN et de l'auditeur externe du CN:
 - le respect par le CN des exigences légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'environnement, de sûreté et de sécurité).
- Communications. Le Conseil adopte des politiques de communication et surveille les programmes de relations avec les investisseurs du CN.

E. Développement durable, sûreté et sécurité

- Politiques et pratiques en matière de développement durable, sûreté et sécurité. Le Conseil, par l'intermédiaire du Comité GDDS, surveille et examine les politiques et pratiques du CN en matière de développement durable, de sûreté et de sécurité. À cet égard, le Conseil s'acquittera des responsabilités suivantes:
 - évaluer de façon continue, la stratégie, les cibles et la performance de la Compagnie en matière de développement durable par rapport aux cibles, et évaluer, de façon continue, si le CN gère ses ressources conformément à des principes éthiques, dans l'intérêt des intervenants et de manière à augmenter la valeur pour les actionnaires:
 - évaluer et surveiller les politiques et pratiques générales du CN en matière de développement durable et d'environnement ainsi que de sûreté et de sécurité, y compris le Plan d'action climatique du CN et les progrès réalisés par rapport aux cibles fixées aux termes de ce plan;
 - dans le cadre du processus de planification stratégique, évaluer et passer en revue les enjeux publics d'importance pouvant avoir des conséquences sur les activités, l'exploitation et les intervenants du CN, notamment les tendances sociales, politiques et environnementales, ainsi que les occasions et les risques que chacun d'entre eux présente pour les activités du CN.
- Rapports et recommandations. Le Conseil reçoit périodiquement des rapports et des recommandations de la direction et du Comité GDDS concernant les politiques et procédures générales en matière d'environnement, de développement durable ainsi que de sûreté et de sécurité du CN et toutes questions connexes ainsi que la réaction de la direction à ce sujet.

F. Questions relatives à la Caisse de retraite

- Politiques et pratiques relatives à la Caisse de retraite. Le Conseil, par l'intermédiaire du Comité de retraite et des investissements (le « Comité RI »), surveille et passe en revue, au besoin, les politiques et pratiques du CN en ce qui a trait à la Caisse de retraite, y compris les politiques d'investissement des Caisses fiduciaires de retraite des Chemins de fer nationaux du Canada ou de toute autre caisse fiduciaire de retraite créée en rapport avec un nouveau régime de retraite ou tout autre régime de retraite offert ou géré par le CN (« Caisses fiduciaires de retraite du CN »).
- Budget. Le Conseil, par l'intermédiaire du Comité RI, approuve le budget annuel de la Division des investissements des Caisses fiduciaires de retraite du CN.

Annexe B | Rapports des comités

Le rapport de chaque comité du Conseil pour les réunions de comités qui se sont tenues au cours de 2022 et jusqu'au 7 mars 2023 est présenté ci-après. Bien qu'ils donnent des détails sur les travaux de chaque comité, ces rapports ne se veulent pas exhaustifs. La charte de chaque comité se trouve dans notre Manuel de gouvernance sur notre site Web au www.cn.ca.

Rapport du Comité d'audit, des finances et du risque

Le rôle du Comité d'audit, des finances et du risque consiste à aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de supervision relativement à la communication de l'information financière, à la gestion des risques, aux contrôles internes ainsi qu'aux auditeurs interne et externe de la Compagnie.













Margaret A. McKenzie (présidente), Shauneen Bruder, Robert Knight, Michel Letellier, Jo-ann dePass Olsovsky et Robert L. Phillips.

Faits saillants

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le Comité d'audit, des finances et du risque a fait ce qui suit :

Information financière

- passé en revue et approuvé les résultats annuels et les résultats trimestriels, les rapports de gestion et les communiqués de presse concernant les résultats de la Compagnie;
- passé en revue les rapports de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés et les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Compagnie ainsi que sur les états financiers des Caisses fiduciaires de retraite du CN:
- passé en revue l'information financière contenue dans la notice annuelle, le formulaire 40-F et d'autres rapports soumis à l'approbation du Conseil;
- passé en revue et approuvé le rapport du Comité d'audit, des finances et du risque et d'autres renseignements figurant dans la circulaire;
- vérifié que les attestations de la direction à l'égard des rapports financiers étaient conformes à la législation applicable;
- passé en revue, avec l'auditeur externe et la direction, la qualité, le caractère adéquat et la communication des principes et conventions comptables critiques de la Compagnie, des hypothèses sousjacentes et des pratiques en matière de communication de l'information ainsi que les propositions de modification à ceux-ci;

- passé en revue les décisions prises, le cas échéant, dans le cadre de la préparation des états financiers, y compris les analyses de l'incidence de l'application d'autres principes et/ou méthodes comptables généralement reconnus:
- passé en revue avec l'auditeur externe et la direction les changements des méthodes comptables à l'égard des régimes de retraite du CN et autres avantages postérieurs à la retraite:
- tenu des rencontres privées avec certains membres de la direction

Auditeur interne

- passé en revue et approuvé le plan d'audit interne et la charte d'audit interne;
- surveillé le rendement de la fonction d'audit interne, ses responsabilités, sa dotation en personnel, son budget et la rémunération de ses membres;
- tenu des rencontres privées avec l'auditeur interne en chef.

Auditeur externe

- passé en revue et approuvé les résultats de l'audit externe;
- effectué une évaluation complète de l'auditeur externe de la Compagnie;
- recommandé au Conseil la nomination de l'auditeur externe de la Compagnie et les modalités de son mandat;
- évalué et rémunéré l'auditeur externe et surveillé ses compétences, sa performance et son indépendance;
- examiné le rapport sur la planification de l'audit de l'auditeur externe;
- discuté de tous les services d'audit, d'examen et d'attestation fournis par l'auditeur externe, approuvé ceux-ci et supervisé la communication de ceux-ci;
- déterminé les services non liés à l'audit qu'il est interdit à l'auditeur externe de fournir, approuvé au préalable les services non liés à l'audit que l'auditeur externe est autorisé à fournir à la Compagnie conformément aux lois et règlements applicables et supervisé la communication de ceux-ci;
- passé en revue la déclaration officielle de l'auditeur externe confirmant son indépendance ainsi que les politiques de la Compagnie en matière d'embauche d'employés ou d'anciens employés de l'auditeur externe de la Compagnie;
- tenu des rencontres privées avec l'auditeur externe.

ያ3

Gestion des risques

des activités:

passé en revue l'évaluation des risques de la Compagnie, y compris les politiques relatives à la surveillance des risques et à la gestion des risques aux termes du programme de gestion des risques d'entreprise, notamment la gestion des risques liés aux technologies de l'information, la gestion des risques climatiques, la gestion des risques liés au

aidé le Conseil à s'acquitter de sa responsabilité de s'assurer que la Compagnie respecte les exigences légales et réglementaires applicables;

capital humain et la gestion du maintien

- surveillé les mises à jour portant sur les nouvelles règles proposées afin d'améliorer la présentation de l'information liée aux changements climatiques;
- passé en revue et surveillé les mises à jour portant sur les technologies de l'information;
- supervisé le programme de cybersécurité de la Compagnie pour les fonctions Exploitation et Technologies de l'information.

Contrôle interne

- reçu le rapport de la direction évaluant le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information et des systèmes de contrôle interne de la Compagnie;
- passé en revue la marche à suivre pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Compagnie au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit, et des préoccupations transmises par des membres du personnel en matière de comptabilité ou d'audit;
- passé en revue les procès-verbaux des réunions du Comité de communication de l'information

Politiques et stratégies financières

- assuré une surveillance à l'égard de la structure du capital, des flux de trésorerie et des principaux ratios financiers du CN;
- fait des recommandations au Conseil concernant les politiques et pratiques financières de la Compagnie et les questions financières touchant la Compagnie, y compris la stratégie de répartition du capital et le budget d'immobilisations de la Compagnie;
- passé en revue les stratégies du CN concernant les distributions aux actionnaires, y compris la stratégie relative aux dividendes et au rachat d'actions;
- surveillé l'évolution économique et sectorielle générale;
- passé en revue les modifications aux lignes directrices sur l'investissement à court terme afin d'augmenter les limites de crédit de la contrepartie et recommandé leur approbation;
- passé en revue les notes de crédit de la Compagnie et surveillé les activités de la Compagnie en lien avec les agences de notation.

Financement

- passé en revue la liquidité de la Compagnie, y compris les dépenses en immobilisation, la structure du capital, le plan de financement et les placements à court terme de la Compagnie;
- passé en revue un prospectus préalable visant l'émission de titres d'emprunt d'un capital global de 6 G\$ CA;
- passé en revue la prolongation des facilités de crédit renouvelables de la Compagnie;
- passé en revue la prolongation du programme de titrisation des débiteurs;
- passé en revue et recommandé une augmentation des programmes de papier commercial de la Compagnie;
- passé en revue et recommandé une nouvelle facilité de crédit de 1 G\$ CA et passé en revue sa prolongation;
- approuvé des émissions de titres d'emprunt éventuelles et les opérations de couverture connexes.

Activités financières

- passé en revue les prolongations des facilités de lettres de crédit engagées de la Compagnie;
- passé en revue les activités liées à la trésorerie et les activités transactionnelles;
- passé en revue des décisions concernant des instruments financiers dérivés:
- passé en revue et recommandé de nouveaux programmes de rachat d'actions et passé en revue les méthodes de rachat et les rapports d'étape connexes:
- fait des recommandations au Conseil quant à la déclaration de dividendes;
- passé en revue l'octroi d'importants contrats de gestion des achats et approvisionnements et recommandé leur approbation;
- passé en revue et approuvé la stratégie d'approvisionnement sur une période continue de trois ans et le progrès réalisé dans le cadre de ce plan;
- passé en revue les dépenses en immobilisations importantes et autres dépenses d'importance pour des projets stratégiques, le matériel et les infrastructures ferroviaires ainsi que les achats importants de produits et services, fait des recommandations et assuré le suivi concernant ces questions;
- passé en revue le plan d'affaires des années 2023 à 2025 et le budget d'immobilisations de 2023 de la Compagnie;
- supervisé les rapports de l'auditeur interne sur les audits postérieurs à la réalisation de certains projets d'investissement approuvés par le Conseil;
- passé en revue et recommandé le recours continu à la dispense pour les utilisateurs finaux d'instruments dérivés en vertu de la loi Dodd-Frank.

Rendement du comité

passé en revue les mesures d'évaluation du rendement du Comité d'audit, des finances et du risque existantes.

Autres

surveillé la situation fiscale de la Compagnie.

Présenté par les membres du Comité d'audit, des finances et du risque.

Rapport du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité

Le rôle du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité consiste à aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités de supervision en lien avec la gouvernance, la sécurité et le développement durable, ce qui comprend l'élaboration, la revue et le suivi des critères de sélection des administrateurs, la revue des lignes directrices en matière de gouvernance applicables à la Compagnie, la supervision des politiques, des pratiques et des indicateurs liés à l'ESG, y compris ceux se rapportant à l'équité, à la diversité et à l'inclusion, et l'évaluation et la surveillance des politiques et pratiques du CN en matière d'environnement, de sûreté et de sécurité, y compris le Plan d'action climatique du CN.













MEMBRES ACTUELS

Robert L. Phillips (président), Shauneen Bruder, David Freeman, Denise Gray, Justin M. Howell, Michel Letellier et Margaret McKenzie.

Faits saillants

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité a fait ce qui suit :

Composition du Conseil et de ses comités

- passé en revue la taille et la composition du Conseil et aidé le Conseil à établir la taille, la composition et le mandat des comités du Conseil;
- passé en revue le Manuel de gouvernance de la Compagnie et recommandé des mises à jour de celui-ci;
- passé en revue les objectifs du Conseil en matière de diversité;
- passé en revue l'indépendance et les compétences financières des administrateurs:
- passé en revue les critères de sélection des administrateurs et évalué les compétences et les aptitudes des membres du Conseil en fonction de la situation et des besoins de la Compagnie:
- identifié des candidats pour siéger au Conseil en fonction des qualifications et des compétences recherchées, de la représentation géographique et des cibles en matière de diversité souhaitées par le Conseil et recommandé des candidats aux postes d'administrateur pour la prochaine assemblée annuelle des actionnaires:
- examiné la question de la relève pour les postes d'administrateur et du renouvellement du Conseil et mis à jour la liste de candidats éventuels.

Rendement du Conseil et de ses comités

 examiné le rendement du Conseil, des comités du Conseil, du président du Conseil, des présidents des comités et des membres du Conseil, y compris passé en revue les méthodes d'évaluation du Conseil, du président du Conseil, des comités et des présidents des comités et l'élaboration des questionnaires en lien avec la circulaire.

Rémunération des administrateurs

 passé en revue la rémunération des membres du Conseil qui ne sont pas membres de la direction.

Formation continue des administrateurs

 surveillé et passé en revue les programmes d'orientation et de formation continue de la Compagnie à l'intention des administrateurs.

Initiatives touchant la gouvernance

- passé en revue les lignes directrices en matière de gouvernance applicables à la Compagnie et fait des recommandations concernant les changements qui devraient y être apportés ainsi que supervisé la communication de ces lignes directrices conformément aux règles et règlements applicables;
- surveillé les faits nouveaux, les changements proposés aux règles et les modifications touchant la législation en matière de valeurs mobilières, la communication de l'information et autres exigences réglementaires:
- prêté main-forte au Conseil pour la supervision de la gouvernance de la Compagnie et surveillé les exigences juridiques et réglementaires ainsi que les pratiques exemplaires;
- passé en revue le protocole sur l'indépendance des administrateurs et recommandé son approbation;
- passé en revue, surveillé et encadré le respect du Code de conduite du CN;
- passé en revue les rapports sur les progrès en matière de diversité et d'inclusion et passé en revue la politique sur la diversité du CN à l'égard des postes d'administrateurs et de hauts dirigeants;
- passé en revue le rapport annuel de l'ombudsman du CN:
- passé en revue l'adhésion à la politique de la Compagnie sur l'utilisation de l'avion d'affaires;
- passé en revue la présentation de l'information de la Compagnie, notamment la circulaire, la notice annuelle et le rapport
- recommandé au Conseil une date et un lieu pour la tenue de l'assemblée annuelle des actionnaires:
- surveillé le programme de relations avec les investisseurs de la Compagnie et passé en revue les commentaires des actionnaires et des associations d'actionnaires.

Développement durable

- supervisé la revue de la performance en matière de sécurité de la Compagnie et des plans d'action connexes de la direction et veillé à ce que les initiatives en matière de sécurité respectaient entièrement et renforçaient la culture axée sur la sécurité du CN ainsi que son objectif d'être le chemin de fer de classe I le plus sécuritaire en Amérique du Nord;
- surveillé la stratégie de décarbonisation de la Compagnie, y compris son Plan d'action climatique;
- passé en revue le plan d'affaires de la Compagnie pour s'assurer que les questions et les occasions en matière d'environnement, de sûreté et de capital humain reçoivent toute l'attention nécessaire;
- passé en revue toutes les questions de sûreté et de sécurité importantes;
- passé en revue l'évolution des questions législatives et réglementaires d'intérêt pour la Compagnie en matière d'environnement et de sûreté au Canada et aux États-Unis;
- supervisé la présentation de l'information sur les pratiques environnementales, le développement durable et la gouvernance de la Compagnie, y compris le rapport du Plan d'action climatique du CN en vue de l'inclure dans la circulaire du CN, dans la réponse au questionnaire du CDP sur les changements climatiques de 2022 et dans le rapport du GIFCC de 2021.

Dons et parrainages

- passé en revue et approuvé la stratégie et les objectifs généraux en matière de dons et de parrainages de la Compagnie;
- passé en revue et approuvé le budget destiné aux dons et aux parrainages de la Compagnie:
- passé en revue le programme Les cheminots du CN dans la collectivité.

Rendement du comité

passé en revue les mesures d'évaluation du rendement du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité.

Autres

 surveillé les développements concernant le Conseil Consultatif Autochtone du CN.

Présenté par les membres du Comité de la gouvernance, du développement durable et de la sécurité.



ressources humaines.







MEMBRES ACTUELS

Rapport du Comité des ressources humaines et de la rémunération

Jo-ann dePass Olsovsky (présidente), Shauneen Bruder, Denise Grav, Justin M. Howell. Susan C. Jones et Robert Knight.

Faits saillants

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le Comité des ressources humaines et de la rémunération a fait ce qui suit :

Planification de la relève

- analysé le bassin de candidats pour la relève afin d'atténuer les risques et de mettre davantage l'accent sur les talents issus de la diversité, y compris des examens approfondis des talents au niveau fonctionnel:
- passé en revue les équipes de direction ainsi que les structures organisationnelles fonctionnelles pour s'assurer que la dotation est pertinente et adéquate, y compris compléter les effectifs et les compétences par du recrutement externe;
- identifié la meilleure façon de surveiller le rendement et de créer des indicateurs clés pour évaluer et mesurer la prestation de services par rapport à la valeur allouée.

Rémunération de la PDG

- passé en revue les objectifs généraux qui relèvent de la PDG, évalué son rendement annuel en fonction de ces objectifs et fait des recommandations quant à sa rémunération en fonction de cette évaluation aux fins d'approbation par les membres indépendants du Conseil;
- passé en revue les objectifs de rendement de la PDG

Nomination des membres de la haute direction

recommandé la nomination des hauts dirigeants et approuvé les conditions de leur nomination et de la cessation de leurs fonctions ou de leur départ à la retraite.

Rémunération des membres de la haute direction

- passé en revue la validité du groupe de référence de la Compagnie utilisé pour établir la rémunération des membres de la haute
- passé en revue l'évaluation du rendement des subalternes de la PDG et fait des recommandations au Conseil quant à leur rémunération;
- examiné et passé en revue les éléments de la rémunération des membres de la haute direction et rendu compte des pratiques en matière de rémunération:
- surveillé les risques pouvant découler des programmes et pratiques en matière de rémunération du CN tout en veillant à ce que des mesures adéquates d'identification et d'atténuation des risques soient en place;
- passé en revue le rendement des membres de la haute direction visés:
- passé en revue le rendement annuel de la Compagnie tel qu'il a été évalué aux fins du RIA:
- surveillé étroitement les perspectives quant aux primes et les perspectives quant à l'acquisition des UALR et recommandé au Conseil un paiement aux termes du RIA;
- passé en revue et recommandé les primes cibles proposées ainsi que les cibles de rendement pour les UALR.

Communication de l'information sur la rémunération des membres de la haute direction

recommandé, à des fins d'examen et d'approbation par le Conseil, un rapport sur la rémunération des membres de la haute direction à inclure dans la circulaire.

Principes en matière de rémunération

- surveillé les principes et la politique en matière de rémunération qui récompensent la création de valeur pour les actionnaires et témoignent d'un équilibre approprié entre le rendement à court terme et le rendement à plus long terme de la Compagnie;
- surveillé la politique de la Compagnie relativement au positionnement de la rémunération directe totale des membres de la haute direction.

Régimes de retraite

passé en revue et recommandé l'adoption de modifications au régime de retraite.

Mesures touchant les ressources humaines

- surveillé les questions en matière de régimes de retraite et les questions stratégiques sur le plan social et de la main-d'œuvre;
- passé en revue les stratégies de recrutement, de formation, de motivation et de perfectionnement du personnel de talent, notamment des groupes sous-représentés, et traité de ce sujet;
- passé en revue les stratégies de planification des effectifs et traité de ce sujet;
- passé en revue les stratégies et les programmes en matière de culture et d'engagement.

Rendement du comité

- passé en revue les mesures d'évaluation du rendement existantes du Comité des ressources humaines et de la rémunération:
- retenu les services de conseillers indépendants en rémunération pour l'aider à s'acquitter de ses responsabilités et approuvé le montant approprié des honoraires pour de tels services.

Présenté par les membres du Comité des ressources humaines et de la rémunération.

Rapport du Comité de retraite et des investissements

Le rôle du Comité de retraite et des investissements est de passer en revue de façon générale les questions relatives aux régimes de retraite. Il doit notamment passer en revue les activités de la DICN, passer en revue et approuver le Régime d'intéressement de la DICN et les paiements aux termes de celui-ci, conseiller la DICN sur le placement des actifs des Caisses fiduciaires de retraite du CN, approuver certains investissements faits par les Caisses fiduciaires de retraite du CN et être informé de toutes les questions relatives au passif des caisses de retraite ou des questions par ailleurs pertinentes à l'élaboration d'une stratégie de gestion des risques liés aux régimes de retraite du CN et de la structure des régimes de retraite. Le Comité de retraite et des investissements est un comité mixte composé de membres du Conseil d'administration et de membres de la direction de la Compagnie (dont les noms ne sont pas indiqués ici).











Justin M. Howell (président), Shauneen Bruder, David Freeman, Susan C. Jones et Margaret A. McKenzie,

Faits saillants

Dans le cadre de l'exécution de son mandat, le Comité de retraite et des investissements a fait ce qui suit :

- passé en revue les activités de la DICN et conseillé cette dernière sur le placement des actifs des Caisses fiduciaires de retraite du CN conformément aux politiques et procédures applicables;
- passé en revue et approuvé les énoncés des politiques et procédures d'investissement applicables aux régimes de retraite du CN, ainsi que les politiques visant leurs portefeuilles respectifs;
- passé en revue et approuvé la stratégie d'investissement de la DICN;
- passé en revue et approuvé le régime d'intéressement de la DICN et tout paiement d'attribution aux termes de celui-ci;
- passé en revue et approuvé le budget annuel de la DICN;
- de concert avec le président-directeur général du CN, supervisé et déterminé l'embauche des membres de la haute direction de la DICN, y compris le président-directeur général de celle-ci, leur rémunération, l'évaluation de leur rendement, le développement de leur leadership et la planification de leur relève, sous réserve de l'approbation du Comité des ressources humaines et de la rémunération et du Conseil, uniquement en ce qui concerne le président-directeur général du DICN;
- approuvé la stratégie générale de gestion des risques liés aux régimes de retraite et fait rapport au Conseil à ce sujet;
- supervisé la mise en œuvre de la stratégie générale de gestion des risques liés aux régimes de retraite par le Comité de travail consultatif des régimes de retraite et la DICN;

- examiné et recommandé au Conseil les évaluations actuarielles à des fins de capitalisation des régimes de retraite du CN;
- passé en revue l'évaluation faite par la direction de l'efficacité des contrôles internes se rapportant aux régimes de retraite du CN et aux Caisses fiduciaires de retraite du CN;
- passé en revue et approuvé la structure de gouvernance du Comité de travail consultatif des régimes de retraite de la direction;
- nommé les membres et le président du Comité de travail consultatif des régimes de retraite de la direction;
- passé en revue les initiatives d'intégration ESG de la DICN;
- passé en revue la stratégie d'affaires de la DICN.

Rendement du comité

 passé en revue les mesures d'évaluation du rendement du Comité de retraite et des investissements existantes.

Présenté par les membres du Comité de retraite et des investissements.

Annexe C | Information additionnelle sur le Comité d'audit, des finances et du risque

Conformément au Règlement 52-110 sur le comité d'audit des ACVM, tout émetteur doit inclure, dans sa notice annuelle, la charte de son comité d'audit et des renseignements concernant la composition de ce comité, la formation et l'expérience des membres de ce comité ainsi que tous les honoraires versés à l'auditeur externe. Nous nous conformons à l'obligation portant sur la composition et les responsabilités du Comité d'audit, des finances et du risque qui sont résumées ci-après. Voir l'article 9.2 intitulé « Information à fournir sur le Comité d'audit » et l'« Annexe A » de notre notice annuelle qui se trouve sur SEDAR au www.sedar.com et sur notre site Web au www.cn.ca, sous l'onglet « Investisseurs », pour une description de la formation et de l'expérience pertinente des membres du Comité d'audit, des finances et du risque et pour ce qui est de la charte de notre Comité d'audit, des finances et du risque.

Le Comité d'audit, des finances et du risque s'est réuni sept fois en 2022, et a tenu des séances à huis clos à chaque réunion. Le rapport du Comité d'audit, des finances et du risque, présenté à l'annexe B de la présente circulaire, trace les grandes lignes des principaux sujets traités par le comité au cours de l'année dans le cadre de l'exécution de son mandat.

Services non liés à l'audit

Le mandat du Comité d'audit, des finances et du risque prévoit que le Comité d'audit, des finances et du risque détermine les services non liés à l'audit qu'il est interdit à l'auditeur externe de fournir, approuve les services d'audit et approuve au préalable les services non liés à l'audit que l'auditeur externe est autorisé à fournir. Le Comité d'audit, des finances et du risque et le Conseil d'administration du CN ont adopté des résolutions interdisant à la Compagnie de retenir les services de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour la prestation de certains services non liés à l'audit à la Compagnie et à ses filiales, notamment la tenue de comptes ou autres services liés aux documents comptables ou aux états financiers, la conception et l'implantation de systèmes d'information

financière, les services d'évaluation, les opinions sur le caractère équitable, les rapports sur l'apport en nature, les services actuariels, les services d'audit interne fournis en impartition, les services liés aux fonctions de gestion ou de ressources humaines, les services de courtage, de conseils en placement ou de banque d'affaires et les services juridiques et services d'expertise sans rapport avec l'audit. Conformément à ces résolutions, la Compagnie peut retenir les services de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. pour la prestation de services non liés à l'audit, dont des services fiscaux, autres que les services interdits énumérés ci-dessus, mais uniquement si les services en question ont été expressément approuvés au préalable par le Comité d'audit, des finances et du risque.

Qualité de l'audit et évaluation complète de l'auditeur externe

Le Comité d'audit, des finances et du risque supervise et surveille les qualifications, l'indépendance et le rendement de notre auditeur externe. En 2022, le Comité d'audit, des finances et du risque a mené une évaluation complète de l'auditeur externe du CN afin de s'assurer de la qualité de l'audit comme il est exigé par sa charte. L'évaluation complète a été effectuée en conformité avec les directives publiées par les Comptables professionnels agréés du Canada, l'Institut des administrateurs de sociétés et le Conseil canadien sur la reddition de comptes.

L'évaluation vise la période de cinq ans close le 31 décembre 2021 et s'intéresse particulièrement aux deux dernières années. L'évaluation complète a été plus vaste et plus approfondie que l'évaluation annuelle de l'auditeur effectuée par le Comité d'audit, des finances et du risque et elle a porté sur les facteurs clés suivants qui ont une incidence sur la qualité d'un audit :

- l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique de l'auditeur externe;
- la qualité de l'équipe de mission de l'auditeur externe;
- la qualité des communications et des interactions entre le Comité d'audit, des finances et du risque et l'auditeur externe.

L'évaluation complète a été menée par le président du Comité d'audit, des finances et du risque et elle a fait l'objet de discussions et d'un examen par le Comité dans son ensemble au cours de trois réunions qui se sont tenues en 2022. Le Comité d'audit, des finances et du risque a demandé à l'auditeur interne du CN de recueillir des données, de mener des entrevues et de résumer ses conclusions dans le cadre de l'évaluation complète. Au total, des entrevues ont été réalisées avec 19 participants, notamment des représentants de la direction du CN, des membres de KPMG et du Comité d'audit, des finances et du risque (y compris deux anciens présidents du Comité). Les questions de l'entrevue et les autres documents et données recueillis ont été liés à un cadre portant sur les indicateurs de la qualité de l'audit pour faciliter l'examen et les discussions du Comité d'audit, des finances et du risque.

Le Comité d'audit, des finances et du risque a établi que le principal facteur à examiner dans le cadre de l'évaluation complète était le risque possible de familiarité institutionnelle qui découle du fait que KPMG exerce les fonctions d'auditeur externe du CN depuis 1992. Le Comité d'audit, des finances et du risque a examiné cet élément à la lumière des thèmes suivants :

Obligations et tendances réglementaires — Au Canada et aux États-Unis, la réglementation continue d'imposer l'obligation de rotation de l'associé responsable de l'audit tous les sept et cinq ans, respectivement, et une période de restriction de cinq ans. Des

- publications et des recherches récentes dans les deux pays continuent à appuyer cette pratique, ainsi que l'évaluation complète périodique de l'auditeur externe plutôt que l'élargissement de la portée des lois en vue d'exiger la rotation périodique du cabinet d'audit.
- Analyse comparative de la durée des fonctions de l'auditeur Selon les données réunies dans le cadre de l'évaluation complète, la durée des fonctions de l'auditeur dans les 25 principales sociétés inscrites à la cote de la TSX et dans les sociétés de chemins de fer de classe I en Amérique du Nord a été examinée. Dans les deux cas, la durée moyenne des fonctions de l'auditeur était supérieure à 25 ans.
- Analyse de la rotation de l'associé responsable de l'audit Le Comité d'audit, des finances et du risque a passé en revue une analyse détaillée du calendrier de rotation de l'associé, y compris les périodes de rotation et de restriction de chacun des associés responsables de la mission, ainsi que des autres associés responsables de l'audit affectés à l'audit du CN afin de confirmer que les calendriers de rotation obligatoires ont été suivis.

Le Comité d'audit, des finances et du risque a mené à bien l'évaluation complète en juillet 2022 et a établi qu'il était satisfait de la qualité de l'audit réalisé par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. Il a recommandé les améliorations suivantes au processus en vue d'optimiser la qualité de l'audit :

- À compter de 2022, le montant des services non liés à l'audit fournis au CN par KPMG doit représenter moins de 25 % du total. Le Comité d'audit, des finances et du risque examinera ce seuil tous les ans dans le cadre de sa surveillance continue.
- La rotation de l'associé responsable de l'audit doit inclure des associés de bureaux autres que le bureau de Montréal, même si les règles ne posent pas cette exigence, afin d'assurer une plus grande indépendance de l'associé responsable de l'audit.
- Une évaluation complète doit avoir lieu tous les cinq ans et doit comprendre des évaluations annuelles fondées sur des indicateurs de la qualité de l'audit suivant chaque audit.
- L'amélioration de la communication avec les actionnaires et les autres intervenants dans le cadre de la surveillance de l'auditeur externe par le Comité d'audit, des finances et du risque.

Rapport du Comité d'audit, des finances et du risque sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le Comité d'audit, des finances et du risque a reçu périodiquement un rapport de la direction évaluant le caractère adéquat et l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information et de nos systèmes de contrôle interne à l'égard de l'exercice 2022. L'auditeur externe de la Compagnie, KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., est chargé de procéder à un audit indépendant de nos états financiers consolidés conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») des États-Unis, de même qu'à un audit indépendant de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, conformément aux normes du PCAOB. KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. s'appuie sur ces audits pour déterminer si les états financiers consolidés présentent fidèlement notre situation financière, nos résultats d'exploitation et nos flux de trésorerie conformément aux principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») des États-Unis et pour émettre son opinion à cet égard.

Le Comité d'audit, des finances et du risque a discuté avec KPMG s.r.l./ S.E.N.C.R.L. des questions devant faire l'objet de discussions conformément aux Auditing Standards No. 16 (Communication With Audit Committees) du PCAOB et à l'article 260 (Communication avec les responsables de la gouvernance) du Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada (« CPA ») — Certification, notamment des questions se rapportant au déroulement de l'audit de nos états financiers et à l'évaluation de l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de l'information financière en vertu de l'article 404 de la Loi Sarbanes-Oxley.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. a fourni au comité des renseignements écrits et la lettre exigée par la règle 3526 du PCAOB. Le Comité d'audit, des finances et du risque a discuté avec KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. de l'indépendance du cabinet par rapport à la Compagnie. Une déclaration écrite officielle décrivant toutes les relations entre KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. et la Compagnie a été remise au Comité d'audit, des finances et du risque. Cette déclaration comprend une confirmation écrite selon laquelle KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est indépendant au sens des règles pertinentes, et de leur interprétation, prescrites par les ordres professionnels canadiens pertinents et de toute loi ou de tout règlement applicable et qu'il répond à la définition de independent public accountants à l'égard de la Compagnie au sens de toutes les normes professionnelles et réglementaires américaines pertinentes, y compris les règles sur l'indépendance adoptées par la SEC en vertu de la Loi Sarbanes-Oxley, et de la règle 3520 du PCAOB.

Sur la foi de cet examen et de ces discussions, le Comité d'audit, des finances et du risque a recommandé au Conseil le dépôt des états financiers consolidés audités de la Compagnie auprès des organismes canadiens de réglementation en valeurs mobilières et l'inclusion de ceux-ci dans le rapport annuel de la Compagnie sur formulaire 40-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 déposé auprès de la SEC.

Formation et expérience pertinentes des membres du Comité d'audit, des finances et du risque

Le Conseil d'administration est d'avis que les membres du Comité d'audit, des finances et du risque présentent un haut niveau d'expérience et de compétences financières. Comme l'exige la charte du Comité d'audit, des finances et du risque, tous les membres du Comité d'audit, des finances et du risque ont des compétences financières au sens de la législation et de la réglementation canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières et des normes de gouvernance d'entreprise de la Bourse de New York et plusieurs membres du comité remplissent tous les critères afin d'être désignés comme « experts financiers du comité d'audit » (audit committee financial expert), conformément aux règles de la SEC. Pour en venir à cette conclusion, le Conseil s'est fondé sur la formation et l'expérience de chacun des membres du comité.

Pour déterminer si un administrateur est un « expert financier du comité d'audit », le Conseil détermine si l'administrateur est une personne qui remplit les conditions suivantes : a) elle comprend les principes comptables généralement reconnus et les états financiers; b) elle a la capacité d'évaluer de manière générale l'application de ces principes comptables relativement à la comptabilisation des estimations, des propositions et des réserves;

c) elle a de l'expérience dans l'établissement, l'audit, l'analyse ou l'évaluation d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées au moment de la lecture des états financiers de la Compagnie, ou une expérience de supervision active de personnes exerçant ces activités; d) elle comprend les contrôles internes et les procédures liés à la communication de l'information financière; e) elle comprend les fonctions d'un comité d'audit.

Tous les membres du Comité d'audit, des finances et du risque ont des **compétences financières** et plusieurs sont des experts financiers du comité d'audit.



est une organisation internationale et un système d'étiquetage de produits issus de forêts gérées de façon responsable et de sources recyclées vérifiées. La certification FSC atteste que les forêts sont certifiées selon un ensemble de standards stricts environnementaux et sociaux, et que la fibre des forêts certifiées est acheminée jusqu'au consommateur à travers le système de certification de la chaîne de traçabilité.

Par souci de sauvegarde de l'environnement, le CN utilise du papier certifié.

